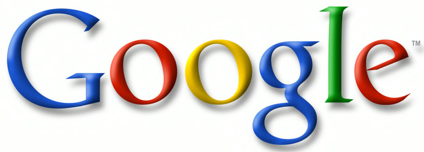

Google

Lady Knatchbull.

M Shackbutte
1816



LE SIECLE DE LOUIS XIV:

NOUVELLE EDITION,

REVUE PAR L'AUTEUR,

ET

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE:

TOME SECOND.



A LONDRES,
Chez R. & J. DODSLEY à la tête de Cicéron dans Pall-Mall.

MDCCLIII.

TABLE DES CHAPITRES DU *TOME SECOND.*

CHA-

TABLE DES CHAPITRES.





LE SIECLE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE VINGT-QUATRIE'ME.

Particularités & Anecdotes du régne de LOUIS XIV.

LOUIS XIV. mit dans sa Cour, comme dans son Régne, tant d'éclat & de magnificence, que les moindres détails de sa vie semblent intéresser la postérité, ainsi qu'ils étoient l'objet de la curiosité de toutes les Cours de l'Europe & de tous les contemporains.

La splendeur de son Gouvernement s'est répandue sur ses moindres actions. On est plus avide, surtout en France, de savoir les particularités de sa Cour, que les révolutions de quelques autres Etats. Tel est l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui

ſe paſſoit dans le Cabinet & dans la Cour d'Auguſte, que le détail des conquêtes d'Attila ou de Tamerlan.

Voilà pourquoi il n'y a guères d'hiſtoriens, qui n'aient publié les premiers gouts de Louis XIV. pour la Baronne de Beauvais, pour Mademoiſelle d'Argencourt, pour la niéce du Cardinal Mazarin, qui fut mariée au Comte de Soiſſons père du Prince Eugéne, ſurtout pour Marie Mancini ſa ſœur, qui épouſa enſuite le Connêtable Colonne.

Il ne régnoit pas encore, quand ces amuſemens occupoient l'oiſiveté où le Cardinal Mazarin, qui gouvernoit deſpotiquement, le laiſſoit languir. L'attachement ſeul pour Marie Mancini fut une affaire importante, parce qu'il l'aima aſſez pour être tenté de l'épouſer, & fut aſſez maître de lui-même pour s'en ſéparer. Cette victoire, qu'il remporta ſur ſa paſſion, commença à faire connoître qu'il étoit né avec une grande âme. Il en remporta une plus forte & plus difficile, en laiſſant le Cardinal Mazarin maître abſolu. La reconnoiſſance l'empêcha de ſecouer le joug qui commençoit à lui peſer. C'étoit une anecdote très connue à la Cour, qu'il avoit dit après la mort du Cardinal : je ne ſai „ pas ce que j'aurois fait, s'il avoit vécu plus „ longtems.

Il s'occupa à lire des livres d'agrément dans ce loiſir ; & ſurtout il en liſoit avec la Connétable, qui avoit de l'eſprit ainſi que toutes ſes ſœurs. Il ſe plaiſoit aux Vers & aux Romans, qui, en peignant la galanterie & l'héroïſme, flattoient en ſecret ſon caractère. Il liſoit les tragedies de Corneille, & ſe formoit le gout, qui n'eſt

que

que la suite d'un sens droit, & le sentiment promt d'un esprit bien fait. La conversation de sa mère & des Dames de sa Cour ne contribuèrent pas peu à lui faire gouter cette fleur d'esprit, & à le former à cette politesse singulière, qui commençoit dèslors à caractériser la Cour. Anne d'Aûtriche y avoit apporté une certaine galanterie noble & fière, qui tenoit du génie Espagnol de ces tems-là; & y avoit joint les grâces, la douceur & une liberté décente, qui n'étoient qu'en France. Le Roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avoit fait dans les sciences, sous son Précepteur, l'Abbé de Beaumont depuis Archévêque de Paris. On ne lui avoit presque rien appris. Il eût été à désirer, qu'au moins on l'eût instruit de l'Histoire, & surtout de l'Histoire moderne; mais ce qu'on en avoit alors étoit trop mal écrit. Il étoit triste, qu'on n'eût encore réussi que dans des Romans inutiles; & que ce qui étoit nécessaire fût rebutant. On fit imprimer sous son nom une traduction des Commentaires de César, & une de Florus sous le nom de son frère. Mais ces Princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thèmes quelques endroits de ces auteurs.

Celui qui présidoit à l'éducation du Roi, sous le Maréchal de Villeroi son Gouverneur, étoit tel qu'il le falloit, savant & aimable. Mais les guèrres civiles nuisirent à cette éducation, & le Cardinal Mazarin souffroit volontiers qu'on donnât au Roi peu de lumières. Lorsqu'il s'attacha à Marie Mancini, il apprit aisément l'Italien pour elle; & dans le tems de son mariage il

s'appliqua à l'Espagnol moins heureusement. L'étude qu'il avoit trop négligée avec ses Précepteurs au sortir de l'enfance, une timidité qui venoit de la crainte de se compromettre, & l'ignorance où le tenoit le Cardinal Mazarin, firent penser à toute la Cour, qu'il seroit toujours gouverné comme Louis XIII. son père.

Il n'y eut qu'une occasion, où ceux qui savent juger de loin, prévirent ce qu'il devoit être; ce fut lorsqu'en 1655 après l'extinction des guerres civiles, après sa première campagne & son sacre, le Parlement voulut encore s'assembler au sujet de quelques édits. Le Roi, qui n'avoit pas dix-sept ans, partit de Vincennes en habit de chasse, suivi de toute sa Cour; entra au Parlement en grosses bottes & le fouet à la main; & prononça ces propres mots: "On sait les malheurs qu'ont produit vos assemblées; j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits. Monsieur le Premier Président, je vous défens de souffrir des assemblées, & à pas un de vous de les demander.

Sa taille déja majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton & l'air de maître dont il parla, imposèrent plus que l'autorité de son rang, qu'on avoit jusques-là peu respectée. Mais ces prémices de sa grandeur semblèrent se perdre le moment d'après; & les fruits n'en parurent qu'après la mort du Cardinal.

La Cour, depuis le retour triomphant de Mazarin, s'occupoit de jeu, de Ballets, de la Comédie, qui à peine née en France n'étoit pas encore un art; & de la Tragédie, qui étoit devenue un art sublime entre les mains de Pierre Corneille. Un Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui

panchoit

panchoit vers les idées rigoureuſes des Janſéniſtes, avoit écrit ſouvent à la Reine contre ces ſpectacles, dès les premières années de la Régence. Il prétendit que l'on étoit damné pour y aſſiſter ; il fit même ſigner cet anathème par ſept Docteurs de Sorbonne : mais l'Abbé de Beaumont, Précepteur du Roi, ſe munit de plus d'approbations de Docteurs, que le rigoureux Curé n'avoit apporté de condamnations. Il calma ainſi les ſcrupules de la Reine ; & quand il fut Archévêque de Paris, il autoriſa le ſentiment qu'il avoit défendu étant Abbé.

Il faut obſerver, que depuis que le Cardinal de Richélieu avoit introduit à la Cour les ſpectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes ; non ſeulement il y eut toujours un banc pour l'Académie, qui poſſédoit pluſieurs Eccléſiaſtiques dans ſon Corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les Evêques.

Le Cardinal Mazarin, en 1646 & en 1654, fit repréſenter ſur le théâtre du Palais Royal & du Petit Bourbon près du Louvre, des opéra Italiens, éxécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce ſpectacle nouveau étoit né depuis peu à Florence, contrée alors favoriſée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la réproduction de pluſieurs arts anéantis pendant des ſiécles, & la création de quelques uns. C'étoit en France un reſte de l'ancienne barbarie, de s'oppôſer à l'établiſſement de ces arts.

Les Janſéniſtes, que les Cardinaux de Richelieu & de Mazarin voulurent réprimer, s'en vangèrent contre les plaiſirs que ces deux Miniſtres procuroient à la nâtion. Les Luthériens & les Calviniſtes en avoient uſé ainſi du tems

du Pape Léon X. Il suffit d'ailleurs d'être novateur, pour être austère. Les mêmes esprits, qui bouleverseroient un Etat pour établir une opinion souvent absurde, anathématisent les plaisirs innoçens nécessaires à une grande ville, & des arts qui contribuent à la splendeur d'une nâtion. L'abolition des spectacles seroit une idée plus digne du siécle d'Attila, que du siécle de Louis XIV.

La Danse qu'on peut encore compter parmi les arts, parce qu'elle est asservie à des réglès & qu'elle donne de la grâce au corps, étoit un des plus grands amusemens de la Cour. Louis XIII. n'avoit dansé qu'une fois dans un ballet en 1625; & ce ballet étoit d'un gout grôssier, qui n'annonçoit pas ce que les arts furent en France trente ans après. Louis XIV. excelloit dans les danses graves, qui convenoient à la majesté de sa figure, & qui ne blessoient pas celles de son rang. Les courses de bagues, qu'on fesoit quelquefois & où l'on étaloit déja une grande magnificence, fesoient paroître avec éclat l'adresse qu'il avoit à tous les éxercices. Tout respiroit les plaisirs & la magnificence qu'on connoissoit alors. C'étoit peu de chose en comparaison de ce qu'on vit, quand le Roi régna par lui même; mais c'étoit dequoi étonner, après les horreurs d'une guèrre civile, & après la tristesse de la vie sombre & retirée de Louïs XIII. Ce Prince, malade & chagrin, n'avoit été ni servi, ni logé, ni meublé en Roi. Il n'y avoit pas pour cent-mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le Cardinal Mazarin n'en laissa que pour douze-cens-mille; & aujourd'hui il y en a pour plus de vingt-millions de livres.

Tout

Tout prit, au mariage de Louis XIV. un caractère plus grand de magnificence & de gout, qui augmenta toujours depuis. Quand il fit son entrée avec la Reine son épouse, tout Paris vit avec une admiration respectueuse & tendre, cette jeune Reine qui avoit de la beauté, portée dans un char superbe d'une invention nouvelle ; le Roi à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avoit pu ajouter à sa beauté mâle & héroïque, qui arrêtoit tous les regards.

On prépara au bout des allées de Vincennes, un arc de triomphe dont la bâse étoit de pierre ; mais le tems qui pressoit, ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable : il ne fut élevé qu'en plâtre ; & il a été depuis totalement démoli. Claude Perrault en avoit donné le dessein. La porte Saint-Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie : monument d'un gout moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avoient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris par cette porte, alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourans de tant de citoyens, & qui voyoient cette entrée si différente, bénissoient le ciel, & rendoient grâce d'un si heureux changement.

Le Cardinal Mazarin, pour solenniser ce mariage, fit représenter au Louvre l'opéra Italien intitulé *ercolé amanté*. Il ne plut pas aux François. Ils n'y virent avec plaisir que le Roi & la Reine qui y dansèrent. Le Cardinal voulut se signaler par un spectacle plus au gout de la nâtion. Le Secretaire d'Etat de Lionne se chargea de faire compôser une espéce de tragédie allégorique, dans le gout de celle de *l'Europe*, à la-

quelle le Cardinal de Richelieu avoit travaillé. Ce fut un bonheur pour le Grand Corneille, qu'il ne fut pas choisi pour remplir ce mauvais canevas. Le sujet étoit *Lisis & Hespérie.* Lisis signifoit la France, & Hespérie l'Espagne. Quinaut fut chargé d'y travailler. Il venoit de se faire une grande réputâtion par la piéce du *Faux Tibérinus*, qui quoique mauvaise, avoit eu un prodigieux succès. Il n'en fut pas de même de Lisis. On l'éxécuta au Louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le Marquis de Sourdiac du nom de Rieux, à qui l'on dut depuis l'établissement de l'Opéra en France, fit éxécuter dans ce tems-là même à ses dépens, dans son château de Neubourg, *la toison d'or* de Pierre Corneille, avec des machines. Quinaut, jeune & d'une figure agréable, avoit pour lui la Cour. Corneille avoit son nom & la France.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaisirs, de galanterie depuis le mariage du Roi. Elles redoublèrent à celui de Monsieur frère du Roi, avec Henriette d'Anglètèrre sœur de Charles second ; & elles n'avoient été interrompues qu'en 1661, par la mort du Cardinal Mazarin.

Quelques mois après la mort de ce Ministre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple ; & ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Sainte-Marguerite dans la mèr de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au dessus de l'ordinaire, jeune & de la figure la plus belle & la plus noble. Ce prisonnier dans la route portoit un ma que, dont la mentonnière avoit des ref-

forts

ſorts d'acier, qui lui laiſſoient la liberté de manger avec le masque ſur le viſage. On avoit ordre de le tüer, s'il ſe découvroit. Il reſta dans l'île, jusqu'à ce qu'un Officier de confiance, nommé Saint-Mars Gouverneur de Pignerol, ayant été fait Gouverneur de la Baſtille l'an 1690, l'alla prendre à l'île de Sainte-Marguerite, & le conduiſit à la Baſtille toujours masqué. Le Marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation, & lui parla debout & avec une conſidération qui tenoit du reſpect. Cet inconnu fut mené à la Baſtille, où il fut logé auſſi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refuſoit rien de ce qu'il demandoit. Son plus grand gout étoit pour le linge d'une fineſſe extraordinaire, & pour les dentelles. Il jouoit de la guitarre. On lui feſoit la plus grande chère, & le Gouverneur s'aſſéyoit rarement devant lui. Un vieux Médecin de la Baſtille, qui avoit ſouvent traité cet homme ſingulier dans ſes maladies, a dit qu'il n'avoit jamais vu ſon viſage, quoiqu'il eût ſouvent examiné ſa langue & le reſte de ſon corps. Il étoit admirablement bien fait, diſoit ce Médecin ; ſa peau étoit un peu brune ; il intéreſſoit par le ſeul ſon de ſa voix, ne ſe plaignant jamais de ſon état, & ne laiſſant point entrevoir ce qu'il pouvoit être. Un fameux Chirurgien, gendre du Médecin dont je parle, eſt témoin de ce que j'avance ; & Monſieur de Bernaville, ſucceſſeur de Saint-Mars, l'a ſouvent confirmé.

Cet inconnu mourut en 1704, & fut enterré la nuit à la pâroiſſe Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt que quand on l'envoya aux îles Sainte-Marguerite, il ne diſparut dans l'Eu-

 rope

rope aucun homme confidérable. Ce prifonnier l'etoit fans doute, car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il étoit dans l'île. Le Gouverneur mettoit lui-meme les plats fur fa table, & enfuite fe retiroit après l'avoir enfermé. Un jour le prifonnier écrivit avec un couteau fur une affiéte d'argent, & jetta l'affiéte par la fenêtre vers un bateau qui étoit au rivage presque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau apartenoit, ramaffa l'affiéte, & la raporta au Gouverneur. Celui ci étonné demanda au pêcheur : avez-vous lu ce qui eft écrit fur cette affiéte, & quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? Je ne fais pas lire, répondit le pêcheur. Je viens de la trouver, perfonne ne l'a vue. Ce paifan fut retenu jufqu'à ce que le Gouverneur fût bien informé qu'il n'avoit jamais lû, & que l'affiéte n'avoit été vue de perfonne. Allez, lui dit-il, vous étes bien-heureux de ne favoir pas lire. Parmi les témoins de ce fait il y en a un très digne de foi qui vit encore. Monfieur de Chamillard fut le dernier Miniftre, qui eut cet étrange fécret. Le fecond Maréchal de la Feuillade fon gendre, m'a dit qu'à la mort de fon beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'étoit que cet homme, qu'on ne connut jamais que fous le nom de *l'homme au masque de fer*. Chamillard lui répondit, que c'étoit le fécret de l'Etat, & qu'il avoit fait ferment de ne le révéler jamais.

Louis XIV. cependant partageoit fon tems entre les plaifirs qui étoient de fon âge, & les affaires qui étoient de fon devoir. Il tenoit Confeil tous les jours, & travailloit enfuite fécrettement avec Colbert. Ce travail fécret fut l'origine

gine de la cataftrophe du célébre Fouquet, dans laquelle furent enveloppés le Secretaire d'Etat Guénégaud, Péliffon, Gourville, & tant d'autres. La chute de ce Miniftre, à qui on avoit peut-être moins de reproches à faire qu'au Cardinal Mazarin, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte étoit déja réfolue, quand le Roi accepta la fête magnifique, que ce Miniftre lui donna dans fa maifon de Vaux. Ce palais & les jardins lui avoient couté dix huit millions de livres, qui en valent près de trente fix d'aujourd'hui. Il avoit bâti le palais deux fois, & acheté trois villages entiers, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenfes, plantés en partie par *Le nôtre*, & regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jailliffantes de Vaux, qui parurent depuis au deffous du médiocre après celles de Verfailles, de Marly & de Saint-Clou, étoient alors des prodiges. Mais, quelque belle que foit cette maifon, cette dépenfe de dix-huit-millions, dont les comptes éxiftent encore, prouve qu'il avoit été fervi avec auffi peu d'œconomie qu'il fervoit le Roi. Il eft vrai, qu'il s'en faloit beaucoup que Saint-Germain & Fontainebleau, les feules maifons de plaifance habitées par le Roi, approchaffent de la beauté de Vaux. Louis XIV. le fentit & en fut irrité. On voit partout dans cette maifon les armes & la devife de Fouquet. C'eft un écureuil avec ces paroles: *quò non afcendam? où ne monterai-je point?* Le Roi fe les fit expliquer. L'ambition de cette devife ne fervit pas à appaifer le Monarque. Les courtifans remarquèrent, que l'écureuil étoit peint partout pourfuivi par une cou-

leuvre, qui étoit les armes de Colbert. La fête fut au dessus de celles que le Cardinal Mazarin avoit données, non seulement pour la magnificence, mais pour le gout. On y représenta pour la première fois, *les facheux* de Molière. Pélisson avoit fait le prologue, qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la Cour des désastres particuliers, que sans la Reine Mère, le Surintendant & Pélisson auroient été arrétés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentoit le ressentiment du maître, c'est que Mademoiselle de la Vallière, pour qui le Roi commençoit à sentir une vraie passion, avoit été un des objets des gouts passagers du Surintendant, qui ne ménageoit rien pour les satisfaire. Il avoit offert à Mademoiselle de la Vallière deux cens-mille livres; & cette offre avoit été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du Roi. Le Surintendant, s'étant apperçu depuis quel puissant rival il avoit, voulut être le confident de celle dont il n'avoit pu être le possesseur; & cela même irritoit encore.

Le Roi, qui dans un premier mouvement d'indignation avoit été tenté de faire arréter le Surintendant au milieu même de la fête qu'il en recevoit, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire. On eût dit, que le monarque déja tout puissant eût craint le parti que Fouquet s'étoit fait.

Il étoit Procureur-Général du Parlement; & cette charge lui donnoit le privilége d'être jugé par les Chambres assemblées. Mais après que tant de Princes, de Maréchaux & de Ducs, avoient été jugés par des Commissaires, on eût

pu

pu traiter comme eux un Magiſtrat, puiſqu'on vouloit ſe ſervir de ces voies extraordinaires, qui, ſans être injuſtes, laiſſent toujours un ſoupçon d'injuſtice.

Colbert l'engagea par un artifice peu honorable, à vendre ſa charge. Il s'en défit pour douze-cens-mille livres, qui reviennent aujourd'hui à plus de deux millions. Le prix exceſſif des places au Parlement, ſi diminué depuis, prouve quel reſte de conſidération ce corps avoit conſervé dans ſon abaiſſement même. Le Duc de Guiſe, Grand-Chambellan du Roi, n'avoit vendu cette charge de la couronne au Duc de Bouillon, que huit-cens-mille livres.

Fouquet, pour avoir diſſipé les finances de l'Etat, & pour en avoir uſé comme des ſiennes propres, n'en avoit pas moins de grandeur dans l'âme. Ses déprédations n'avoient été que des magnificences & des libéralités. Il fit porter à l'épargne le prix de ſa charge ; & cette belle action ne le ſauva pas. On attira avec adreſſe à Nantes un homme, qu'un éxemt & deux gardes pouvoient arréter à Paris. Le Roi lui fit des careſſes avant ſa diſgrace. Je ne ſai pourquoi la plupart des Princes affectent d'ordinaire de tromper par de fauſſes bontés, ceux de leurs ſujets qu'ils veulent perdre. La diſſimulation alors eſt l'oppôſé de la grandeur. Elle n'eſt jamais une vertu, & ne peut devenir un talent eſtimable, que quand elle eſt abſolument néceſſaire. Louis XIV. parut ſortir de ſon caractère ; mais on lui avoit fait entendre, que Fouquet feſoit faire de grandes fortificâtions à Belle-île, & qu'il pouvoit avoir trop de liaiſons au dehors & au dedans du royaume. Il parut bien, quand il fut

arrétè & conduit à la Baſtille & à Vincennes, que ſon parti n'étoit autre choſe que l'avidité de quelques courtiſans & de quelques femmes, qui recevoient de lui des penſions, & qui l'oublièrent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il ne lui reſta d'amis que Péliſſon, Gourville, Mademoiſelle Scudéri, ceux qui eurent part à ſa disgrace, & quelques gens de lettres. On connoît ces vers de Hainault le traducteur de Lucrece, contre Colbert le perſécuteur de Fouquet :

Miniſtre avare & lâche, eſclave malheureux,
Qui gémis ſous le poids des affaires publiques,
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré ſous un titre onéreux.

Voi combien des grandeurs le comble eſt dangereux ;
Contemple de Fouquet les funeſtes reliques ;
Et tandis qu'à ſa perte en ſecret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un deſtin plus affreux.

Sa chûte quelque jour te peut être commune.
Crains ton poſte, ton rang, la Cour & la Fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Ceſſe donc d'animer ton Prince à ſon ſuplice,
Et prêt d'avoir beſoin de toute ſa bonté,
Ne le fais pas uſer de toute ſa juſtice.

Monſieur Colbert, à qui l'on parlà de ce ſonnet injurieux, demanda ſi le Roi y étoit offenſé. On lui dit que non : „ je ne le ſuis donc pas, “ répondit le Miniſtre.

Il eſt vrai que faire le procès au Surintendant, c'étoit accuſer la mémoire du Cardinal Mazarin.

rin. Les plus grandes déprédations dans les finances, étoient son ouvrage. Il s'étoit approprié en Souverain plusieurs branches des revenus de l'Etat. Il avoit traité en son nom & à son profit des munitions des armées. ,, Il imposoit, (dit Fouquet dans ses défenses) par lettres de cachet, des sommes extraordinaires ,, sur les généralités; ce qui ne s'étoit jamais ,, fait que par lui & pour lui, & ce qui est punissable de mort par les ordonnances." C'est ainsi que le Cardinal avoit amassé des biens immenses, que lui-même ne connoissoit plus.

J'ai entendu conter à feu Monsieur de Caumartin Intendant des Finances, que dans sa jeunesse quelques années après la mort du Cardinal, il avoit été au Palais Mazarin, où logeoient le Duc son héritier & la Duchesse Hortense; qu'il y vit une grande armoire de marquetterie, fort profonde, qui tenoit du haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clés en avoient été perdues depuis longtems, & on avoit négligé d'ouvrir les tiroirs. Monsieur de Caumartin, étonné de cette négligence, dit à la Duchesse de Mazarin qu'on trouveroit peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit: elle étoit toute remplie de Quadruples, de jettons d'or, & de médailles d'or. Madame de Mazarin en jetta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours.

L'abus, que le Cardinal Mazarin avoit fait de sa puissance despotique, ne justifioit pas le Surintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de son procès, le tems qui éteint l'envie publique & qui inspire la compassion pour les malheureux, enfin les sollici-

licitations toujours plus vives en faveur d'un infortuné, que les manœuvres pour le perdre ne sont pressantes; tout cela lui sauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans en 1664. De vingt-deux juges qui opinèrent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort; & les treize autres, parmi lesquels il y en avoit à qui Gourville avoit fait accepter des présens, opinèrent à un bannissement perpétuel. Le Roi commua la peine en une plus dure. Il fut enfermé au château de Pignerol. Tous les historiens disent qu'il y mourut en 1680; mais Gourville assure dans ses mémoires qu'il sortit de prison quelque tems avant sa mort. La Comtesse de Vaux sa belle-fille m'avoit déja confirmé ce fait; cependant on croit le contraire dans sa famille. Ainsi on ne sait pas où est mort un infortuné dont les moindres actions avoient de l'éclat quand il étoit puissant.

Le Sécretaire d'Etat Guénégaud, qui vendit sa charge à Colbert, n'en fut pas moins poursuivi par la Chambre de Justice, qui lui ôta la plus grande partie de sa fortune.

Saint-Evremond, attaché au Surintendant, fut enveloppé dans sa disgrace. Colbert, qui cherchoit par tout des preuves contre celui qu'il vouloit perdre, fit saisir des papiers confiés à Madame du Plessis-Bellièvre; & dans ces papiers on trouva la lettre manuscrite de Saint-Evremond sur la paix des Pirénées. On lût au Roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'Etat. Colbert, qui dédaignoit de se vanger de Hainault homme obscur, persécuta dans Saint-Evremond l'ami de Fouquet qu'il haïssoit, & le bel esprit qu'il craignoit. Le Roi eut

eut l'extrême févérité de punir une raillerie innocente, faite il y avoit longtems, contre le Cardinal Mazarin qu'il ne regrettoit pas, & que toute la Cour avoit outragé, calomnié & profcrit impunément pendant plufieurs années. De mille écrits faits contre ce Miniftre, le moins mordant fut le feul puni, & le fut après fa mort.

Saint-Evremond, retiré en Anglètèrre, vécut chez une nâtion libre & philofophe. Le Marquis de Miremont, fon ami, me difoit autrefois à Londres, qu'il y avoit une autre caufe de fa difgrâce, & que Saint-Evremont n'avoit jamais voulu s'en expliquer.

Le nouveau Miniftre des finances, fous le fimple titre de Contrôleur-Général, juftifia la févérité de fes pourfuites, en rétabliffant l'ordre que fes prédéceffeurs avoient troublé, & en travaillant fans relâche à la grandeur de l'Etat.

La Cour devint le centre des plaifirs & le modéle des autres Cours. Le Roi fe piqua de donner des fêtes, qui fiffent oublier celle de Vaux. Il fembloit, que la nature prît plaifir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts, & à raffembler à la Cour ce qu'il y avoit jamais eu de plus beau & de mieux fait en hommes & en femmes.

Le Roi l'emportoit fur tous fes courtifans, par la richeffe de fa taille & par la beauté majeftueufe de fes traits. Le fon de fa voix, noble & touchant, gagnoit les cœurs qu'intimidoit fa préfence. Il avoit une démarche, qui ne pouvoit convenir qu'à lui & à fon rang, & qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras, qu'il infpiroit à ceux qui lui parloient, flattoit en fécret la

com-

complaisance avec laquelle il sentoit sa supériorité. Ce vieil Officier, qui se troubloit, qui béguéyoit en lui demandant une grâce, & qui ne pouvant achever son discours, lui dit: „ sire, „ que votre Majesté daigne croire, que je ne „ tremble pas ainsi devant vos ennemis: " n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandoit.

Le gout de la société n'avoit pas encore reçu toute sa perfection à la Cour. La Reine Mère, Anne d'Aûtriche, commençoit à aimer la retraite. La Reine régnante savoit à peine le François, & la bonté fesoit son seul mérite. La Princesse d'Angleterre, belle-sœur du Roi, apporta à la Cour les agrémens d'une conversation douce & animée: soutenue bientôt par la lecture des bons ouvrages & par un gout sûr & délicat. Elle se perfectionna dans la connoissance de la langue, qu'elle écrivoit mal encore au tems de son mariage. Elle inspira une émulation d'esprit nouvelle, & introduisit à la Cour une politesse & des grâces, dont à peine le reste de l'Europe avoit l'idée. Madame avoit tout l'esprit de Charles second son frère, embelli par les charmes de son sexe, par le don & par le désir de plaire. La Cour de Louis XIV. respiroit une galanterie pleine de décence. Celle qui régnoit à la Cour de Charles second, étoit plus hardie; & trop de grôssièretér en deshonoroit les plaisirs.

Il y eut d'abord entre Madame & le Roi beaucoup de ces coquetteries d'esprit & de cette intelligence secrette, qui se remarquèrent dans de petites fêtes souvent répetées. Le Roi lui envoyoit des vers; elle y répondoit. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident

du-

du Roi & de Madame dans ce commerce ingénieux. C'étoit le Marquis de Dangeau. Le Roi le chargeoit d'écrire pour lui ; & la Princesse l'engageoit à répondre au Roi. Il les servit ainsi tous deux, sans laisser soupçonner à l'un, qu'il fût employé par l'autre ; & ce fut une des causes de sa fortune.

Cette intelligence jetta des alarmes dans la famille royale. Le Roi réduisit l'éclat de ce commerce à un fonds d'estime & d'amitié, qui ne s'altéra jamais. Lorsque Madame fit depuis travailler Racine & Corneille à la tragédie de *Bérénice*, elle avoit en vue non seulement la rupture du Roi avec la Connêtable Colonne, mais le frein qu'elle-même avoit mis a son propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. Louis XIV. est assez désigné dans ces deux vers de la *Bérénice* de Racine :

Qu'en quelque obscurité, que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu son maître.

Ces amusemens firent place à la passion plus sérieuse & plus suivie, qu'il eut pour Mademoiselle de la Valière, Fille d'Honneur de Madame. Il gouta avec elle le bonheur râre d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amusemens galans, & de toutes les fêtes que le Roi donnoit. Un jeune valet de chambre du Roi, nomme Belloe, compôsa plusieurs récits qu'on méloit à des danses, tantôt chez la Reine, tantôt chez Madame ; & ces récits exprimoient avec mistère le sécret de leurs cœurs, qui cessa bientôt d'être un sécret.

Tous

Tous les divertiſſemens publics, que le Roi donnoit, étoient autant d'hommages à ſa maîtreſſe. On fit en 1662 un carrouſel, non pas dans la Place Royale (comme le dit l'hiſtoire de la Hode ou la Motte ſous le nom de la Martinière : cette place n'y eſt pas propre ;) mais vis-à-vis les Tuileries, dans une vaſte enceinte, qui en a retenu le nom de la Place du Carrouſel. Il y eut cinq quadrilles. Le Roi étoit à la tête des Romains ; ſon frère, des Perſans ; le Prince de Condé, des Turcs ; le Duc d'Enguien ſon fils, des Indiens ; le Duc de Guiſe, des Américains. Ce Duc de Guiſe étoit petit-fils du balafré. Il s'étoit rendu célébre dans le monde, par l'audace malheureuſe avec laquelle il avoit entrepris de ſe rendre maître de Naples. Sa priſon, ſes duels, ſes amours romaneſques, ſes profuſions, ſes avantures, le rendoient ſingulier en tout. Il ſembloit être d'un autre ſiècle. On diſoit de lui, en le voyant courir avec le Grand Condé : *voilà les héros de l'hiſtoire & de la fable.*

La Reine Mère, la Reine régnante, la Reine d'Angleterre veuve de Charles ſecond, oubliant alors ſes malheurs, étoient ſous un dais à ce ſpectacle. Le Comte de Sault, fils du Duc de Lesdiguières, remporta le prix, & le reçut des mains de la Reine Mère. Ces fêtes ranimèrent plus que jamais le gout des deviſes & des emblèmes, que les tournois avoient mis autrefois à la mode, & qui avoient ſubſiſté après eux.

Un antiquaire, nommé d'Ouvrier, imagina alors pour Louis XIV. l'emblème d'un ſoleil dardant ſes rayons ſur un globe avec ces mots, *nec pluribus impar.* L'idée étoit un peu imitée d'une

d'une devise Espagnole, faite pour Philippe second, & plus convenable à ce Roi qui possédoit la plus belle partie du nouveau monde & tant d'Etats dans l'ancien, qu'à un jeune Roi de France qui ne donnoit encore que des espérances. Cette devise eut un succès prodigieux. Les armoiries du Roi, les meubles de la couronne, les tapisseries, les sculptures, en furent ornées. Le Roi ne la porta jamais dans ses carrousels. On a reproché injustement à Louis XIV. le faste de cette devise, comme s'il l'avoit choisie lui-même ; & elle a été peut-être plus justement critiquée pour le fond. Le corps ne représente pas ce que la légende signifie ; & cette légende n'a pas un sens assez clair & assez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de plusieurs manières, ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les devises, ce reste de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, & ont de l'agrément, quand les allusions sont justes, nouvelles & piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir, que d'en souffrir de mauvaises & de basses, comme celle de Louis douze ; c'étoit un porc-épic avec ces paroles : *qui s'y frotte, s'y pique.* Les devises sont par rapport aux inscriptions, ce que sont des mascarades en comparaison des cérémonies augustes.

La fête de Versailles en 1664 surpassa celle du carrousel, par sa singularité, par sa magnificence, & par les plaisirs de l'esprit, qui se mêlant à la splendeur de ces divertissemens, y ajoutoient un goût & des grâces dont aucune fête n'avoit encore été embellie. Versailles commençoit à être un séjour délicieux, sans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

Le

Le cinq Mai, le Roi y vint avec une Cour compôsée de six-cens personnes, qui furent défrayées avec leur suite, aussi bien que tous ceux qui servirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes, que des monumens construits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs & les Romains. Mais la promtitude, avec laquelle on construisit des théatres, des amphithéatres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de gout, étoit une merveille qui ajoutoit à l'illusion, & qui diversifiée depuis en mille manières, augmentoit encore le charme de ces spectacles.

Il y eut d'abord une espéce de carrousel. Ceux qui devoient courir, parurent le premier jour comme dans une revue ; ils étoient précédés de Hérauts-d'armes, de Pages, d'Ecuyers, qui portoient leurs devises & leurs boucliers ; & sur ces boucliers étoient écrits en lettres d'or des vers compôsés par Périgni & par Benserade. Ce dernier surtout avoit un talent singulier pour ces piéces galantes, dans lesquelles il fesoit toujours des allusions délicates & piquantes aux caractères des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentoit, & aux passions qui animoient la Cour. Le Roi représentoit Roger : tous les diamans de la couronne brilloient sur son habit & sur le cheval qu'il montoit. Les Reines & trois-cens dames, sous des arcs de triomphe, voyoient cette entrée.

Le Roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguoit que ceux de Mademoiselle de la Valière. La fête étoit pour elle seule ; elle en jouissoit, confondue dans la foule.

La

La cavalcade étoit suivi d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du soleil. Les quatre âges d'or, d'argent, d'airain & de fèr, les signes céleſtes, les saisons, les heures, suivoient à pied ce char. Tout ètoit caractérisé. Des bergers portoient les piéces de la barrière, qu'on ajuſtoit au son des trompettes, ausquelles succédoient par intervalles les musettes & les violons. Quelques personnages qui suivoient le char d'Apollon, vinrent d'abord réciter aux Reines, des vers convenables au lieu, au tems & aux personnes. Les courses finies, & la nuit venue, quatre-mille gros flambeaux éclairèrent l'espace, où se donnoient les fêtes. Des tables y furent servies par deux-cens personnages, qui représentoient les saisons, les Faunes, les Sylvains, les Dryades, avec des paſteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. Pan & Diane avançoient sur une montagne mouvante, & en descendirent pour faire pôser sur les tables ce que les campagnes & les forêts produisent de plus délicieux. Derrière les tables en demi cercle, s'éleva tout d'un coup un théatre chargé de concertans. Les arcades, qui entouroient la table & le théatre, étoient ornées de cinq-cens girandoles vertes & argent, qui portoient des bougies ; & une baluſtrade dorée fermoit cette vaſte enceinte.

Ces fêtes, si supérieures à celles qu'on invente dans les Romans, durèrent sept jours. Le Roi remporta quatre fois le prix des jeux, & laissa disputer ensuite aux autres Chevaliers, les prix qu'il avoit gagnés, & qu'il leur abandonnoit.

La

La comédie de la *Princesse d'Elide*, quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de Molière, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du tems, & par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. On étoit encore très entêté à la Cour de l'Astrologie Judiciaire. Plusieurs Princes pensoient par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguoit jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. Le Duc de Savoie Victor Amédée, père de la Duchesse de Bourgogne, eut un Astrologue auprès de lui, même après son abdication. Molière ôsa attaquer cette illusion dans son ouvrage.

On y voit aussi un fou de Cour. Ces misérables étoient encore fort à la mode. C'étoit un reste de barbarie, qui a duré plus longtems en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusemens, l'impuissance de s'en procurer d'agréables & d'honnêtes dans les tems d'ignorance & de mauvais gout, avoient fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. Le fou, qui étoit alors auprès de Louis XIV. avoit appartenu au Prince de Condé. Il s'appelloit l'Angeli. Le Comte de Grammont disoit, que de tous les fous qui avoient suivi Monsieur le Prince, il n'y avoit que l'Angeli qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquoit pas d'esprit. C'est lui qui dit, *qu'il n'alloit pas au sermon, parce qu'il n'aimoit pas le brailler, & qu'il n'entendoit pas le raisonner*.

La farce du *mariage forcé* fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première représentation des

trois premiers actes du *Tartuffe*. Le Roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéresser la tèrre & le ciel pour le supprimer ; & il subsistera, comme on l'a déja dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du gout & des hipocrites.

La plupart de ces solennités brillantes ne sont souvent que pour les yeux & les oreilles. Ce qui n'est que pompe & magnificence passe en un jour ; mais quand des chef-d'œuvres de l'art, comme le Tartuffe, font l'ornement de ces fêtes elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encore de plusieurs traits de ces allégories de Benserade, qui ornoient les ballets de ce tems-là. Je ne citerai que ces vers pour le Roi representant le soleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton
De Daphné ni de Phaëton.
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine :
Il n'est point là de piége, où vous puissiez donner ;
Le moyen de s'imaginer,
Qu'une femme vous fuye, & qu'un homme vous méne ?

La principale gloire de ces amusemens, qui perfectionnoient en France le gout, la politesse & les talens, venoit de ce qu'ils ne déroboient rien aux travaux assidus du Monarque. Sans ces travaux, il n'auroit sû que tenir une Cour : il n'auroit pas sû régner ; & si les plaisirs magnifiques de cette Cour avoient insulté à la misère du peuple, il n'eussent été qu'odieux. Mais le

 même

même homme qui avoit donné ces fêtes, avoit dônné du pain au peuple dans la disette de 1662; il avoit fait venir des grains, que les riches achetèrent à vil prix, & dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du Louvre: il avoit remis au peuple trois-millions de tailles: nulle partie de l'administrâtion intérieure n'étoit négligée; son Gouvernement étoit respecté au dehors. Le Roi d'Espagne obligé de lui céder la préséance, le Pape forcé de lui faire satisfaction, Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'aquéreur & honteux pour le vendeur; enfin toutes ses démarches depuis qu'il tenoit les rênes, avoient été ou nobles au utiles: il étoit beau après cela de donner des fêtes.

Le légat *à latére*, Chigi, neveu du Pape Aléxandre VII. venant au milieu de toutes les réjouissances de Versailles faire satisfaction au Roi de l'attentat des gardes du Pape, étala à la Cour un spectacle nouveau. Ces grandes cérémonies sont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit, rendoient la satisfaction plus éclatante. Il reçut sous un dais les respects des Cours supérieures, du Corps de Ville, du Clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le Grand Condé à sa droite & le fils de ce Prince à sa gauche, & vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome & le Pape, devant un Roi qui n'avoit pas encore tiré l'épée. Il dina avec le Roi après l'audiance; & on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, & de lui procurer des plaisirs. On traita depuis le Doge de Gênes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empressement de plaire, que le Roi concilia toujours avec ses démarches altières.

Tout

Tout cela donnoit à la Cour de Louis XIV. un air de grandeur qui éclipsoit toutes les autres Cours de l'Europe. Il vouloit que cet éclat, attaché à sa personne, rejaillît sur tout ce qui l'environnoit; que tous les Grands fussent honorés, & qu'aucun ne fût puissant, à commencer par son frère & par Monsieur le Prince. C'est dans cette vue, qu'il jugea en faveur des Pairs leur ancienne querelle avec les Présidens du Parlement. Ceux-ci prétendoient devoir opiner avant les Pairs, & s'étoient mis en possession de ce droit. Il régla dans un Conseil extraordinaire, que les Pairs opineroient aux Lits de Jûstice, en présence du Roi, avant les Présidens, comme s'ils ne devoient cette prérogative qu'à sa présence; & il laissa subsister l'ancien usage dans les assemblées qui ne sont pas des Lits de Justice.

Pour distinguer ses principaux courtisans, il avoit inventé des casaques bleues, brodées d'or & d'argent. La permission de les porter étoit une grande grâce pour des hommes que la vanité méne. On les demandoit presque comme le colier de l'ordre. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portoit alors des casaques par dessus un pourpoint orné de rubans; & sur cette casaque passoit un baudrier, auquel pendoit l'épée. On avoit une espéce de rabat à dentelles, & un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Espagne & de la Pologne. On se piquoit déja d'imiter presque partout la Cour de Louis XIV.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore ; régla les rangs & les fonctions ; créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de Grand-Maître de sa garderobe. Il rétablit les tables instituées par François premier, & les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commençaux, servies avec autant de propreté & de profusion que celles de beaucoup de Souverains : il vouloit que les étrangers y fussent tous invités : cette attention dura pendant tout son régne. Il en eut une autre plus recherchée & plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli en 1679, toutes les Dames trouvoient dans leur appartement une toilette complette ; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'étoit oublié : quiconque étoit du voyage, pouvoit donner des repas dans son appartement : on y étoit servi avec la même délicatesse que le Maître. Ces petites choses n'aquièrent du prix, que quand elles sont soutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il fesoit, on voyoit de la splendeur & de la générosité. Il fesoit présent de deux cens-mille francs aux filles de ses Ministres à leur mariage.

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avoit point d'éxemple. L'idée lui en vint d'un discours du Duc de Saint-Aignan, qui lui conta que le Cardinal de Richelieu avoit envoyé des présens à quelques savans étrangers, qui avoient fait son éloge. Le Roi n'attendit pas qu'il fût loué ; mais sûr de mériter de l'être, il recommanda à ses Ministres, Lionne & Colbert, de choisir un nombre de François & d'étrangers distingués dans la litterature, auxquels il donneroit des marques

de

de sa générosité. Lionne ayant écrit dans les pays étrangers, & s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matière si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes : les uns eurent des présens, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins, & leur mérite. Le Bibliothécaire du Vatican, Allati, le Comte Graziani Sécretaire d'Etat du Duc de Modéne, le célébre Viviani Mathématicien du Grand-Duc de Florence, Vossius l'Historiographe des Provinces-Unies, l'illustre Mathématicien Huygens, un résident Hollandois en Suéde ; enfin jusqu'à des Professeurs d'Altorf & de Helmstadt, villes presque inconnues des François, furent étonnés de recevoir des lettres de Monsieur Colbert, par lesquelles il leur mandoit, que si le Roi n'étoit pas leur Souverain, il les prioit d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expressions de ces lettres étoient mesurées sur la dignité des personnes ; & toutes étoient accompagnées, ou de gratificâtions considérables, ou de pensions.

Parmi les François, on sut distinguer Racine, Quinaut, Flechier depuis Evêque de Nîmes, encore fort jeunes ; ils eurent des présens. Il est vrai que Chapelain & Cotin eurent des pensions ; mais c'étoit principalement Chapelain que le Ministre Colbert avoit consulté. Ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la Poësie, n'étoient pas sans mérite. Chapelain avoit une littérature immense ; & ce qui peut surprendre, c'est qu'il avoit du gout, & qu'il étoit un des critiques les plus éclairés. Il y a une distance immense de tout cela au génie. La science &

 l'esprit

l'esprit conduisent un artiste, mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputâtion de son tems, que Ronsard & Chapelain. C'est qu'on étoit barbare dans le tems de Ronsard, & qu'à peine on sortoit de la barbarie dans celui de Chapelain. Costar, le compagnon d'étude de Balsac & de Voiture, appelle Chapelain le premier des Poëtes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités ; il n'avoit encore fait que des satires ; & l'on sait que ses satires attaquoient les mêmes savans que le Ministre avoit consultés. Le Roi le distingua quelques années après, sans consulter personne.

Les présens, faits dans les pays étrangers, furent si considérables, que Viviani fit bâtir a Florence une maison, des libéralités de Louis XIV. Il mit en lettres d'or sur le frontispice, *Ædes à Deo datæ :* allusion au surnom de *Dieu donné*, dont la voix publique avoit nommé ce Prince à sa naissance.

On se figure aisément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire ; & si on considère tout ce que le Roi fit bientôt après de mémorable, les esprits les plus sévères & les plus difficiles doivent souffrir les éloges immodérés, qu'on lui prodigua. Les François ne furent pas les seuls qui le louèrent. On prononça douze panégyriques de Louis XIV. en diverses villes d'Italie ; & le Marquis Zampieri les lui envoya reliés avec des filigrames d'or.

Il continua toujours à répandre ses bienfaits sur les Lettres & sur les Arts. Des gratificâtions particulières d'environ quatre-mille Louis-d'or à Racine, la fortune de Despréaux, celle de Quinaut,

naut, ſur-tout celle de Lulli & de tous les artiſtes qui lui conſacrèrent leurs travaux, en ſont des preuves. Il donna même mille Louis à Benſerade, pour faire graver les tailles douces de ſes métamorphôſes d'Ovide en rondeaux : libéralité mal appliquée, qui prouve ſeulement la générosité du Souverain. Il recompenſoit dans Benſerade, le petit mérite qu'il avoit eu dans ſes ballets.

Pluſieurs écrivains ont attribué uniquement à Colbert cette protection donnée aux Arts, & cette magnifience de Louis XIV. Mais il n'eut d'autre mérite en cela que de ſeconder la magnanimité & le gout de ſon Maître. Ce Miniſtre, qui avoit un très grand génie pour les finances, le commerce, la navigâtion, la police générale, n'avoit pas dans l'eſprit ce gout & cette élévâtion du Roi : il s'y prétoit avec zéle, & étoit loin de lui inſpirer ce que la nature donne.

On ne voit pas après cela, ſur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce Monarque. Un Prince, qui a des domaines abſolumens ſéparés des revenus de l'Etat, peut être avare comme un particulier ; mais un Roi de France, qui n'eſt réellement que le diſpenſateur de l'argent de ſes ſujets, ne peut guères être atteint de ce vice. L'attention & la volonté de récompenſer peuvent lui manquer ; mais c'eſt ce qu'on ne peut reprocher à Louis XIV.

Dans le tems même qu'il commençoit à encourager les talens par tant de bienfaits, l'uſage que le Comte de Buſſi fit des ſiens, fut rigoureuſement puni. On le mit à la Baſtille en 1665. Les *Amours des Gaules* furent le prétexte

de sa prison. La véritable cause étoit cette chanson, où le Roi étoit trop compromis, & dont on renouvela alors le souvenir, pour perdre Buffi à qui on l'imputoit.

Que Deodatus est heureux,
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va !

Ses ouvrages n'étoient pas assez bons, pour compenser le mal qu'ils lui firent. Il parloit purement sa langue : il avoit du mérite, mais plus d'amour-propre encore ; & il ne se servit guères de ce mérite, que pour se faire des ennemis. Louis XIV auroit agi généreusement, s'il lui avoit pardonné : il vengea son injure personelle, en paroissant céder au cri public. Cependant le Comte de Bussi fut relâché au bout de dix huit mois ; mais il fut dans la disgrâce tout le reste de sa vie, protestant envain à Louis XIV. une tendresse, que ni le Roi, ni personne ne croyoit sincère.



CHAPITRE VINGT-CINQUIE'ME.

Suite des particularités & anecdotes.

A La gloire, aux plaisirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupoient les premières années de ce Gouvernement, Louis XIV voulut joindre les douceurs de l'amitié; mais il est difficile à un Roi de faire des choix heureux. De deux hommes ausquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abusa de sa faveur. Le premier étoit le Marquis de Vardes, confident du gout du Roi pour Madame de la Valière. On sait que des intrigues de Cour le firent chercher à perdre Madame de la Valière, qui par sa place devoit avoir des jalouses, & qui par son caractère ne devoit point avoir d'ennemis. On sait qu'il ôsa, de concert avec le Comte de Guiche & la Comtesse de Soissons, écrire à la Reine régnante une lettre contrefaite, au nom du Roi d'Espagne son père. Cette lettre apprenoit à la Reine ce qu'elle devoit ignorer, & ce qui ne pouvoit que troubler la paix de la Maison royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les soupçons sur les plus honnêtes gens de la Cour, le Duc & la Duchesse de Navailles. Ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du Monarque trompé. L'atrocité de la conduite de Vardes fut trop tard connue; & Vardes, tout criminel qu'il étoit, ne fut guères plus puni que les innocens qu'il avoit accusés,

& qui furent obligés de se défaire de leurs charges, & de quitter la Cour.

L'autre favori étoit le Comte, depuis Duc, de Lausun, tantôt rival du Roi dans ses amours passagers, tantôt son confident, & si connu depuis par ce mariage qu'il voulut faire trop publiquement avec Mademoiselle & qu'il fit ensuite sécrettement malgré sa parole donnée à son Maître.

Le Roi, trompé dans ses choix, dit qu'il avoit cherché des amis, & qu'il n'avoit trouvé que des intrigans. Cette connoissance malheureuse des hommes, qu'on aquiert trop tard, lui fesoit dire aussi : *toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens & un ingrat.*

Ni les plaisirs, ni les embellissemens des maisons royales & de Paris, ni les soins de la police du royaume, ne discontinuèrent pendant la guèrre de 1666.

Le Roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670. Il avoit alors trente-deux ans. On joua devant lui à Saint-Germain, la tragédie de *Britannicus*; il fut frappé de ces vers :

Pour mérite premier, pour vertu singulière,
Il excelle à trainer un char dans la carrière,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

Dès-lors il ne dansa plus en public : & le poëte réforma le Monarque. Son union avec Madame la Duchesse de la Valière subsistoit toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui fesoit. Ces infidélités lui coutoient peu de soins. Il ne trouvoit guères de femmes qui lui résistassent ; & revenoit toujours à celle qui par sa douceur

douceur & par la bonté de son caractère, par un amour vrai & même par les chaînes de l'habitude, l'avoit subjugué sans art. Mais dès l'an 1669, elle s'apperçut que Madame de Montespan prenoit de l'ascendant ; elle combattit avec sa douceur ordinaire ; elle supporta le chagrin d'être témoin long-tems du triomphe de sa rivale : & sans presque se plaindre, elle se crut encore heureuse dans sa douleur, d'être considérée du Roi qu'elle aimoit toujours, & de le voir sans en être aimée.

Enfin, en 1675 elle embrassa la ressource des âmes tendres, auxquelles il faut des sentimens profonds qui les subjuguent. Elle crut que Dieu seul pouvoit succéder dans son cœur à son amant. Sa conversion fut aussi célébre que sa tendresse. Elle se fit Carmélite à Paris, & persévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nuds, jeuner rigoureusement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnue ; tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoutumée à tant de gloire, de mollesse & de plaisirs. Elle vécut dans ces austérités depuis 1675 jusqu'en 1710, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde. Un Roi, qui puniroit ainsi la personne la plus coupable, seroit un tiran ; & c'est ainsi que tant de femmes se sont punies d'avoir aimé. Il n'y a presque point d'éxemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique sembleroient cependant éxiger plus d'expiâtions que les foiblesses de l'amour ; mais ceux qui gouvèrnent les âmes, n'ont guères d'empire que sur les foibles.

On sait que quand on annonça à sœur Louise de la Miséricorde la mort du Duc de Vermandois

dois qu'elle avoit eu du Roi, elle dit; *je dois pleurer sa naissance encore plus que sa mort.* Il lui resta une fille, qui fut de tous les enfans du Roi la plus ressemblante à son père, & qui épousa le Prince Armand de Conti, petit-neveu du Grand Condé.

Cependant la Marquise de Montespan jouissoit de sa faveur, avec autant d'éclat & d'empire que Madame de la Valière avoit eu de modestie.

Tandis que Madame de la Valière & Madame de Montespan se disputoient encore la première place dans le cœur du Roi, toute la Cour étoit occupée d'intrigues d'amour. Louvois même étoit sensible. Parmi plusieurs maîtresses qu'eut ce Ministre, dont le caractère dur sembloit si peu fait pour l'amour, il y eut une Madame du Frénoi, femme d'un de ses commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la Reine: on la fit Dame du lit: elle eut les grandes entrées. Le Roi, en favorisant ainsi jusqu'aux gouts de ses Ministres, vouloit justifier les siens.

C'est un grand exemple du pouvoir des préjugés & de la coutume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, & qu'il ne le fût pas à la petite-fille de Henri quatre, d'avoir un mari. Mademoiselle, après avoir refusé tant de Souverains, après avoir eu l'espérance d'épouser Louis XIV. voulut faire à quarante trois ans la fortune d'un Gentilhomme. Elle obtint la permission d'épouser Péguilin du nom de Caumont, Comte de Lausun, Capitaine d'une des deux compagnies des cent Gentilshommes au Bec-de-Corbin qui ne subsistent plus,



plus, & pour qui le Roi avoit créé la charge de Colonel-Général des dragons. Il y avoit cent éxemples de Princeſſes, qui avoient épouſé des Gentilshommes : les Empereurs Romains donnoient leurs filles à des Sénateurs : les filles des Souverains de l'Aſie, plus puiſſans & plus deſpotiques qu'un Roi de France, n'épouſent jamais que des eſclaves de leurs pères.

Mademoiſelle donnoit tous ſes biens, eſtimés vingt-millions, au Comte de Lauſun ; quatre Duchez, la Souveraineté de Dombes, le Comté d'Eu, le Palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne ſe réſervoit rien, abandonnée toute entière à l'idée flatteuſe de faire à ce qu'elle aimoit une plus grande fortune, qu'aucun Roi n'en a fait à aucun ſujet. Le contrat étoit dreſſé. Lauſun fut un jour Duc de Montpenſier. Il ne manquoit plus que la ſignature. Tout étoit prêt, lorſque le Roi, aſſailli par les repréſentâtions des Princes, des Miniſtres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira ſa parole & défendit cette alliance. Il avoit écrit aux Cours étrangères pour annoncer le mariage ; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis ; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre Mademoiſelle malheureuſe. Mais ce même Prince, qui s'étoit attendri en lui manquant de parole, fit enfermer Lauſun, en Novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épouſé en ſécret la Princeſſe, qu'il lui avoit permis quelques mois auparavant d'épouser en public. Il fut enfermé dix années entières. Il y a plus d'un royaume, où un Monarque n'a pas cette puiſſance : ceux qui l'ont, ſont plus chéris quand ils n'en font pas d'uſage.

Le

Le citoyen, qui n'offenſe point les lois de l'Etat, doit-il être puni ſi ſévèrement par celui qui repréſente l'Etat? n'y a-t-il pas une très grande différence entre déplaire à ſon Souverain, & trahir ſon Souverain? un Roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiteroit?

Ceux qui ont écrit * que Madame de Montespan, après avoir empéché le mariage, irritée contre le Comte de Lauſun qui éclatoit en reproches violens, éxigea de Louis XIV cette vangeance, ont fait bien plus de tort à ce Monarque. Il y auroit eu à la fois de la tirannie & de la puſillanimité, à ſacrifier à la colère d'une femme, un brave homme, un favori, qui privé par lui de la plus grande fortune, n'auroit fait d'autre faute que de s'être trop plaint de Madame de Monteſpan. Qu'on pardonne ces réfléxions: les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même tems l'équité veut que Louis XIV n'ayant fait dans tout ſon régne aucune action de cette nature, on ne l'accuſe pas d'une injuſtice ſi cruelle. C'eſt bien aſſez qu'il ait puni avec tant de ſévérité un mariage clandeſtin, une liaiſon innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer ſa faveur étoit très juſte. La priſon étoit trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage ſecret, n'ont qu'à lire attentivement les mémoires de Made-

* L'origine de cette imputâtion, qu'on trouve dans tant d'hiſtoriens, vient du *Ségraiſiana*. C'eſt un recueil poſthume de quelques converſâtions de Ségrais, presque toutes falſifiées. Il eſt plein de contrâdictions; & l'on ſait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de créance.

Mademoiſelle. Ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même Princeſſe, qui s'étoit plainte ſi amèrement au Roi de la rupture de ſon mariage, n'ôſa ſe plaindre de la priſon de ſon mari. Elle avoue qu'on la croyoit mariée ; elle ne dit point qu'elle ne l'étoit pas : & quand il n'y auroit que ces paroles : *je ne peux ni ne dois changer pour lui :* elles ſeroient déciſives.

Lauſun & Fouquet furent étonnés de ſe rencontrer dans la même priſon ; mais Fouquet ſurtout, qui dans ſa gloire & dans ſa puiſſance avoit vu de loin Péguilin dans la foule comme un Gentil-homme de province ſans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avoit été le favori du Roi, & qu'il avoit eu la permiſſion d'épouſer la petite-fille de Henri IV, avec tous les biens & les titres de la Maiſon de Montpenſier.

Après avoir langui dix ans en priſon, il en ſortit enfin. Mais ce ne fut qu'après que Madame de Monteſpan eut engagé Mademoiſelle à donner la Souveraineté de Dombes & le Comté d'Eu, au Duc du Maine encore enfant, qui les poſſéda apres la mort de cette Princeſſe. Elle ne fit cette donâtion, que dans l'eſpérance que Monſieur de Lauſun ſeroit reconnu pour ſon époux ; elle ſe trompa : le Roi lui permit ſeulement de donner à ce mari ſécret & infortuné les terres de Saint-Fargeau & de Thiers, avec d'autres revenus conſidérables que Lauſun ne trouva pas ſuffiſans. Elle fut réduite à être ſécrettement ſa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuſe à la Cour, mal-

heu-

heureuse chez elle ; ordinaire effet des passions : elle mourut en 1693 *.

Pour le Comte de Lausun, il passa ensuite en Angletèrre en 1688. Toujours destiné aux avantures extraordinaires, il conduisit en France la Reine épouse de Jacques second, & son fils au berceau. Il fut fait Duc. Il commanda en Irlande avec peu de succès, & revint avec plus de réputâtion attachée à ses avantures, que de considérâtion personnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé, & oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événemens sans avoir fait de grandes chôses.

Cependant Madame de Montespan étoit toute puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athénaïs de Mortemar femme du Marquis de Montespan, sa sœur ainée la Marquise de Thiange, & sa cadette pour qui elle obtint l'Abbaye de Fontévraud, étoient les plus belles femmes de leur tems ; & toutes trois joignoient à cet avantage, des agrémens singuliers dans l'esprit. Le Duc de Vivonne leur frère, Maréchal de France, étoit aussi un des hommes de la Cour, qui avoit le plus de gout & de lecture. C'étoit lui à qui le Roi disoit un jour : *mais à quoi sert de lire?* Le Duc de Vivonne répondit. „ la lecture fait à l'esprit, ce que vos perdrix „ font

* On a imprimé à la fin de ses mémoires, une histoire des amours de Mademoiselle & de Monsieur de Lausun. C'est l'ouvrage de quelque valet de chambre. On y a joint des vers dignes de l'histoire, & de toutes les inepties qu'on étoit en possession d'imprimer en Hollande.

„ font à mes joues.“ C'eſt qu'il avoit de l'embonpoint & de belles couleurs.

Ces quatre perſonnes plaiſoient univerſellement par un tour ſingulier de converſation mêlé de plaiſanterie, de naïveté & de fineſſe, qu'on appelloit l'eſprit des Mortemar. Elles écrivoient toutes avec une légèreté & une grâce particulière. On voit par-là, combien eſt ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveler, que Madame de Monteſpan étoit obligée de faire écrire ſes lettres au Roi par Madame Scarron ; & que c'eſt là ce qui en fit ſa rivale, & ſa rivale heureuſe.

Madame Scarron, depuis Madame de Maintenon, avoit à la vérité plus de lumières aquiſes par la lecture ; ſa converſation étoit plus douce, plus inſinuante. Il y a des lettres d'elle, écrites d'une élégance qui étonne. Mais Madame de Monteſpan n'avoit beſoin d'emprunter l'eſprit de perſonne ; & elle fut long-tems favorite, avant que Madame de Maintenon lui fût préſentée.

Le triomphe de Madame de Monteſpan éclata au voyage que le Roi fit en Flandre en 1670. La ruine des Hollandois fut préparée dans ce voyage, au milieu des plaiſirs. Ce fut une fête continuelle, dans l'appareil le plus pompeux.

Le Roi, qui fit tous ſes voyages de guèrre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un càroſſe à glaces. Les chaiſes de poſte n'étoient point encore inventées. La Reine, *Madame*, ſa belle ſœur, la Marquiſe de Monteſpan, étoient dans cet équipage ſuperbe, ſuivi de beaucoup d'autres ; & quand Madame de Monteſpan alloit

seule,

feule, elle avoit quatre gardes du corps aux portières de fon cároffe. Le Dauphin arriva enfuite avec fa Cour, Mademoifelle avec la fienne: c'étoit avant la fatale avanture de fon mariage: elle partageoit en paix tous ces triomphes, & voyoit avec complaifance fon amant favori du Roi, à la tête de fa compagnie des gardes. On fefoit porter dans les villes où l'on couchoit, les plus beaux meubles de la couronne. On trouvoit dans chaque ville un bal masqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maifon de guerre accompagnoit le Roi, & toute la maifon de fervice précédoit ou fuivoit. Les tables étoient tenues comme à Saint-Germain. Le Cour vifita dans cette pompe toutes les villes conquifes. Les principales Dames de Bruxelles, de Gand, venoient voir cette magnificence. Le Roi les invitoit à fa table; il leur fefoit des préfens pleins de galanterie. Tous les Officiers des troupes en garnifon recevoient des gratifications. Il en couta plufieurs fois quinze-cens Louis-d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages, étoient pour Madame de Montefpan, excepté ce que le devoir donnoit à la Reine. Cependant cette Dame n'étoit pas du fécret. Le Roi favoit diftinguer les affaires d'Etat des plaifirs.

Madame, feule chargée de l'union des deux Rois & de la deftruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque fur la flote du Roi d'Angleterre, Charles fecond fon frère, avec une partie de la Cour de France. Elle menoit avec elle Mademoifelle de Kerowal, depuis Ducheffe de Portsmouth, dont la beauté égaloit celle de Madame de Montefpan. Elle fut depuis en Angleterre,

gletèrre, ce que Madame de Montefpan étoit en France, mais avec plus de crédit. Le Roi Charles fut gouverné par elle, jusqu'au dernier moment de fa vie; & quoique fouvent infidéle, il fut toujours maitrifé. Jamais femme n'a confervé plus longtems fa beauté; nous lui avons vu à l'âge de près de foixante & dix ans, une figure encore noble & agréable, que les années n'avoient point flétrie.

Madame alla voir fon frère à Cantorbéri, & revint avec la gloire du fuccès. Elle en jouiffoit, lorsqu'une mort fubite & douloureufe l'enleva à l'âge de vingt-fix ans le 30 Juin 1670. La Cour fut dans une douleur & dans une confternation que le genre de mort augmentoit. Cette Princeffe s'étoit crue empoifonnée. L'Ambaffadeur d'Angletèrre, Montaigu, en étoit perfuadé; la Cour n'en doutoit pas: & toute l'Europe le difoit. Un des anciens domeftiques de la Maifon de fon mari, m'a nommé celui, qui (felon lui) donna le poifon. „ Cet homme, me difoit-il, „ qui n'étoit pas riche, fe retira immediatement „ après en Normandie, où il acheta une tèrre „ dans laquelle il vécut longtems avec opulence. „ Ce poifon (ajoutoit-il) étoit de la poudre de „ diamant mife au lieu de fucre dans des fraifes.“ La Cour & la ville penfèrent que Madame avoit é é empoifonnée dans un verre d'eau de chicorée, après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, & bientôt les convulfions de la mort. Mais la malignité humaine & l'amour de l'extraordinaire furent les feules raifons de cette perfuâfion générale. Le verre d'eau ne pouvoit être empoifonné, puisque Madame de la Fayette & une autre perfonne burent le refte fans ref-

fentir

sentir la plus légère incommodité. La poudre de diamant n'est pas plus un venin, que la poudre de corail. Il y avoit long-tems que Madame étoit malade d'un abscès qui se formoit dans le foie. Elle étoit très mal-saine, & même avoit accouché d'un enfant absolument pourri. Son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet événement accusé d'aucune action qui eût de la noirceur : & on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain seroit trop malheureux, s'il étoit aussi commun de commettre des choses atroces, que de les croire.

On prétendit, que le Chevalier de Lorraine favori de Monsieur, pour se vanger d'un éxil & d'une prison que sa conduite coupable auprès de Madame lui avoit attiré, s'étoit porté à cette horrible vangeance. On ne fait pas attention, que le Chevalier de Lorraine étoit alors à Rome, & qu'il est bien difficile à un Chevalièr de Malthe de vingt ans, qui est à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande Princesse.

Il n'est que trop vrai qu'une foiblesse & une indiscrétion du Vicomte de Turenne avoient été la première cause de toutes ces rumeurs odieuses, qu'on se plaît encore à réveiller. Il étoit à soixante ans l'amant de Madame de Coatquen & sa dupe, comme il l'avoit été de Madame de Longueville. Il révéla à cette Dame le sécret de l'Etat, qu'on cachoit au frère du Roi. Madame de Coatquen, qui aimoit le Chevalier de Lorraine, le dit à son amant : celui-ci en avertit Monsieur. L'intérieur de la maison de ce Prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amèr les reproches & les jalousies. Ces troubles éclatèrent

rent avant le voyage de Madame. L'amertume redoubla à ſon retour. Les emportemens de Monſieur, les querelles de ſes favoris avec les amis de Madame, remplirent la maiſon de confuſion & de douleur. Madame, quelque tems avant ſa mort, reprochoit avec des plaintes douces & attendriſſantes, à la Marquiſe Coatquen, les malheurs dont elle étoit cauſe. Cette Dame, à genoux auprès de ſon lit & arrôſant ſes mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de Venceslas :

J'allois ... j'étois ... l'amour a ſur moi tant d'empire ;
Je m'égare, Madame, & ne puis que vous dire ...

Le Chevalier de Lorraine, auteur de ces diſſenſions, fut d'abord envoyé par le Roi à Pierre-encise ; le Comte de Marſan de la Maiſon de Lorraine, & le Marquis, depuis Maréchal, de Villeroi, furent éxilés. Enfin on regarda comme la ſuite coupable de ces démélés, la mort naturelle de cette malheureuſe Princeſſe.

Ce qui confirma le public dans le ſoupçon de poiſon, c'eſt que vers ce tems on commença à connoître ce crime en France. On n'avoit point employé cette vangeance des lâches dans les horreurs de la guèrre civile. Ce crime, par une fatalité ſingulière, infecta la France dans le tems de la gloire & des plaiſirs qui adouciſſoient les mœurs, ainſi qu'il ſe gliſſa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la République.

Deux Italiens, dont l'un s'appeloit Exili, travaillèrent longtems avec un apoticaire Alleman nommé Glaſèr, à chercher ce qu'on appelle *la*

pierre

pierre philosophale. Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avoient, & voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent sécrettement des poisons. La confession, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuse en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier ; la confession, dis-je, fit connoître au Grand-Pénitencier de Paris, que quelques personnes étoient mortes empoisonnées. Il en donna avis au Gouvernement. Les deux Italiens soupçonnés furent mis à la Bastille : l'un des deux y mourut. Exili y resta sans être convaincu ; & du fond de sa prison, il répandit dans Paris ces funestes sécrets, qui coutèrent la vie au Lieutenant-Civil d'Aubrai & à sa famille, & qui firent enfin ériger la Chambre des Poisons, qu'on nomma *la Chambre ardente.*

L'amour fut la première source de ces horribles avantures. Le Marquis de Brinvilliers, gendre du Lieutenant-Civil d'Aubrai, logea chez lui Sainte-croix, * Capitaine de son régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conséquences. Le mari s'obstina à faire demeurer ce jeune homme avec sa femme, jeune, belle & sensible. Ce qui devoit arriver, arriva : ils s'aimèrent. Le Lieutenant-Civil, père de la Marquise, fut assez sévère & assez imprudent, pour solliciter une lettre de cachet, & pour faire envoyer à la Bastille le Capitaine, qu'il ne falloit envoyer qu'à son régiment. Sainte-croix fut mis malheureusement dans la cham-

* L'histoire de Louis XIV sous le nom de la Martinière le nomme l'Abbé de la Croix. Cette histoire, fautive en tout, confond les noms, les dates & les événemens.

chambre où étoit Exili. Cet Italien lui apprit à se vanger. On en sait les suites qui font frémir. La Marquise n'attenta point à la vie de son mari, qui avoit eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même étoit la cause; mais la fureur de la vangeance la porta à empoisonner son père, ses deux frères & sa sœur. Au milieu de tant de crimes, elle avoit de la religion : elle alloit souvent à confesse ; & même, lorsqu'on l'arrêta dans Liége, on trouva une confession générale écrite de sa main, qui servit non pas de preuve contre elle, mais de présomption. Il est faux, qu'elle eût essayé ses poisons dans les hopitaux, comme le disoit le peuple, & comme il est écrit dans les *causes célèbres*, ouvrage d'un Avocat sans cause, & fait pour le peuple. Mais il est vrai qu'elle eut, ainsi que Sainte-croix, des liaisons sécrettes avec des personnes accusées depuis des mêmes crimes. Elle fut brulée en 1679, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670, qu'Exili avoit commencé à faire des poisons jusqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut dissimuler, que Pennautier le Receveur-Général du Clergé, ami de cette femme, fut accusé quelque tems après d'avoir mis ces sécrets en usage ; & qu'il lui en couta la moitié de son bien pour supprimer les accusâtions.

La Voisin, la Vigoureux, un Prêtre nommé le Sage, & d'autres, trafiquèrent des sécrets d'Exili, sous prétexte d'amuser les âmes curieuses & foibles par des apparitions d'esprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'étoit en effet. La Chambre ardente fut établie à l'Arsenal près de la Bastille en 1680. Les plus grands Seigneurs y furent cités : entre autres, deux niéces du Cardi-

Cardinal Mazarin, la Ducheſſe de Bouillon, & la Comteſſe de Soiſſons mère du Prince Eugéne. Elles ne furent point décrétées de priſe de corps, comme le dit l'hiſtoire de Réboulet. Il ne ſe trompe pas moins en diſant, que la Ducheſſe de Bouillon parut devant les juges avec tant d'amis, qu'elle n'avoit rien à craindre, quand même elle eût été coupable. Quels amis dans ce tems-là euſſent pu ſouſtraire quelqu'un à la juſtice? La Ducheſſe de Bouillon ne fut accuſée que d'avoir eu des curiôſités ridicules. On imputoit des choſes plus ſérieuſes à la Comteſſe de Soiſſons, qui ſe retira à Bruxelles. Le Maréchal de Luxembourg fut mis à la Baſtille, & ſubit un long interrogatoire, après lequel il reſta encore quatorze mois en priſon. On peut juger quelles rumeurs affreuſes toutes ces accuſâtions excitoient dans Paris. Le ſupplice du Feu, dont la Voiſin & ſes complices furent punis, mirent fin aux recherches & aux crimes. Cette abominâtion ne fut que le partage de quelques particuliers, & ne corrompit point les mœurs douces de la nâtion: mais elle laiſſa dans les eſprits un penchant funeſte à ſoupçonner des morts naturelles d'avoir été violentes.

Ce qu'on avoit cru de la deſtinée malheureuſe de Madame Henriette d'Angletèrre, on le crut enſuite de ſa fille Marie-Louiſe, qu'on maria en 1679 au Roi d'Eſpagne Charles ſecond. Cette jeune Princeſſe partit à regret pour Madrid. Mademoiſelle avoit ſouvent dit à Monſieur, frère du Roi: *ne menez pas ſi ſouvent votre fille à la Cour; elle ſera trop malheureuſe ailleurs.* Cette jeune Princeſſe vouloit épouſer Monſeigneur. *Je vous fais Reine d'Eſpagne,* lui dit

dit le Roi, *que pourrois-je de plus pour ma fille?* „ Ah! répondit-elle, vous pourriez plus pour „ votre niéce.„ Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que sa mère. Il passa pour constant, que le Conseil Aûtrichien de Charles second vouloit se défaire d'elle, parce qu'elle aimoit son pays, & qu'elle pouvoit empécher le Roi son mari de se déclarer pour les Alliés contre la France. On lui envoya même de Versailles de ce qu'on croit du contrepoison: précaution très incertaine, puisque ce qui peut guérir une espéce de mal peut envenimer l'autre, & qu'il n'y a point d'antidote général. Le contrepoison prétendu arriva après sa mort. Ceux qui ont lu les mémoires compilés par le Marquis de Dangeau, trouveront que le Roi dit en soupant: " La Reine d'espagne est morte empoi„ sonnée dans une tourte d'anguille: la Com„ tesse de Pernits, les Caméristes Zapata & „ Nina, qui en ont mangé après elle, sont mor„ tes du même poison."

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces mémoires manuscrits, qu'on dit faits avec soin par un courtisan, qui n'avoit presque point quitté Louis XIV pendant quarante ans, je ne laissai pas d'être encore en doute: je m'informai à d'anciens domestiques du Roi, s'il étoit vrai que ce Monarque, toujours retenu dans ses discours, eût jamais prononcé des paroles si imprudentes. Ils m'assurèrent tous que rien n'étoit plus faux. Je demandai à des personnes considérables qui arrivoient d'Espagne, s'il étoit vrai que ces trois personnes fussent mortes avec la Reine; elles me donnèrent des attestations,

que toutes trois avoient furvécu longtems à leur Maitreffe. Enfin je fus que ces mémoires du Marquis de Dangeau, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étoient que *des nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de fes domeftiques ; & je puis répondre qu'on s'en apperçoit affez au ftile, aux inutilités & aux fauffetés dont ce recueil eft rempli. Après toutes ces idées funeftes, où la mort de Henriette d'Angletèrre nous a conduits, il faut revenir aux événemens de la Cour qui fuivirent fa perte.

La Princeffe Palatine lui fuccéda un an après, & fut mère du duc d'Orleans, Régent du Royaume. Il fallut qu'elle reconçât au Calvinifme pour époufer Monfieur ; mais elle conferva toujours pour fon ancienne religion un refpect fécret qu'il eft difficile de fecouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le coeur.

L'avanture infortunée d'une fille d'honneur de la Reine en 1673, donna lieu à un nouvel établiffement. Ce malheur eft connu par le fonnet de l'avorton, dont les vers ont été tant cités :

Toi qui meurs avant que de naitre.
Affemblage confus de l'être & du néant,
Pauvre avorton, difforme enfant,
Rebut du néant & de l'être :

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à fon tour,
Funefte ouvrage de l'amour,
De l'honneur funefte victime.

Laiffe-moi calmer mon ennui,
Et du fond du néant où tu rentres aujourd'hui,
N'entretiens point l'horreur dont ma faute eft fuivie.

Deux

Deux tirans oppôsés ont décidé ton sort.
L'amour malgré l'honneur te fit donner la vie,
L'honneur malgré l'amour te fait donner la mort.

Les dangers, attachés à l'état de fille dans une Cour galante & voluptueuse, déterminèrent à substituer aux douze Filles d'Honneur qui embélissoient la Cour de la Reine, douze Dames du Palais ; & depuis la maison des Reines fut ainsi compôsée, cet établissement rendoit la Cour plus nombreuse & plus magnifique, en y fixant les maris & les parens de ces Dames, ce qui augmentoit la société & répandoit plus d'opulence.

La Princesse de Bavière, épouse de Monseigneur, ajouta dans les commencemens de l'éclat & de la vivacité à cette Cour. La Marquise de Montespan attiroit toujours l'attention principale : mais enfin elle cessoit de plaire ; & les emportemens altiers de sa douleur ne ramenoient pas un cœur qui s'éloignoit. Cependant elle tenoit toujours à la Cour par une grande charge, étant Surintendante de la maison de la Reine ; & au Roi, par ses enfans, par l'habitude & par son ascendant.

On lui conservoit tout l'extérieur de la considérâtion & de l'amitié, qui ne la consoloit pas ; & le Roi affligé, de lui causer des chagrins violens & entraîné par d'autres gouts, trouvoit déja dans la conversâtion de Madame de Maintenon, une douceur qu'il ne goutoit plus auprès de son ancienne maitresse. Il se sentoit à la fois partagé, entre Madame de Montespan qu'il ne pouvoit quitter, Mademoiselle de Fontange

qu'il aimoit, & Madame de Maintenon de qui l'entretien devenoit néceſſaire à ſon âme tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenoient toute la Cour en ſuſpens. Il paroit aſſez honorable pour Louis XIV, qu'aucune de ces intrigues n'influât ſur les affaires générales, & que l'amour, qui troubloit la Cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le Gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me ſemble, que Louis XIV avoit une âme auſſi grande que ſenſible.

Je croirois même que ces intrigues de Cour, étrangères à l'Etat, ne devroient point entrer dans l'hiſtoire, ſi le nom de Louis XIV ne rendoit tout intéreſſant ; & ſi le voile de ces miſtères n'avoit été levé par tant d'hiſtoriens, qui pour la plupart les ont défigurés.



CHAPITRE VINGT-SIXIE'ME.

Suite des particularités & anecdotes.

MAdame de Fontange devint grôsse en 1680. On la fit Duchesse. Elle ne jouit pas longtems de sa fortune : elle mourut un an après des suites de sa couche ; & le fils qu'elle avoit eu du Roi, ne survécut pas à sa mère.

La Marquise de Montespan, n'ayant plus de rivale déclarée, n'en posséda pas plus un cœur fatigué d'elle & de ses murmures. Quand les hommes ne sont plus dans leur jeunesse, ils ont presque tous besoin de la société d'une femme complaisante. Le poids des affaires rend surtout cette consolation nécessaire. La nouvelle Favorite, Madame de Maintenon, qui sentoit le pouvoir sécret qu'elle aquéroit tous les jours, se conduisoit avec cet art, qui est si naturel aux femmes, & qui ne déplaît pas aux hommes.

Elle écrivoit un jour à Madame de Frontenac sa cousine, en qui elle avoit une entière confiance : " je le renvoie toujours affligé & jamais déséspéré.,, Dans ce tems, où sa faveur croissoit & où Madame de Montespan touchoit à sa chute, ces deux rivales se voyoient tous les jours, tantôt avec une aigreur sécrette, tantôt avec une confiance passagère, que la nécessité de se parler & la lassitude de la contrainte mettoient quelquefois dans leurs entretiens. Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des mémoires de tout ce qui se passoit à la

à la Cour. L'ouvrage ne fut pas poussé fort loin. Madame de Montespan se plaisoit à lire quelque chôse de ces mémoires à ses amis, dans les dernières années de sa vie. La dévôtion, qui se méloit à toutes ces intrigues sécrettes, affermissoit encore la faveur de Madame de Maintenon, & éloignoit Madame de Montespan. Le Roi se reprochoit son attachement pour une femme mariée, & sentoit surtout ce scrupule, depuis qu'il ne sentoit plus d'amour. Cette situâtion embarassante subsista jusqu'en 1685, année mémorable par la révocâtion de l'édit de Nantes. On voyoit alors des scènes bien différentes: d'un côté, le désespoir & la fuite d'une partie de la nâtion; de l'autre, de nouvelles fêtes à Versailles, Trianon & Marli bâtis, la nature forcée dans tous ces lieux de délices, & des jardins où l'art étoit épuisé. Le mariage du petit-fils du Grand Condé, & de Mademoiselle de Nantes fille du Roi & de Madame de Montespan, fut le dernier triomphe de cette maitresse, qui commençoit à se retirer de la Cour.

Le Roi maria depuis deux enfans qu'il avoit eus d'elle, Mademoiselle de Blois avec le Duc de Chartres que nous avons vu Régent du royaume, & le Duc du Maine à Louise Bénédicte de Bourbon, petite fille du Grand Condé & sœur de Monsieur le Duc, Princesse célébre par son esprit & par le gout des arts. Ceux qui ont seulement approché du Palais Royal & de Sceaux, savent combien sont faux tous les bruits populaires, recueillis dans tant d'histoires concernant ces mariages. Il y a plus de vingt volumes, dans lesquels vous verrez que la Maison d'Orléans & la Maison de Condé s'indignèrent

de

de ces propôſitions ; vous lirez que la Princeſſe mère du Duc de Chartres menaça ſon fils ; vous lirez même qu'elle le frapa Les anecdotes de *la* Conſtitution rapportent ſérieuſement, que le Roi s'étant ſervi de l'Abbé du Bois ſous-précepteur du Duc de Chartres, pour faire réuſſir la négociàtion, cet Abbé n'en vint à bout qu'avec peine, & qu'il demanda pour récompenſe le chapeau de Cardinal. Tout ce qui regarde la Cour eſt écrit ainſi dans beaucoup d'hiſtoires.

Avant la célébrâtion du mariage de Monſieur le Duc avec Mademoiſelle de Nantes, le Marquis de Seignelai, à cette occâſion, donna au Roi une fête digne de ce Monarque, dans les jardins de Sceaux plantés par *Le notre* avec autant de gout que ceux de Verſailles. On y éxécuta l'idille de *la paix*, compôſée par Racine. Il y eut dans Verſailles un nouveau carrouſel ; & après le mariage, le Roi étala une magnificence ſingulière, dont le Cardinal Mazarin avoit donné la première idée en 1656. On établit dans le ſalon de Marli quatre boutiques, remplies de ce que l'induſtrie des ouvriers de Paris avoit produit de plus riche & de plus recherché. Ces quatre boutiques étoient autant de décorâtions ſuperbes, qui repréſentoient les quatre ſaiſons de l'année. Madame de Monteſpan en tenoit une avec Monſeigneur. Sa rivale en tenoit une autre avec le Duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avoient chacun la leur ; Monſieur le Duc avec Madame de Thiange ; & Madame la Ducheſſe, à qui la bienſéance ne permettoit pas d'en tenir une avec un homme, à cauſe de ſa grande jeuneſſe, étoit avec la Ducheſſe de Chévreuſe. Les Dames & les

hommes nommés du voyage tiroient au sort les bijoux dont ces boutiques étoient garnies. Ainsi le Roi fit des présens à toute la Cour, d'une manière digne de lui. La lotterie du Cardinal Mazarin fut moins ingénieuse & moins brillante. Ces lotteries avoient été mises en usage autrefois par les Empereurs Romains; mais aucum d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de sa fille, Madame de Montespan ne reparut plus à la Cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avoit un grand revenu, mais viager; & le Roi lui fit payer toujours une pension de mille Louis-d'or par mois. Elle alloit prendre tous les ans les eaux à Bourbon, & y marioit des filles du voisinage qu'elle dotoit. Elle n'étoit plus dans l'âge où l'imaginâtion frapée par de vives impressions, envoie aux Carmélites. Elle mourut à Bourbon en 1707.

L'année même du mariage de Mademoiselle de Nantes avec Monsieur le Duc, mourut à Fontainebleau le Prince de Condé à l'âge de soixante-six ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir Madame la Duchesse, qui avoit la petite vérole. On peut juger par cet empressement qui lui couta la vie, s'il avoit eu de la répugnance au mariage de son petit-fils, avec cette fille du Roi & de Madame de Montespan, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges, dont la Hollande étoit alors infectée. On trouve encore dans une histoire du Prince de Condé, sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance & d'imposture, que le Roi se plaisoit en toute occasion à mortifier ce

Prince;

Prince ; & qu'au mariage de la Princeſſe de Conti fille de Madame de la Valière, le Sécretaire d'Etat *lui refuſa le titre de Haut & Puiſſant Seigneur*, comme ſi ce titre étoit celui qu'on donne aux Princes du Sang. L'écrivain, qui a compôſé l'hiſtoire de Louis XIV dans Avignon en partie ſur ces malheureux mémoires, pouvoit-il aſſez ignorer le monde & les uſages de notre Cour, pour rapporter des fauſſetés pareilles ?

Cependant, après le mariage de Madame la Ducheſſe, après l'éclipſe totale de la mère, Madame de Maintenon victorieuſe prit un tel aſcendant, & inſpira à Louis XIV tant de tendreſſe & de ſcrupules, que le Roi, par le Conſeil du Père de la Chaiſe, l'épouſa ſécrettement en 1686, dans une petite chapelle qui étoit au bout de l'apartement occupé depuis par le Duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune ſtipulâtion. L'Archévêque de Paris, Harlai de Chamvalon, leur donna la bénédiction ; le Confeſſeur y aſſiſta ; Montchrevreuil, & Bontems premier valet de chambre y furent comme témoins. Il n'eſt plus permis de ſupprimer ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs ſe ſont trompés ſur les noms, ſur le lieu & ſur les dates. Louis XIV étoit alors dans ſa quarante-huitiéme année, & la perſonne qu'il épouſoit, dans ſa cinquante-deuxiéme. Ce Prince, comblé de gloire, vouloit méler aux fatigues du Gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageoit à rien d'indigne de ſon rang : il fut toujours problématique à la Cour, ſi Madame de

Maintenon étoit mariée. On respectoit en elle le choix du Roi, sans la traiter en Reine.

La destinée de cette Dame paroît parmi nous fort étrange, quoique l'histoire fournisse beaucoup d'éxemples de fortunes plus grandes & plus marquées, qui ont eu des commencemens plus petits. La Marquise de Saint-Sébastien, que le Roi de sardaigne Victor Amédée épousa, n'étoit pas au dessus de Madame de Maintenon; l'Impératrice de Russie, Catherine, étoit fort au dessous, & la première femme de Jâques second Roi d'Angletèrre lui étoit bien inférieure, selon les préjugés de l'Europe, inconnus dans le reste du monde.

Elle étoit d'une très ancienne maison, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, Gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri quatre. Son père, Constant d'Aubigné, ayant voulu faire un établissement à la Caroline & s'étant adressé aux Anglois, fut mis en prison au château trompette, & en fut délivré par la fille du gouverneur nommé de Cardillac, Gentil-homme Bourdelois. Constant d'Aubigné épousa sa bienfaitrice en 1627, & la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la Cour. Ce fut dans cette prison de Niort, que naquit en 1635 Françoise d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, prête à y être dévorée d'un serpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez Madame de Neu-

Neuillant, mère de la Ducheſſe de Navailles ſa parente, elle fut trop heureuſe d'épouser en 1651 Paul Scarron, qui logeoit auprès d'elle dans la rue d'Enfer. Scarron étoit d'une ancienne famille du Parlement, illuſtrée par de grandes alliances; mais le burleſque, dont il feſoit profeſſion, l'aviliſſoit en le faiſant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour Mademoiſelle d'Aubigné, d'épouſer cet homme disgracié de la nature, impotent, & qui n'avoit qu'un bien très médiocre. Elle fit avant ce mariage abjurâtion de la religion Calviniſte, qui étoit la ſienne comme celle de ſes ancêtres. Sa beauté & ſon esprit la firent bientôt diſtinguer. Elle fut recherchée avec empreſſement de la meilleure compagnie de Paris; & ce tems de ſa jeuneſſe fut ſans doute le plus heureux de ſa vie. Après la mort de ſon mari arrivée en 1660, elle fit longtems ſolliciter auprès du Roi une petite penſion de quinze-cens livres, dont Scarron avoit joui. Enfin au bout de quelques années, le Roi lui en donna une de deux-mille, en lui diſant; „ Madame, je vous ai fait attendre long-„ tems; mais vous avez tant d'amis, que j'ai „ voulu avoir ſeul ce mérite auprès de vous.

Ce fait m'a été conté par le Cardinal de Fleury, qui ſe plaiſoit à le rapporter ſouvent, parce qu'il diſoit que Louis XIV lui avoit fait le même compliment, en lui donnant l'Evêché de Fréjus.

En 1671 la naiſſance du Duc du Maine étoit encore un ſécret. Ce Prince, âgé d'un an, avoit un pied difforme. Le premier médecin d'Aquin, qui étoit dans la confidence, jugea qu'il falloit envoyer l'enfant aux eaux de Barége. On

chercha une perſonne de confiance, qui pût ſe charger de ce dépôt. Le Roi ſe ſouvint de Madame Scarron. Monſieur de Louvois alla ſécrettement à Paris lui propôſer ce voyage. Elle eut ſoin depuis ce tems-là de l'éducâtion du Duc du Maine, nommée à cet emploi par le Roi, & non point par Madame de Monteſpan, comme on l'a dit. Elle écrivoit au Roi directement; ſes lettres plûrent beaucoup. Voilà l'origine de ſa fortune: ſon mérite fit tout le reſte. Le Roi lui acheta la terre de Maintenon en 1679. Ce fut le ſeul bien-fonds qu'elle eut jamais.

Son élévâtion ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans ſon appartement qui étoit de plein-pied à celui du Roi, elle ſe bornoit à une ſociété de deux ou trois Dames retirées comme elle; encore les voyoit-elle rârement. Le Roi venoit tous les jours chez elle après ſon diner, avant & après le ſouper, & y demeuroit jusqu'à minuit. Il y travailloit avec ſes Miniſtres, pendant que Madame de Maintenon s'occupoit à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains; ne s'empreſſant jamais de parler d'affaires d'Etat, paroiſſant ſouvent les ignorer, rejettant bien loin tout ce qui avoit la plus légère apparence d'intrigue & de cabale, beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernoit que de gouverner; & ménageant ſon crédit en ne l'employant qu'avec une circonſpection extrême. Elle ne profita point de ſa place, pour faire tomber toutes les dignités & tous les grands emplois dans ſa famille. Son frère, le Comte d'Aubigné ancien Lieutenant-Général, ne fut pas même Maréchal de France. Un cordon bleu & quelques parts ſécrettes dans

les

les fermes générales furent sa seule fortune ; aussi disoit-il au Maréchal de Vivonne, frère de Madame de Montespan, *qu'il avoit eu son bâton de Maréchal en argent comptant.* Ce fut une fortune pour la fille de ce Comte, d'épouser le Duc de Noailles plutôt que pour le Duc. Deux autres niéces de Madame de Maintenon, l'une mariée au Marquis de Caylus, l'autre au Marquis de Villette, n'eurent presque point de bien. Une pension modique, donnée par Louis XIV, fut presque la seule dot de Madame de Caylus. Madame de Villette n'eut guères que des espérances. C'est elle qui épousa en secondes noces le Vicomte de Bollingbrook, célébre par son ministère, sa disgrâce & son éloquence. Elle m'a conté souvent, qu'elle avoit reproché à sa tante le peu qu'elle fesoit pour sa famille, & qu'elle lui avoit dit en colère : „ Vous voulez jouir „ de votre modérâtion, & que votre famille en „ soit la victime.“ Madame de Maintenon oublioit tout, quand elle craignoit de choquer les sentimens de Louis XIV. Elle n'ôsa pas même soutenir le Cardinal de Noailles contre le Pere le Tellier. Elle avoit beaucoup d'amitié pour Racine ; mais cette amitié ne fut pas assez courageuse, pour le protéger contre un léger ressentiment du Roi. Un jour touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avoit parlé de la misère du peuple en 1698, misère toûjours éxagérée, mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable, elle engagea son ami à faire un mémoire, qui montrât le mal & le remède. Le Roi le lut ; & en ayant témoigné du chagrin, elle eut la foiblesse d'en nommer l'auteur & celle de ne le pas défendre.

Racine,

Racine, plus foible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit au tombeau.

Du même fond de caractère, dont elle étoit incapable de rendre service, elle l'étoit aussi de nuire. L'Abbé de Choisi rapporte, que le Ministre Louvois s'étoit jetté aux pieds de Louis XIV pour l'empêcher d'épouser la veuve Scarron. Si l'Abbé de Choisi savoit ce fait, Madame de Maintenon en étoit instruite ; & non seulement elle pardonna à ce Ministre, mais elle appaisa le Roi dans les mouvemens de colère, que l'humeur brusque du Marquis de Louvois inspiroit quelquefois à son Maître.

Louis XIV, en épousant Madame de Maintenon, ne se donna donc qu'une compagne agréable & soumise. La seule distinction publique qui fesoit sentir son élévation sécrette, c'étoit qu'à la messe elle occupoit une de ces deux petites tribunes, ou lanternes dorées, qui ne sembloient faites que pour le Roi & la Reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévôtion qu'elle avoit inspirée au Roi, & qui avoit servi à son mariage, devint peu-à-peu un sentiment vrai & profond, que l'âge & l'ennui fortifièrent. Elle s'étoit déjà donnée à la Cour & auprès du Roi la considération d'une fondatrice, en rassemblant à Noisi plusieurs filles de qualité ; & le Roi avoit affecté déja les revenus de l'Abbaye de Saint-Denis à cette communauté naissante. Saint-Cyr fut bâti au bout du parc de Versailles en 1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, en fit les réglemens avec Godet Desmarêts Evêque de Chartres, & fut elle-même supérieure de ce couvent. Elle y alloit souvent passer quelques heures ; & quand

je

je dis que l'ennui la déterminoit à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle écrivoit à Madame de la Maisonfort, dont il est parlé dans le chapitre du Quiétisme :

" Que ne puis-je vous donner mon expérience ! que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les Grands, & la peine qu'ils ont à remplir leurs journées ! Ne voyez vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on auroit eu peine à imaginer ? J'ai été jeune & jolie ; j'ai gouté des plaisirs ; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit ; je suis venue à la faveur ; & je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vuide affreux.,,

Si quelque chose pouvoit détromper de l'ambition, ce seroit assûrément cette lettre. Madame de Maintenon, qui pourtant n'avoit d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand Roi, disoit un jour au Comte d'Aubigné, son frère : " je n'y peux plus tenir ; je voudrois être morte.,, On sait quelle réponse il lui fit : *vous avez donc parole d'épouser Dieu le père.*

A la mort du Roi, elle se retira entièrement à Saint-Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que le Roi ne lui avoit presque rien assuré. Il la recommenda seulement au Duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingt-mille livres, qui lui fut exactement payée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719 le 15 d'Avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de Scarron : ce nom n'est point avilissant, & l'omis-

l'omiſſion ne ſert qu'à faire penſer qu'il peut l'être.

La Cour fut moins vive & plus ſérieuſe, depuis que le Roi commença à mener avec Madame de Maintenon une vie plus retirée ; & la maladie conſidérable, qu'il eut en 1686, contribua encore à lui ôter le gout de ces fêtes galantes, qui avoient juſques-là ſignalé preſque toutes ſes années. Il fut attaqué d'une fiſtule dans le dernier des inteſtins. L'art de la Chirurgie, qui fit ſous ce régne plus de progrès que dans tout le reſte de l'Europe, n'étoit pas encore familiariſé avec cette maladie. Le Cardinal de Richelieu en étoit mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du Roi émut toute la France. Les égliſes furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandoit la guériſon de ſon Roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendriſſement général fut preſque ſemblable à ce qui s'eſt paſſé de nos jours, lorſque ſon ſucceſſeur fut en danger de mort à Metz en 1744. Ce deux époques apprendront à jamais aux Rois, ce qu'ils doivent à une nâtion qui fait aimer ainſi.

Dès que Louis XIV reſſentit les premières atteintes de ce mal, ſon premier Chirurgien Félix alla dans les hopitaux chercher des malades, qui fuſſent dans le même péril ; il conſulta les meilleurs Chirurgiens ; il inventa avec eux des inſtrumens, qui abrégeoient l'opérâtion, & qui la rendoient moins douloureuſe. Le Roi la ſouffrit ſans ſe plaindre. Il fit travailler ſes Miniſtres auprès de ſon lit le jour même ; & afin que la nouvelle de ſon danger ne fit aucun changement dans les Cours de l'Europe, il don-

na audiance le lendemain aux Ambassadeurs. A ce courage d'esprit se joignoit la magnanimité avec laquelle il récompensa Félix : il lui donna une terre, qui valoit alors plus de cinquante-mille écus.

Depuis ce tems, le Roi n'alla plus aux spectacles. La Dauphine de Bavière, devenue mélancolique & attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, se refusa à tous les plaisirs, & resta obstinément dans son apartement. Elle aimoit les Lettres ; elle avoit même fait des vers ; mais dans sa mélancolie, elle n'aimoit plus que la solitude.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr, qui ranima le gout des chôses d'esprit. Madame de Maintenon pria Racine, qui avoit renoncé au théâtre pour le Jansénisme & pour la Cour, de faire une tragédie qui pût être représentée par ses éléves. Elle vouloit un sujet tirée de la Bible. Racine composa Esthèr. Cette piéce, ayant d'abord été jouée dans la maison de Saint Cyr, le fut ensuite plusieurs fois à Versailles devant le Roi dans l'hivèr de 1689. Des Prélats, des Jésuites, s'empressoient d'obtenir la permission de voir ce singulier spectacle. Il me paroît remarquable, que cette piéce eut alors un succès universel ; & que deux ans après, Athalie jouée par les mêmes personnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire, quand on joua ces piéces à Paris, long tems après la mort de l'auteur, & après le tems des partialités. Athalie représentée en 1717, fut reçue comme elle devoit l'être, avec transport ; & Esthèr en 1721 n'inspira que de la froideur & ne reparut plus. Mais alors il n'y avoit plus de courtisans, qui recon-

nuſſent avec flatterie Eſthèr dans Madame de Maintenon, & avec malignité Vaſthi dans Madame de Monteſpan, Aman dans Monſieur de Louvois, & ſurtout les Huguenots perſécutés par ce Miniſtre, dans la proſcription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une avanture ſans intérêt & ſans vraiſemblance ; un Roi inſenſé, qui a paſſé ſix mois avec ſa femme ſans ſavoir qui elle eſt, & qui ayant ſans le moindre prétexte donné ordre de faire égorger toute une nâtion, fait enſuite pendre ſon favori tout auſſi légèrement. Mais malgré le vice du ſujet, trente vers d'Eſthèr valent mieux que beaucoup de tragédies, qui ont eu de grands ſuccés.

Ces amuſemens ingénieux recommencèrent, pour l'éducâtion d'Adelaïde de Savoie Ducheſſe de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'eſt une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laiſſé un reſte d'infamie attaché aux ſpectacles publics, & que de l'autre on ait regardé ces repréſentâtions comme l'éxercice le plus noble & le plus digne des perſonnes royales. On éleva un petit théatre dans l'apartement de Madame de Maintenon. La Ducheſſe de Bourgogne, le Duc d'Orléans, y jouoient avec les perſonnes de la Cour qui avoient le plus de talens. Le fameux acteur Bâron leur donnoit des leçons, & jouoit avec eux. La plupart des tragédies de Duché, valet de chambre du Roi, furent compôſées pour ce théatre ; & l'Abbé Genêt, Aumônier de la Ducheſſe d'-Orléans, en feſoit pour la Ducheſſe du Maine, que cette Princeſſe & ſa Cour repréſentoient.

Ces

Ces occupâtions formoient l'esprit & animoient la société. Comment le Marquis de la Fare peut-il dire dans ses mémoires, que *depuis la mort de Madame, ce ne fut que jeu, confusion & impolitesse?* On jouoit beaucoup dans les voyages de Marli & de Fontainebleau, mais jamais chez Madame de Maintenon; & la Cour fut en tout tems le modéle de la plus parfaite politesse. La Duchesse d'Orléans alors Duchesse de Chartres, la Duchesse du Maine, la Princesse de Conti, Madame la Duchesse, démentoient bien ce que le Marquis de la Fare avance. Cet homme, qui dans le commerce étoit de la plus grande indulgence, n'a presque écrit qu'une satire. Il étoit mécontent du Gouvernement: il passoit sa vie dans une société qui se fesoit un mérite de condamner la Cour; & cette société fit d'un homme très aimable, un historien quelquefois injuste.

Ni lui, ni aucun de ceux qui ont trop censuré Louis XIV, ne peuvent disconvenir, qu'il ne fût jusqu'à la journée d'Hochstet, le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presque en tout genre. Car quoiqu'il y eût des héros comme Jean Sobieski & des Rois de Suéde, qui effaçassent en lui le guerrier, personne n'effaça le Monarque. Il faut avouer encore, qu'il soutint ses malheurs & qu'il les répara. Il a eu des défauts; il a fait des fautes: mais ceux qui le condamnent, l'auroient ils égalé, s'ils avoient été à sa place?

La Duchesse de Bourgogne croissoit en grâces & en mérite. Les éloges qu'on donnoit à sa sœur en Espagne, lui inspirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'-étoit

étoit pas une beauté parfaite ; mais elle avoit le regard tel que son fils, un grand air, une taille noble. Ces avantages étoient embellis par son esprit, & plus encore par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde. Elle étoit, comme Henriette d'Angletèrre, l'idole & le modéle de la Cour, avec un plus haut rang : elle touchoit au trône : la France attendoit du Duc de Bourgogne un Gouvernement, tel que les sages de l'antiquité en imaginèrent, mais dont l'austérité seroit tempérée par les grâces de cette Princesse, plus faites encore pour être senties que la philosophie de son époux. Le monde sait, comme toutes ces espérances furent trompées. Ce fut le sort de Louis XIV de voir périr en France toute sa famille par des morts prématurées ; sa femme à quarante-cinq ans, son fils unique à cinquante ; & un an après que nous eumes perdu son fils, nous vimes son petit-fils le Dauphin Duc de Bourgogne, la Dauphine sa femme, leur fils ainé le Duc de Bretagne, portés à Saint-Denis au même tombeau au mois d'Avril 1712 ; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis sur le trône, étoit dans son berceau aux portes de la mort. Le Duc de Berri, frère du Duc de Bourgogne, les suivit deux ans après ; & sa fille, dans le même tems, passa du berceau au cercueil.

Ce tems de désolation laissa dans les cœurs une impression si profonde, que dans la minorité de Louis XIV j'ai vu plusieurs personnes, qui ne parloient de ces pertes qu'en versant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts précipitées, étoit celui

celui qui sembloit devoir hériter bientôt du royaume.

Ces mêmes soupçons, qu'on avoit eus à la mort de Madame & à celle de Marie-Louise Reine d'Espagne, se réveillèrent avec une fureur qui n'a point d'éxemple. L'excès de la douleur publique auroit presque excusé la calomnie, si elle avoit été excusable. Il y avoit du délire à penser, qu'on eût pu faire périr par un crime tant de personnes royales, en laissant vivre le seul qui pouvoit les vanger. La maladie, qui emporta le Dauphin de Bourgogne, sa femme & son fils, étoit une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris en moins d'un mois plus de cinq-cens personnes. Monsieur le Duc de Bourbon petit-fils du Prince de Condé, le Duc de la Trimouille, Madame de la Vrillière, Madame de Lislenai, en furent attaqués à la Cour. Le Marquis de Gondrin, fils du Duc d'Antin, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis Comtesse de Toulouse, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les ainés de ce Duc de Lorraine François, destiné à être un jour Empereur & à relever la Maison d'Aûtriche.

Cependant, ce fut assez qu'un médecin nomme Boudin, homme de plaisir, hardi & ignorant, eût proféré ces paroles : " nous n'entendons rien à de pareilles maladies." C'en fut assez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Un Prince avoit un laboratoire, & étudioit la Chimie ainsi que beaucoup d'autres arts : c'étoit une preuve sans replique. Le cri public étoit affreux. Il faut en avoir été témoin pour

le

le croire. Plusieurs écrits & quelques malheureuses histoires de Louis XIV éterniseroient les soupçons, si des hommes instruits ne prenoient soin de les détruire. J'ôse dire, que *frapé* de tout tems de l'injustice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour savoir la vérité. Voici ce que m'a répété plusieurs *fois le* Marquis de Canillac, l'un des plus honnêtes hommes du royaume, intimement attaché *à* ce Prince soupçonné, dont il eut depuis beaucoup à se plaindre. Le Marquis de Canillac, *au milieu* de cette clameur publique, va le voir dans son palais. Il le trouve étendu à terre, *versant* des larmes, aliéné par le désespoir. Son Chimiste Homberg court se rendre à la Bastille, *pour* se constituer prisonnier: mais on *n'avoit* point d'ordre de le recevoir; on le refuse. Le Prince (qui le croiroit!) demande lui-même, *dans l'*excès de sa douleur, à être mis en prison; il veut que des formes juridiques éclaircissent *son* innocence; sa mère demande avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet *s'expédie;* mais elle n'est point signée: & le Marquis de Canillac, dans cette émotion d'esprit, conserva seul assez de sang-froid, pour sentir les conséquences d'une démarche si désespéré. Il fit que la mère du Prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse. Le Monarque qui l'accordoit, & son neveu qui la demandoit, *étoient* également malheureux.

Louis XIV dévoroit sa douleur en public: il se laissa voir à l'ordinaire. Mais en secret les ressentimens de tant de malheurs le pénétroient & lui donnoient des convulsions. Il éprouvoit toutes ces pertes domestiques à la suite d'une

guèrre malheureuse, avant qu'il fût assuré de la paix, & dans un tems où la misère désoloit le royaume. On ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions.

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entière pour le Père le Tellier, homme trop violent, acheva de les révolter. C'est une chôse très remarquable, que le public, qui lui pardonna toutes ses maitresses, ne lui pardonna pas son Confesseur. Il perdit les trois dernières années de sa vie, dans l'esprit de la plupart de ses sujets, tout ce qu'il avoit fait de grand & de mémorable.

Privé de presque tous ses enfans, sa tendresse, qui redoubloit pour le Duc du Maine & pour le Comte de Toulouse, ses fils légitimés, le porta à leur donner en 1715, les droits, les honneurs, le rang, le nom de Princes du Sang, par un édit qui fut enregistré sans aucune remontrance. Il assuroit, par cet édit, la couronne à leur Maison, au défaut de tous les Princes du Sang de France; & tempéroit ainsi par la loi naturelle, la sévérité des lois de convention, qui privent les enfans nés hors du mariage, de tous droits à la succession paternelle. Les Rois dispensent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour son sang, ce qu'il avoit fait en faveur de plusieurs de ses sujets. Il crut surtout pouvoir établir pour deux de ses enfans, ce qu'il avoit fait passer au Parlement sans opposition, pour les Princes de la Maison de Lorraine. Cependant on murmura. Le procès, que les Princes du Sang intentèrent depuis aux Princes légitimés, est connu. Ceux-ci ont conservé pour leurs personnes & pour leurs

leurs enfans les honneurs donnés par Louis XIV. Ce qui regarde leur poſtérité dépendra du tems, du mérite & de la fortune.

Louis XIV fut attaqué vers le milieu du mois d'Août 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ſes jours. Ses jambes s'enflèrent ; la gangréne commença à ſe manifeſter. Le Comte de Stairs Ambaſſadeur d'Anglетèrre paria, ſelon le génie de ſa nâtion, que le Roi ne paſſeroit pas le mois de Septembre. Le Duc d'Orléans, qui au voyage de Marli avoit été abſolument ſeul, eut alors toute la Cour auprès de ſa perſonne. Un Empirique, dans les derniers jours de la maladie du Roi, lui donna un élixir qui ranima ſes forces. Il mangea, & l'Empirique aſſura qu'il guériroit. La foule, qui entouroit le Duc d'Orléans, diminua dans le moment. „ Si le Roi mange une ſeconde fois, „ dit le Duc d'Orléans, nous n'aurons plus „ perſonne. „ Mais la maladie étoit mortelle. Les meſures étoient priſes, pour donner la Régence abſolue au Duc d'Orléans. Le Roi ne la lui avoit laiſſée que très limitée par ſon teſtament dépôſé au Parlement ; ou plutôt, il ne l'avoit établi que chef d'un Conſeil de Régence ; dans lequel il n'auroit que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : *je vous ai conſervé tous les droits que vous donne votre naiſſance.* C'eſt qu'il ne croyoit pas, qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir ſans bornes à l'héritier préſomptif du royaume. Cette autorité ſuprême, dont on peut abuſer, eſt dangereuſe ; mais l'autorité partagée l'eſt encore davantage. Il crut qu'ayant été ſi bien obéi pendant ſa vie, il le ſeroit après ſa mort,

& ne se souvenoit pas qu'on avoit cassé le testament de son père.

D'ailleurs personne n'ignore avec quelle grandeur d'âme il vit approcher la mort, disant à Madame de Maintenon : *j'avois cru qu'il étoit plus difficile de mourir* ; disant à ses domestiques : *pourquoi pleurez vous ? m'avez-vous cru immortel ?* donnant tranquilement ses ordres sur beaucoup de choses & même sur sa pompe funébre. Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort, meurt toujours avec courage. Louis XIII dans sa dernière maladie, avoit mis en musique le *de profundis*, qu'on devoit chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin, fut dépouillé de cette ostentâtion répandue sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a toujours conservé écrites au chevet de son lit, les paroles remarquables que ce Monarque lui dit, en le tenant sur son lit entre ses bras : ces paroles ne sont point telles, qu'elles sont rapportées dans toutes les histoires. Les voici fidélement copiées :

„ Vous allez être bientôt Roi d'un grand royaume. Ce que je vous recommande plus fortement, est de n'oublier jamais les obligâtions que vous avez à Dieu. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de conserver la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la guerre : ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en toutes choses, & cherchez à connoître le meilleur pour le suivre toujours. Soulagez vos peuples le plutôt que vous le pourrez, &

„ faites ce que j'ai eu le malheur de ne pou-
„ voir faire moi-même &c.

Il est à croire que ces paroles n'ont pas peu contribué, trente ans après, à cette paix que Louis XV a donnée à ses ennemis ; dans laquelle on a vu un Roi victorieux rendre toutes ses conquêtes pour tenir sa parole, rétablir tous ses Alliés, & devenir l'arbitre de l'Europe par son désintèressement plus encore que par ses victoires.

Quoique la vie & la mort de Louis XIV eussent été glorieuses, il ne fut pas aussi regretté qu'il le méritoit. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un tems de minorité, où chacun se figuroit une fortune, l'affaire de la *Constitution* qui aigrissoit les esprits ; tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui alloit plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple, qui en 1686 avoit demandé au ciel avec larmes la guérison de son Roi malade, suivre son convoi funébre avec des démonstrâtions bien différentes. On prétend que la Reine sa mère lui avoit dit un jour dans sa grande jeunesse : *mom fils, ressemblez à votre grandpère & non pas à votre père.* Le Roi en ayant demandé la raison : *c'est*, dit-elle, *qu'à la mort de Henri* IV *on pleuroit, & qu'on a ri à celle de Louis* XIII. Quoiqu'il en soit, il paroît que le tems, qui murit les opinions des hommes, a mis le sceau à sa réputâtion ; & malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect, & sans avoir l'idée d'un siécle à jamais mémorable.

Si on le considère dans sa vie privée, on le voit bon fils, sans vouloir que sa mère gouverne,

verne, bon mari même sans être jamais fidéle, bon père, bon maître, & toujours aimable avec dignité.

J'ai déja remarqué * ailleurs, qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorsque le premier Gentil-homme de la chambre & le Grand Maître de la garderobe se disputoient l'honneur de le servir : *qu'importe lequel de mes valets me serve.* Un discours si grossier ne pouvoit partir d'un homme aussi poli & aussi attentif qu'il l'étoit, & ne s'accordoit guères avec ce qu'il lui dit un jour en effet au sujet de ses dettes : *que ne parlez-vous à vos amis?* mot bien différent, qui par lui-même valoit beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de cinquante-mille écus.

Il n'est pas même vrai, qu'il ait écrit au Duc de la Rochefoucault : ,, Je vous fais mon compliment comme votre ami, sur la charge de Grand-Maître de la garderobe, que je vous donne comme votre Roi.,, Les historiens lui font honneur de cette lettre. C'est ne pas sentir combien il est peu délicat, combien même il est dur, de dire à celui dont on est le maître, qu'on est son maître. Cela seroit à sa place, si on écrivoit à un sujet qui auroit été rebelle : c'est ce que Henri quatre auroit pu dire au Duc de Mayenne avant l'entière réconciliation. Le Sécretaire du cabinet *Rose* écrivit cette lettre ; & le Roi avoit trop de bon gout pour l'envoyer: C'est ce bon gout qui lui fit supprimer les inscriptions fastueuses, dont Charpentier de l'Acadé-

* Tout cela est tiré des anecdotes imprimées parmi les mélanges du même auteur, & fondues dans cette histoire.

Académie Françoise avoit chargé les tableaux de *le Brun* dans la galerie de Versailles; *l'incroyable passage du Rhin, la merveilleuse prise de Valenciennes*, &c. Le Roi sentit que la prise de Valenciennes, le passage du Rhin, disoient davantage. Charpentier avoit eu raison d'orner d'inscriptions en notre langue les monumens de notre patrie; la flatterie seule avoit nui à l'éxécution.

On a recueilli quelques réponses, quelques mots de ce Prince, qui se réduisent à très peu de chôse. On prétend, que quand il résolut d'abolir en France le Calvinisme, il dit: „ mon „ grand père aimoit les Huguenôts & ne les „ craignoit pas; mon père ne les aimoit point „ & les craignoit; moi je ne les aime ni ne „ les crains.„

Il s'exprimoit toujours noblement & avec précision, s'étudiant en public à parler comme à agir en Souverain. Lorsque le Duc d'Anjou partit pour aller régner en Espagne, il lui dit, pour marquer l'union qui alloit désormais joindre les deux nâtions: *il n'y a plus de Pirénées.*

Rien ne peut assurément faire mieux connoitre son caractère que l'écrit suivant qu'on à tout entier écrit de sa main.

„ Les Rois sont souvent obligés à faire des „ chôses contre leur inclinâtion, & qui blessent „ leur bon naturel. Ils doivent aimer à faire „ plaisir, & il faut qu'ils châtient souvent & „ perdent des gens à qui naturellement ils veulent du bien. L'intérêt de l'Etat doit marcher le premier. On doit forcer son inclinâtion & ne pas se mettre en état de se reprocher dans quelque chôse d'importance qu'on „ pouvoit

„ pouvoit faire mieux. Mais quelques intérêts „ particuliers m'en ont empéché, & ont déterminé les vues que je devois avoir pour la „ grandeur, le bien & la puissance de l'Etat. „ Souvent il y a des endroits qui font peine, il „ y en a de délicats qu'il est difficile à démêler. „ On a des idées confuses. Tant que cela est, „ on peut demeurer sans se déterminer ; mais „ dès que l'on se fixe l'esprit à quelque chôse, „ & qu'on croit voir le meilleur parti, il le faut „ prendre. C'est ce qui m'a fait réussir souvent „ dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que j'ai „ faites & qui m'ont donné des peines infinies, „ ont été par complaisance, & pour me laisser „ aller trop non-chalament aux avis des au„ tres. Rien n'est si dangereux que la foiblesse „ de quelque nature qu'elle soit. Pour com„ mander aux autres il faut s'élever au dessus „ d'eux, & après avoir entendu ce qui vient „ de tous les endroits, on se doit déterminer „ par le jugement qu'on doit faire sans préoc„ cupâtion, & pensant toujours à ne rien or„ donner ni éxécuter qui soit indigne de soi, du „ caractère qu'on porte, ni de la grandeur de l'„ Etat. Les Princes qui ont de bonnes intenti„ ons, & quelque connoissance de leurs affaires, „ soit par expérience, soit par étude, & une „ grande applicâtion à se rendre capables, trou„ vent tant de différentes choses par lesquelles „ ils se peuvent faire connoitre, qu'ils doivent „ avoir un soin particulier & une applicâtion „ universelle à tout. Il faut se garder contre „ soi même, prendre garde à son inclinâtion, „ & être toujours en garde contre son naturel. „ Le métier de Roi est grand, noble & flatteur,

„ quand on se sent digne de bien s'aquiter de
„ toutes les chôses ausquelles il engage ; mais
„ il n'est pas éxemt de peines, de fatigues, d'-
„ inquiétude. L'incertitude déséspère quelque-
„ fois, & quand on a passé un tems raisonnable
„ à éxaminer une affaire, il faut se déterminer
„ & prendre le parti qu'on croit le meilleur.

„ Quand on a l'État en vue, on travaille
„ pour soi ; le bien de l'un fait la gloire de
„ l'autre. Quand le premier est heureux élevé
„ et puissant, celui qui en est cause en est glori-
„ eux, & par conséquent doit plus gouter que
„ ses sujets, par rapport à lui & à eux, tout ce
„ qu'il y a de plus agréable dans la vie. Quand
„ on s'est mépris, il faut réparer sa faute le
„ plutôt qu'il est possible, & que nulle considé-
„ ration n'en empêche, pas même la bonté.

„ En 1671 un homme mourut qui avoit la
„ charge de Sécrétaire d'État, ayant le départe-
„ ment des étrangers. Il étoit homme capable,
„ mais non pas sans défauts. Il ne laissoit pas
„ de bien remplir ce poste qui est très impor-
„ tant.

„ Je fus quelque tems à penser à qui je fe-
„ rois avoir cette charge, & après avoir bien
„ éxaminé, je trouvai qu'un homme qui avoit
„ longtems servi dans des ambassades, étoit
„ celui qui la rempliroit le mieux *.

„ Je lui fis mander de venir. Mon choix fut
„ approuvé de tout le monde, ce qui n'arive
„ pas toujours. Je le mis en possession de cette
„ charge à son retour. Je ne le connoissois que
„ de réputation & par les commissions dont je
„ l'avois chargé, & qu'il avoit bien éxécutées ;
„ mais

* Mr. de Pompone.

„ mais l'emploi que je lui ai donné s'est trouvé trop grand & trop étendu pour lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages que je pouvois avoir, & tout cela par complaisance & bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonne de se retirer, parce que tout ce qui passoit par lui, perdoit de la grandeur & de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un Roi de France. Si j'avois pris le parti de l'éloigner plutôt, j'aurois évité les inconvéniens qui me sont arrivés, & je ne me reprocherois pas que ma complaisance pour lui a pû nuire à l'Etat. J'ai fait ce détail pour faire voir un exemple de ce que j'ai dit ci-devant. „

Ce monument si précieux & jusqu'à présent inconnu, dépôse à la postérité en faveur de la droiture & de la magnanimité de son ame. On peut même dire qu'il se juge trop sévérement, qu'il n'avoit nul reproche à se faire sur Mr. de Pompone, puisque les services de ce Ministre & sa réputation avoient déterminé le choix du Prince, confirmé par l'approbation universelle: & s'il se condamne sur le choix de Mr. de Pompone, qui eut au moins le bonheur de servir dans les tems les plus glorieux, que ne devoit-il pas se dire sur Mr. de Chamillard, dont le ministère fut si infortuné & condamné si universellement.

Il avoit écrit plusieurs mémoires dans ce goût, soit pour se rendre compte à lui-même, soit pour l'instruction du Dauphin Duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les événemens. Il eût aproché d'avantage de la perfection où il avoit le mérite d'aspirer, s'il eût pu se former une philosophie supérieure à la politique ordi-

naire & aux préjugés : philosophie que, dans le cours de tant de siécles, on voit pratiquée par si peu de Souverains, & qu'il est bien pardonnable aux Rois de ne pas connoitre, puisque tant d'hommes privés l'ignorent.

Voici une partie des instructions qu'il donna à son petit fils Philippe V partant pour l'Espagne. Il les écrivit à la hâte avec une négligence qui découvre bien mieux l'âme, qu'un discours étudié. On y voit le père & le Roi :

„ Aimez les Espagnols & tous vos sujets at-
„ tachés à vos couronnes & à votre personne.
„ Ne préférez pas ceux qui vous flateront le
„ plus ; estimez ceux qui pour le bien hazar-
„ deront de vous déplaire. Ce sont là vos vé-
„ ritables amis.

„ Faites le bonheur de vos sujets, & dans
„ cette vue n'ayez de guerre que lorsque vous
„ y serez forcé, & que vous en aurez bien
„ considéré & bien pesé les raisons dans votre
„ Conseil.

„ Essayez de remettre vos finances : veillez
„ aux Indes & à vos flottes : pensez au com-
„ merce ; vivez dans une grande union avec
„ la France ; rien n'étant si bon pour nos deux
„ puissances, que cette union à laquelle rien ne
„ poura résister *.

„ Si vous êtes contraint de faire la guerre,
„ mettez vous à la tête de vos armées.

„ Songez à rétablir vos troupes partout, &
„ commencez par celle de Flandres.

„ Ne quittez jamais vos affaires pour votre
„ plaisir ; mais faites vous une sorte de régle

qui

* On voit qu'il se trompa dans cette conjecture.

„ qui vous donne des tems de liberté & de di-
„ vertiſſement.

„ Il n'y en a guères de plus innocens que
„ la chaſſe, & le gout de quelque maiſon de
„ campagne, pourvû que vous n'y faſſiez pas
„ trop de dépenſe.

„ Donnez une grande attention aux affaires
„ quand on vous en parle ; écoutez beaucoup
„ dans le commencement ſans rien décider.

„ Quand vous aurez plus de connoiſſance
„ ſouvenez vous que c'eſt à vous à décider ;
„ mais quelque expérience que vous ayez, écou-
„ tez toujours tous les avis & tous les raiſon-
„ nemens de votre Conſeil, avant que de faire
„ cette déciſion.

„ Faites tout ce qui vous ſera poſſible pour
„ bien connoitre les gens les plus importans, à
„ fin de vous en ſervir à propos.

„ Tachez que vos Vicerois & Gouverneurs
„ ſoient toujours Eſpagnols.

„ Traitez bien tout le monde : ne dites ja-
„ mais rien de fâcheux à perſonne ; mais di-
„ ſtinguez les gens de qualité & de mérite.

„ Temoignez de la reconnoiſſance pour le
„ feu Roi, & pour tous ceux qui ont été d'avis
„ de vous choiſir pour lui ſuccéder.

„ Ayez une grande confiance au Cardinal
„ Portocarréro, & lui marquez le gré que vous
„ lui ſavez de la conduite qu'il a tenue.

„ Je crois que vous devez faire quelque
„ chôſe de conſidérable pour l'Ambaſſadeur
„ qui a été aſſez heureux pour vous demander,
„ & pour vous ſaluer le premier en qualité de
„ ſujet.

,, N'oubliez pas Bedmar qui a du mérite, &
,, qui est capable de vous servir.

,, Ayez une entière créance au Duc d'Har-
,, court : il est habile homme, & honnête hom-
,, me, & ne vous donnera des conseils que par
,, rapport à vous.

,, Tenez tous les François dans l'ordre.

,, Traitez bien vos domestiques, mais ne
,, leur donnez pas trop de familiarité, & encore
,, moins de créance. Servez vous d'eux tant
,, qu'ils seront sages : renvoyez les à la moin-
,, dre faute qu'ils feront, & ne les soutenez ja-
,, mais contre les Espagnols.

,, N'ayez de commerce avec la Reine dou-
,, airière que celui dont vous ne pouvez vous
,, dispenser. Faites en sorte qu'elle quitte Ma-
,, drid, & qu'elle ne sorte pas d'Espagne. En
,, quelque lieu qu'elle soit, observez sa con-
,, duite, & empêchez qu'elle ne se mêle d'au-
,, cune affaire. Ayez pour suspects ceux qui
,, auront trop de commerce avec elle.

,, Aimez toujours vos parens. Souvenez
,, vous de la peine qu'ils ont eue à vous quit-
,, ter. Conservez un grand commerce avec
,, eux dans les grandes choses & dans les pe-
,, tites : demandez nous ce que vous auriez
,, besoin ou envie d'avoir qui ne se trouve
,, pas chez vous ; nous en userons de même
,, avec vous.

,, N'oubliez jamais que vous êtes François
,, & ce qui peut vous arriver. Quand vous au-
,, rez assuré la succession d'Espagne par des
,, enfans, visitez vos royaumes, allez à Naples,
,, & en Sicile, passez à Milan & venez en Flan-
,, dres.

„ drès. * Ce ſera une occaſion de nous revoir : „ en attendant viſitez la Catalogne, l'Arragon; & autres lieux. Voyez ce qu'il y aura „ à faire pour Ceuta.

„ Jettez quelque argent au peuple quand „ vous ſerez en Eſpagne, & ſurtout en entrant „ à Madrid.

„ Ne paroiſſez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez. Ne vous „ en moquez point. Chaque pays a ſes maniéres particulières ; & vous ſerez bientôt accoutumé à ce qui vous paroitra d'abord le „ plus ſurprenant.

„ Evitez autant que vous pourez de faire „ des grâces à ceux qui donnent de l'argent „ pour les obtenir. Donnez à propos & libéralement, & ne recevez guères de préſens à „ moins que ce ſoit des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez éviter d'en recevoir, faites en à ceux qui vous en auront donné, de „ plus conſidérables, après avoir laiſſé paſſer „ quelques jours.

„ Ayez une caſſette pour mettre ce que „ vous aurez de particulier dont vous aurez „ ſeul la clef.

„ Je finis par un des plus importans avis que „ je puiſſe vous donner. Ne vous laiſſez pas „ gouverner. Soyez le maître : n'ayez jamais „ de favori ni de premier Miniſtre. Ecoutez,

 „ con-

* Cela ſeul peut ſervir à confondre tant d'Hiſtoriens qui fur la foi des mémoires infidéles écrits en Hollande, ont raporté un prétendu traité (ſigné par Philippe V avant ſon départ) par lequel traité ce Prince cédoit à ſon grand père la Flandre & le Milanois.

„ consultez votre conseil, mais décidez. Dieu „ qui vous a fait Roi, vous donnera les lumi- „ ères qui vous sont nécessaires, tant que vous „ aurez de bonnes intentions.„

Louis XIV avoit dans l'esprit plus de justesse & de dignité, que de saillies; & d'ailleurs on n'exige pas qu'un Roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, & de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment. Mais on peut toujours dire des choses qui plaisent. Il s'en étoit fait une heureuse habitude. C'étoit entre lui & sa Cour un commerce continuel de tout ce que la Majesté peut avoir de grâces sans jamais se dégrader, & de tout ce que l'empressement de servir & de plaire peut avoir de finesse, sans l'air de la bassesse. Il étoit, surtout avec les femmes, d'une attention & d'une politesse qui augmentoit encore celle de ses courtisans; & il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses, qui flattent l'amour propre en excitant l'émulation, & qui laissent un long souvenir.

Un jour Madame la Duchesse de Bourgogne encore fort jeune, voyant à souper un Officier qui étoit très laid, plaisanta beaucoup & très haut sur sa laideur; „ je le trouve Madame, „ (dit le Roi encore plus haut) un des plus „ beaux hommes de mon royaume; car c'est „ un des plus braves.„

Un Officier Général, homme un peu brusque, & qui n'avoit pas adouci son caractère dans la Cour même de Louis XIV, avoit perdu

un

un bras dans une action, & se plaignoit au Roi qui l'avoit pourtant récompensé, autant qu'on le peut faire pour un bras cassé : „ je voudrois „ avoir perdu aussi l'autre, dit-il & ne plus ser- „ vir votre Majesté :„ *j'en serois bien fâché pour vous & pour moi*, lui répondit le Roi : & ce discours fut suivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il étoit si éloigné de dire des chôses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un Prince, qu'il ne se permettoit pas même les plus innocentes & les plus douces railleries : tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles & de si funestes.

Il se plaisoit & se connoissoit à ces choses ingénieuses, aux impromptus, aux chansons agréables ; & quelquefois même il fesoit sur le champ de petites parodies sur les airs qui étoient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frère,
Le Chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire ;
Et le sage Boisfrand
Est celui qui sait plaire.

& cette autre, qu'il fit en congédiant un jour le Conseil :

Le Conseil à ses yeux a beau se présenter ;
Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arréter,
Quand la chasse l'appelle.

Ces bagatelles servent au moins à faire voir, que les agrémens de l'esprit fesoient un des plai-

plaisirs de sa Cour, qu'il entroit dans ces plaisirs; & qu'il savoit dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représenter en Monarque sur le théâtre du monde.

Sa lettre à l'Archévêque de Rheims au sujet du Marquis de Barbésieux, quoiqu'écrite d'un stile extrêmement négligé, fait plus d'honneur à son caractère, que les pensées les plus ingénieuses n'en auroient fait à son esprit. Il avoit donné à ce jeune homme la place de Sécrétaire d'Etat de la guerre, qu'avoit eu le Marquis de Louvois son père. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau Sécrétaire d'Etat, il veut le corriger sans le trop mortifier. Dans cette vue il s'adresse à son oncle l'Archévêque de Rheims; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout, c'est un père qui parle.

„ Je sai, dit-il, ce que je dois à la mémoire „ de Monsieur de Louvois; mais si votre „ neveu ne change de conduite, je serai forcé „ de prendre un parti. J'en serai fâché; mais „ il en faudra prendre un. Il a des talens; „ mais il n'en fait pas un bon usage. Il donne „ trop souvent à souper aux Princes, au lieu „ de travailler; il néglige les affaires pour ses „ plaisirs; il fait attendre trop long-tems les „ Officiers dans son antichambre; il leur parle „ avec hauteur, & quelquefois avec dureté.„

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir, que Louis XIV n'étoit pas gouverné par ses Ministres comme on la cru, & qu'il savoit gouverner ses Ministres?

Il

Il aimoit les louanges ; & il est à souhaiter qu'un Roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais Louis XIV ne les recevoit pas toujours, quand elles étoient trop fortes. Lorsque notre Académie, qui lui rendoit toujours compte des sujets qu'elle propôsoit pour ses prix, lui fit voir celui-ci : *qu'elle est de toutes les vertus du Roi, celle qui mérite la préférence ?* Le Roi rougit, & ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité. Il souffrit les prologues de Quinaut ; mais c'étoit dans les plus beaux jours de sa gloire, dans le tems où l'ivresse de la nâtion excusoit la sienne. Virgile & Horace par reconnoissance, & Ovide par une indigne foiblesse, prodiguèrent à Auguste des éloges plus forts, (& si on songe aux proscriptions) bien moins mérités.

Si Corneille avoit dit dans la chambre du Cardinal de Richelieu à quelqu'un des courtisans : dites à Mr. le Cardinal que je me connois mieux en vers que lui, jamais ce Ministre ne lui eût pardonné ; c'est pourtant ce que Despréaux dit tout haut du Roi dans une dispute qui s'éleva sur quelques vers que le Roi trouvoit bons & que Despréaux condamnoit. Il a raison dit le Roi, il s'y connoit mieux que moi.

Le Duc de Vendôme avoit auprès de lui Villiers, un de ces hommes de plaisir qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeoit à Versailles dans son apartement. On l'appelloit communement Villiers Vendôme. Cet homme condamnoit hautement tous les gouts de Louis XIV en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le Roi plantoit il un bosquet, meu-

bloit-

bloit-il un apartement, conſtruiſoit-il une fontaine, Villiers trouvoit tout mal entendu, & s'exprimoit en termes peu meſurés. Il eſt étrange diſoit le Roi que Villiers ait choiſi ma maiſon pour venir s'y moquer de tout ce que je fais. L'ayant rencontré un jour dans les jardins, eh bien lui dit il en lui montrant un de ſes nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire ? Non repondit Villiers. Cependant reprit le Roi, il y a bien des gens qui n'en ſont pas ſi mécontens. Cela peut être répartit Villiers, chacun a ſon avis. Le Roi en riant répondit. On ne peut pas plaire à tout le monde.

Un jour Louis XIV jouant au tric trac il y eut un coup douteux. On diſputoit, les courtiſans demeuroient dans le ſilence. Le Comte de Grammont arrive. Jugez nous, lui dit le Roi. Sire, c'eſt vous qui avez tort, dit le Comte. Eh comment pouvez vous me donner le tort avant de ſavoir ce dont il s'agit ? Eh ſire, ne voyez vous pas que pour peu que la choſe eût été ſeulement douteuſe, tous ces meſſieurs vous auroient donné gain de cauſe.

Le Duc d'Antin ſe diſtingua dans ce ſiécle par un art ſingulier, non pas de dire des chôſes flatteuſes, mais d'en faire. Le Roi va coucher à Petit-bourg ; il y critique une grande allée d'arbres, qui cachoit la vue de la rivière. Le Duc d'Antin la fait abattre pendant la nuit. Le Roi, à ſon réveil eſt étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avoit condamnés. *C'eſt parce que votre Majeſté les a condamnés, qu'elle ne les voit plus*, répond le Duc.

Nous

Nous avons auſſi rapporté ailleurs, que le même homme ayant remarqué, qu'un bois aſſez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaiſoit au Roi, il prit le moment d'une promenade, & tout étant préparé, il ſe fit donner un ordre de couper ce bois, & on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. Ces traits ſont d'un courtiſan ingénieux, & non pas d'un flatteur.

On a accuſé Louis XIV d'un orgueil inſupportable, parce que la bâſe de ſa ſtatue, à la Place des Victoires, eſt entourée d'eſclaves enchaînés. Mais ce n'eſt point lui qui fit ériger cette ſtatue, ni celle qu'on voit à la Place de Vendôme. Celle de la Place des Victoires eſt le monument de la grandeur d'âme & de la reconnoiſſance du premier Maréchal de la Feuillade pour ſon Maître. Il y dépenſa cinq-cens-mille livres, qui font près d'un million d'aujourd'hui ; & la ville en ajouta autant pour rendre la place régulière. J'ai toujours été révolté, contre l'injuſtice qui imputoit à Louis XIV le faſte de cette ſtatue, & contre l'indifférence qui ne rend pas aſſez de juſtice à la magnanimité du Maréchal.

On ne parloit que de ces quatre eſclaves ; mais ils figurent des vices domtés, encore plus que des nâtions vaincues, le duël aboli, l'héréſie détruite. Les inſcriptions le témoignent aſſez. Elles célébrent auſſi la jonction des mèrs, la paix de Nimégue, elles ne parlent que de bienfaits ; & aucun de ces eſclaves n'a rien qui caractériſe les peuples vaincus par Louis XIV. D'ailleurs c'eſt un ancien uſage des ſculpteurs, de mettre des eſclaves aux pieds des ſtatues des Rois. Il vaudroit mieux y repréſenter des citoyens

toyens libres & heureux. Mais enfin on voit des esclaves aux pieds du clément Henri quatre, & de Louis XIII à Paris; on en voit à Livourne sous la statue de Ferdinand de Médicis, qui n'enchaîna assurément aucune nation; on en voit à Berlin sous la statue d'un Electeur, qui repoussa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Le voisins de la France, & les François eux-mêmes, ont rendu très injustement Louis XIV responsable de cet usage. L'inscription, *viro immortali*, *à l'homme immortel*, a été traitée d'idolatrie; comme si ce mot signifioit autre chose, que l'immortalité de sa gloire. L'inscription de Viviani, à sa maison de Florence, *Ædes à Deo datæ*, *Maison donnée par un dieu*, seroit bien plus idolâtre: elle n'est pourtant qu'une allusion, au surnom de *dieu-donné*, & au vers de Virgile, *Deus nobis hæc otia fecit*.

A l'égard de la statue de la Place Vendôme, c'est la ville qui l'a érigée. Les inscriptions Latines qui remplissent les quatre faces de la base, sont des flatteries plus grossières que celles de la Place des Victoires. On y lit que Louis XIV ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien solennellement cette adulation au lit de la mort par des paroles dont on se souviendra plus longtems que de ces inscriptions ignorées de lui, & qui ne sont que l'ouvrage de la bassesse de quelques gens de Lettres.

Le Roi avoit destiné les bâtimens de cette place pour sa bibliothéque publique. La place étoit plus vaste; elle avoit d'abord trois faces, qui étoient celles d'un palais immense, dont les murs étoient déja élevés, lorsque le malheur des tems,

tems, en 1701, força la ville de bâtir des maisons de particuliers sur les ruines de ce palais commencé. Ainsi le Louvre n'a point été fini ; ainsi la fontaine & l'obélisque, que Colbert vouloit faire élever vis-à vis le portail de Perrault, n'ont paru que dans les desseins ; ainsi le beau portail de Saint-Gervais est demeuré offusqué ; & la plupart des monumens de Paris laissent des regrets.

La nation désiroit, que Louis XIV eût préféré son Louvre & sa capitale au palais de Versailles, que le Duc de Créqui appelloit un favori sans mérite. La postérité admire avec reconnoissance ce qu'on a fait de grand pour le public ; mais la critique se joint à l'admiration, quand on voit ce que Louis XIV a fait de superbe & de défectueux pour sa maison de campagne.

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que Louis XIV aimoit en tout la grandeur & la gloire. Un Prince, qui ayant fait d'aussi grandes choses que lui, seroit encore simple & modeste, seroit le premier des Rois, & Louis XIV le second *.

S'il se repentit en mourant, d'avoir entrepris légèrement des guerres, il faut convenir, qu'il ne jugeoit pas par les événemens ; car de toutes ses guerres, la plus juste & la plus indispensable, celle de 1701, fut la seule malheureuse.

Il eut de son mariage, outre *Monseigneur*, deux fils & trois filles, morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ses enfans naturels qui moururent au berceau ;

* Paroles tirées des anecdotes sur Louis XIV refondues dans cette histoire.

berceau ; huit autres vécurent, furent légitimés, & cinq eurent postérité. Il eut encore d'une Demoiselle attachée à Madame de Montespan, une fille non reconnue, qu'il maria à un Gentilhomme d'auprès de Versailles, nommé de la Queue.

On soupçonna avec beaucoup de vraisemblance, une Religieuse de l'Abbaye de Moret, d'être sa fille. Elle étoit extrêmement bâsannée, & d'ailleurs lui ressembloit. Le Roi lui donna vingt-mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avoit de sa naissance, lui donnoit un orgueil dont ses supérieures se plaignirent. Madame de Maintenon, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret ; & voulant inspirer plus de modestie à cette Religieuse, elle fit ce quelle put pour lui ôter l'idée qui nourrissoit sa fierté. ,, Madame, ,, (lui dit cette personne) la peine que prend ,, une Dame de votre élévâtion, de venir ex- ,, près ici me dire que je ne suis pas fille du ,, Roi, me persuade que je le suis.,, Le couvent de Moret se souvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourroient rebuter un philosophe. Mais la curiosité, cette foiblesse si commune aux hommes, cesse presque d'en être une, quand elle a pour objet des tems & des hommes qui attirent les regards de la postérité.

CHA-

CHAPITRE VINGT-SEPTIE'ME.

Gouvernement intérieur : commerce : police : lois : discipline militaire : marine, &c.

ON doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siécle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnoissance des éxemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima Louis XIV, lorsque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son royaume, embellir sa Cour, & perfectionner les arts.

Non seulement il s'imposa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ses Ministres; mais tout homme connu pouvoit obtenir de lui une audiance particulière, & tout citoyen avoit la liberté de lui présenter des requêtes & des projets. Les placets étoient reçus d'abord par un Maître des Requêtes, qui les rendoit apostillés; ils furent dans la suite renvoyés aux bureaux des Ministres. Les projets étoient éxaminés dans le Conseil, quand ils méritoient de l'être: & leurs auteurs furent admis plus d'une fois à discuter leurs propôsitions avec les Ministres, en présence du Maître. Ainsi on vit entre le trône & la nâtion une correspondance qui subsista, malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV ſe forma & s'accoutuma lui-même au travail ; & ce travail étoit d'autant plus pénible, qu'il étoit nouveau pour lui, & que la ſéduction des plaiſirs pouvoit aiſément le diſtraire. Il écrivit les premieres dépêches à ſes Ambaſſadeurs. Les lettres les plus importantes furent ſouvent depuis minutées de ſa main ; & il n'y en eut aucune écrite en ſon nom, qu'il ne ſe fit lire.

A peine Colbert, après la chute de Fouquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le Roi remit aux peuples tout ce qui étoit dû d'impôts, depuis 1647 juſqu'en 1656, & ſurtout trois millions de tailles. On abolit pour cinq-cens-mille écus par an de droits onéreux. Ainſi l'Abbé de Choiſi paroît, ou bien mal inſtruit, ou bien injuſte, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il eſt certain qu'elle fut diminuée par ces remiſes, augmentée par le bon ordre.

Les ſoins du Premier Préſident de Belliévre, aidés des libéralités de la Ducheſſe d'Aiguïllon & de pluſieurs citoyens, avoient établi l'Hopital-Général. Le Roi l'augmenta, & en fit élevér dans toutes les villes principales du royaume.

Les grands chemins, juſqu'alors impraticables, ne furent plus négligés ; & peu-à-peu ils devinrent, ce qu'ils ſont aujourd'hui ſous Louis XV, l'admirâtion des étrangers. De quelque côté qu'on ſorte de Paris, on Voyage à préſent environ quarante lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins conſtruits par les anciens Romains étoient plus durables, mais non pas plus ſpacieux & plus beaux.

Le

Le génie de Colbert se tourna principalement vers le commerce, qui étoit foiblement cultivé, & dont les grands principes n'étoient pas connus. Les Anglois, & encore plus les Hollandois, fesoient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France. Les Hollandois surtout chargeoient dans nos ports nos denrées, & les distribuoient dans l'Europe. Le Roi commença, dès 1662, à éxempter ses sujets d'une impôsition nommé le droit de fret, que payoient tous les vaisseaux étrangers ; & il donna aux François toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le conseil de commerce, qui subsiste aujourd'hui, fut établi ; & le Roi y présidoit tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque & de Marseille furent déclarés francs ; & bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marseille, & celui du Nord à Dunkerque.

On forma une compagnie des Indes Occidentales en 1664 ; & celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce tems, il falloit que le luxe de la France fût tributaire de l'industrie Hollandoise. Les partisans de l'ancienne œconomie, timide, ignorante & resserrée, déclamèrent envain contre un commerce, dans lequel on échange sans cesse de l'argent qui ne périroit pas, contre des effets qui se consomment. Ils ne fesoient pas réfléxion, que ces marchandises de l'Inde devenues nécessaires auroient été payées plus chèrement à l'étranger. Il est vrai qu'on porte aux Indes Orientales plus d'espéces qu'on n'en retire, & que par

par là l'Europe s'appauvrit. Mais ces espéces viennent du Pérou & du Méxique ; elles sont le prix de nos denrées portées à Cadix ; & il reste plus de cet argent en France, que les Indes Orientales n'en absorbent.

Le Roi donna plus de six-millions de notre monnoie d'aujourd'hui à la Compagnie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les Reines, les Princes & toute la Cour fournirent deux-millions numéraires de ce tems-là. Les Cours Supérieures donnèrent douze-cens-mille livres, les Financiers deux-millions, le Corps des Marchands six cens-cinquante-mille livres. Toute la nâtion secondoit son Maître.

Cette Compagnie a toujours subsisté. Car encore que les Hollandois eussent pris Pontichéri en 1694, & que le commerce des Indes languit depuis ce tems, il a repris de nos jours une force nouvelle. Pontichéri est devenue la rivale de Batavia ; & cette Compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le Grand Colbert, reproduite de nos jours par des secousses singulières, est devenue une des plus grandes ressources du royaume. Le Roi forma encore une Compagnie du Nord en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes Maisons s'intéressoient à ces établissemens, à l'exemple du Monarque.

Le Compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le Roi fournit le dixiéme de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportâtion, & quarante d'importâtion. Tous ceux qui

qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvoit contenir.

On ne peut encore trop s'étonner, que l'Abbé de Choisi ait censuré ces établissemens, dans ses mémoires qu'il faut lire avec défiance. Nous sentons aujourd'hui tout ce que le Ministre Colbert fit pour le bien du royaume ; mais alors on ne le sentoit pas : il travailloit pour des ingrats. On lui sut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'Hotel-de-Ville aquises à vil prix depuis 1656, & du décri où tombèrent les Billets de l'Epargne prodigués sous le précédent Ministère, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il fesoit. Il y avoit plus de bourgeois que de citoyens : Peu de personnes portoient leurs vues sur l'avantage public. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux, rétrécit l'esprit, je ne dis pas seulement l'intérêt d'un commerçant ; mais d'une Compagnie, mais d'une ville. La réponse grossière d'un Marchand nommé Hazon (qui consulté par ce Ministre, lui dit : *vous avez trouvé la voiture renversée d'un côté, & vous l'avez renversée de l'autre.*) étoit encore citée avec complaisance dans ma jeunesse ; & cette anecdote se retrouve dans le Moréri. Il a falu, que l'esprit philosophique introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entière à la mémoire de ce Grand homme. Il avoit la même éxactitude que le Duc de Sulli, & des vues beaucoup plus étendues. L'un ne savoit que ménager ; l'autre savoit faire de grands établissemens.

Presque tout fut, ou réparé, ou créé de son tems. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du Roi & des particuliers, fut la preuve sensible, en 1665, d'une abondante circulâtion. Il vouloit enrichir la France & la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une éxemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiroient à l'âge de vingt ans ; & tout père de famille qui avoit dix enfans, étoit éxemt pour toute sa vie, parce qu'il donnoit plus à l'Etat par le travail de ses enfans, qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce réglement auroit dû être à jamais sans atteinte.

Depuis l'an 1663 chaque année de ce Ministère, jusqu'en 1672, fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tiroit auparavant d'Anglетèrre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le Roi avançoit au manufacturier deux-mille livres par chaque métier battant, outre des gratificâtions considérables. On compta dans l'année 1669, quarante-quatre-mille-deux-cens métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante-millions de ce tems-là ; & non seulement l'avantage qu'on en tiroit étoit beaucoup au dessus de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des muriers mit les fabriquans en état de se passer des soies étrangères pour la chaîne des étoffes.

On commença, dès 1666, à faire d'aussi belles glaces qu'à Venise, qui en avoit toujours fourni toute l'Europe ; & bientôt on en fit, dont la grandeur & la beauté n'ont pu jamais être

être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie & de Perse furent surpassés à la Savonnerie. Les tapisseries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Ce vaste enclos des Gobelins étoit rempli alors de plus de huit-cens ouvriers ; il y en avoit trois-cens qu'on y logeoit. Les meilleurs peintres dirigeoient l'ouvrage, ou sur leurs propres desseins, ou sur ceux des anciens maîtres d'Italie. Outre les tapisseries, on y fabriqua des ouvrages de rapport, espéce de mosaïque admirable ; & l'art de la marquéterie fut poussé à sa perfection.

Outre cette belle manufacture des tapisseries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut six-cens ouvriers dans cette ville ; & le Roi lui fit présent de soixante-mille livres.

Seize-cens filles furent occupées aux ouvrages de dentelles : on fit venir trente principales ouvrières de Venise & deux-cens de Flandre ; & on leur donna trente-six-mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sédan, celles des tapisseries d'Aubusson, dégénérées & tombées, furent rétablies.

On sait que le Ministère acheta en Anglèterre le sécret de cette machine ingénieuse, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promtement qu'à l'aiguïlle. Le fèr-blanc, l'acier, la belle fayence, les cuirs maroquinés qu'on avoit toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des Calvinistes, qui avoient le sécret du fèr-blanc & de l'acier, emportèrent en 1686 ce sécret avec eux ; & firent partager cet avantage à des nâtions étrangères.

Le Roi achetoit tous les ans pour environ quatre-cens-mille livres de tous les ouvrages de gout, qu'on fabriquoit dans son royaume ; & il en fesoit des présens.

Il s'en falloit beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y avoit ni clarté, ni sûreté, ni propreté. Il falut pourvoir à ce nétoyement continuel des rues, à cette illumination que cinq-mille fanaux forment toutes les nuits ; paver la ville toute entière ; y construire deux nouveaux ports ; rétablir les anciens ; faire veiller une garde continuelle à pied & à chéval, pour la sureté des citoyens. Le Roi se chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenses nécessaires. Il créa en 1667 un Magistrat, uniquement pour veiller à la Police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples longtems après ; mais aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris ; & Rome même n'est pas éclairée.

Tout commençoit à tendre tellement à la perfection, que le second Lieutenant de Police qu'eut Paris, aquit dans cette place une réputâtion, qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siécle ; aussi étoit ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le Ministère, & il eût été bon Général d'armée. La place de Lieutenant de Police étoit au dessous de sa naissance & de son mérite ; & cependant cette place lui fit un bien plus grand nom, que le Ministère géné & passager, qu'il obtint sur la fin de sa vie.

On doit observer ici, que Monsieur d'Argenson ne fut pas le seul, à beaucoup près, de

 l'anci-

l'ancienne chevalerie, qui eût exercé la magistrature. La France est presque l'unique pays de l'Europe, où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de la robe. Presque tous les autres Etats, par un reste de barbarie Gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profession.

Le Roi ne cessa de bâtir au Louvre, à Saint-Germain, à Versailles, depuis 1661. Les particuliers, à son éxemple, élevèrent dans Paris mille édifices superbes & commodes. Le nombre s'en est accru tellement, que depuis les environs du Palais Royal & ceux de Saint-Sulpice, il se forma dans Paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce tems-là, qu'on inventa la commodité magnifique de ces carosses ornés de glaces & suspendus par des ressorts; de sorte qu'un citoyen de Paris se promenoit dans cette grande ville avec plus de luxe, que les premiers triomphateurs Romains n'alloient autrefois au Capitole. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe, & devenu commun; il n'est plus un luxe.

Louis XIV avoit du gout pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture; & ce gout étoit en tout dans le grand & dans le noble. Dès que le Controleur-Général Colbert eut, en 1664, la direction des bâtimens, qui est proprement le Ministère des Arts, il s'appliqua à seconder les projets de son Maître. Il falut d'abord travailler à achever le Louvre. François Mansard, l'un des plus grands architectes qu'ait eu la France, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projettoit. Il ne voulut pas

s'en charger, sans avoir la liberté de refaire ce qui lui paroîtroit défectueux dans l'éxécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenses, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier Bernini, dont le nom étoit célébre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la statue équestre de Constantin, par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour son voyage. Il fut conduit à Paris, en homme qui venoit honorer la France. Il reçut, outre cinq Louis par jour pendant huit mois qu'il y resta, un présent de cinquante-mille écus, avec une pension de deux-mille écus, & une de cinq-cens pour son fils. Cette générosité de Louis XIV envers le Bernin, fut encore plus grande que la munificence de François premier pour Raphaël. Le Bernin par reconnoissance fit depuis à Rome la statue équestre du Roi, qu'on voit à Versailles. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le seul homme digne de travailler pour Louis XIV, il fut bien surpris de voir le dessein de la façade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'éxécution un des plus augustes monumens d'architecture qui soient au monde. Claude Perrault avoit donné ce dessein, éxécuté par Louis le Vau & d'Orbay. Il inventa les machines, avec lesquelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majestueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez soi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on est redevable à ce Perrault, que Boileau ôsa vouloir rendre

rendre ridicule. Ces Vignes si renommées ne sont pas, de l'aveu des voyageurs, supérieures au seul château de *Maisons*, qu'avoit bâti François Mansard à si peu de frais. Bernini fut magnifiquement récompensé, & ne mérita pas ces récompenses : il donna seulement des desseins, qui ne furent pas éxécutés.

Le Roi, en fesant bâtir ce Louvre dont l'achévement est tant désiré, en fesant une ville à Versailles près de ce château qui a couté tant de millions, en bâtissant Trianon, Marli, & en fesant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Observatoire, commencé en 1666, dès le tems qu'il établit l'Académie des Sciences. Mais le monument le plus glorieux par son utilité, par sa grandeur & par ses difficultés, fut ce Canal de Languedoc, qui joint les deux mers, & qui tombe dans le port de *Cette*, construit pour recevoir ses eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664 ; & on le continua sans interruption jusqu'en 1681. La fondâtion des Invalides & la chapelle de ce bâtiment, la plus belle de Paris, l'établissement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages construits par ce Monarque, suffiroient seuls pour faire benir sa mémoire. Quatre-mille soldats & un grand nombre d'Officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolâtion dans leur vieillesse, & des secours pour leurs blessures & pour leurs besoins ; deux-cens cinquante filles nobles, qui reçoivent dans l'autre une éducâtion digne d'elles, sont autant de voix qui célébrent Louis XIV. L'établissement de Saint-Cyr sera surpassé par celui que Louis XV vient de former, pour élever cinq-cens-Gentils-hommes ; mais

loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait souvenir. C'est l'art de faire du bien, qui s'est perfectionné.

Louis XIV voulut en même tems faire des chôses plus grandes & d'une utilité plus générale, mais d'une éxécution plus difficile ; c'étoit de réformer les lois. Il y fit travailler le Chancelier Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, & surtout le Conseiller d'Etat Pussort. Il assistoit quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses prémières lois & de ses premières conquêtes. L'ordonnance civille parut d'abord ; ensuite le code des eaux & forêts ; puis des statuts pour toutes les manufactures ; l'ordonnance criminelle ; le code du commerce ; celui de la marine : tout cela suivit presque d'année en année. Il y eut même une jurisprudence nouvelle, établie en faveur des Négres de nos colonies ; espéce d'hommes, qui n'avoit pas encore joui des droits de l'humanité.

Une connoissance approfondie de la Jurisprudence n'est pas le partage d'un Souverain. Mais le Roi étoit instruit des lois principales ; il en possédoit l'esprit, & savoit ou les soutenir ou les mitiger à propos. Il jugeoit souvent les causes de ses sujets, non seulement dans le Conseil des Sécretaires d'Etat, mais dans celui qu'on appelle le Conseil des Parties. Il y a de lui deux jugemens célébres, dans lesquels sa voix décida contre lui-même.

Dans le premier en 1680, il s'agissoit d'un procès entre lui & des particuliers de Paris qui avoient bâti sur son fonds. Il voulut que les maisons

maisons leur demeurassent, avec le fonds qui lui appartenoit & qu'il leur céda.

L'autre regardoit un Persan nommé *Roupli*, dont les marchandises avoient été saisies par les commis de ses fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu & y ajouta un présent de trois-mille écus. *Roupli* porta dans sa patrie son admirâtion & sa reconnoissance. Lorsque nous avons vu depuis à Paris l'Ambassadeur Persan *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé instruit dès long-tems de ce fait par la renommée.

L'abolition des duëls fut un des plus grands services rendus à la patrie. Ces combats avoient été autorisés autrefois par les Parlemens même & par l'Eglise ; & quoi-qu'ils fussent défendus depuis Henri quatre, cette funeste coutume subsistoit plus que jamais. Le fameux combat des *la Frette*, de quatre contre quatre en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner. Son heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nâtion, & même les nâtions voisines, qui se conformèrent à nos sages coutumes après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duëls aujourd'hui, que du tems de Louis XIII.

Législateur de ses peuples, il le fut de ses armées. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui, qui la première année de son administrâtion ordonna, que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits ou par différentes marques ; réglement adopté bientôt par toutes les nâtions. Ce fut lui, qui institua les Brigadiers, & qui mit les corps dont la maison du Roi est formée, sur le pied où ils sont au-

 jourd-

jourd'hui. Il fit une compagnie de Mousquetaires des gardes du Cardinal Mazarin, & fixa à cinq cens hommes le nombre des deux compagnies, ausquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de Connétable, & après la mort du Duc d'Epernon, plus de Colonel-Général de l'Infanterie ; ils étoient trop maîtres : il vouloit l'être, & le devoit. Le Maréchal de Grammont, simple Mestre-de-Camp des Gardes-Françoises sous le Duc d'Epernon, & prenant l'ordre de ce Colonel-Général, ne le prit plus que du Roi, & fut le premier qui eut le nom de Colonel des Gardes. Il instaloit lui-même ces Colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, & ensuite un esponton, quand l'usage des piques fut aboli. Il institua les Grenadiers, d'abord au nombre de quatre, par compagnie, dans le régiment du Roi qui est de sa création ; ensuite il forma une compagnie de Grenadiers dans chaque régiment d'infanterie ; il en donna deux aux Gardes-Françoises, qui maintenant en ont trois. Il augmenta beaucoup le Corps des Dragons, & leur donna un Colonel-Général. Il ne faut pas oublier l'établissement des haras en 1667. Ils étoient absolument abandonnés auparavant ; & ils furent d'une grande ressource, pour remonter la cavalerie.

L'usage de la bayonette au bout du fusil est de son institution. Avant lui on s'en servoit quelquefois ; mais il n'y avoit que quelques compagnies, qui combattissent avec cette arme. Point d'usage uniforme, point d'exercice : tout étoit abandonné à la volonté du Général. Les

piques

piques passoient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment, qui eut des bayonnettes, & qu'on forma à cet éxercice, fut celui des Fusiliers, établi en 1671.

La manière dont l'artillerie est servie aujourd'hui, lui est due toute entière. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz & à Strasbourg ; & le régiment d'Artillerie s'est vu enfin rembli d'Officiers, presque tous capables de bien conduire un siége. Tous les magazins du royaume étoient pourvus, & on y distribuoit tous les ans huit-cens milliers de poudre. Il forma un régiment de Bombardiers & un de Housards : avant lui on ne connoissoit les Housards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régimens de Milice, fournis & équipés par les communautés. Ces milices s'éxerçoient à la guèrre, sans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plupart des places frontières : ils y apprenoient les Mathématiques, le Dessein & tous les éxercices, & fesoient les fonctions de soldats. Cette institution dura dix années. On se lassa enfin de cette jeunesse, trop difficile à discipliner. Mais le Corps des Ingénieurs, que le Roi forma & auquel il donna les réglemens qu'il suit encore, est un établissement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection, par le Maréchal de Vauban & ses éléves, qui surpassèrent le Comte de Pagan. Il construisit ou répara cent-cinquante places de guèrre.

Pour soutenir la discipline militaire, il créa des Inspecteurs-Généraux, ensuite des Direc-

teurs, qui rendirent compte de l'état des troupes; & on voyoit par leur rapport, si les Commissaires des Guerres avoient fait leur devoir.

Il institua l'ordre de Saint-Louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la Fortune. L'Hotel des Invalides mit le comble aux soins qu'il prit, pour mériter d'être bien servi.

C'est par de tels soins, que dès l'an 1672 il eut cent-quatre-vingt-mille hommes de troupes réglées, & qu'augmentant ses forces à mesure que le nombre & la puissance de ses ennemis augmentoient, il eut enfin jusqu'à quatre-cens-cinquante-mille hommes en armes, en comptant les troupes de la Marine.

Avant lui on n'avoit point vû de si fortes armées. Ses ennemis lui en oppôsèrent à peine d'aussi considérables; mais il faloit qu'ils fussent réunis. Il montra ce que la France seule pouvoit; & il eut toujours, ou de grands succès, ou de grandes ressources.

Il fut le premier qui en tems de paix donna une image & une leçon complette de la guèrre. Il assembla à Compiégne soixante & dix mille hommes, en 1698 : on y fit toutes les opérâtions d'une campagne. C'etoit pour l'instruction de ses trois petits-fils. Le luxe fit une fête somptueuse de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses & bien disciplinées, même avant d'être en guèrre, il l'eut à se donner l'empire de la mèr. D'abord le peu de vaisseaux que le Cardinal Mazarin avoit laissé pourrir dans les ports, sont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suéde; & dès la troi-

siéme

siéme année de son gouvernement, il envoie ses forces maritimes s'essayer à Gigeri sur la côte d'Afrique. Le Duc de Beaufort purge les mèrs de pirates dès l'an 1665; & deux ans après, la France a dans ses ports soixante vaisseaux de guèrre. Ce n'est là qu'un commencement: mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens & de nouveaux efforts, il sent déja toute sa force. Il ne veut pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon devant celui d'Anglètèrre. Envain le Conseil du Roi Charles second insiste sur ce droit, que la force, l'industrie & le tems avoient donné aux Anglois. Louis XIV écrit au Comte d'Estrade son Ambassadeur: „ le Roi d'Anglètèrre & son „ Chancelier peuvent voir quelles sont mes „ forces; mais ils ne voient pas mon cœur. „ Tout ne m'est rien à l'égard de l'honneur.„

Il ne disoit que ce qu'il étoit résolu de soutenir; & en effet l'usurpàtion des Anglois céda au droit naturel & à la fermeté de Louis XIV. Tout fut égal entre les deux nàtions sur la mèr. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Anglètèrre, il soutient sa supériorité avec l'Espagne. Il fait baisser le pavillon aux Amiraux Espagnols devant le sien en vertu de cette préséance solennelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement d'une Marine, capable de justifier ces sentimens de hauteur. On bâtit la ville & le port de Rochefort à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclasse des matelots, qui doivent servir, tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flotes royales. Il s'en trouve bientôt soixante-mille d'enclassés.

Des

Des Confeils de conftruction font établis dans les ports, pour donner aux vaiffeaux la forme la plus avantageufe. Cinq arfenaux de marine font bâtis à Breft, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre de Grâce. Dans l'année 1672 on a foixante vaiffeaux de ligne & quarante frégates. Dans l'année 1681. il fe trouve cent-quatre-vingt-dixhuit vaiffeaux de guèrre, en comptant les alléges ; & trente galères font dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze-mille hommes de troupes réglées fervent fur les vaiffeaux ; les galères en ont trois-mille ; il y a cent-foixante & fix-mille hommes d'enclaffés, pour tous les fervices divers de la marine. On compta les années fuivantes dans ce fervice, mille Gentils-hommes, ou enfans de famille, fefant la fonction de foldats fur les vaiffeaux & apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigâtion & à la manœuvre : ce font les gardes marines : ils étoient fur mèr ce que les Cadets étoient fur tèrre. On les avoit inftitués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école, d'où font fortis les meilleurs Officiers de vaiffeaux.

Il n'y avoit point eu encore de Maréchaux de France dans le corps de la marine ; & c'eft une preuve, combien cette partie effentielle des forces de la France avoit été négligée. Jean d'Etrée fut le premier Maréchal en 1681. Il paroît, qu'une des grandes attentions de Louis XIV étoit d'animer dans tous les genres cette émulâtion fans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales, que les flotes Françoifes livrèrent, l'avantage leur demeura toujours, jusqu'à la journée de la Hogue en 1692 ;

1692; lorsque le Comte de Tourville, ſuivant les ordres de la Cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flote de quatre-vingt dix vaiſſeaux Anglois & Hollandois: il falut céder au nombre: on perdit quatorze vaiſſeaux du premier rang, qui échouèrent, & qu'on brula pour ne les pas laiſſer au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes ſe ſoutinrent; mais elles déclinèrent toujours dans la guèrre de la ſucceſſion. Elles n'ont commencé à ſe bien rétablir qu'en 1751, dans le tems d'une heureuſe paix, ſeul tems propre à établir une bonne marine, qu'on n'a ni le loiſir ni le pouvoir d'établir pendant la guèrre.

Ces forces navales ſervoient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint Domingue, du Canada, auparavant languiſſantes, fleurirent; non pas au point où on les voit proſpérer aujourd'hui, mais avec un avantage qu'on n'avoit point eſpéré jusqu'alors; car depuis 1635 jusqu'à 1665, ces établiſſemens avoient été à charge.

En 1664 le Roi envoie une colonie à la Cayenne; bientôt après une autre à Madagaſcar. Il tente toutes les voies de réparer le tort & le malheur, qu'avoit eu ſi long-tems la France, de négliger la mèr, tandis que ſes voiſins s'étoient formé des Empires aux extrémités du monde.

On voit par ce ſeul coup d'œil, quels changemens Louis XIV fit dans l'Etat; changemens utiles, puisqu'ils ſubſiſtent. Ses Miniſtres le ſecondèrent à l'envi. On leur doit ſans doute tout le détail, toute l'éxécution; mais on lui doit l'arrangement général. Il eſt certain que les

les Magiſtrats n'euſſent pas réformé les lois ; que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la diſcipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume ; qu'on n'eût point eu de flotes ; que les arts n'euſſent point été encouragés, & tout cela de concert, & en même tems, & avec perſévérance, & ſous différens Miniſtres, s'il ne ſe fût trouvé un Maître, qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne ſépara point ſa propre gloire de l'avantage de la France, & il ne regarda pas le royaume du même oeil dont un Seigneur regarde ſa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaiſirs. Tout Roi qui aime la gloire, aime le bien public : il n'avoit plus ni Colbert ni Louvois, lorſque vers l'an 1698 il ordonna, pour l'inſtruction du Duc de Bourgogne, que chaque Intendant fît une deſcription détaillée de ſa province. Par là on pouvoit avoir une notice exacte du royaume, & un dénombrement juſte des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les Intendans n'euſſent pas la capacité & l'attention de Monſieur de Lamoignon de Bâville. Si on avoit rempli les vues du Roi ſur chaque province, comme elles le furent par ce Magiſtrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du ſiécle. Il y en a quelques uns de bien faits ; mais on manqua le plan en n'aſſujettiſſant pas tous les Intendans au même ordre. Il eût été à déſirer, que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoyens, des laboureurs,

des

des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espéce, des bonnes, des médiocres & des mauvaises tèrres, de tout le clergé régulier & séculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Tous ces objets sont confondus dans la plupart des mémoires qu'on a donnés : les matières y sont peu approfondies & peu éxactes : il faut y chercher souvent avec peine les connoissances dont on a besoin, & qu'un Ministre doit trouver sous sa main & embrasser d'un coup d'œil, pour découvrir aisément les forces, les besoins, & les ressources. Le projet étoit excellent ; & une éxécution uniforme seroit de la plus grande utilité.

Voilà en général ce que Louis XIV fit & essaya, pour rendre sa nâtion plus florissante. Il me semble, qu'on ne peut guères voir tous ces travaux & tous ces efforts, sans quelque reconnoissance & sans être animé de l'amour du bien public, qui les inspira. Qu'on se représente ce qu'étoit le royaume du tems de la Fronde, & ce qu'il est de nos jours. Louis XIV fit plus de bien à sa nâtion, que vingt de ses prédécesseurs ensemble ; & il s'en faut beaucoup, qu'il fît ce qu'il auroit pû. La guèrre, qui finit par la paix de Riswick, commença la ruine de ce grand commerce, que son Ministre Colbert avoit établi ; & la guèrre de la succession l'acheva.

S'il avoit employé à embellir Paris, à finir le Louvre, les sommes immenses que coutèrent les aquéducs & les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Versailles ; travaux interrompus & devenus inutiles : s'il avoit dépensé à Paris

Paris la cinquiéme partie de ce qu'il en a couté, pour forcer la nature à Verſailles ; Paris ſeroit dans toute ſon étendue auſſi beau qu'il l'eſt du côté des Tuileries & du Pont-Royal, & ſeroit devenu la plus magnifique ville de l'univers.

C'eſt beaucoup d'avoir réformé les lois : mais la chicane n'a pû être écraſée par la juſtice. On penſa à rendre la juriſprudence uniforme ; elle l'eſt dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourroit l'être dans les lois qui réglent les fortunes des citoyens. C'eſt un très grand inconvenient, qu'un même tribunal ait à prononcer ſur plus de cent coutumes différentes. Des droits de tèrres, ou équivoques ou onéreux ou qui génent la ſociété, ſubſiſtent encore, comme des reſtes du gouvernement féodal, qui ne ſubſiſte plus. Ce ſont des décombres d'un bâtiment Gotique ruiné.

Ce n'eſt pas qu'on prétende que les différens ordres de l'Etat doivent être aſſujettis à la même loi. On ſent bien que les uſages de la Nobleſſe, du Clergé, des Magiſtrats, des cultivateurs doivent être differens : mais il eſt à ſouhaiter ſans doute que chaque ordre ait ſa loi uniforme dans tout le royaume ; que ce qui eſt juſte & vrai dans la Champagne, ne ſoit pas réputé faux en Normandie. L'uniformité en tout genre d'adminiſtration eſt une vertu : mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV auroit pu ſe paſſer plus aiſément de la reſſource dangereuſe des Traitans, où le réduiſit l'anticipation qu'il fit preſque toujours

ſur

ſur ſes revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il ſuffiſoit de ſa volonté pour faire changer de religion un million d'hommes, la France n'eût pas perdu tant de citoyens. * Ce pays cependant, malgré ſes ſecouſſes & ſes pertes, eſt aujourd'hui le pays le plus floriſſant de la tèrre, parce que tout le bien qu'a fait Louis XIV, ſubſiſte, & que le mal qu'il étoit difficile de ne pas faire dans des tems orageux, a été réparé. Enfin la poſtérité, qui juge les Rois, & dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avoûra en peſant les vertus & les foibleſſes de ce Monarque, que quoiqu'il eût été trop loué pendant ſa vie, il mérita de l'être à jamais ; & qu'il fut digne de la ſtatue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inſcription latine, dont le ſens eſt : *A Louis le Grand après ſa mort.*

Tous les changemens, qu'on vient de voir dans le Gouvernement, & dans tous les ordres de l'Etat, en produiſirent néceſſairement un très grand dans les mœurs. L'eſprit de faction, de fureur & de rébellion, qui poſſédoit les citoyens depuis le tems de François ſecond, devint une émulâtion de ſervir le Prince. Les Seigneurs des grandes tèrres n'étant plus cantonnés chez eux ; les Gouverneurs des provinces n'ayant plus de poſtes importans à donner ; chacun ſongea à ne mériter de grâces, que celles du Souverain ; & l'Etat devint un tout régulier, dont chaque ligne aboutit au centre.

C'eſt

* Voyez le chapitre du Calviniſme.

C'eſt là ce qui délivra la Cour des factions & des conſpirations, qui avoient toujours troublé l'Etat pendant tant d'années. Il n'y eut ſous l'adminiſtration de Louis XIV qu'une ſeule conjuration en 1674, imaginée par la Truaumont, Gentil-homme Normand perdu de débauches & de dettes, & embraſſée par un homme de la Maiſon de Rohan, réduit par la même conduite à la même indigence. Il n'entra dans ce complot qu'un Chevalier de Préaux, neveu de la Truaumont, qui ſéduit par ſon oncle, ſéduiſit ſa maitreſſe Madame de Villiers. Leur but & leur eſpérance n'étoient pas, & ne pouvoient être, de ſe faire un parti dans le royaume. Ils prétendoient ſeulement vendre & livrer Quillebeuf aux Hollandois, & introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahiſon mal ourdie, qu'une conſpiration. Le ſupplice de tous les coupables fut le ſeul événement, que produiſit ce crime inſenſé & inutile, dont à peine on ſe ſouvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques ſéditions dans les provinces, ce ne furent que de foibles émeutes populaires aiſément réprimées. Les Huguenots même furent toujours tranquiles, juſqu'au tems où l'on démolit leurs temples. Enfin le Roi parvint à faire, d'une nation juſques-là turbulente, un peuple paiſible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent, ſans faire tort au courage.

Les maiſons, que tous les Seigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris, & leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formèrent des écoles

de

de politesse, qui retirèrent peu-à-peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encore longtems à la mode, & qui n'inspiroit qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à si peu de chôses, que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenoit une dispôsition aux querelles fréquentes, qui cessèrent quand cet usage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblèrent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables ; & la lecture les rendit à la longue plus solides. Les trahisons & les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les tems de faction & de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des Brinvilliers & des Voisins ne furent que des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein ; & il seroit aussi déraisonnable de condamner une nâtion sur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniser sur la réforme de la Trappe.

Tous les différens états de la vie étoient auparavant reconnoissables, par des défauts qui les caractérisoient. Les Militaires, & les jeunes gens qui se destinoient à la profession des armes, avoient une vivacité emportée ; les gens de Justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuoit pas peu l'usage d'aller toujours en robe, même à la Cour. Il en étoit de même des Universités & des Médecins. Les Marchands portoient encore de petites robes, lorsqu'ils s'assembloient, & qu'ils alloient chez les Ministres ; & les plus grands commerçans étoient alors des hommes grôssiers. Mais les maisons, les spectacles, les promenades publiques, où l'on commençoit à se rassembler pour gouter une vie plus

plus douce, rendirent peu à-peu l'extérieur de tous les citoyens presque semblable. On s'apperçoit aujourd'hui jusques dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions. Les provinces se sont ressenties avec le tems de tous ces changemens.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe, que dans le gout & dans la commodité. La foule de Pages & de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe & le faste extérieur aux nâtions, chez lesquelles on ne fait encore que se montrer en public, & où l'on ignore l'art de vivre.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la simplicité, la culture de l'esprit, ont fait de Paris une ville, qui, pour la douceur de la vie, l'emporte probablement de beaucoup sur Rome & sur Athènes, dans le tems de leur splendeur.

Cette foule de secours toujours promts, toujours ouverts pour toutes les sciences, pour tous les arts, les gouts & les besoins, tant d'utilités solides, réunies avec tant de choses agréables, jointes à cette franchise particulière aux Parisiens, tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager, ou à faire leur sejour, dans cette patrie de la société. Si quelques natifs en sortent, ce sont ceux qui, appelés ailleurs par leurs talens, sont un temoignage honorable à leur pays ; ou c'est le rebut de la nâtion, qui essaye de profiter de la considé âtion qu'elle inspire.

On s'est plaint de ne plus voir à la Cour autant de hauteur dans les esprits, qu'autrefois.

Il n'y a plus en effet de petits tirans, comme du tems de la Fronde & sous Louis XIII, & dans les siécles précédens. Mais la véritable grandeur s'est retrouvée dans cette foule de Noblesse, si longtems avilie à servir auparavant des sujets trop puissans. On voit des Gentilhommes, des citoyens, qui se seroient cru honorés autrefois d'être domestiques de ces Seigneurs, devenus leurs égaux & très souvent leurs supérieurs dans le service militaire ; & plus le service en tout genre prévaut sur les titres, plus un Etat est florissant.

On a comparé le siécle de Louis XIV à celui d'Auguste. Ce n'est pas que la puissance & les événemens personnels soient comparables. Rome & Auguste étoient dix fois plus considérables dans le monde, que Louis XIV & Paris. Mais il faut se souvenir, qu'Athénes a été égale à l'Empire Romain, dans toutes les choses qui ne tirent pas leur prix de la force & de la puissance. Il faut encore songer, que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome & qu'Auguste, cependant toute l'Europe ensemble est très supérieure à tout l'Empire Romain. Il n'y avoit du tems d'Auguste qu'une seule nâtion, & il y en a aujourd'hui plusieurs, policées, guerrières, éclairées, qui possédent des arts que les Grecs & les Romains ignorèrent ; & de ces nâtions il n'y en a aucune, qui ait eu plus d'éclat en tout genre depuis environ un siécle, que la nâtion formée en quelque sorte par Louis XIV.

CHA-

CHAPITRE VINGT-HUITIE'ME.

FINANCES.

SI on compare l'adminiſtrâtion de Colbert à toutes les adminiſtrâtions précédentes, la poſtérité chérira cet homme, dont le peuple inſenſé voulut déchirer le corps, après ſa mort. Les François lui doivent certainement leur induſtrie & leur commerce, & par conſéquent cette opulence, dont les ſources diminuent quelquefois dans la guèrre, mais qui ſe rouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant en 1702, on avoit encore l'ingratitude de rejetter ſur Colbert, la langueur, qui commençoit à ſe faire ſentir dans les nerfs de l'Etat. Un Financier de Normandie fit imprimer dans ce tems-là le détail de la France en deux petits volumes, & prétendit que tout avoit été en décadence depuis 1660. C'étoit préciſément le contraire. La France n'avoit jamais été ſi floriſſante, que depuis la mort du Cardinal Mazarin jusqu'à la guèrre de 1689; & même dans cette guèrre le corps de l'Etat, commençant à être malade, ſe ſoutint par la vigueur que Colbert avoit répandue dans tous ſes membres. L'auteur du détail prétendit, que depuis 1660 les biens fonds du royaume avoient été diminués de quinze-cens-millions. Rien n'étoit, ni plus faux, ni moins vraiſemblable. Cependant ſes argumens captieux perſuadèrent ce paradoxe ridicule, à ceux qui voulurent être per-

persuadés. C'est ainsi qu'en Angletèrre, dans les tems les plus florissans, on voit cent papiers publics, qui démontrent que l'Etat est ruiné.

Il étoit plus aisé en France qu'ailleurs, de décrier le Ministère des Finances dans l'esprit des peuples. Ce Ministère est le plus odieux, parce que les impôts le sont toujours : il régnoit d'ailleurs en général dans la Finance, autant de préjugés & d'ignorance, que dans la philosophie.

On s'est instruit si tard, que de nos jours même, on a entendu en 1718 le Parlement en corps dire au Duc d'Orléans, que *la valeur intrinséque du marc d'argent est de vingt cinq livres* ; comme s'il y avoit une autre valeur réelle intrinséque, que celle du poids & du titre ; & le Duc d'Orleans, tout éclairé qu'il étoit, ne le fut pas assez, pour relever cette méprise du Parlement.

Il est vrai que Colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvoit faire, encore moins ce qu'il vouloit. Les hommes n'étoient pas alors assez éclairés ; & dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre, & même ennemie, l'inégalité des mesures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guèrres, des bâtimens & des plaisirs, fut obligé de rétablir vers l'an 1672, ce qu'il avoit voulu d'abord abolir pour jamais ; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmenta-

tions de gages; enfin ce qui soutient l'Etat quelque tems, & l'obèrre pour plusieurs années.

Il fut emporté hors de ses mesures; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il étoit persuadé, que la richesse d'un pays ne consiste que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail industrieux & le commerce: on voit, que le Roi possédant très peu de domaines particuliers & n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche, que par des impôts aisés à percevoir & également répartis.

Il craignoit tellement de livrer l'Etat aux Traitans, que quelque-tems après la dissolution de la Chambre de Justice, qu'il avoit fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du Conseil, qui établissoit la peine de mort contre ceux qui avanceroient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il vouloit par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt: le Roi pressoit, & il faloit des moyens promts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par Catherine de Médicis, avoit tellement corrompu le Gouvernement, par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée dans les belles années de Henri quatre, elle reparut dans tout le régne de Louis XIII, & infecta surtout les derniers tems de Louis XIV.

Six ans après la mort de Colbert en 1689, on fut tout d'un coup précipité dans une guerre, qu'il falut soutenir contre toute l'Europe, sans

ſans avoir de fonds en réſerve. Le Miniſtre le Pelletier crut, qu'il ſuffiſoit de diminuer le luxe. Il fut ordonné que tous les meubles d'argent maſſif, qu'on voyoit alors en aſſez grand nombre chez les grands Seigneurs, & qui étoient une preuve de l'abondance, feroient portés à la Monoie. Le Roi donna l'éxemple: il ſe priva de toutes ces tables d'argent, de ces candélabres, de ces grands canapés d'argent maſſif, & de tous ces autres meubles qui étoient des chefs-d'œuvre de ciſelure des mains de *Balin*, homme unique en ſon genre, & tous éxécutés ſur les deſſeins de *le Brun*. Ils avoient couté dix millions; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produiſirent trois autres millions. La reſſource étoit foible.

Vers les années 1691 & 1692, les Finances de l'Etat parurent ſenſiblement dérangées. Ceux qui attribuoient l'affoibliſſement des ſources de l'abondance aux profuſions de Louis XIV dans ſes bâtimens, dans les arts & dans les plaiſirs, ne ſavoient pas, qu'au contraire les dépenſes qui encouragent l'induſtrie, enrichiſſent un Etat. C'eſt la guèrre, qui appauvrit néceſſairement le tréſor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le rempliſſent. Depuis les anciens Romains, je ne connois aucune nâtion, qui ſe ſoit enrichie par des victoires L'Italie au XVI ſiécle n'étoit riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas ſubſiſté long tems, ſi elle ſe fût bornée à enlever la flote d'argent des Eſpagnols, & ſi les grandes Indes n'avoient pas été l'aliment de ſa puiſſance. L'Anglетèrre s'eſt toujours appauvrie par la guèrre, même en détruiſant les flotes Françoiſes; & le commerce

ſeul l'a ſoutenue. Les Algériens, qui n'ont guères que ce qu'ils gagnent par les pirateries, ſont un peuple très miſérable.

Parmi les nâtions de l'Europe, la guèrre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presqu'auſſi malheureux que le vaincu. C'eſt un gouffre, où tous les canaux de l'abondance s'engloutiſſent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens & de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, ſe rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partiſans qui avancent les fonds, & qui achettent par ces avances le droit de dépouiller la nâtion au nom du Souverain. Les particuliers alors, regardant le Gouvernement comme leur ennemi, enfouiſſent leur argent; & le défaut de la circulâtion fait languir le royaume.

Nul reméde précipité ne peut ſuppléer à un arrangement fixe & ſtable, établi de longue main, & qui pourvoit de loin aux beſoins imprévus. Le Contrôleur-Général de Pontchartrain vendit des Lettres de Nobleſſe pour deux-mille écus en 1696: cinq cens par iculiers en achetèrent : mais la reſſource fut paſſagère, & la honte durable. On obligea tous les Nobles, anciens & nouveaux, de faire enregiſtrer leurs armoiries, & de payer la permiſſion de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des Maltôtiers traitèrent de cette affaire, & avancèrent l'argent. Le Miniſtère n'eut presque jamais recours qu'à ces petites reſſources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

On n'ôſa impoſer le dixiéme, que dans l'année 1710. Mais ce dixiéme, levé à la ſuite de tant d'autres impôts onéreux, parut ſi dur,

 qu'on

qu'on n'ôsa pas l'éxiger avec rigueur. Le Gouvernement n'en retira pas vingt-cinq-millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avoit peu changé la valeur numéraire des monoies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent & l'or, ces gages d'échange, doivent être des mesures invariables. Il n'avoit poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avoit trouvée, qu'à vingt-sept; & après lui, dans les dernières années de Louis XIV on étendit cette dénominâtion jusqu'à quarante livres idéales; ressource fatale, par laquelle le Roi étoit soulagé un moment pour être ruiné ensuite : car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnoit presque plus que la moitié. Celui qui devoit vingt-sept livres en 1683, donnoit un marc; & qui devoit quarante livres en 1710, ne donnoit qu'à peu-pres ce même marc. Les diminutions qui suivirent, dérangèrent le peu qui restoit de commerce, autant qu'avoit fait l'augmentâtion.

On auroit trouvé une vraie ressource dans un Papier de Crédit; mais ce papier doit être établi dans un tems de prospérité, pour se soutenir dans un tems malheureux.

Le Ministre Chamillard commença en 1706 à payer en Billets de Monoie, en Billets de Subsistance, d'Ustencile; & comme cette monoie de papier n'étoit pas reçue dans les coffres du Roi, elle fut décriée presqu' aussitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à consommer d'avance quatre années des revenus de la couronne.

Il est dit dans l'histoire écrite par la Hode, & rédigée sous le nom de la Martinière qu'il en coutoit soixante & douze pour cent pour le change dans les guèrres d'Italie. C'est une absurdité. Le fait est que Mr. de Chamillard pour payer les armées se servoit du crédit du Chevalier Bernard. Ce Ministre croyoit par un ancien préjugé qu'il ne falloit pas que l'argent sortît du royaume, comme si on donnoit cet argent pour rien, & comme s'il étoit possible qu'une nâtion débitrice à une autre, & qui ne s'aquite pas en effets commerçables, ne paye point en argent comptant : ce Ministre donnoit au Banquier huit pour cent de profit à condition qu'on payât l'étranger sans faire sortir de l'argent de France. Il payoit outre cela le change qui alloit à cinq ou six pour cent de perte ; & le Banquier étoit obligé de solder son compte en argent avec l'étranger, ce qui produisoit une perte considérable.

Le Contrôleur-Général Desmarêts neveu de l'illustre Colbert, ayant en 1708 succédé à Chamillard, ne put guérir un mal que tout rendoit incurable.

La nature conspira avec la fortune pour accâbler l'Etat. Le cruel hivèr de 1709 força le Roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles, dans le tems qu'il n'avoit pas dequoi payer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive, qu'il en couta quarante-cinq-millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année 1709 montoit à deux-cens-vingt & un millions ; & le revenu ordinaire du Roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il falut donc ruiner l'Etat, pour que les ennemis ne s'en rendissent

pas

pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement, & fut si peu réparé, que long-tems après la paix, au commencement de l'année 1715, le Roi fut obligé de faire négocier trente-deux-millions de billets, pour en avoir huit en espéces. Enfin il laissa à sa mort deux-milliars-six-cens-millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espéces se trouvèrent alors réduites : ce qui fait environ quatre-milliars cinq-cens-millions de notre monoie courante en 1750.

Il est étonnant, mais il est vrai, que cette immense dette n'auroit point été un fardeau impossible à soutenir, s'il y avoit eu alors en France un commerce florissant, un Papier de Crédit établi, & des Compagnies solides qui eussent répondu de ce papier, comme en Suéde, en Angleterre, à Venise & en Hollande. Car lorsqu'un Etat puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance & la circulation suffisent pour payer. Mais il s'en faloit beaucoup, que la France eût alors assez de ressorts, pour faire mouvoir une machine si vaste & si compliquée, dont le poids l'écrâsoit.

Louis XIV, dans son régne, dépensa dix-huit-milliars ; ce qui revient, année commune, à trois-cens trente-millions d'aujourd'hui, en compensant, l'une par l'autre, les augmentâtions & les diminutions numéraires des monoies.

Sous l'administrâtion du Grand Colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'alloient qu'à cent-dix-sept-millions, à vingt-sept livres le marc d'argent. Ainsi tout le surplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. Colbert fut obligé, par éxemple, d'en faire pour qua-

tre-cens-millions en six années de tems, dans la guèrre de 1672.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de Louis XIV avec ceux de Louis XV, ont trouvé, en ne s'arrétant qu'au revenu fixe & courant, que Louis XIV étoit beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de Colbert, avec cent dix-sept millions de revenu, que son successeur ne l'étoit en 1730, avec près de deux-cens-millions : & cela est très vrai, en ne considérant que les rentes fixes & ordinaires de la couronne. Car cent-dix-sept-millions numéraires, au marc de vingt-sept livres, sont une somme plus forte que deux-cens-millions à quarante-neuf livres, à quoi se montoit le revenu du Roi en 1730 : & de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais aussi les revenus du Roi, c'est-à-dire de l'Etat, sont accrûs depuis ; & l'intelligence des Finances s'est perfectionnée au point, que dans la guèrre ruineuse de 1741 il n'y a pas eu un momeut de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortissement, comme chez les Anglois : il a falu adopter une partie de leur sistème de Finance, ainsi que leur philosophie ; & si, dans un état purement monarchique, on pouvoit introduire ces papiers circulans, qui doublent au moins la richesse de l'Anglerèrre, la puissance de la France aquerroit son dernier dégré de perfection.

Il y avoit environ cinq-cens millions numéraires d'argent monoyé dans le royaume en 1683 ; & il y en a environ douze-cens, de la manière dont on compte aujourd'hui. Mais le numé-

numéraire de notre tems eſt preſque le double du numéraire du tems de Colbert. Il paroît donc, que la France n'eſt environ que d'un ſixiéme plus riche en eſpéces circulantes, depuis la mort de ce Miniſtre. Elle l'eſt beaucoup davantage en matières d'argent & d'or travaillées & miſes en œuvre pour le ſervice & pour le luxe. Il n'y en avoit pas pour quatre-cens millions de notre monoie d'aujourd'hui en 1690 ; & à préſent on en poſſéde autant qu'il y a d'eſpéces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment, combien le commerce, dont Colbert ouvrit les ſources, s'eſt accrû, lorſque ſes canaux fermés par les guèrres ont été débouchés. L'induſtrie s'eſt perfectionnée, malgré l'émigrâtion de tant d'artiſtes, que diſperſa la révocàtion de l'édit de Nantes ; & cette induſtrie augmente encore tous les jours. La nâtion eſt capable d'auſſi grandes choſes, & de plus grandes encore que ſous Louis XIV, parce que le génie & le commerce ſe fortifient toujours, quand on les encourage.

A voir l'aiſance des particuliers, ce nombre prodigieux de maiſons agréables bâties dans Paris & dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme luxe, on croiroit que l'opulence eſt vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela eſt le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richeſſe. Il n'en coute guères plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il en coutoit pour l'être mal ſous Henri quatre. Une belle glace de nos manufactures orne nos maiſons à bien moins de frais, qu'on ne feſoit venir les petites glaces de Veniſe. Nos

belles & parantes étoffes sont moins chères que celles qu'on tiroit de l'étranger, & qui ne les valoient pas. Ce n'est point en effet l'argent & l'or qui procurent une vie commode, c'est le génie. Un peuple qui n'auroit que ces métaux seroit très misérable : un peuple, qui, sans ces métaux, mettroit heureusement en œuvre toutes les productions de la tèrre, seroit véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'espèces qu'il n'en faut pour la circulâtion.

Il seroit bien difficile que l'industrie se fût perfectionnée dans les villes, sans s'être acrue dans les campagnes. On a planté plus de vignes, & on les a mieux travaillées. On a fait de nouveaux vins qu'on ne connoissoit pas auparavant, tels que ceux de Champagne ausquels on a su donner la couleur, la séve, & la force de ceux de Bourgogne, & qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage. Cette augmentâtion des vins à produit celle des eaux de vie. La culture des jardins, des légumes, des fruits à reçu de prodigieux accroissemens, & le commerce des comestibles avec les colonies de l'Amérique en à été augmenté. Les plaintes, qu'on à de tout tems fait éclater sur la misère de la campagne, ont cessé alors d'être fondées. D'ailleurs dans ces plaintes vagues on ne distingue pas les cultivateurs, les fermiers, d'avec les manœuvres. Ceux ci ne vivent que du travail de leurs mains, & cela est ainsi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de sa peine. Mais il n'y a point de royaume dans l'univers où le cultivateur, le fermier, soit plus à son aise qu'en France ; & l'Anglетèrre seule

ſeule peut lui diſputer cet avantage. La Taille proportionelle, ſubſtituée à l'arbitraire, à contribué encore, depuis environ trente années, à rendre plus ſolides les fortunes des cultivateurs qui poſſedent des charrues, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être reduit au néceſſaire pour travailler : telle eſt la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes ſoit pauvre, mais il ne faut pas qu'il ſoit miſérable.

Le moyen ordre s'eſt enrichi à force d'induſtrie. Les Miniſtres & les courtiſans ont été moins opulens, parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les appointemens & les penſions ſont reſtés les mêmes, & le prix des denrées eſt monté à plus du double. Par-là il s'eſt trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, & beaucoup plus chez les petits ; & cela même a mis moins de diſtance entre les hommes. Enfin de quelque manière que les Finances ſoient adminiſtrées, la France poſſéde, dans l'induſtrie de plus de vingt-millions d'habitans, un tréſor ineſtimable.



CHAPITRE VINGT-NEUVIE'ME.

SCIENCES ET ARTS.

CE ſiécle heureux, qui vit naître une révolution dans l'eſprit humain, n'y ſembloit pas deſtiné ; car, à commencer par la Philoſophie, il n'y avoit pas d'apparence du tems de Louis XIII, qu'elle ſe tirât du cahos où elle étoit plongée. L'inquiſition d'Italie, d'Eſpagne, de Portugal, avoit lié les erreurs philoſophiques aux dogmes de la religion : les guèrres civiles en France, & les querelles du Calviniſme n'étoient pas plus propres à cultiver la raiſon humaine, que le fut le fanatiſme du tems de Cromwel en Angletèrre. Si un Chanoine de Thorn avoit renouvelé l'ancien ſiſtème planétaire des Caldéens, oublié depuis ſi longtems, cette vérité étoit condamnée à Rome : & la congrégâtion du Saint-Office compôſée de ſept Cardinaux ayant déclaré non ſeulement hérétique mais abſurde le mouvement de la tèrre, ſans lequel il n'y a point de véritable Aſtronomie, le grand Galilée ayant demandé pardon à l'âge de ſoixante & dix ans d'avoir eu raiſon, il n'y avoit pas d'apparence que la vérité pût être reçue ſur la tèrre. Le Chancelier Bacon avoit montré de loin la route qu'on pouvoit tenir : Galilée avoit fait quelques découvertes ſur la chute des corps : Torricelli commençoit à connoître la peſanteur de l'air qui nous environne : on avoit fait quelques expériences

périences à Magdebourg. Avec ces foibles essais, toutes les écoles restoient dans l'absurdité, & le monde dans l'ignorance. Descartes parut alors; il fit le contraire de ce qu'on devoit faire. Au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il étoit le plus grand Géométre de son siécle; mais la Géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve. Celui de Descartes étoit trop porté à l'invention. Le premier des Mathématiciens ne fit guères que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais Galilée, qui vouloit bâtir sans matériaux, ne pouvoit élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il y avoit de romanesque réussit; & le peu de vérités mêlé à ces chimères nouvelles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avoit introduite: car avant lui, on n'avoit point de fil dans ce labirinthe; & du moins il en donna un, dont on se servit après qu'il se fut égaré. C'étoit beaucoup, de detruire les chimères du Péripatétisme, quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tombèrent l'un après l'autre; & la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avoit à Florence une Académie d'expériences sous le nom *del' cimento*, établie par le Cardinal Léopold de Médicis vers l'an 1655. On sentoit déja dans cette patrie des arts, qu'on ne pouvoit comprendre quelque chose du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant piéce à piéce. Cette Académie, après les jours de Galilée & dès le tems de Torricelli, rendit de grands services.

Quel-

corporées à celles du pays, devroient former un ſeul corps des lois de la nâtion.

Sous lui, les journaux s'établiſſent. On n'ignore pas que le Journal des Savans, qui commença en 1665, eſt le père de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe eſt aujourd'hui remplie, & dans lesquels trop d'abus ſe ſont gliſſés, comme dans les choſes les plus utiles.

L'Académie des Belles Lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'Académie Françoiſe, pour transmettre à la poſtérité par des médailles les actions de Louis XIV, devint utile au public, dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du Monarque, & qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, & à une critique judicieuſe des opinions & des faits. Elle fit à peu-près dans l'Hiſtoire, ce que l'Académie des Sciences feſoit dans la Phyſique; elle diſſipa des erreurs.

L'eſprit de ſageſſe & de critique, qui ſe communiquoit de proche en proche, détruiſit inſenſiblement beaucoup de ſuperſtitions. C'eſt à cette raiſon naiſſante qu'on dut la déclarâtion du Roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les ſimples accuſâtions de ſorcellerie. On ne l'eût pas ôſé ſous Henri quatre & ſous Louis XIII; & ſi depuis 1672 il y a eu encore des accuſâtions de maléfices, les juges n'ont condamné les accuſés, que comme des profanateurs, qui d'ailleurs employoient le poiſon.

Il étoit très commun auparavant, d'éprouver les ſorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes. S'ils ſurnageoient, ils étoient convaincus. Pluſieurs juges de province avoient ordonné

né ces épreuves ; & elles continuèrent encore long-tems parmi le peuple. Tout berger étoit sorcier ; & les amulétes, les anneaux constellés, étoient en usage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les sources, les trésors & les voleurs, passoient pour certains, & ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avoit presque personne, qui ne se fit tirer son horoscope. On n'entendoit parler que de sécrets magiques ; presque tout étoit illusion. Des Savans, des Magistrats, avoient écrit sérieusement sur ces matières. On distinguoit parmi les auteurs, une classe de Démonographes. Il y avoit des régles pour discerner les vrais magiciens, les vrais possédés, d'avec les faux ; enfin, jusques vers ces tems-là l'on n'avoit guères adopté de l'antiquité, que des erreurs en tout genre.

Les idées superstitieuses étoient tellement enracinées chez les hommes, que les cométes les effrayoient encore en 1680. On ôsoit à peine combattre cette crainte populaire. Jâques Bernoulli, l'un des grands Mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette comète aux partisans du préjugé, dit que la chevelure de la comète ne peut être un signe de la colère divine, parce que cette chevelure est éternelle : mais que la queue pourroit bien en être un. Cependant, ni la tête, ni la queue, ne sont éternelles. Il falut que Bayle écrivît contre le préjugé vulgaire, un livre alors fameux, que les progrès de la raison ont rendu aujourd'hui inutile.

On

On ne croiroit pas que les Souverains eussent obligâtion aux Philosophes. Cependant il est vrai, que cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des Souverains. Des querelles, qui auroient produit autrefois des excommunicâtions, des interdits, des schismes; n'en ont point causé. Si on a dit, que les peuples seroient heureux quand ils auroient des Philosophes pour Rois; il est très vrai de dire, que les Rois en sont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs sujets Philosophes.

Il faut avouer, que cet esprit raisonnable, qui commence à présider à l'éducâtion dans les grandes villes, n'a pu empécher les fureurs des fanatiques des Cévennes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles, entre des hommes qui auroient dû être sages. Mais avant ce siécle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'Etat; les miracles de Saint-Médard eussent été accredités par les plus considérables citoyens; & le fanatisme, renfermé dans les montagnes des Cévennes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science & de littérature ont été épuisés dans ce siécle; & tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'esprit humain, que ceux qui en d'autres tems auroient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chôse, à cause de leur nombre; & la gloire du siécle en est plus grande.

ARTS.

ARTS.

La faîne Philofophie ne fit pas en France d'auffi grands progrès qu'en Anglettèrre & à Florence ; & fi l'Académie des Sciences rendit des fervices à l'efprit humain, elle ne mit pas la France au-deffus des autres nâtions. Toutes les grandes inventions & les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Maïs dans l'Eloquence, dans la Poëfie, dans la Littérature, dans les livres de morale & d'agrément, les François furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avoit plus de gout en Italie. La véritable éloquence étoit par-tout ignorée ; la Religion, enfeignée ridiculement en chaire ; & les Caufes, plaidées de même dans le barreau. Les Prédicateurs citoient Virgile & Ovide ; les Avocats, Saint-Auguftin & Saint-Jérome. Il ne s'étoit point encore trouvé de génie, qui eût donné à la Langue Françoife le tour, le nombre, la propriété du ftile & la dignité. Quelques vers de Malherbe fefoient fentir feulement, qu'elle étoit capable de grandeur & de force ; mais c'étoit tout. Les mêmes génies, qui avoient écrit très bien en Latin, comme un Préfident de Thou, un Chancelier de l'Hopital, n'étoient plus les mêmes, quand ils manioient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le François n'étoit encore recommandable, que par une certaine naïveté, qui avoit fait le feul mérite de Joinville, d'Amiot, de Marot, de Montagne, de Régnier, de la fatire Ménippée. Cette naïveté tenoit beaucoup à l'irrégularité, à la grôffièreté.

Jean

Jean de Lingendes Evêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier Orateur qui parla dans le grand goût. Ses sermons & ses oraisons funébres, quoique mêlées encore de la rouille de son tems, furent le modéle des Orateurs, qui l'imitèrent & le surpassèrent. L'oraison funébre de Charles-Emanuel Duc de Savoie surnommé le Grand dans son pays, prononcée par Lingendes en 1630, étoit pleine de si grands traits d'éloquence, que Fléchier longtems après en prit l'éxorde tout entier, aussi bien que le texte & plusieurs passages considérables, pour en orner sa fameuse oraison funébre du Vicomte de Turenne.

Balzac en ce tems-là donnoit du nombre & de l'harmonie à la Prôse. Il est vrai que ses Lettres étoient des harangues empoulées; il écrivoit au premier Cardinal de Rets: „ vous „ venez de prendre le sceptre des Rois & la „ livrée des rôses.„ Il écrivoit de Rome à Bois-Robert, en parlant des eaux de senteur: „ je me sauve à la nâge dans ma chambre, au „ milieu des parfums.„ Avec tous ces défauts, il charmoit l'oreille. L'Eloquence a tant de pouvoir sur les hommes, qu'on admira Balzac de son tems, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée & nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux des paroles; & même pour l'avoir employée souvent hors de sa place.

Voiture donna quelque idée des grâces légères de ce stile épistolaire, qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un baladinage de l'esprit, que deux

deux tômes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte de cœur, qui peigne les mœurs du tems & les caractères des hommes ; c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit.

La Langue commençoit à s'épurer, & à prendre une forme constante. On en étoit redevable à l'Académie Françoise, & surtout à Vaugelas. Sa traduction de Quinte-Curce, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement ; & il s'y trouve peu d'expressions & de tours qui aient vieilli.

Olivier Patru, qui le suivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage ; & quoiqu'il ne passât pas pour un Avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours ; mérites absolument inconnus avant lui au Barreau.

Un des ouvrages, qui contribuèrent le plus à former le gout de la nation & à lui donner un esprit de justesse & de précision, fut le petit recueil des *maximes de François Duc de la Rochefoucault*. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que *l'amour propre est le mobile de tout* ; cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés, qu'elle est presque toujours piquante. C'est moins un livre, que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil ; il accoutuma à penser & à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis & délicat. C'étoit un mérite que personne n'avoit eu avant lui en Europe, depuis la renaissance des Lettres. Mais le premier livre de génie, qu'on vit en prôse, fut le recueil des *Lettres Provinciales* en 1654. Toutes les

les sortes d'éloquence y sont renfermées. Il n'y a pas un seul mot qui, depuis cent ans, se soit ressenti du changement qui altère souvent les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixâtion du langage. L'-Evêque de Luçon fils du célebre Bussi m'a dit, qu'ayant demandé à Monsieur de Meaux, quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'-avoit pas fait les siens, Bossuet lui répondit, *les Lettres Provinciales.*

Le bon gout qui régne d'un bout à l'autre dans ce livre & la vigueur des dernières lettres ne corrigèrent pas d'abord le stile lâche, diffus, incorrect & décousu, qui depuis long-tems étoit celui de presque tous les écrivains, des Prédicateurs & des Avocats.

Un dès premiers, qui étala dans la Chaire une raison toujours éloquente, fut le Père Bourdaloue vers l'an 1668. Ce fut une lumière nouvelle. Il y a eu après lui d'autres Orateurs de la Chaire, comme le Père Massillon Evêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs discours plus de grâces, des peintures plus fines & plus pénétrantes des mœurs du siécle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans son stile plus nerveux que fleuri, sans aucune imaginâtion dans l'expression, il paroît vouloir plutôt convaincre que toucher; & jamais il ne songe à plaire.

Peut-être seroit-il à souhaiter, qu'en bannissant de la Chaire le mauvais gout qui l'avilissoit, il en eût banni aussi cette coutume de prêcher sur un texte. En effet, parler long-tems sur une citâtion d'une ligne ou deux, se fatiguer à compasser tout son discours sur cette

ligne;

digne ; un tel travail paroit un jeu peu digne de la gravité de ce miniſtère. Le texte devient une eſpéce de deviſe, ou plutôt d'énigme, que le diſcours dévelope. Jamais les Grecs & les Romains ne connurent cet uſage. C'eſt dans la décadence des Lettres, qu'il commença ; & le tems l'a conſacré.

L'habitude de diviſer toujours en deux ou trois points des choſes qui comme la Morale n'éxigent aucune diviſion, ou qui en demanderoient davantage comme la Controverſe, eſt encore une coutume génante, que le Père Bourdaloue trouva introduite, & à laquelle il ſe conforma.

Il avoit été précédé par Boſſuet depuis Evêque de Meaux. Celui ci, qui devint un ſi grand homme, s'étoit d'abord deſtiné au parti de la Robe ; & il s'étoit engagé dans ſa grande jeuneſſe, à épouſer Mademoiſelle Desvieux, fille d'un râre mérite. Ses talens pour la Théologie & pour cette eſpéce d'Eloquence qui le caractériſe, ſe montrèrent de ſi bonne heure, que ſes parens & ſes amis le déterminèrent à l'Egliſe. Mademoiſelle Desvieux l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devoit aquérir, au bonheur de vivre avec lui. * Il avoit préché aſſez jeune devant le Roi & la Reine Mère en 1662, long-tems avant que le Père Bourdaloue fût connu. Ses diſcours ſoutenus d'une action noble & touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la Cour qui approchaſſent du ſublime, eurent un ſi grand ſuccès, que le Roi fit écrire

* Voyez le catalogue des écrivains à l'article *Boſſuet*.

écrire en son nom à son père, Intendant de Soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Cependant, quand le Père Bourdaloue parut, Monsieur Bossuet ne passa plus pour le premier Prédicateur. Il s'étoit déja donné aux oraisons funébres ; genre d'éloquence, où il faut de l'imaginâtion & une grandeur majestueuse qui tient un peu à la Poësie, dont il faut toujours emprunter quelque chôse, quoiqu'avec discrétion, quand on tend au sublime. L'oraison funébre de la Reine Mère, qu'il prononça en 1667, lui valut l'Evéché de Condóm : mais ce discours n'étoit pas encore digne de lui ; & il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons. L'éloge funébre de la Reine d'Anglетèrre veuve de Charles I, qu'il fit en 1669, parut presqu'en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces piéces d'éloquence sont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'éloge funébre de Madame, enlevée à la fleur de son âge, & morte entre ses bras, eut le plus grand & le plus râre des succès, celui de faire verser des larmes à la Cour : il fut obligé de s'arréter après ces paroles : *ô nuit désastreuse ! nuit effroyable, où retentit tout à coup comme un éclat de tonnèrre, cette étonnante nouvelle, Madame se meurt, Madame est morte, &c.* L'auditoire éclata en sanglots ; & la voix de l'orateur fut interrompue par ses soupirs & par ses pleurs.

Les François furent les seuls qui réussirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme quelque tems après en inventa un nouveau,

qui

qui ne pouvoit guères avoir de succès qu'entre ses mains. Il appliqua l'art oratoire à l'histoire même, qui semble l'exclure. Son discours sur l'histoire universelle, composé pour l'éducâtion du Dauphin, n'a eu ni modéle ni imitateurs. Si le sistème qu'il adopte, pour concilier la Chronologie des Juifs avec celle des autres nâtions, a trouvé des contradicteurs chez les savans, son stile n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse, dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement & la chute des grands Empires ; & de ces traits rapides d'une vérité énergique, dont il peint & dont il juge les nâtions.

Presque tous les ouvrages qui honorèrent ce siécle étoient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* est de ce nombre. Fenelon, le disciple, l'ami de Bossuet, & depuis devenu malgré lui son rival & son ennemi, composa ce livre singulier, qui tient à la fois du Roman & du poëme, & qui substitue une prôse cadencée à la versificâtion. Il semble qu'il ait voulu traiter le Roman, comme Monsieur de Meaux avoit traité l'Histoire, en lui donnant une dignité & des charmes inconnus, & sur tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain ; morale entièrement négligée dans toutes les inventions fabuleuses. On a cru, qu'il avoit composé ce livre pour servir de thèmes & d'instruction au Duc de Bourgogne & aux deux autres enfans de France, dont il fut le Précepteur ; ainsi que Bossuet avoit fait son histoire universelle, pour l'éducâtion de Monseigneur. Mais son neveu le Marquis de Fénelon, héritier de la vertu de cet homme

 célébre,

célébre, & qui a été tué à la bataille de Rocou, m'a assuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable, que les amours de Calypso & d'Eucharis eussent été les premières leçons, qu'un Prêtre eût données aux Enfans de France.

Il ne fit cet ouvrage, que lorsqu'il fut relégué dans son Archévéché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, & né avec une imagination vive & tendre, il s'étoit fait un stile, qui n'étoit qu'à lui & qui couloit de source avec abondance. J'ai vû son manuscrit original : il n'y a pas dix ratures. On prétend, qu'un domestique lui en déroba une copie, qu'il fit imprimer. Si cela est, l'Archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe. Mais il lui dut aussi d'être perdu pour jamais à la Cour. On crut voir dans le *Télémaque*, une critique indirecte du Gouvernement de Louis XIV. Sésostris qui triomphoit avec trop de faste, Idoménée qui établissoit le luxe dans Salente & qui oublioit le nécessaire, parurent des portraits du Roi : quoiqu'après tout il soit impossible d'avoir chez soi le superflu que par la surabondance des arts de prèmiére nécessité. Le Marquis de Louvois sembloit, aux yeux des mécontens, représenté sous le nom de Protésilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands Capitaines qui servoient l'Etat & non le Ministre.

Les Alliés, qui dans la guèrre de 1688 s'unirent contre Louis XIV, & qui depuis ébranlèrent son trône dans la guèrre de 1701, se firent un joie de le reconnoître dans ce même Idoménée, dont la hauteur révolte tous ses

voisins.

voisins. Ces allusions firent des impressions profondes, à la faveur de ce stile harmonieux, qui insinue d'une manière si tendre la modération & la concorde. Les étrangers & les François même, lassés de tant de guèrres, virent avec une consolation maligne, une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue Angloise. Il est vrai qu'après la mort de ce Monarque, si craint, si envié, si respecté de tous & si haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a cessé de s'assouvir des allusions prétendues qui censuroient sa conduite, les juges d'un gout sévere ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les avantures trop peu liées, les descriptions trop répétées & trop uniformes de la vie champêtre : mais le livre a toujours été regardé comme un des beaux monumens d'un siécle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique, les *Caractères* de la Bruïère. Il n'y avoit pas chez les anciens plus d'éxemples d'un tel ouvrage, que du *Télémaque*. Un stile rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les régles, frapèrent le public ; & les allusions, qu'on y trouvoit en foule, achevèrent le succès. Quand la Bruïère montra son ouvrage manuscrit à Malésieux, celui-ci lui dit : *voilà dequoi vous attirer beaucoup de lecteurs & beaucoup d'ennemis.* Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une générâtion entière, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des chôses de tous les

tems & de tous les lieux, il eſt à croire qu'il ne ſera jamais oublié.

Le *Télémaque* n'a point fait d'imitateurs ; les *Caractères* de la Bruïère en ont produit. Il eſt plus aiſé de faire de courtes peintures des chôſes qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imaginâtion, qui plaiſe & qui inſtruiſe à la fois. L'art délicat de répandre des grâces juſques ſur la Philoſophie, fut encore une choſe nouvelle, dont le livre *des mondes* fut le premier éxemple, mais éxemple dangereux, parce que la véritable parure de la Philoſophie eſt l'ordre, la clarté & ſurtout la vérité. Ce qui pourroit empécher cet ouvrage ingénieux, d'être mis par la poſtérité au rang de nos livres claſſiques, c'eſt qu'il eſt fondé en partie ſur la chimère des tourbillons de Déscartes.

Il faut ajouter à ces nouveautés, celle que produiſit Bayle, en donnant une éſpéce de dictionnaire de raiſonnement. C'eſt le premier ouvrage de ce genre, où l'on puiſſe apprendre à penſer. Il faut abandonner à la deſtinée des livres ordinaires, les articles de ce recueil, qui ne contiennent que de petits faits, indignes à la fois de Bayle, d'un lecteur grave & de la poſtérité. Au reſte, en plaçant ici Bayle parmi les auteurs qui ont honoré le ſiécle de Louis XIV, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais en cela que me conformer à l'arrêt du Parlement de Toulouſe, qui, en déclarant ſon teſtament valide en France malgré la rigueur des lois, dit expreſſément, *qu'un tel homme ne peut être regardé comme un étranger*.

On ne s'appeſantira point ici ſur la foule des bons livres que ce ſiécle a fait naître ; on ne s'arrête

s'arrête qu'aux productions de génie singulières & neuves, qui le caractérisent & qui le distinguent des autres siécles. L'éloquence de Bossuet & de Bourdaloue, par éxemple, n'étoit & ne pouvoit être celle de Cicéron. C'étoit un genre & un mérite tout nouveau. Si quelque chôse approche de l'Orateur Romain, ce sont les trois mémoires que Pélisson compôsa pour Fouquet. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de Cicéron : un mélange d'affaires Judiciaires & d'affaires d'Etat, traité solidement avec un art qui paroît peu, & orné d'une éloquence touchante.

Nous avons eu des Historiens ; mais point de Tite-Live. Le stile de la *conspirâtion de Venise* est comparable à celui de Saluste. On voit que l'Abbé de Saint-Réal l'avoit pris pour modéle : & peut-être l'a-t il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler, semblent être d'une créâtion nouvelle. C'est là surtout ce qui distingue cet âge illustre ; car pour des savans & des commentateurs, le seiziéme & le dix-septiéme siécle en avoient beaucoup produit ; mais le vrai génie en aucun genre n'étoit encore dévelopé.

Qui croiroit, que tous ces bons ouvrages en prôse n'auroient probablement jamais éxisté, s'ils n'avoient été précédés par la poësie ! c'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans toutes les nâtions : les vers furent partout les premiers enfans du génie & les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. Platon & Cicéron commencèrent par faire des vers. On ne pouvoit encore citer

un passage noble & sublime de prôse Françoise, quand on savoit par cœur le peu de belles stances que laissa Malherbe; & il y a grande apparence, que sans Pierre Corneille, le génie des prosateurs ne se seroit pas dévelopé.

Cet homme est d'autant plus admirable, qu'il n'étoit environné que de très mauvais modéles, quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devoit encore lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modéles étoient estimés; & pour comble de découragement, ils étoient favorisés par le Cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de Lettres & non pas du bon gout. Il récompensoit de méprisables écrivains, qui d'ordinaire sont rampans; & par une hauteur d'esprit si bien placée ailleurs, il vouloit abaisser ceux en qui il sentoit avec quelque dépit un vrai génie, qui rârement se plie à la dépendance. Il est bien râre qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protége sincèrement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siécle, ses rivaux & le Cardinal de Richelieu. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit sur le *Cid*. Je remarquerai seulement, que l'Académie, dans ses judicieuses décisions entre Corneille & Scudéri, eut trop de complaisance pour le Cardinal de Richelieu, en condamnant l'amour de *Chiméne*. Aimer le meurtrier de son père & poursuivre la vangeance de ce meurtre, étoit une chôse admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur. Mais l'art étoit inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le

Le *Cid* ne fut pas le seul ouvrage de Corneille, que le Cardinal de Richelieu voulut rabaisser. L'Abbé d'Aubignac nous apprend, que ce Ministre désapprouva *Polieucte*.

Le *Cid*, après tout, étoit une imitation très embellie de *Guillain de Castro*, & en plusieurs endroits, une traduction. *Cinna* qui le suivit, étoit unique. J'ai connu un ancien domestique de la Maison de Condé, qui disoit, que le Grand Condé à l'âge de vingt ans, étant à la première représentation de *Cinna*, versa des larmes à ces paroles d'Auguste :

Je suis maître de moi, comme de l'univers ;
Je le suis, je veux l'être. O siecles ! ô mémoire !
Conservez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux,
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous.
Soyons amis, Cinna ; c'est moi qui t'en convie.

C'étoient là des larmes de héros. Le Grand Corneille faisant pleurer le Grand Condé d'admiration, est une époque bien célébre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de piéces indignes de lui, qu'il fit plusieurs années après, n'empécha pas la nation de le regarder comme un grand homme ; ainsi que les fautes considérables d'Homère n'ont jamais empéché qu'il ne fût sublime. C'est le privilége du vrai génie, & surtout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'étoit formé tout seul ; mais Louis XIV, Colbert, Sophocle & Euripide contribuèrent tous à former Racine. Une ode, qu'il

compôsa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du Roi, lui attira un présent qu'il n'attendoit pas, & le détermina à la poësie. Sa réputâtion s'est accrue de jour en jour ; & celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raison en est, que Racine dans tous ses ouvrages depuis son *Aléxandre*, est toujours élégant, toujours correct, toujours vrai ; qu'il parle au cœur : & que l'autre manque trop souvent à tous ces devoirs. Racine passa de bien loin & les Grecs & Corneille dans l'intelligence des passions, & porta la douce harmonie de la poësie, ainsi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignèrent à la nâtion, à penser, à sentir & à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges sévères pour ceux même qui les avoient éclairés.

Il y avoit très peu de personnes en France, du tems du Cardinal de Richelieu, capables de discerner les défauts du *Cid* ; & en 1702, quand *Athalie*, le chef-d'œuvre de la scène, fut représentée chez Madame la Duchesse de Bourgogne, les Courtisans se crurent assez habiles pour la comdamner. Le tems a vangé l'auteur ; mais ce grand homme est mort, sans jouir du succès de son plus admirable ouvrage. Un nombreux parti se piqua toujours de ne pas rendre justice à Racine. Madame de Sévigné, la première personne de son siécle pour le stile épistolaire & surtout pour conter des bagatelles avec grâce, croit toujours que *Racine n'ira pas loin*. Elle en jugeoit comme du caffé, dont elle dit *qu'on se désabusera bientôt*. Il faut du tems, pour que les réputâtions murissent.

La

La singulière destinée de ce siécle rendit Molière contemporain de Corneille & de Racine. Il n'est pas vrai que Molière quand il parut, eût trouvé le théâtre absolument dénué de bonnes comédies. Corneille lui-même avoit donné le *menteur*, piéce de caractère & d'intrigue, prise du théâtre Espagnol; & Molière n'avoit encore fait paroître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avoit la *mère coquette* de Quinaut; piéce à la fois de caractère & d'intrigue, & même modéle d'intrigue. Elle est de 1664; c'est la première comédie, où l'on ait peint ceux que l'on a appellés depuis les *Marquis*. La plupart des grands Seigneurs de la Cour de Louis XIV vouloient imiter cet air de grandeur, d'éclat & de dignité qu'avoit leur Maître. Ceux d'un ordre inférieur copioient la hauteur des premiers; & il y en avoit enfin, & même en grand nombre, qui poussoient cet air avantageux & cette envie dominante de se faire valoir, jusqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura long-tems. Molière l'attaqua souvent; & il contribua à défaire le public de ces importans subalternes, ainsi que de l'affectation des précieuses, du pédantisme des femmes savantes, de la robe & du Latin des Médecins. Molière fut, si on ôse le dire, un législateur des bienséances du monde. Je ne parle ici que de ce service rendu à son siécle; on sait assez ses autres mérites.

C'étoit un tems digne de l'attention des tems à venir, que celui où les héros de Corneille & de Racine, les personnages de Molière, les symphonies de Lulli toutes nouvelles pour la nation, & (puisqu'il ne s'agit ici que des arts)

les voix des Boſſuet & des Bourdaloue, ſe feſoient entendre à Louis XIV, à *Madame* ſi célébre par ſon gout, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, & à cette foule d'hommes ſupérieurs qui parurent en tout genre. Ce tems ne ſe retrouvera plus, où un Duc de la Rochefoucault l'auteur des *maximes*, au ſortir de la converſâtion d'un Paſcâl & d'un Arnauld, alloit au théâtre de Corneille.

Despréaux s'élevoit au niveau de tant de grands hommes, non point par ſes premières ſatires, car les regards de la poſtérité ne s'arréteront pas ſur les *embarras de Paris* & ſur les noms des *Caſſaigne* & des *Cotin*; mais il inſtruiſoit cette poſtérité, par ſes belles épitres, & ſurtout par ſon art poëtique, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine, bien moins châtié dans ſon ſtile, bien moins correct dans ſon langage, mais unique dans ſa naïvété & dans les grâces qui lui ſont propres, ſe mit, par les chôſes les plus ſimples, presqu'à côté de ces hommes ſublimes.

Quinaut, dans un genre tout nouveau & d'autant plus difficile qu'il paroît plus aiſé, fut digne d'être placé avec tous ces illuſtres contemporains. On ſait avec quelle injuſtice Boileau voulut le décrier. Il manquoit à Boileau d'avoir ſacrifié aux Grâces. Il chercha en vain toute ſa vie à humilier un homme, qui n'étoit connu que par elles. Le véritable éloge d'un poëte, c'eſt qu'on retienne ſes vers. On ſait par cœur des ſcènes entières de Quinaut; c'eſt un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourroit obtenir. La Muſique Françoiſe eſt demeu-

rée

rée dans une simplicité qui n'est plus du gout d'aucune nâtion. Mais la simple & belle nature, qui se montre souvent dans Quinaut avec tant de charmes, plaît encore dans toute l'Europe, à ceux qui possédent notre langue & qui ont le gout cultivé. Si on trouvoit dans l'antiquité un poëme comme *Armide*, avec quelle idolatrie il seroit reçû! mais Quinaut étoit moderne.

Tous ces grands hommes furent connus & protégés de Louis XIV, excepté la Fontaine. Son extrême simplicité, poussée jusqu'à l'oubli de soi-même, l'écartoit d'une Cour, qu'il ne cherchoit pas. Mais le Duc de Bourgogne l'accueillit; & il reçut dans sa vieillesse quelques bienfaits de ce Prince. Il étoit, malgré son génie, presque aussi simple que les héros de ses fâbles. Le Père Pujet se fit un grand mérite, d'avoir traité cet homme de mœurs si innocentes, comme s'il eût parlé à la Brinvilliers & à la Voisin. Ses contes ne sont que ceux du Pogge, de l'Arioste & de la Reine de Navarre. Si la volupté est dangereuse, ce ne sont pas des plaisanteries qui inspirent cette volupté. On pouroit appliquer à la Fontaine son admirable fâble *des animaux malades de la peste*, qui s'accusent de leurs fautes: on y pardonne tout aux lions, aux loups & aux ours; & un animal innocent est dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui feront les délices & l'instruction des siécles à venir, il se forma une foule d'esprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats, qui font l'amusement des honnêtes gens, ainsi que nous

avons eu beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des Pouſſin, des Sueur, des le Brun, des le Moine & des Vanlo.

Cependant, vers la fin du régne de Louis XIV, deux hommes percèrent la foule des génies médiocres, & eurent beaucoup de réputâtion. L'un étoit la Motte-Houdart, * homme d'un eſprit plus ſage & plus étendu que ſublime, écrivain délicat & méthodique en prôſe, mais manquant ſouvent de feu & d'élégance dans ſa poëſie, & même de cette éxactitude qu'il n'eſt permis de négliger qu'en faveur du ſublime. Il donna d'abord de belles ſtances plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après: beaucoup de beaux morceaux, qui nous reſtent de lui en plus d'un genre, empécheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs mépriſables. Il prouva, que dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque chôſe au ſecond rang.

L'autre étoit Rouſſeau, qui avec moins d'eſprit, moins de fineſſe & de facilité que la Motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après la Motte; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ſes Pſeaumes l'onction & l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes ſont mieux travaillées que celles de Marot. Il réuſſit bien moins dans les opéra qui demandent de la ſenſibilité, & dans les comédies qui veulent de la gaieté. Ces deux caractères lui manquoient. Ainſi il échoua dans ces deux genres, qui lui étoient étrangers.

Il

* Voyez le catalogue des écrivains à l'article *la Motte.*

Il auroit corrompu la langue Françoise, si le stile marotique, qu'il employa dans des ouvrages sérieux, avoit été imité. Mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parloit il y a deux-cens ans, n'a été qu'une mode passagère. Quelques-unes de ses épitres sont des imitations un peu forcées de Despréaux, & ne sont pas fondées sur des idées aussi claires, & sur des vérités reconnues : *le vrai seul est aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers ; soit que l'âge & les malheurs eussent affoibli son génie, soit que son principal mérite consistant dans le choix des mots & dans les tours heureux, mérite plus nécessaire & plus râre qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvoit, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs, celui de n'avoir plus de critiques sévères.

Ses longues infortunes eurent leur source dans un amour propre trop indomptable, & trop mélé de jalousie & d'animosité. Son éxemple doit être une leçon frapante pour tout homme à talens ; mais on ne le considère ici, que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des Lettres.

Il ne s'éleva guères de grands génies depuis les beaux jours de ces artistes illustres ; & à peu-près vers le tems de la mort de Louis XIV, la nature sembla se repôser.

La route étoit difficile au commencement du siécle, parce que personne n'y avoit marché : elle l'est aujourd'hui, parce qu'elle à été battue. Les grands hommes du siécle passé ont enseigné à penser & à parler, ils ont dit ce qu'on

ne

ne favoit pas. Ceux qui leur succédent, ne peuvent guères dire que ce qu'on fait. Enfin, une espéce de dégout est venu de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le siécle de Louis XIV a donc en tout la destinée des siécles de Leon, d'Auguste, d'Aléxandre. Les tèrres qui firent naître dans ces tems illustres tant de fruits du génie avoient été longtems préparées auparavant. On a cherché envain dans les causes morales & dans les causes phisiques la raison de cette tardive fécondité suivie d'une longue stérilité. La véritable raison est que chez les peuples qui cultivent les beaux arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue & le gout. Quand ces premiers pas sont faits, alors les génies se dévéloppent, l'émulâtion, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts excitent tous les talens. Chaque artiste saisit en son genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque aprofondit la théorie des arts purement de génie, doit, s'il a quelque génie lui même, savoir que ces premières beautés, ces grands traits naturels qui apartiennent à ces arts, & qui conviennent à la nâtion pour laquelle on travaille, sont en petit nombre : les sujets, & les embélissemens propres aux sujets, ont des bornes bien plus resserrés qu'on ne pense. L'Abbé du Bos, homme d'un très grand sens, qui écrivoit son traité sur la Poësie & sur la Peinture vers l'an 1714, trouva que dans toute l'histoire de France il n'y avoit de vrai sujet de Poëme Epique que la destruction de la ligue par Henri le Grand. Il devoit ajouter que les embélissemens de l'épopée convenables aux Grècs,

aux

aux Romains, aux Italiens du 15e & du 16me siécle, étant proscrits parmi les François; les Dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monstres, les sortiléges, les métamorphôses, les avantures romanesques n'étant plus de saison; les beautés propres au Poëme Epique sont renfermées dans un cercle très étroit. Si donc il se trouve jamais quelque artiste qui s'empare de ces ornemens convenables au tems, au sujet, à la nâtion, & qui éxécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carrière remplie.

Il en est de même dans l'art de la Tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes passions tragiques, & les grands sentimens puissent se varier à l'infini d'une manière neuve & frappante. Tout a ses bornes.

La haute Comédie a les siennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques & marqués de grands traits. L'Abbé du Bos, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères: mais il faudroit que la nâture en fît. Il s'imagine que ces petites différences, qui sont dans les caractères des hommes, peuvent être maniées aussi heureusement que les grands sujets. Les nuances à la vérité sont innombrables, mais les couleurs éclatantes sont en petit nombre; & ce sont ces couleurs primitives qu'un grand artiste ne manque pas d'employer.

L'Eloquence de la Chaire, & surtout celle des oraisons funébres sont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des misères & des foibles-

ses

ses humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun. On est réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre suffisant de fables étant composé par un la Fontaine, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, & presque dans les mêmes avantures. Ainsi donc le génie n'a qu'un siécle, après quoi il faut qu'il dégénère.

Les genres dont les sujets se renouvellent sans cesse comme l'Histoire, les Observations Phisiques, & qui ne demandent que du travail, du jugement, & un esprit commun, peuvent plus aisément se soutenir ; & les arts de la main comme la Peinture, la Sculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'éxemple de Louis XIV, l'attention de n'employer que les meilleurs artistes. Car on peut en Peinture & en Sculpture traiter cent fois les mêmes sujets : on peint encore la Sainte Famille, quoique Raphaël ait déployé dans ce sujet toute la supériorité de son art : mais on ne seroit pas reçu à traiter Cinna, Andromaque, l'Art Poëtique, le Tartuffe.

Il faut encore observer que le siécle passé ayant instruit le siécle présent, il est devenu si facile d'écrire des choses médiocres qu'on a été inondé de livres frivoles, & ce qui est encore pis, de livres sérieux inutiles : mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu nécessaire dans une ville immense, opulente, & oisive, où une partie des citoyens s'occupe sans cesse à amuser l'autre, il se trouve de tems en tems d'excellens ouvrages, ou d'histoire, ou de

re-

reflèxions, ou de cette littérature légère qui délasse toutes sortes d'esprits.

La nâtion Françoise est de toutes les nâtions celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue est devenuë la langue de l'Europe : tout y a contribué, les grands auteurs du siécle de Louis XIV, ceux qui les ont suivis, les pasteurs Calvinistes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers, mais surtout l'esprit de société, qui est le partage naturel des François. C'est un mérite & un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue Françoise est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté & de délicatesse tous les objets de la conversâtion des honnêtes gens, & par là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agrémens de la vie.



CHAPITRE TRENTIE'ME.

SUITE DES ARTS.

A L'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la Musique, la Peinture, la Sculpture, l'Architecture ; il n'avoient fait que de foibles progrès en France, avant le tems qu'on nomme *le siécle de Louis* XIV. La Musique étoit au berceau : quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitarre & de téorbe, la plupart même composés en Espagne, étoient tout ce qu'on connoissoit. Lulli étonna par son gout & par sa science. Il fut le premier en France, qui fit des basses, des milieux & des fugues. On avoit d'abord quelque peine à éxécuter ses compositions, qui paroissent aujourd'hui si simples & si aisées. Il y a de nos jours mille personnes qui savent la Musique, pour une qui la savoit du tems de Louis XIII ; & l'art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point de grande ville, qui n'ait des concerts publics ; & Paris même alors n'en avoit pas. Vingt-quatre violons du Roi étoient toute la Musique de la France.

Les connoissances, qui appartiennent à la Musique & aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès, que sur la fin du régne de Louis XIV, on a inventé l'art de noter la Danse ; desorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire, qu'on danse à livre ouvert.

Nous

Nous avions eu de très grands Architectes, du tems de la Régence de Marie de Médicis. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le gout Toscan, pour honorer sa patrie, & pour embellir la nôtre. Le même Desbrosses, dont nous avons le portail de Saint-Gervis, bâtit le palais de cette Reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en falut beaucoup, que le Cardinal de Richelieu eût, avec autant de grandeur dans l'esprit, autant de gout qu'elle. Le Palais Cardinal, qui est aujourd'hui le Palais Royal, en est la preuve. Nous conçumes les plus grandes espérances, quand nous vimes élever cette belle façade du Louvre, que nous voyons aujourd'hui offusquée avec douleur. Beaucoup de citoyens ont construit des édifices magnifiques ; mais plus recherchés pour l'intérieur, que recommandables par des dehors dans le grand gout ; & qui satisfont le luxe des particuliers, encore plus qu'ils n'embellissent la ville.

Colbert, le Mécène de tous les Arts, forma une Académie d'Architecture en 1671. C'est peu d'avoir des Vitruves ; il faut que les Augustes les emploient.

Il faut aussi que les Magistrats municipaux soient animés par le zéle, & éclairés par le gout. S'il y avoit eu deux ou trois Prévôts des Marchands comme le Président Turgot, on ne reprocheroit pas à la ville de Paris cet Hotel de Ville mal construit & mal situé ; cette place si petite & si irréguliére, qui n'est célébre que par des gibets & de petits feux de joie ; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés ; & enfin un reste de barbarie, au milieu de la grandeur & dans le sein de tous les arts.

La

La Peinture commença sous Louis XIII, avec *le Poussin*. Il ne faut point compter les peintres médiocres, qui l'ont précédé. Nous avons toujours eu depuis lui de grands Peintres; non pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'Italie; mais sans nous arrêter à un *le Sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *le Brun* qui égala les Italiens dans le dessein & dans la compôsition; nous avons eu plus de trente Peintres, qui ont laissé des morceaux très dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand Roi des galeries & des appartemens, qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connoître assez le mérite. J'ai vu en France refuser douze mille livres d'un tableau de *Santèrre*. Il n'y a point dans l'Europe de plus vaste ouvrage de Peinture, que le plafond de *le Moine* à Versailles; & je ne sai s'il y en a de plus beau.

Nous avons aujourd'hui un Peintre, qui, chez les étrangers même, passe pour le prèmier de l'Europe. Non seulement Colbert donna à l'Académie de Peinture la forme qu'elle a aujourd'hui; mais en 1667, il engagea Louis XIV à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur. On y envoie les éléves, qui ont remporté des prix à l'Académie de Paris. Ils y sont conduits & entretenus aux frais du Roi. Ils y dessinent les Antiques. Ils étudient Raphaël & Michel-Ange. C'est un noble hommage que rendit à Rome ancienne & nouvelle le désir de l'imiter; & on n'a pas même cessé de rendre cet hommage, depuis que les immenses collections de tableaux d'Italie

d'Italie amassées par le Roi & par le Duc d'Orléans, & les chefs-d'œuvre de Sculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'est principalement dans la Sculpture que nous avons excellé, & dans l'art de jetter en fonte d'un seul jet des figures équestres colossales.

Si l'on trouvoit un jour, sous des ruines, des morceaux tels que les bains d'Apollon exposés aux injures de l'air dans les bosquets de Versailles, le tombeau du Cardinal de Richelieu, trop peu montré au public dans la chapelle de Sorbonne, la statue équestre de Louis XV faite à Paris pour décorer Bordeaux, le Mercure dont Louis XV a fait présent au Roi de Prusse, & tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite ; il est à croire, que ces productions de nos jours seroient mises à côté de la plus belle antiquité Grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. Varin fut le premier, qui tira cet art de la médiocrité, sur la fin du régne de Louis XIII. C'est maintenant une chose admirable que ces poinçons & ces quarrés, qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artistes. Il y en a pour deux millions, & dont la plupart sont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réussi dans l'art de graver les pierres précieuses. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniser par le moyen des planches en cuivre, de transmettre facilement à la postérité toutes les représentations de la nature & de l'art, étoit encore très informe en

France

France avant ce siécle. C'est un des arts des plus agréables & des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du quinziéme siécle ; & il a été plus loin en France, que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des estampes du Roi ont été souvent un des plus magnifiques présens qu'il ait fait aux Ambassadeurs. La cizelure en or & en argent, qui dépend du dessein, & du gout, a été portée à la plus grande perfection, dont la main de l'homme soit capable.

Après avoir ainsi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers & à la gloire de l'Etat ; ne passons pas sous silence le plus utile de tous les arts, dans lequel les François surpassent toutes les nâtions du monde : je veux parler de la Chirurgie, dont les progrès furent si rapides & si célébres dans ce siécle, qu'on venoit à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures & pour toutes les opérâtions qui demandoient une dextérité non commune. Non seulement il n'y avoit guères d'excellens Chirurgiens qu'en France ; mais c'étoit dans ce seul pays qu'on fabriquoit parfaitement les instrumens nécessaires : il en fournissoit tous ses voisins ; & je tiens du célébre *Chezelden*, le plus grand Chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres, en 1715, les instrumens de son art. La Médecine, qui servoit à perfectionner la Chirurgie, ne s'éleva pas en France au dessus de ce qu'elle étoit en Angletèrre, & sous

ſous le fameux *Boerhave* en Hollande; mais il arriva à la médecine comme à la philoſophie, d'atteindre à la perfection dont elle eſt capable, en profitant des lumières de nos voiſins.

Voilà en général un tableau fidéle des progrès de l'eſprit humain dans ce ſiécle, qui commença au tems du Cardinal de Richelieu & qui finit de nos jours. Il ſera difficile qu'il ſoit ſurpaſſé; & s'il l'eſt en quelques genres, il reſtera le modéle des âges encore plus fortunés, qu'il aura fait naître.



CHAPITRE TRENTE-UNIEME.

Affaires écclésiastiques: disputes mémorables.

DES trois ordres de l'Etat, le moins nombreux, qui est l'Eglise, est celui qui a toujours éxigé du Souverain la conduite la plus délicate & la plus ménagée. Conserver à la fois l'union avec le siége de Rome, & soutenir les libertés de l'Eglise Gallicane, qui sont les droits de l'ancienne Eglise; savoir faire obëir les Evêques comme sujets, sans toucher aux droits de l'Episcopat; les soumettre en beaucoup de choses à la jurisdiction séculière, & les laisser juges en d'autres; les faire contribuer aux besoins de l'Etat, & ne pas choquer leurs priviléges: tout cela demande un mélange de dextérité & de fermeté, que Louis XIV eut presque toujours.

Le Clergé en France fut remis peu-à-peu dans un ordre & dans une décence, dont les guèrres civiles & la licence des tems l'avoient écarté. Le Roi ne souffrit plus enfin, ni que les séculiers possédassent des bénéfices sous le nom de Confidentiaires, ni que ceux qui n'étoient pas Prêtres eussent des Evéchez comme le Cardinal Mazarin qui avoit possédé l'Evéché de Metz n'étant pas même Sous-diacre, & le Duc de Verneuil qui en avoit aussi joui étant séculier.

Ce que payoit au Roi le Clergé de France & des villes conquises, alloit année commune

à environ deux-millions-cinq-cens-mille livres; & depuis, la valeur des espéces ayant augmenté numériquement, ils ont secouru l'Etat d'environ quatre-millions par année, sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot & ce privilege de *don gratuit* se sont conservés, comme une trace de l'ancien usage, où étoient tous les Seigneurs de fiéfs, d'accorder des dons gratuits aux Rois dans les besoins de l'Etat. Les Evêques & les Abbés, étant Seigneurs de fiéfs, ne devoient que des soldats, dans le tems de l'anarchie féodale. Les Rois alors n'avoient que leurs domaines, comme les autres Seigneurs. Lorsque tout changea depuis, le Clergé ne changea pas; il conserva l'usage d'aider l'Etat par des dons gratuits.

A cette ancienne coutume, qu'on corps qui s'assemble souvent conserve, & qu'un corps qui ne s'assemble point perd nécessairement, se joint l'immunité toujours reclamée par l'Eglise, & cette maxime, que *son bien est le bien des pauvres*: non, qu'elle prétende ne devoir rien à l'Etat, dont elle tient tout; car le royaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre: mais elle allégue pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires; & Louis XIV éxigea toujours ces secours, de manière à n'être pas refusé.

On s'étonne dans l'Europe & en France, que le Clergé paye si peu; on se figure, qu'il jouit du tiers du royaume. S'il possédoit ce tiers, il est indubitable qu'il devroit payer le tiers des charges, ce qui se monteroit année commune à près de trente-millions, indépen-

damment des droits sur les consommâtions, qu'il paye comme les autres sujets ; mais on se fait des idées vagues & des préjugés sur tout. On dit que l'Eglise posséde le tièrs du royaume, comme on dit au hazard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on se donnoit seulement la peine de supputer le revenu des Evéchez, on verroit par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les Evéchez n'étoient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre-millions ; & les Abbayes Commandataires alloient à quatre-millions, cinq-cens-mille livres. Il est vrai, que l'énoncé de ce prix des baux fut un tièrs au dessous de la valeur : & si on ajoute encore l'augmentâtion des revenus en tèrres, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize-millions ; & il ne faut pas oublier, que de cet argent il en va tous les ans à Rome une somme considérable, qui ne revient jamais, & qui est en pure perte. C'est une grande libéralité du Roi envers le Saint-Siége : elle dépouille l'Etat dans l'espâce d'un siécle de plus de quatre-cens-mille marcs d'argent ; ce qui dans la suite des tems appauvriroit le royaume, si le commerce ne réparoit pas abondamment cette perte.

A ces bénefices qui payent des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvens, les collégiales, les communautés & tous les autres bénéfices ensemble. Mais s'ils sont évalués à cinquante-millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux auſſi ſévères qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'Egliſe Gallicane ſéculière & régulière, au de-là de quatre-vingt-millions. Ce n'eſt pas une ſomme exorbitante, pour l'entretien de quatre-vingt-dix-mille perſonnes religieuſes, & environ cent-ſoixante-mille eccléſiaſtiques, que l'on comptoit en 1700. La ſomme, répartie ſur chaque tête, donne environ trois-cens livres à chacun. Il y a des Moines conventuels, qui ne coutent pas deux-cens livres par an à leur monaſtère : il y a des Moines Abbés réguliers, qui jouiſſent de deux-cens-mille livres de rentes. C'eſt cette énorme diſproportion, qui frape & qui excite des murmures. On plaint un Curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que ſa portion congrue de trois, de quatre ou cinq-cens livres, tandis qu'un Religieux oiſif, devenu Abbé & non moins oiſif, poſſéde une fortune immenſe, & qu'il reçoit des titres faſtueux de ceux qui lui ſont ſoumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Eſpagne, & ſurtout dans les Etats Catholiques d'Allemagne, où l'on voit des Moines Princes.

Les abus ſervent de lois dans preſque toute la terre ; & ſi les plus ſages des hommes s'aſſembloient pour faire des lois, où eſt l'Etat dont la forme ſubſiſtât entière ? Le Clergé de France obſerve toujours un uſage onéreux pour lui, quand il paye au Roi un don gratuit de pluſieurs millions pour quelques années. Il l'emprunte ; & après en avoir payé les intérêts, il rembourſe le capital aux créanciers : ainſi il paye deux fois. Il eût été plus avantageux pour

 l'Etat

l'Etat & pour le Clergé en général, & plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toujours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit, que le Clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu, ni une salle d'assemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il est clair, qu'il eût pu, en dépensant moins, aider le Roi davantage, & se bâtir dans Paris un palais, qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du Clergé de France n'étoient pas encore entièrement épurées, dans la *minorité* de Louis XIV, du mélange que la ligue y avoit apporté. On avoit vu, dans la jeunesse de Louis XIII & dans les derniers Etats tenus en 1614, la plus nombreuse partie de la nâtion, qu'on appelle le Tièrs Etat & qui est le fond de l'Etat, demander en vain avec le Parlement, qu'on pôsât pour loi fondamentale ; „ qu'au„ cune puissance spirituelle ne peut priver les „ Rois de leurs droits sacrés, qu'ils ne tien„ nent que de Dieu seul ; & que c'est un „ crime de léze-majesté au premier chef, d'„ enseigner qu'on peut dépôser & tuer les „ Rois.„ C'est la substance en propres paroles de la demande de la nâtion. Elle fut faite dans un tems, où le sang de Henri le Grand fumoit encore. Cependant un Evêque de France né en France, le Cardinal du Perron, s'oppôsa violemment à cette propôsition, sous prétexte que ce n'étoit pas au Tièrs Etat à propôser des lois sur ce qui peut concerner l'Eglise. Que ne fesoit-il donc avec le Clergé, ce que le Tièrs Etat

vou-

vouloit faire ? mais il en étoit si éloigné, qu'il s'emporta jusqu'à dire : „ que la puissance du „ Pape étoit pleine, plénissime, directe au spi„ rituel, indirecte au temporel ; & qu'il avoit „ charge du Clergé de dire, qu'on excommu„ niroit ceux qui avanceroient, que le Pape „ ne peut dépôser les Rois. „ On gagna la Noblesse ; on fit taire le Tièrs Etat. Le Parlement renouvela ses anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante, & la personne des Rois sacrée. La Chambre Ecclésiastique, en avouant que la personne étoit sacrée, persista à soutenir que la couronne étoit dépendante. C'étoit le même esprit, qui avoit autrefois dépôsé Louis le Débonnaire. Cet esprit prévalut au point, que la Cour subjuguée fut obligée de faire mettre en prison l'imprimeur, qui avoit publié l'arrêt du Parlemeut sous le tire de *loi fondamentale*. C'étoit, disoit-on, pour le bien de la paix ; mais c'étoit punir ceux qui fournissoient des armes défensives à la couronne. De telles scènes ne se passoient point à Vienne ; c'est qu'alors la France craignoit Rome, & que Rome craignoit la Maison d'Aûtriche.

La cause qui succomba étoit tellement la cause de tous les Rois, que Jâques premier, Roi d'Angletèrre, écrivit contre le Cardinal du Perron ; & c'est le meilleur ouvrage de ce Monarque. C'étoit aussi la cause des peuples, dont le repos éxige que leurs Souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangère. Peu-à-peu la raison a prévalu ; & Louis XIV n'eut pas de peine à faire écouter cette raison, soutenue du poids de sa puissance.

Antonio Pérès avoit recommandé trois chô[ses] à Henri quatre, *roma*, *consejo*, *pielago*. Loui[s] XIV eut les deux dernières avec tant de supériorité, qu'il n'eut pas besoin de la première. Il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus au Parlement des ordonnances Ecclesiastiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la jurisdiction royale. Le Clergé s'en plaignit souvent, & s'en loua quelquefois. Car si d'un côté ces appels soutiennent les droits de l'Etat contre l'autorité Episcopale, elles assurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'Eglise Gallicane contre les prétentions de la Cour de Rome : de sorte que les Evêques ont regardé les Parlemens comme leurs adversaires & comme leurs défenseurs ; & le Gouvernement eut soin, que malgré toutes les querelles de religion, les bornes aisées à franchir ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps & des compagnies, comme des intérêts des villes commerçantes ; c'est au législateur à les balancer.

L'affaire de ce genre la plus importante & la plus délicate, fut celle de la Régale. C'est un droit qu'ont les Rois de France, de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocèse pendant la vacance du siége, & d'économiser à leur gré les revenus de l'Evêché. Cette prérogative est particulière aux Rois de France ; mais chaque état à les siennes. Les Rois de Portugal jouissent du tiers du revenu des Evéchez de leur royaume. L'Empereur a le droit des premières prières ; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les Rois de Naples

Naples & de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome sont pour la plupart fondés sur l'usage, plutôt que sur des titres primitifs.

Les Rois de la race de Mérovée conféroient, de leur seule autorité, les Evêchez & toutes les Prélatures. Il sembloit juste, qu'ils conservassent le foible privilége de disposer du revenu, & de nommer à quelques bénéfices simples, dans le court espace qui s'écoule entre la mort d'un Evêque & le serment de fidélité enregistré de son successeur. Plusieurs Evêques de villes réunies à la couronne sous la troisiéme race, ne voulurent pas reconnoître ce droit, que des Seigneurs particuliers trop foibles n'avoient pu faire valoir : les Papes se déclarèrent pour les Evêques ; & ces prétentions restèrent toujours envelopées d'un nuage. Le Parlement en 1608, sous Henri quatre, déclara que la Régale avoit lieu dans tout le royaume : le Clergé se plaignit ; & ce Prince, qui ménageoit les Evêques & Rome, évoqua l'affaire à son Conseil, & se garda bien de la décider.

Les Cardinaux de Richelieu & de Mazarin firent rendre plusieurs arrêts du Conseil, par lesquels les Evêques, qui se disoient éxemts, étoient tenus de montrer leurs titres. Tout resta indécis jusqu'en 1673 ; & le Roi n'ôsoit pas alors donner un seul bénéfice, dans presque tous les diocèses situés au-de-là de la Loire, pendant la vacance d'un siége.

Enfin, en 1673 le Chancelier Michel le Tellier scella un édit, par lequel tous les Evêchez du royaume étoient soumis à la Régale. Deux Evêques, qui étoient malheureusement les deux plus vertueux hommes du royaume, refu-

refusèrent opiniâtrément de se soumettre. C'étoit *Pavillon* Evêque d'Alet, & *Caulet* de Pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles : on leur en oppôsa d'aussi fortes. Quand des hommes éclairés disputent longtems, il y a grande apparence que la question n'est pas claire. Elle étoit très obscure ; mais il étoit évident, que ni la Religion, ni le bon ordre n'étoient intéressés à empécher un Roi, de faire dans deux diocèses ce qu'il fesoit dans tous les autres. Cependant les deux Evêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avoit fait enregistrer son serment de fidélité ; & le Roi se croyoit en droit de pourvoir aux canonicats de leurs Eglises.

Les deux Prélats excommunièrent les pourvus en Régale. Tous deux étoient suspects de Jansénisme. Ils avoient eu contre eux le Pape Innocent dix ; mais, quand ils se déclarèrent contre les prétentions du Roi, ils eurent pour eux Innocent onze, Odescalchi : ce Pape, vertueux & opiniâtre comme eux, prit entièrement leur parti.

Le Roi se contenta d'abord d'éxiler les principaux officiers de ces Evêques. Il montra plus de modérâtion que deux hommes qui se piquoient de sainteté. On laissa mourir paisiblement l'Evêque d'Alet, dont on respectoit la grande vieillesse. L'Evêque de Pamiers restoit seul, & n'étoit point ébranlé. Il redoubla ses excommunicârions, & persista de plus à ne point faire enregistrer son serment de fidélité, persuadé que dans ce serment on soumet trop l'Eglise à la monarchie. Le Roi saisit son temporel. Le Pape & les Jansénistes le dédommagèrent.

gèrent. Il gagna à être privé de ses revenus ; & il mourut en 1680, convaincu qu'il avoit soutenu la cause de Dieu contre le Roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des Chanoines nommés par le Roi viennent pour prendre possession ; des Religieux, qui se prétendoient Chanoines & Grands-Vicaires, les font sortir de l'Eglise & les excommunient. Le Métropolitain Montpésat Archevêque de Toulouse, à qui cette affaire ressortit de droit, donne en vain des sentences contre ces prétendus Grands-Vicaires. Ils en appellent à Rome, selon l'usage de porter à la Cour de Rome les causes ecclésiastiques jugées par les Archevêques de France, usage qui contredit les Libertés Gallicanes : mais tous les Gouvernemens des hommes sont des contradictions. Le Parlement donne des arrêts. Un Moine nommé Cerle, qui étoit l'un de ces Grands-Vicaires, casse & les sentences du Métropolitain & les arrêts du Parlement. Ce tribunal le condâmne par contumace à être traîné sur une claie, & à perdre la tête. On l'éxécute en effigie. Il insulte du fond de sa retraite, à l'Archevêque & au Roi ; & le Pape le soutient. Ce Pontife fait plus ; persuadé comme l'Evêque de Pamiers, que le droit de Régale est un abus dans l'Eglise, & que le Roi n'a aucun droit dans Pamiers, il casse les ordonnances de l'Archevêque de Toulouse ; il excommunie les nouveaux Grands-Vicaires que ce Prélat a nommés, & les pourvus en régale, & leurs fauteurs.

Le Roi convoque une assemblée du Clergé, compôsée de trente-cinq Evêques, & d'autant de députés du second ordre. Les Jansénistes

prenoient pour la première fois le parti d'un Pape; & ce Pape, ennemi du Roi, les favorisoit sans les aimer. Il se fit toujours un honneur de résister à ce Monarque, dans toutes les occasions; & depuis même, en 1689 il s'unit avec les Alliés contre le Roi Jâques, parce que Louis XIV protégeoit ce Prince: de sorte qu'alors on dit, que pour mettre fin aux troubles de l'Europe & de l'Eglise, il faloit que le Roi Jâques se fit Huguenot & le Pape Catholique.

Cependant l'assemblée du Clergé de 1681 d'une voix unanime se déclare pour le Roi. Il s'agissoit encore d'une autre petite querelle devenue importante: l'élection d'un Prieuré dans un Faubourg de Paris commettoit ensemble le Roi & le Pape. Le Pontife Romain avoit cassé une ordonnance de l'Archevêque de Paris, & annulé sa nomination à ce Prieuré. Le Pape avoit ordonné par une bulle, que l'*inquisition* fît bruler l'arrêt du Parlement; & le Parlement avoit ordonné la suppression de la *bulle*. Ces combats sont, depuis long-tems, les effets ordinaires & inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son pays, & de la soumission à une puissance étrangère.

L'Assemblée du Clergé prit un parti, qui montre que des hommes sages peuvent *céder* avec dignité à leur Souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'*extension* du droit de Régale à tout le royaume; mais ce fut autant une concession de la part du Clergé, qui se relâchoit de ses prétentions par recon-

reconnoiſſance pour ſon protecteur, qu'un aveu formel du droit abſolu de la couronne.

L'aſſemblée ſe juſtifia auprès du Pape, par une lettre dans laquelle on trouve un paſſage, qui ſeul devroit ſervir de régle éternelle dans toutes les diſputes : c'eſt, *qu'il vaut mieux ſacrifier quelque choſe de ſes droits, que de troubler la paix.* Le Roi, l'Egliſe Gallicane, les Parlemens, furent contens. Les Janſéniſtes écrivirent quelques libelles. Le Pape fut infléxible : il caſſa par un bref toutes les réſolutions de l'aſſemblée, & manda aux Evêques de ſe rétracter. Il y avoit-là dequoi ſéparer à jamais l'Egliſe de France de celle de Rome. On avoit parlé, ſous le Cardinal de Richelieu & ſous Mazarin, de faire un Patriarche. Le vœu de tous les Magiſtrats étoit, qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates ; que Rome ne nommât plus, pendant ſix mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne ; que des Evêques de France ne s'appelaſſent plus Evêques *par la permiſſion du Saint-Siége.* Si le Roi l'avoit voulu, il n'avoit qu'à dire un mot ; il étoit maître de l'aſſemblée du clergé, & il avoit pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'infléxibilité d'un Pontife vertueux, qui ſeul de tous les Papes de ce ſiécle ne ſavoit pas s'accommoder au tems. Mais il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas ſans de violentes ſecouſſes. Il falloit de plus grands intérêts, de plus grandes paſſions, & plus d'efferveſcence dans les eſprits, pour rompre tout d'un coup avec Rome ; & il étoit bien difficile de faire cette ſciſſion, tandis qu'on vouloit extirper le Calviniſme. On crut même faire un coup hardi, lorſqu'on publia les quatre fameuſes

décisions de la même assemblée du Clergé en 1682, dont voici la substance.

1. Dieu n'a donné à *Pierre* & à ses successeurs, aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. L'Eglise Gallicane approuve le Concile de *Constance*, qui déclare les Conciles Généraux supérieurs au Pape dans le spirituel.

3. Les régles, les usages, les pratiques reçues dans le royaume & dans l'Eglise Gallicane, doivent demeurer inébranlables.

4. Les décisions du Pape, en matières de foi, ne sont sûres, qu'après que l'Eglise les a acceptées.

Tous les tribunaux & toutes les Facultés de Théologie enregistrèrent ces quatre propositions dans toute leur étendue: & il fut défendu par un édit, de rien enseigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles; & par tous les Protestans de l'Europe, comme un foible effort d'une Eglise née libre, qui ne rompoit que quatre chaînons de ses fers.

Les quatre maximes furent d'abord soutenues avec enthousiasme dans la nation, ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du régne de Louis XIV, elles commencèrent à devenir problématiques; & le Cardinal de Fleuri les fit depuis désavouer en partie par une assemblée du Clergé, sans que ce désaveu causât le moindre bruit, parue que les esprits n'étoient pas alors échauffés, & que dans le Ministère du Cardinal de Fleuri rien n'eut de l'éclat.

Cepen-

Cependant Innocent onze s'aigrit plus que jamais : il refusa des bulles à tous les Evêques & à tous les Abbés Commandataires que le Roi nomma ; desorte qu'à la mort de ce Pape en 1689, il y avoit vingt-neuf diocèses en France dépourvus d'Evêques. Ces Prélats n'en touchoient pas moins leurs revenus ; mais ils n'ôsoient se faire sacrer, ni faire les fonctions Episcopales. L'idée de créer un Patriarche se renouvela. La querelle des franchises des Ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le tems étoit venu, d'établir en France une Eglise *Catholique-Apostolique*, qui ne seroit point *Romaine*. Le Procureur-Général de Harlai & l'Avocat-Général Talon le firent assez entendre, quand ils appelèrent comme d'abus en 1687 de la bulle contre les franchises, & qu'ils éclatèrent contre l'opiniâtreté du Pape, qui laissoit tant d'églises sans pasteurs. Mais jamais le Roi ne voulut consentir à cette démarche, qui étoit plus aisée qu'elle ne paroissoit hardie.

La cause d'Innocent onze devint cependant la cause du Saint Siége. Les quatre propôsitions du Clergé de France attaquoient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y soutient) & le pouvoir réel attaché à ce fantôme. Aléxandre huit & Innocent douze suivirent les traces du fier Odescalchi, quoique d'une manière moins dure, ils confirmèrent la condâmnation portée contre l'assemblée du Clergé : ils refusèrent les bulles aux Evêques ; enfin ils en firent trop, parce que Louis XIV n'en avoit pas fait assez. Les Evêques, lassés de n'être que nommés par le Roi & de se voir sans

fonc-

fonctions, demandèrent à la Cour de France la permiſſion d'appaiſer la Cour de Rome.

Le Roi, dont la fermeté étoit fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit ſéparément, qu'il étoit *douloureuſement affligé des procédés de l'Aſſemblée*; chacun déclare dans ſa lettre, qu'il ne reçoit point comme décidé, ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli* (Innocent douze) plus conciliant qu'Odescalchi, ſe contenta de cette démarche. Les quatre propôſitions n'en furent pas moins enſeignées en France de tems en tems. Mais ces armes ſe rouillèrent, quand on ne combattit plus; & la diſpute reſta couverte d'un voile, ſans être décidée, comme il arrive presque toujours, dans un État qui n'a pas ſur ces matières des principes invariables & reconnus. Ainſi, tantôt on s'éléve contre Rome, tantôt on lui céde, ſuivant les caractères de ceux qui gouvernent, & les intérêts particuliers de ceux par qui ils ſont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démélé Eccleſiaſtique avec Rome, & n'eſſuya aucune oppôſition du Clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui, ce Clergé devint reſpectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premières races, dans le tems encore plus barbare du gouvernement féodal; abſolument inconnue pendant les guèrres civiles & dans les agitâtions du régne de Louis XIII, & ſurtout pendant la Fronde, à quelques exceptions près qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce

Ce fut alors seulement, que l'on commença à déçiller les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toujours à sa religion. Il fut permis, malgré le Parlement d'Aix & malgré les Carmes, de savoir que Lazare & Madelaine n'étoient point venus en Provence. Les Bénédictins ne purent faire croire, que Denis l'Aréopagite eût gouverné l'Eglise de Paris. Les saints suppôsés, les faux miracles, les fausses reliques, commencèrent à être décriés. La saine raison, qui éclairoit les philosophers, pénétroit partout, mais lentement & avec difficulté.

L'Evéque de Châlons, Gaston-Louis de Noailles frère du Cardinal, eut une piété assez éclairée, pour enlever en 1702 & faire jetter une relique, conservée précieusement depuis plusieurs siécles dans l'Eglise de Nôtre-Dame, & adorée sous le nom du *nombril* de Jesus-Christ. Tout Châlons murmura contre l'Evêque. Présidens, Conseillers, Gens du Roi, Trésoriers de France, Marchands, Notables, Chanoines, Curés, protestèrent unanimement par un acte juridique contre l'entreprise de l'Evêque, réclamant le saint nombril, & alléguant la robe de Jesus-Christ conservée à Argenteuil, son mouchoir à Turin & à Laon, un des clous de la croix à Saint-Denis, & son prépuce à Rome ; mais la sage fermeté de l'Evêque l'emporta à la fin sur la crédulité du peuple.

Quelques autres superstitions, attachées à des usages respectables, ont subsisté. Les Protestans en ont triomphé. Mais ils sont obligés de convenir, qu'il n'y a point d'Eglise Catholique,

où

où ces abus ſoient moins communs & plus mépriſés qu'en France.

L'eſprit vraiment philoſophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce ſiécle, n'éteignit point les anciennes & nouvelles querelles Théologiques, qui n'étoient pas de ſon reſſort. On va parler de ces diſſentions, qui ſont la honte de la raiſon humaine.



CHA-

CHAPITRE TRENTE-DEUXIE'ME.

DU CALVINISME.

IL eſt affreux ſans doute, que l'Egliſe Chrêtienne ait toujours été déchirée par ſes querelles, & que le ſang ait coulé pendant tant de ſiécles par des mains qui portoient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au Paganiſme. Il couvrit la terre de ténébres, mais il ne l'arroſa guères que du ſang des animaux ; & ſi quelquefois chez les Juifs & chez les Payens on dévoua des victimes humaines, ces dévoûmens, tout horribles qu'ils étoient, ne causêrent point de guèrres civiles. La religion des payens ne conſiſtoit que dans la morale & dans des fêtes. La morale qui eſt commune aux hommes de tous les tems & de tous les lieux, & les fêtes qui n'étoient que des réjouiſſances, ne pouvoient troubler le genre humain.

L'eſprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guèrres de religion. J'ai recherché long-tems, comment & pourquoi cet eſprit dogmatique, qui diviſa les écoles de l'antiquité payenne ſans cauſer le moindre trouble, en a produit parmi nous de ſi horribles. Ce n'eſt pas le ſeul fanatiſme qui en eſt cauſe ; car les Gymnoſophiſtes & les Bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourroit-on pas trouver peut-être l'origine de cette nouvelle peſte qui a ravagé la tèrre, dans l'eſprit républicain qui anima

anima les premières Eglises? Les assemblées sécrettes, qui bravoient d'abord dans des caves & dans des grottes l'autorité des Empereurs Romains, formèrent peu-à-peu un Etat dans l'Etat. C'étoit une république cachée au milieu de l'Empire. Constantin la tira de dessous tèrre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée au grands siéges se trouva en oppôsition avec l'esprit populaire, qui avoit inspiré jusqu'alors toutes les assemblées des Chrétiens. Souvent, dès que l'Evêque d'une métropole fesoit valoir un sentiment, un Evêque suffragant, un Prêtre, un Diacre, en avoient un contraire. Toute autorité blesse en sécret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroitre. Lorsqu'on trouve pour lui résister un prétexte qu'on croit sacré, on se fait bientôt un devoir de la révolte. Ainsi les uns deviennent persécuteurs, les autres rebelles, en attestant Dieu des deux côtés. Les anciennes opinions, renouvelées depuis par Luthèr, par Zwingle, par Calvin, tendoient pour la plupart à détruire l'autorité Episcopale & même la puissance Monarchique. C'est une des principales causes sécrettes, qui firent recevoir ces dogmes dans le Nord de l'Allemagne, où l'on craignoit d'être asservi par les Empereurs. Ces opinions triomphèrent en Suéde & en Danemarck, pays où les peuples étoient libres sous des Rois.

Les Anglois, dans qui la nature a mis l'esprit d'indépendance, les adoptèrent, les mitigèrent, & en composèrent une religion pour eux seuls. Elles pénétrèrent en Pologne, & y firent beaucoup de progrès dans les seules villes

où

où le peuple n'est point esclave. La Suisse n'eut pas de peine à les recevoir, parce qu'elle étoit république. Elles furent sur le point d'être établies à Venise par la même raison ; & elles y eussent pris racine, si Venise n'eût pas été voisine de Rome, & peut-être si le Gouvernement n'eût pas craint la Démocratie, qui étoit le grand but des prédicans. Les Hollandois ne prirent cette religion, que quand ils secouèrent le joug de l'Espagne. Genève devint un Etat populaire, en devenant Calviniste. Toute la Maison d'Aûtriche écarta ces sectes de ses Etats, autant qu'il lui fut possible. Elles n'approchèrent presque point de l'Espagne. On ne les vit point, sous le régne de François premier & de Henri II, Princes absolus, causer de grands troubles en France. Mais, dès que le Gouvernement fut foible & partagé, les querelles de religion furent violentes. Les Condé & les Coligni, devenus Calvinistes parce que les Guises étoient Catholiques, bouleversèrent l'Etat à l'envi. La légèreté & l'impétuosité de la nation, la fureur de la nouveauté & l'enthousiasme, firent pendant quarante ans, du peuple le plus poli, un peuple de barbâres.

Henri IV, né dans cette secte qu'il aimoit sans être entêté d'aucune, ne put malgré ses victoires & ses vertus, régner sans abandonner le Calvinisme : devenu Catholique, il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti naturellement ennemi des Rois, mais auquel il devoit sa couronne ; & s'il avoit voulu dissiper cette faction, il ne l'auroit pas pu. Il la chérit, la protégea & la réprima.

Les

Les Huguenots en France fesoient tout au plus alors la douziéme partie de la nàtion. Mais il y avoit parmi eux des Seigneurs puissans : des villes entières étoient Protestantes. Ils avoient fait la guèrre aux Rois : on avoit été contraint de leur donner des places de fureté : Henri III leur en avoit accordé quatorze, dans le seul Dauphiné ; Montauban, Nîmes, dans le Languedoc ; Saumur, & surtout la Rochelle, qui fesoit une république à part, & que le commerce & la faveur de l'Anglètèrre pouvoient rendre puissante. Enfin, Henri IV sembla satisfaire son gout, sa politique & même son devoir, en accordant au parti le célébre Edit de Nantes en 1598. Cet édit n'étoit au fond que la confirmâtion des priviléges que les Protestans de France avoient obtenus des Rois précédens les armes à la main, & que Henri le grand affermi sur le trône leur laissa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom de Henri quatre rendit plus célébre que tous les autres, tout Seigneur de fiéf haut-justicier pouvoit avoir dans son château plein éxercice de la religion prétendue réformée : tout Seigneur sans haute-justice pouvoit admettre trente personnes à son prêche. L'entier éxercice de cette religion étoit autorisé dans tous les lieux qui ressortissoient immédiatement à un Parlement.

Les Calvinistes pouvoient faire imprimer, sans s'adresser aux supérieurs, tous leurs livres, dans toutes les villes où leur religion étoit permise.

Ils étoient déclarés capables de toutes les charges & dignités de l'Etat ; & il y parut bien

en

en effet, puisque le Roi fit Ducs & Pairs les Seigneurs de la Trimouille & de Rôni.

On créa une Chambre exprès au Parlement de Paris, compôsée d'un Président & de seize Conseillers, laquelle jugea tous les procès des Huguenots, non seulement dans le district immense du ressort de Paris, mais dans celui de Normandie & de Bretagne. Elle fut nommée la Chambre de l'Edit. Il n'y eut jamais à la vérité qu'un seul Calviniste admis de droit parmi les Conseillers de cette jurisdiction. Cependant, comme elle étoit destinée à empêcher les véxâtions dont le parti se plaignoit, & que les hommes se piquent toujours de remplir un devoir qui les distingue; cette Chambre compôsée de Catholiques rendit toujours aux Huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

Ils avoient une espéce de petit Parlement à Castres, indépendant de celui de Toulouse. Il y eut à Grenoble & à Bordeaux des Chambres mi-parties, Catholiques & Calvinistes. Leurs églises s'assembloient en synodes, comme l'Eglise Gallicane. Ces priviléges & beaucoup d'autres incorporèrent ainsi les Calvinistes au reste de la nâtion. C'étoit à la vérité attacher des ennemis ensemble; mais l'autorité, la bonté & l'adresse de ce grand Roi, les continrent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effrayante & déplorable de Henri quatre, dans la foiblesse d'une minorité & sous une Cour divisée, il étoit bien difficile que l'esprit républicain des Réformés n'abusât de ses priviléges, & que la Cour, toute foible qu'elle étoit, ne voulût les restraindre.

Les

Les Huguenots avoient déja établi en France des *Cercles*, à l'imitâtion de l'Allemagne. Les députés de ces Cercles étoient souvent séditieux; & il y avoit dans le parti, des Seigneurs pleins d'ambition. Le Duc de Bouillon, & surtout le Duc de Rohan le chef le plus accrédité des Huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicans, & le zéle aveugle des peuples. L'assemblée générale du parti ôsa dès 1615, présenter à la Cour un cayer, par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandoit qu'on réformât le Conseil du Roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616; & l'audace des Huguenots se joignant aux divisions de la Cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nâtion, tout fut long-tems dans le trouble. C'étoit des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte & rompues de même; c'est ce qui fesoit dire au célébre Cardinal Bentivoglio alors Nonce en France, qu'il n'y avoit vu que des orages.

Dans l'année 1621, les églises Calvinistes de France offrirent à Lesdiguières, cet homme de fortune devenu depuis Connétable, le généralat de leurs armées & cent-mille écus par mois. Mais Lesdiguières, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, & qui les connoissoit pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête; & pour réponse à leurs offres, il se fit Catholique. Les Huguenots s'adressèrent ensuite au Maréchal Duc de Bouillon, qui dit qu'il étoit trop vieux; & enfin ils donnèrent cette malheureuse place au Duc de Rohan, qui conjointe-

ment avec son frère Soubise, ôsa faire la guèrre au Roi de France.

La même année, le Connétable de Luines mena Louis XIII de province en province. Il soumit plus de cinquante villes, presque sans résistance : mais il échoua devant Montauban ; le Roi eut l'affront de décamper. On assiegéa en vain la Rochelle : elle résistoit & par elle-même & par les secours de l'Angletèrre ; & le Duc de Rohan, coupable du crime de lézé-majesté, traita de la paix avec son Roi, presque de couronne à couronne.

Après cette paix & après la mort du Connétable de Luines, il falut encore recommencer la guèrre & assiéger de nouveau la Rochelle, toujours liguée contre son Souverain avec l'Anglois & avec les Calvinistes du royaume. Une femme (c'étoit la mère du Duc de Rohan) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée royale, contre l'activité du Cardinal de Richelieu, & contre l'intrépidité de Louis XIII, qui affronta plus d'une fois la mort à ce siége. La ville souffrit toutes les extrémités de la faim ; & on ne dut la reddition de la place, qu'à cette digue de cinq-cens piéds de long, que le Cardinal de Richelieu fit construire, à l'éxemple de celle qu'Aléxandre fit autrefois élever devant Tyr. Elle fut commencée par un François nommé Tiriot, & achevée par Pompée Targon. Elle domta la mèr & les Rochelois. Le Maire Guiton, qui vouloit s'ensevelir sous les ruines de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de paroître avec ses gardes devant le Cardinal de Richelieu. Les Maires des principales villes des Huguenots en avoient.

avoient. On ôta les siens à Guiton, & les privileges à la ville. Le Duc de Rohan, chef des hérétiques rebelles, continuoit toujours la guèrre contre son Roi; & abandonné des Anglois quoique Protestans, il se liguoit avec les Espagnols quoique Catholiques. Mais la conduite ferme du Cardinal de Richelieu força les Huguenots, battus de tous côtés, à se soumettre.

Tous les édits, qu'on leur avoit accordés jusqu'alors, avoient été des traités avec les Rois. Richelieu voulut que celui qu'il fit rendre, fût appelé *l'édit de grâce*. Le Roi y parla en Souverain qui pardonne. On ôta l'éxercice de la nouvelle religion, à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oléron, à Privas, a Pamiers; du reste on laissa subsister l'édit de Nantes, que les Calvinistes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paroit étrange que le Cardinal de Richelieu, si absolu & si audacieux, n'abolit pas ce fameux édit; il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être a remplir, mais non moins conforme à l'étendue de son ambition & à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguer les esprits; il s'en croyoit capable par ses lumières, par sa puissance & par sa politique. Son projet étoit de gagner des ministres, de leur faire d'abord avouer que le culte Catholique n'étoit pas un crime devant Dieu, de les mener ensuite par dégrez, de leur accorder quelques points peu importans & de paroître aux yeux de la Cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptoit éblouir une partie des Réformés, séduire l'autre par les présens & par les grâces, & avoir enfin toutes les apparences

ences de les avoir réunis à l'Eglise, laissant au tems à faire le reste, & n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, & de passer pour l'avoir fait. Le fameux Père Joseph d'un côté, & deux ministres gagnés de l'autre, entamèrent cette négociâtion. Mais il partut que le Cardinal de Richelieu avoit trop présumé, & qu'il est plus difficile d'accorder des Théologiens, que de faire des digues sur l'Océan.

Richelieu rebuté se prôposa d'écrâser les Calvinistes. D'autres soins l'en empéchèrent. Il avoit à combattre à la fois les Grands du royaume, la Maison royale, toute la Maison d'Aûtriche, & souvent Louis XIII lui même. Il mourut enfin au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laissa tous ses desseins encore imparfaits, & un nom plus éclatant que chèr & vénérable.

Cependant, après la prise de la Rochelle & l'édit de grâce, les guèrres cessèrent ; & il n'y eut plus que des disputes. On imprimoit de part & d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le Clergé & surtout les Jésuites cherchoient à convertir des Huguenots. Les ministres tâchoient d'attirer quelques Catholiques à leurs opinions. Le Conseil du Roi étoit occupé à rendre des arrêts, pour un cimetière que les deux religions se disputoient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'Eglise, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des entèrremens, pour des cloches ; & rârement les Réformés gagnoient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévastâtions & de saccagemens, que ces pe-

tites épines. Les Huguenots n'eurent plus de chef, depuis que le Duc de Rohan cessa de l'être, & que la Maison de Bouillon n'eut plus Sédan. Ils se firent même un mérite de rester tranquiles, au milieu des factions de la Fronde & des guerres civiles, que des Princes, des Parlemens & des Evêques excitèrent, lorsqu'ils prétendirent servir le Roi contre le Cardinal Mazarin.

Il ne fut presque point question de religion pendant la vie de ce Ministre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de Contrôleur-Général des Finances à un Huguenot de race Angloise, nommé Hervard. Tous les Huguenots entrèrent dans les fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'industrie de la nation & qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup de Huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupoient, adoucirent peu-à-peu en eux la fureur épidémique de la controverse ; & la gloire qui environna cinquante ans Louis XIV, sa puissance, son Gouvernement ferme & vigoureux, ôtèrent au parti Calviniste, comme à tous les ordres de l'Etat, toute idée de résistance. Les fêtes magnifiques d'une Cour galante jettoient même du ridicule sur le pédantisme des Huguenots. A mesure que le bon gout se perfectionnoit, les pseaumes de Marot & de Bèze ne pouvoient plus insensiblement inspirer que du dégout. Ces pseaumes, qui avoient charmé la Cour de François second, n'étoient plus faits que pour la populace sous Louis XIV. La saine philo-

philosophie, qui commença vers le milieu de ce siécle à percer un peu dans le monde, devoit encore dégouter à la longue les honnêtes gens des disputes de controverse.

Mais en attendant que la raison se fît peu-à-peu écouter des hommes, l'esprit même de dispute pouvoit servir à entretenir la tranquilité de l'Etat. Car les Jansénistes commençant alors à paroître avec quelque réputation, ils partageoient les suffrages de ceux qui se nourissent de ces subtilités : ils écrivoient à la fois contre les Jésuites & contre les Huguenots : ceux-ci répondoient aux Jansénistes & aux Jésuites : les Luthériens de la province d'Alsace écrivoient contre eux-tous. Une guèrre de plume entre tant de partis, pendant que l'Etat étoit occupé de grandes chôses & que le Gouvernement étoit tout-puissant, ne pouvoit devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV étoit animé contre les Religionnaires, par les remontrances continuelles de son Clergé, par les insinuations des Jésuites, par la Cour de Rome, & enfin par le Chancelier le Tellier & Louvois son fils, tous deux ennemis de Colbert, & qui vouloient perdre les réformés comme rebelles, parce que Colbert les protégeoit comme des sujets utiles. Louis XIV, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardoit, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par dégrés de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôtoit un temple sur le moindre prétexte :

on leur défendit d'épouser des filles Catholiques ; & en cela on ne fut pas peut-être assez politique : c'étoit ignorer le pouvoir d'un séxe, que la Cour pourtant connoissoit si bien. Les Intendans & les Evêques tâchoient, par les moyens les plus plausibles, d'enlever aux Huguenots leurs enfans. Colbert eut ordre en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des *arts & métiers*. Le Roi en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissoit pas toujours. On défendit par des arrêts toute violence contre eux. On méla les insinuâtions aux sévérités ; & il n'y eut alors de rigueur, qu'avec les formes de la justice.

On employa surtout un moyen assez efficace de conversion : ce fut l'argent. Mais on ne fit pas assez d'usage de ce ressort. Pélisson fut chargé de ce ministère sécret. C'est ce même Pélisson long-tems Calviniste, si connu par ses ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au Surintendant Fouquet, dont il avoit été le premier commis, le favori & la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé & de changer de religion, dans un tems où ce changement pouvoit le mener aux dignités & à la fortune. Il prit l'habit Ecclésiastique, obtint des bénéfices, & une place de Maître des Requêtes. Le Roi lui confia le revenu des Abayes de Saint-Germain des prez & de Cluni vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des œconomats, pour être distribués à ceux qui voudroient se convertir. Le Cardinal le Camus, Evêque de Grenoble, s'étoit déja servi

servi de cette méthode. Pélisson, chargé de ce département, envoyoit l'argent dans les provinces. On tâchoit d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes, distribuées à des indigens, enfloient la liste que Pélisson présentoit au Roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédoit dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Le Conseil, encouragé par ces petits succès que le tems eût rendus plus considérables, s'enhardit en 1681 à donner une déclarâtion, par laquelle les enfans étoient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de sept ans; & à l'appui de cette déclarâtion, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, & on logea des gens de guèrre chez les parens.

Ce fut cette précipitâtion du Chancelier le Tellier & de Louvois son fils, qui fit d'abord déserter en 1681 beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge & des provinces voisines. Les étrangers se hâtèrent d'en profiter.

Les Rois d'Anglètèrre & de Danemarck, & surtout la ville d'Amsterdam, invitèrent les Calvinistes de France à se réfugier dans leurs Etats, & leur assurèrent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le Conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, & crut y remédier par l'autorité même. On sentoit combien nécessaires étoient les artisans dans un pays où le commerce fleurissoit, & les gens de mèr dans un tems où l'on établissoit une puissante marine. On ordonna la peine des galères

contre ceux de ces professions, qui tenteroient de s'échaper.

On remarqua, que plusieurs familles Calvinistes vendoient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclarâtion, qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du royaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisoit leurs temples sur la plus légère contravention. Toutes les rentes, laissées par testament aux consistoires, furent appliquées aux hopitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'écoles Calvinistes, de recevoir des pensionaires. On mit les ministres à la tâille. On ôta la noblesse aux Maires Protestans. Les Officiers de la maison du Roi, les Sécrétaires du Roi, qui étoient Protestans, eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les Notaires, ni parmi les Procureurs & les Avocats.

Il étoit enjoint à tout le Clergé de faire des prosélites ; & il étoit défendu aux ministres d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étoient publiquement sollicités par le Clergé de France. C'étoit après tout les enfans de la maison qui ne vouloient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pélisson continuoit d'acheter des convertis ; mais Madame Hervard veuve du Contrôleur-Général des Finances, animée de ce zéle de religion qu'on a remarqué de tout tems dans les femmes, envoyoit autant d'argent pour empécher

pécher les converſions, que Péliſſon pour en faire.

Enfin les Huguenots ôſèrent désobéir en quelques endroits. Ils s'aſſemblèrent dans le Vivarès & dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avoit démoli leurs temples. On les attaqua ; ils ſe défendirent. Ce n'étoit qu'une très légère étincelle du feu des anciennes guèrres civiles. Deux ou trois-cens malheureux, ſans chef, ſans places & même ſans deſſeins, furent diſperſés en un quart d'heure. Les ſupplices ſuivirent leur défaite. L'Intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du miniſtre Chamier qui avoit dreſſé l'édit de Nantes. Il eſt au rang des plus fameux martyrs de la ſecte ; & ce nom de Chamier a été longtems en vénération chez les Proteſtans.

L'Intendant de Languedoc fit rouer vif le miniſtre Chomel. On condâmna trois autres au même ſupplice, & dix à être pendus : la fuite qu'ils avoient priſe les ſauva ; & ils ne furent éxécutés qu'en effigie.

Tout cela inſpiroit la terreur, & en même tems augmentoit l'opiniâtreté. On ſait trop, que les hommes s'attachent à leur religion à meſure qu'ils ſouffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on perſuada au Roi, qu'après avoir envoyé des Miſſionaires dans toutes les provinces, il faloit y envoyer des Dragons. Ces violences parurent faites à contretems ; elles étoient les ſuites de l'eſprit qui régnoit alors à la Cour, que tout devoit fléchir au nom de Louis XIV. On ne ſongeoit pas, que les Huguenots n'étoient plus ceux de Jarnac, de Moncontour & de Coutras ; que la rage des

guerres civiles étoit éteinte ; que cette longue maladie étoit dégénérée en langueur ; que tout n'a qu'un tems chez les hommes ; que si les pères avoient été rebelles sous Louis XIII, les enfans étoient soumis sous Louis XIV, on voyoit en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étoient mutuellement égorgées le siécle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvoit qu'un Roi absolu pouvoit être également bien servi par des Catholiques & par des Protestans. Les Luthériens d'Alsace en étoient un témoignage autentique. Il parut enfin que la Reine Christine avoit eu raison de dire dans une de ses lettres à l'occasion de ces violences & de ces émigrâtions : *Je considére la France comme un malade à qui l'on coupe bras & jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur & la patience auroient entièrement guéri.*

Louis XIV, qui en se saisissant de Strasbourg en 1681 y protégeoit le Luthéranisme, pouvoit tolérer dans ses États le Calvinisme que le tems auroit aboli, comme il diminue chaque jour le nombre des Luthériens en Alsace. Pouvoit-on s'imaginer, qu'en forçant un grand nombre de sujets on n'en perdoit pas davantage, qui malgré les édits & malgré les gardes, échaperoient par la fuite à une violence qu'ils appelloient une horrible persécution ? pourquoi enfin vouloir faire haïr à un million d'hommes un nom chèr & précieux, auquel & Protéstans & Catholiques, & François & étrangers, avoient alors joint celui de *Grand* ? La politique même sembloit pouvoir engager à conserver les Calvinistes, pour les opposer aux prétentions con-

tinu-

tinuelles de la Cour de Rome. C'étoit en ce tems-là même que le Roi avoit ouvertement rompu avec Innocent XI, ennemi de la France. Mais Louis XIV, conciliant les intérêts de sa religion & ceux de sa grandeur, voulut à la fois humilier le Pape d'une main, & écrâser le Calvinisme de l'autre.

Il envisageoit dans ces deux entreprises cet éclat de gloire, dont il étoit idolâtre en toutes chôses. Les Evêques, plusieurs Intendans, tout le Conseil, lui persuadèrent que ses soldats, en se montrant seulement, acheveroient ce que ses bienfaits & les missions avoient commencé. Il crut n'user que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commise, usèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684 & au commencement de 1685, tandis que Louis XIV, toujours puissamment armé, ne craignoit aucun de ses voisins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes & dans tous les châteaux, où il y avoit le plus de Protestans; & comme les Dragons, assez mal disciplinés dans ce tems-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette éxécution *la Dragonade*.

Les frontières étoient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvoit, pour prévenir la fuite de ceux qu'on vouloit réunir à l'Eglise. C'étoit une espéce de chasse qu'on fesoit dans une grande enceinte.

Un Evêque, un Intendant, ou un Subdélégué, ou un Curé, ou quelqu'un d'autorisé, marchoit à la tête des soldats. On assembloit les principales familles Calvinistes, surtout celles qu'on croyoit les plus faciles. Elles renonçoi-

ent à leur religion au nom des autres : & les obstinés étoient livrés aux soldats, qui eurent toute licence excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées, qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les pays étrangers jettent encore des cris sur cette persécution de leurs pères. Ils la comparent aux plus violentes que souffrit l'Eglise dans les premiers tems.

C'étoit un étrange contraste, que du sein d'une Cour voluptueuse où régnoient la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs & si impitoyables. Le Marquis de Louvois porta dans cette affaire l'infléxibilité de son caractère ; & on y reconnut le même génie, qui avoit voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, & qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de sa main de cette année 1685, conçues en ces termes : „ sa Majesté veut, qu'on „ fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux „ qui ne voudront pas se faire de sa religion ; „ & ceux qui auront la sotte gloire de vouloir „ demeurer les derniers, doivent être poussés „ jusqu'à la dernière extrémité.„

Paris ne fut point expôsé à ces véxâtions : les cris se feroient fait entendre de trop près au trône.

Tandis qu'on fesoit ainsi tomber partout les temples, & qu'on demandoit dans les provinces des abjurâtions à main armée, l'édit de Nantes fut enfin câssé au mois d'Octobre 1685 ; & on acheva de ruiner l'édifice, qui étoit déja miné de toutes parts.

La

La Chambre de l'Edit avoit déja été ſupprimée. Il fut ordonné aux Conſeillers Calviniſtes du Parlement, de ſe défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du Conſeil parut coup ſur coup, pour extirper les reſtes de la religion proſcrite. Celui qui paroiſſoit le plus fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus Réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens Catholiques ; ordre, contre lequel la nature reclamoit à ſi haute voix, qu'il ne fut pas éxécuté.

Mais dans ce célébre édit qui révoqua celui de Nantes, il paroit qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'étoit propôſé. On vouloit la réunion des Calviniſtes à l'Egliſe, dans le royaume. Gourville homme très judicieux, conſulté par Louvois, lui avoit propôſé, comme on ſait, de faire enfermer tous les miniſtres, & de ne relâcher que ceux qui gagnés par des penſions ſécrettes, abjureroient en public, & ſerviroient à la réunion plus que des miſſionnaires & des ſoldats. Au lieu de ſuivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les miniſtres qui ne vouloient pas ſe convertir, de ſortir du royaume dans quinze jours. C'étoit s'aveugler, que de penſer qu'en chaſſant les paſteurs une grande partie du troupeau ne ſuivroit pas. C'étoit bien préſumer de ſa puiſſance & mal connoître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés & tant d'imaginâtions échauffées par l'idée du martire, ſurtout dans les pays méridionaux de la France, ne s'expôſeroient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur conſtance & la gloire de leur éxil, parmi tant de nâtions envieuſes de

Louis XIV, qui tendoient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux Chancelier le Tellier, en signant l'édit, s'écria plein de joie : *Nunc dimittis servum tuum, domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Il ne savoit pas qu'il signoit un des grands malheurs de la France.

Louvois son fils se trompoit encore, en croyant qu'il suffiroit d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontières & toutes les côtes, contre ceux qui se fesoient un devoir de la fuite. L'industrie occupée à tromper la loi, est toujours plus forte que l'autorité. Il suffisoit de quelques gardes gagnés, pour favoriser la foule des réfugiés. Près de cinquante-mille familles en trois ans de tems sortirent du royaume, & furent après suivies par d'autres. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le Nord de l'Allemagne, pays encore agreste & dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetoit auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers François en soie ; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux cristaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. Ainsi la France perdit environ cinq-cens-mille habitans, une quantité prodigieuse d'espéces, & surtout des arts dont ses ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens Officiers & des soldats. Le Prince d'Orange &

le

le Duc de Savoie eurent des régimens entiers de réfugiés. Il y en eut qui s'établirent jusques vers le Cap de Bonne Espérance. Le neveu du célébre du Quêne, Lieutenant-Général de la marine, fonda une colonie à cette extrémité de la terre.

Ce fut en vain qu'on remplit les prisons & les galères de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur créance par les tourmens ? comment laisser aux galères des gens de loi, des vieillards infirmes ? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le Conseil imagina, que quand la sortie du royaume ne seroit plus défendue, les esprits n'étant plus animés par le plaisir sécret de désobéir, il y auroit moins de désertions. On se trompa encore ; & après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

Tous les temples détruits, tous les ministres bannis, il s'agissoit de retenir dans la communion Romaine tous ceux qui avoient changé par persuasion ou par crainte. Il en restoit près de quatre-cent-mille dans le royaume. Ils étoient obligés d'aller à la Messe & de communier. Quelques-uns, qui rejettèrent l'hostie après l'avoir reçue, furent condamnés à être brulés vifs. Les corps de ceux qui ne vouloient pas recevoir les Sacremens à la mort, étoient traînés sur la claie & jettés à la voirie.

Toute persécution fait des prosélites, quand elle frape pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les Calvinistes s'assemblèrent partout pour chanter leurs pseaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendroient les assem-

aſſemblées. Il y avoit auſſi peine de mort contre les miniſtres qui rentreroient dans le royaume, & cinq-mille-cinq-cens livres de récompenſe pour qui les dénonceroit. Il en revint plusieurs, qu'on fit périr par la corde ou par la roue.

La ſecte ſubſiſta en paroiſſant écrâſée. Elle eſpéra en vain dans la guèrre de 1689, que le Roi Guillaume, qui avoit détrôné ſon beau-père Catholique, ſoutiendroit en France le Calvinisme. Mais dans la guèrre de 1701 la rébellion & le fanatisme éclatèrent en Languedoc.

Il y avoit dêja long-tems, que dans les montagnes des Cévennes & du Vivarois il s'élevoit des inſpirés & des prophétes. Un vieil Huguenot, nommé *de Serres*, avoit tenu école de prophétie. Il montroit aux enfans les paroles de l'écriture, qui diſent : „ quand trois ou quatre „ ſont aſſemblés en mon nom, mon eſprit eſt „ parmi eux ; & avec un grain de foi on tran- „ ſportera des montagnes.“ Enſuite il recevoit l'eſprit : il étoit hors de lui-même : il avoit des convulſions : il changeoit de voix : il reſtoit immobile, égaré, les cheveux hériſſés, ſelon l'ancien uſage de toutes les nâtions, & ſelon ces régles de démence transmiſes de ſiécle en ſiécle. Les enfans recevoient ainſi le don de prophétie ; & s'ils ne transportoient pas des montagnes, c'eſt qu'ils avoient aſſez de foi pour recevoir l'eſprit, & pas aſſez pour faire des miracles : ainſi ils redoubloient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévennes étoient ainſi l'école de l'enthouſiasme, des miniſtres qu'on appe-

appeloit *apôtres*, revenoient en sécret précher les peuples.

Claude Brousson d'une famille de Nîmes considérée, homme éloquent & plein de zéle, très estimé chez les étrangers, retourne précher dans sa patrie en 1698 : il y est convaincu, non seulement d'avoir rempli son ministère malgré les édits, mais d'avoir eu dix ans auparavant des intelligences avec les ennemis de l'Etat. L'Intendant Bavilie le condâmne à la roue. Il meurt comme mouroient les premiers martyrs. Toute la secte, tous les étrangers, oublient qu'il a été criminel d'Etat, & ne voient en lui qu'un saint, qui a scélé sa foi de son sang.

Alors les prophétes se multiplient, & l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement, qu'en 1703 un Abbé de la Maison du Chailat, inspecteur des missions, obtient un ordre de la Cour, de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un Gentil-homme, nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les méne d'abord dans son château. Les calvinistes s'attroupent : on enfonce les portes : on délivre les deux filles & quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'Abbé du Chailat ; ils lui offrent la vie s'il veut être de leur religion. Il la refuse. Un prophéte lui crie : *meurs donc, l'esprit te condâmne, ton péché est contre toi* : & il est tué à coups de fusil. Aussitôt après ils saisissent les receveurs de la capitâtion, & les pendent avec leurs rôles au cou. De-là ils se jettent sur les Prêtres qu'ils rencontrent & les massacrent. On les poursuit : ils se retirent au milieu des bois & des rochers. Leur nombre s'ac-

s'accroît : leurs prophétes & leurs prophéteſſes leur annoncent de la part de Dieu le rétabliſſement de Jéruſalem & la chute de Babylone. Un Abbé de la Bourlie paroît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites ſauvages, & leur apporte de l'argent & des armes.

C'étoit le fils du Marquis de Guiscard Sous-Gouverneur du Roi, l'un des plus ſages hommes du royaume. Le fils étoit bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévennes à la révolte. On le vit quelque-tems après paſſer à Londres ; où il fut arrété pour avoir trahi le Miniſtère Anglois, après avoir trahi ſon pays. Amené devant le Conſeil, il prit ſur la table un de ces longs canifs, avec lesquels on peut commettre un meurtre ; il en frapa le Grand Tréſorier Harlay, & on le conduiſit en priſon chargé de fers. Il prévint ſon ſupplice en ſe donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme, qui au nom des Anglois, des Hollandois & du Duc de Savoie, vint encourager les fanatiques, & leur promettre de puiſſans ſecours.

Une grande partie du pays les favoriſoit ſécrettement. Leur cri de guèrre étoit : *point d'impôts & liberté de conſcience.* Ce cri ſéduit partout la populace. Ces fureurs juſtifioient le deſſein, qu'avoit eu Louis XIV, d'extirper le Calviniſme. Mais ſans la révocâtion de l'édit de Nantes, on n'auroit pas eu à combattre ces fureurs.

Le Roi envoie d'abord le Maréchal de Mont-Revel avec quelques troupes. Il fit la guèrre à ces miſérables comme ils méritoient qu'on la leur fit. On roue, on brule les priſonniers. Mais

Mais auſſi les ſoldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périſſent par des morts cruelles. Le Roi, obligé de ſoutenir la guerre partout, ne pouvoit envoyer contre eux que peu de troupes. Il étoit difficile de les ſurprendre, dans des rochers presque inacceſſibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils ſe rendoient par des chemins non frayés, & dont ils déſcendoient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé des troupes de la marine. On employa contre eux ſucceſſivement trois Maréchaux de France. Au Maréchal de Mont-Revel ſuccéda en 1704 le Maréchal de Villars.

Comme il lui étoit plus difficile encore de les trouver que de les battre, le Maréchal de Villars, après s'être fait craindre, leur fit propôſer une amniſtie. Quelques-uns d'entre eux y conſentirent, détrompés des promeſſes d'être ſecourus par la Savoie.

Le plus accrédité de leurs chefs & le ſeul qui mérite d'être nommé, étoit *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande & en Angleterre. C'étoit un petit homme blond, d'une phiſionomie douce & agréable. On l'appeloit *David* dans ſon parti. De garçon boulanger, il étoit devenu chef d'une aſſez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par ſon courage & à l'aide d'une prophéteſſe qui le fit reconnoître ſur un ordre exprès du Saint-Eſprit. On le trouva à la tête de huit-cens hommes qu'il enrégimentoit, quand on lui propôſa l'amniſtie. Il demanda des ôtages : on lui en donna. Il vint ſuivi d'un des chefs à Nîmes, où il traita avec le Maréchal de Villars.

Il promit de former quatre régimens des révoltés, qui ferviroient le Roi fous quatre Colonels, dont il feroit le premier & dont il nomma les trois autres. Ces régimens devoient avoir l'éxercice libre de leur religion, comme les troupes étrangères à la folde de France. Mais cet éxercice ne devoit point être permis ailleurs.

On acceptoit ces conditions, quand des émiffaires de Hollande vinrent en empécher l'effet avec de l'argent & des promeffes. Ils détachèrent de *Cavalier* les principaux fanatiques. Mais ayant donné fa parole au Maréchal de Villars, il la voulut tenir. Il accepta le brévet de Colonel, & commença à former fon régiment avec cent trente hommes qui lui étoient affectionnés.

J'ai entendu fouvent de la bouche du Maréchal de Villars, qu'il avoit demandé à ce jeune homme, comment il pouvoit à fon âge avoir eu tant d'autorité fur des hommes fi féroces & fi indifciplinables. Il répondit, que quand on lui défobéiffoit, fa prophéteffe, qu'on appeloit *la grande Marie*, étoit fur le champ infpirée, & condamnoit à mort les réfractaires qu'on tuoit fans raifonner. * Ayant fait depuis la même queftion à *Cavalier*, j'en eus la même réponfe.

Cette négociation fingulière fe fefoit après la bataille de Hochftet. Louis XIV, qui avoit pro-

* Ce trait doit fe trouver dans les véritables mémoires du Maréchal de Villars. Le premier tôme eft certainement de lui : il eft conforme au manufcrit que j'ai vu : les deux autres font d'une main étrangère & bien différente.

proscrit le Calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulanger ; & le Maréchal de Villars lui présenta le brévet de Colonel & celui d'une pension de douze-cens livres.

Le nouveau Colonel alla à Versailles, il y reçut les ordres du Ministre de la guèrre. Le Roi le vit, & haussa les epaules. *Cavalier*, observé par le Ministère, craignit & se retira en Piémont. De-là il passa en Hollande & en Anglèterre. Il fit la guèrre en Espagne, & y commanda un Régiment de Réfugiés François à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment sert à prouver la rage des guèrres civiles, & combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de Cavalier se trouva oppôsée à un Régiment François. Dés qu'ils se reconnurent, ils fondirent l'un sur l'autre avec la bayonette, sans tirer. On a déja remarqué que la bayonette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne, compôsée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du sort de la journée : mais ici la fureur fit ce que ne fait presque jamais la valeur. Il ne resta pas trois cens hommes de ces Régimens. Le Maréchal de Barwick contoit souvent avec étonnement cette avanture.

Cavalier est mort Officier Général & Gouverneur de l'île de Jersey avec une grande réputâtion de valeur, n'ayant de ses premières fureurs conservé que le courage, & ayant peu-à-peu substitué la prudence à un fanatisme qui n'étoit plus soutenu par l'éxemple.

Le Maréchal de Villars, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le Maréchal de Barvick.

Les

Les malheurs des armes du Roi enhardissoient alors les fanatiques du Languedoc, qui espéroient les secours du ciel, & en recevoient des Alliés. On leur fesoit toucher de l'argent par la voie de Genève. Ils attendoient des Officiers, qui devoient leur être envoyés de Hollande & d'Angletèrre. Ils avoient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang de plus grandes conspirâtions, celle qu'ils formèrent, de saisir dans Nimes le Duc de Barvick & l'Intendant Baville, de faire révolter le Languedoc & le Dauphiné, & d'y introduire les ennemis. Le sécret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiscrétion d'un seul fit tout découvrir. Plus de deux-cens personnes périrent dans les supplices. Le Maréchal de Barvick fit exterminer par le fèr & par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent les armes à la main ; les autres sur les roues ou dans les flâmmes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande. Les Réfugiés François les y reçurent comme des envoyés céleftes. Ils marchèrent au devant d'eux, chantant des pseaumes & jonchant leur chemin de branches d'arbres. Ces prophétes allèrent ensuite en Angletèrre. Mais trouvant que l'Eglise Episcopale tenoit trop de l'Eglise Romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur persuâsion étoit si pleine, que ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de ressusciter un mort, & même tel mort que l'on voudroit choisir. Partout le peuple est peuple ; & les Presbytériens pou-

pouvoient se joindre à ces fanatiques contre le Clergé Anglican. Le Ministère Anglois prit le parti qu'on auroit dû toujours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de déterrer un mort dans le cimetière de l'église cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout se passa juridiquement. La scène finit par mettre au pilori les prophètes.

Cependant en France, le temps, la prudence du Gouvernement, & les progrès de la raison ont rendu les Calvinistes tranquiles : leur nombre est diminué avec l'enthousiasme.



CHAPITRE TRENTE-TROISIEME.

DU JANSENISME.

LE Calvinisme devoit nécessairement enfanter des guèrres civiles, & ébranler les fondemens des États. Le Jansénisme ne pouvoit exciter que des querelles Théologiques & des guèrres de plume: car les réformateurs du seiziéme siécle ayant déchiré tous les liens par qui l'Eglise Romaine tenoit les hommes; ayant traité d'idolatrie ce qu'elle avoit de plus sacré; ayant ouvert les portes de ses cloîtres, & remis ses trésors dans les mains des séculiers; il faloit qu'un des deux partis pérît par l'autre. Il n'y a point de pays en effet, où la religion de Calvin & de Luthèr ait paru, sans faire couler le sang.

Mais les Jansénistes n'attaquant point l'Eglise, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, & écrivant sur des questions abstraites, tantôt contre les Calvinistes, tantôt contre les Catholiques & contre les Constitutions des Papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; & ils ont fini par voir leur secte méprisée, quoiqu'elle ait eu plusieurs partisans très-respectables par leurs talens & par leurs mœurs.

Dans le tems même où les Huguenots attiroient une attention sérieuse, le Jansénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces disputes étoient venues d'ailleurs comme bien d'au-

d'autres. D'abord un certain Docteur de Louvain nommé Michel Bay, qu'on appeloit *Baius* selon la coutume du pédantisme de ces temps-là, s'avisa de soutenir, vers l'an 1552, quelques propôsitions sur la Grâce & sur la Prédestinâtion. Cette question, ainsi que presque toute la Métaphysique, rentre pour le fond dans le labyrinthe de la fatalité & de la liberté, où toute l'antiquité s'est égarée, & où l'homme n'a guères de fil qui le conduise.

L'esprit de curiosité donné de Dieu à l'homme, cette impulsion nécessaire pour nous instruire, nous emporte sans cesse au de-là du but, comme tous les autres ressorts de notre âme, qui, s'ils ne pouvoient nous pousser trop loin, ne nous exciteroient peut-être jamais assez.

Ainsi, on a disputé sur tout ce qu'on connoît & sur tout ce qu'on ne connoît pas. Mais les disputes des anciens Philosophes furent toujours paisibles ; & celles des Théologiens, souvent sanglantes & toujours turbulentes.

Des Cordeliers, qui n'entendoient pas plus ces questions que Michel Baïus, crurent le libre arbitre renversé & la doctrine de Scot en danger. Fâchés d'ailleurs contre Baïus au sujet d'une querelle à-peu-près dans le même gout, ils déférèrent soixante & seize propositions de Baïus au Pape Pie V. Ce fut Sixte-quint, alors Général des Cordeliers, qui dressa la bulle de condamnâtion en 1567. C'est, je crois, la première bulle, dans laquelle on ait censuré des opinions en général sans les spécifier en particulier.

Soit crainte de se compromettre, soit dégoût d'éxaminer de telles subtilités, soit indifférence & mépris pour des thèses de Louvain, on condâmna respectivement les soixante & seize propositions en gros, comme hérétiques, sentant l'hérésie, mal sonantes, téméraires & suspectes. Les Docteurs de Louvain furent très empêchés en recevant la bulle : il y avoit surtout une phrâse, dans laquelle une virgule, mise à une place ou à une autre, condâmnoit ou toléroit quelques opinions de Michel Baïus. L'Université députa à Rome, pour savoir du Saint-Père où il faloit mettre la virgule. La Cour de Rome, qui avoit d'autres affaires, envoya pour toute réponse à ces Flamans un éxemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avoit point de virgule du tout. On le dépôsa dans les archives. Le Grand Vicaire nommé Morillon dit, qu'il faloit recevoir la bulle du Pape, *quand même il y auroit des erreurs*. Ce Morillon avoit raison en politique ; car assurément il vaut mieux recevoir cent bulles erronnées, que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les Huguenots & leurs adversaires. Baïus crut Morillon & se retracta paisiblement.

Quelques années après, l'Espagne, aussi fertile en auteurs Scolastiques que stérile en bons écrivains, produisit Molina le Jésuite qui crut avoir découvert précisément, comment Dieu agit sur les créatures & comment les créatures lui résistent. Il distingua l'Ordre Naturel & l'Ordre Surnaturel, la Prédestinâtion à la Grâce, & la Prédestinâtion à la Gloire, la Grâce Prévenante & la Coopérante. Il fut l'inventeur du Concours Concomitant, de la Science Moyenne

& du

& du Congruisme. Cette Science Moyenne & ce Congruisme étoient surtout des idées râres. Dieu par sa Science Moyenne consulte habilement la volonté de l'homme, pour savoir ce que l'homme fera quand il aura eu sa Grâce ; & ensuite, selon l'usage qu'il devine que fera le Libre-Arbitre, il prend ses arrangemens en conséquence, pour déterminer l'homme ; & ces arrangemens sont le *Congruisme*.

Les Dominicains Espagnols, qui n'entendoint pas plus cette explicâtion que les Jésuites, mais qui étoient jaloux d'eux, écrivirent que que le livre de Molina *étoit le Précurseur de l'Antéchrist*.

La Cour de Rome évoqua la dispute, qui étoit déja entre les mains des Grands-Inquisiteurs ; & ordonna avec beaucoup de sagesse, le silence aux deux partis, qui ne le gardèrent ni l'un ni l'autre.

Enfin, on plaida sérieusement devant Clément huit ; & à la honte de l'esprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un Jésuite, nommé *Achilles Gaillard*, assura le Pape, qu'il avoit un moyen sur de rendre la paix à l'Eglise, il propôsa gravement d'accepter la Prédestinâtion gratuite, à condition que les Dominicains admettroient la Science Moyenne ; & qu'on ajusteroit ces deux systémes comme on pourroit. Les Dominicains refusèrent l'accommodement d'Achilles Gaillard. Leur célébre *Lemos* soutint le Concours Prévenant & le Complément de la vertu active. Les congrégâtions se multiplièrent, sans que personne s'entendît.

Clement VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour & contre à un sens clair. Paul V reprit le procès. Mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Venise, il fit cesser toutes les congrégations, qu'on appela & qu'on appelle encore *de auxiliis*. On leur donnoit ce nom, aussi peu clair par lui-même que les questions qu'on agitoit, parce que ce mot signifie *secours*, & qu'il s'agissoit, dans cette dispute, des secours que Dieu donne à la volonté foible des hommes. Paul V finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les Jésuites établissoient leur Science Moyenne & leur Congruisme, *Cornélius Jansenius*, Evêque d'Ypres, renouveloit quelques idées de Baïus dans un gros livre sur Saint-Augustin, qui ne fut imprimé qu'après sa mort ; de sorte qu'il devint chef de secte, sans jamais s'en douter. Presque personne ne lut ce livre, qui a causé tant de troubles. Mais du Verger de Haurane, Abbé de Saint-Cyran, ami de Jansenius, homme aussi ardent qu'écrivain diffus & obscur, vint à Paris & persuada de jeunes Docteurs & quelques vieilles femmes. Les Jésuites demandèrent à Rome la condamnation du livre de Jansénius, comme une suite de celle de Baïus, & l'obtinrent en 1641. Mais à Paris la Faculté de Théologie, & tout ce qui se méloit de raisoner, fut partagé. Il ne paroît pas qu'il y ait beaucoup à gagner, à penser avec Jansénius que Dieu commande des chôses impossibles. Cela n'est ni philosophique ni consolant. Mais le plaisir sécret d'être d'un parti, la haine contre les Jésuites, l'envie de

se

se distinguer, & l'inquiétude d'esprit, formèrent une secte.

La Faculté condâmna cinq propôsitions de Jansénius à la pluralité des voix. Ces cinq propôsitions étoient extraites du livre très fidélement quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante Docteurs appelèrent au Parlement comme d'abus; & la Chambre des vacâtions ordonna que les parties comparoîtroient.

Les parties ne comparurent point. Mais d'un côté, un Docteur nommé Habert soulevoit les esprits contre Jansénius; de l'autre, le fameux Arnauld, disciple de Saint-Cyran, defendoit le Jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. Il haïssoit les Jésuites encore plus qu'il n'aimoit la Grâce Efficace, & il étoit encore plus haï d'eux, comme né d'un père qui s'étant donné au bârreau avoit violemment plaidé pour l'Université contre leur établissement. Ses parens s'étoient aquis beaucoup de considérâtion dans la robe & dans l'épée. Son génie, & les circonstances où il se trouva, le déterminèrent à la guèrre de plume & à se faire chef de parti, espéce d'ambition devant qui toutes les autres disparoissent. Il combattit contre les Jésuites & contre les Réformés, jusqu'à l'âge de quatre vingts ans. On a de lui cent-quatre volumes, dont presqu'aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques, qui honorent le siécle de Louis XIV & qui sont la bibliothéque des nâtions. Tous ses ouvrages eurent une grande vogue de son tems, & par la réputâtion de l'auteur, & par la chaleur des disputes. Cette chaleur s'est attiédie; les livres

ont été oubliés. Il n'eſt reſté que ce qui appartenoit ſimplement à la raiſon, ſa Géometrie, la Grammaire Raiſonnée, la Logique, auſquelles il eut beaucoup de part. Perſonne n'étoit né avec un eſprit plus philoſophique ; mais ſa philoſophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, & qui plongea ſoixante ans dans de miſérables diſputes de l'école, & dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un eſprit fait pour éclairer les hommes.

L'Univerſité étant partagée ſur ces cinq fameuſes propôſitions, les Evêques le furent auſſi. Quatre-vingt-huit Evêques de France écrivirent en corps à Innocent X pour le prier de décider, & onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. Innocent X jugea ; il condâmna chacune des cinq propôſitions à part, mais toujours ſans citer les pages dont elles étoient tirées, ni ce qui les précédoit & ce qui les ſuivoit.

Cette omiſſion, qu'on n'auroit pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite & par la Sorbonne & par les Janſéniſtes & par les Jéſuites & par le Souverain Pontife. Le fond des cinq propôſitions condâmnées, eſt évidemment dans Janſénius. Il n'y a qu'à ouvrir le troiſiéme tôme à la page 138, édition de Paris 1641 ; on y lira mot-à-mot : „ tout cela démontre pleinement & évi„ demment, qu'il n'eſt rien de plus certain „ & de plus fondamental dans la doctrine de „ Saint-Auguſtin, qu'il y a certains comman„ demens impoſſibles, non ſeulement aux in„ fidéles, aux aveugles, aux endurcis ; mais „ aux fidéles & aux juſtes, malgré leurs vo-

„ lontés

„ lontés & leurs efforts, selon les forces qu'ils „ ont ; & que la Grâce, qui peut rendre ces „ commandemens possibles, leur manque.„ On peut aussi, à la page 165, lire que, „ Jésus-„ Christ n'est pas, selon Saint-Augustin, mort „ pour tous les hommes.„

Le Cardinal Mazarin fit recevoir unanimement la bulle du Pape par l'assemblée du Clergé. Il étoit bien alors avec le Pape ; il n'aimoit pas les Jansénistes, & il haïssoit avec raison les factions.

La paix sembloit rendue à l'Eglise de France : mais les Jansénistes écrivirent tant de lettres ; on cita tant Saint-Augustin ; on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de Jansénistes que jamais.

Un Prêtre de Saint-Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à Monsieur de Liancourt, parce qu'on disoit qu'il ne croyoit pas que les cinq propôsitions fussent dans Jansénius, & qu'il avoit dans sa maison des hérétiques. Ce fut un nouveau scandale, un nouveau sujet d'écrits. Le Docteur Arnauld se signala ; & dans une nouvelle lettre à un Duc & Pair ou réel ou imaginaire, il soutint que les propôsitions de Jansénius condâmnées n'étoient pas dans Jansénius, mais qu'elles se trouvoient dans Saint-Augustin & dans plusieurs Pères. Il ajouta, que *Saint-Pierre étoit un juste, à qui la Grâce, sans laquelle on ne peut rien, avoit manqué.*

Il est vrai, que Saint-Augustin & Saint-Jean Chrysostôme avoient dit la même chose ; mais une parole de plus ou de moins, & les conjonctures qui changent tout, rendirent Arnauld coupable. On disoit, qu'il faloit mettre de

 l'eau

l'eau dans le vin des Saint-Pères ; car ce qui est un objet si sérieux pour les uns, est toujours pour les autres un sujet de plaisanterie. La Faculté s'assembla ; le Chancelier Séguier y vint même de la part du Roi. Arnauld fut condâmné & exclus de la Sorbonne en 1654. La présence du Chancelier parmi des Théologiens eut un air de despotisme qui déplut au public ; & le soin qu'on eut de garnir la sale d'une foule de Docteurs Moines mendians, qui n'étoient pas accoutumés de s'y trouver en si grand nombre, fit dire à Pascal dans ses Provinciales, *qu'il étoit plus aisé de trouver des Moines que des raisons.*

La plupart de ces Moines n'admettoient point le Congruisme, la Science Moyenne, la Grace Versatile de Molina ; mais ils soutenoient une Grâce Suffisante, à laquelle la volonté peut consentir & ne consent jamais, une Grâce Efficace à laquelle on peut résister & à laquelle on ne résiste pas ; & ils expliquoient cela clairement, en disant qu'on pouvoit résister à cette grâce dans le sens divisé & non pas dans le sens composé.

Si ces chôses sublimes ne sont pas trop d'accord avec la raison humaine, le sentiment d'Arnaud & des Jansénistes sembloit trop d'accord avec le pur Calvinisme. C'étoit précisément le fond de la querelle des Gomaristes & des Arminiens. Elle divisa la Hollande, comme le Jansénisme divisa la France ; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une dispute de gens oisifs ; elle fit couler sur un échafaud le sang du Pensionnaire Barnewelt. Elle ne produisit en France que des

des mandemens, des bulles, des lettres de cachet & des brochures, parce qu'il y avoit alors des querelles plus importantes.

Arnauld fut donc seulement exclus de la Faculté. Cette petite persécution lui attira une foule d'amis : mais lui & les Jansénistes eurent toujours contre eux l'Eglise & le Pape. Une des premières démarches d'Alexandre VII, successeur d'Innocent X, fut de renouveler les censures contre les cinq propôsitions. Les Evêques de France, qui avoient déja dressé un formulaire, en firent encore un nouveau, dont la fin étoit conçue en ces termes : „ Je condamne de cœur & de bouche la doctrine des „ cinq propôsitions contenues dans le livre de „ Cornélius Jansénius, laquelle doctrine n'est „ point celle de Saint-Augustin, que Jansé„ nius a mal expliquée. „ Il falut depuis souscrire cette formule ; & les Evêques la présentèrent dans leurs diocèses à tous ceux qui étoient suspects. On la voulut faire signer aux Religieuses de Port-Royal de Paris & de Port-Royal des champs. Ces deux maisons étoient le sanctuaire du Jansénisme. Saint-Cyran & Arnauld les gouvernoient.

Ils avoient établi auprès du monastère de Port-Royal des champs, une maison où s'étoient retirés plusieurs savans vertueux, mais entêtés, liés ensemble par la conformité des sentimens. Ils y instruisoient de jeunes gens choisis. C'est de cette école, qu'est sorti *Racine*, le poëte de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain. Pascal le premier des satiriques François, car Despréaux ne fut que le second, étoit intimement lié avec ces illustres & dange-

reux solitaires. On présenta le formulaire à signer aux Filles de Port-Royal de Paris & de Port-Royal des champs ; elles répondirent, qu'elles ne pouvoient en conscience avouer, après le Pape & les Evêques, que les cinq propositions fussent dans le livre Jansénius, qu'elles n'avoient pas lû ; qu'assurément on n'avoit pas pris sa pensée ; qu'il se pouvoit faire que ces cinq propositions fussent erronées, mais que Jansénius n'avoit pas tort.

Un tel entêtement irrita la Cour. Le Lieutenant-Civil d'Aubrai (il n'y avoit point encore de Lieutenant de Police) alla à Port-Royal des champs faire sortir tous les solitaires qui s'y étoient retirés, & tous les jeunes gens qu'ils élevoient. On menaça de détruire les deux monastères : un miracle les sauva.

Mademoiselle Perrier pensionaire de Port-Royal de Paris, niéce du célèbre Pascal, avoit mal à un œil. On fit à Port-Royal la cérémonie de baiser une épine de la couronne qu'on mit autrefois sur la tête de Jesus-Christ. Cette épine étoit depuis long tems à Port-Royal. Il n'est pas trop aisé de prouver comment elle avoit été conservée, & transportée de Jérusalem au fauxbourg Saint-Jâques. La malade la baisa ; elle fut guérie quelque tems après. On ne manqua pas d'affirmer & d'attester, qu'elle avoit été guérie en un clin d'œil d'une fistule lacrimale désespérée. Cette fille n'est morte qu'en 1728. Des personnes qui ont long-tems vécu avec elle, m'ont assuré que sa guérison avoit été fort longue ; & c'est ce qui est bien vraisemblable. Mais ce qui ne l'est guères, c'est que Dieu, qui ne fait point de miracles pour

amener à notre religion les trois quarts de la terre, à qui cette religion eſt ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour juſtifier une douzaine de Religieuſes, qui prétendoient que Cornélius Janſénius n'avoit point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avoit écrites dans une autre intention que celle qui lui eſt imputée.

Le miracle eut un ſi grand éclat, que les Jéſuites n'ôſèrent le nier. Ils prirent le parti de faire auſſi des miracles de leur côté: mais ils n'eurent point la vogue: ceux des Janſéniſtes étoient les ſeuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-Royal une ſœur Gertrude guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de ſuccès: le tems étoit paſſé; & ſœur Gertrude n'avoit point un Paſcal pour oncle.

Les Jéſuites, qui avoient pour eux les Papes & les Rois, étoient entièrement décriés dans l'eſprit des peuples. On renouveloit contre eux les anciennes hiſtoires de l'aſſaſſinat de Henri le grand, médité par *Barriere*, éxécuté par *Châtel* léur écolier; le ſupplice du Père Guignard; leur banniſſement de France & de Veniſe. On tentoit toutes les voies de les rendre odieux. Paſcal fit plus: il les rendit ridicules. Ses *Lettres Provinciales*, qui paroiſſoient alors, étoient un modéle d'éloquence & de plaiſanterie. Les meilleures comédies de Molière n'ont pas plus de ſel que les premières lettres provinciales. Boſſuet n'a rien de plus ſublime que les dernières.

Il est vrai que tout le livre portoit sur un fondement faux. On attribuoit adroitement à toute la Société, des opinions extravagantes de quelques Jésuites Espagnols & Flamans. On les auroit déterrées aussi bien chez des Casuistes Dominicains & Franciscains ; mais c'étoit aux seuls Jésuites qu'on en vouloit. On tâchoit dans ces lettres de prouver, qu'ils avoient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes ; dessein qu'aucune secte, aucune société, n'a jamais eu & ne peut avoir. Mais il ne s'agissoit pas d'avoir raison ; il s'agissoit de divertir le public.

Les Jésuites, qui n'avoient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer le ridicule, dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France. Mais il leur arriva dans leurs querelles la même chose à-peu-près qu'au Cardinal Mazarin. Les Blots, les Marigni & les Barbançon avoient fait rire toute la France à ses dépens ; & il fut le maître de la France.

On enleva les principales Religieuses de l'Abbaye de Port-Royal de Paris avec deux-cent-gardes, & on les dispersa dans d'autres couvens : on ne laissa que celles qui voulurent signer le formulaire. La dispersion de ces Religieuses intéressa tout Paris. Sœur Perdreau & sœur Passart, qui signèrent & en firent signer d'autres, furent le sujet des plaisanteries & des chansons, dont la ville fut inondée par cette espéce d'hommes oisifs, qui ne voit jamais dans les chôses que le côté plaisant, & qui se divertit toujours, tandis que les persuadés gémissent, que les Frondeurs déclâment, & que le Gouvernement agit.

Les

Les Janſéniſtes s'affermirent par la perſécution. Quatre prélats, *Arnauld* Evêque d'Angers frère du Docteur, *Buzenval* de Beauvais, *Pavillon* d'Alet, & *Caulet* de Pamiers, le même qui depuis réſiſta à Louis XIV ſur la Régale, ſe déclarèrent contre le Formulaire. C'étoit un nouveau Formulaire compôſé par le Pape Aléxandre VII lui-même, ſemblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les Evêques & même par le Parlement. Aléxandre VII indigné nomma neuf Evêques François, pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires. Alors les eſprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorsque tout étoit en feu, pour ſavoir ſi les cinq propôſitions étoient ou n'étoient pas dans Janſénius, Roſpiglioſi, devenu Pape ſous le nom de Clément neuf, pacifia tout pour quelque tems. Il engagea les quatre Evêques à ſigner *ſincèrement* le Formulaire, au lieu de *purement & ſimplement*. Ainſi il ſembla permis de croire, en condâmnant les cinq propôſitions, qu'elles n'étoient point extraites de Janſénius. Les quatre Evêques donnèrent quelques petites explicâtions, l'accortiſe Italienne calma la vivacité Françoiſe. Un mot ſubſtitué à un autre opéra cette paix, qu'on appela *la paix de Clément neuf* & même la *paix de l'Egliſe*, quoiqu'il ne s'agît que d'une diſpute ignorée ou mépriſée dans le reſte du monde. Il paroît que depuis le tems de *Baïus* les Papes eurent toujours pour but, d'étouffer ces controverſes dans lesquelles on ne s'entend point, & de réduire les deux partis à enſeigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'étoit plus

raisonnable. Mais on avoit affaire à des hommes.

Le Gouvernement mit en liberté les Jansénistes qui étoient prisonniers à la Bastille, & entre autres *Saci* auteur de la version du testament. On fit revenir les Religieuses éxilées ; elles signèrent *sincèrement*, & crurent triompher par ce mot. Arnauld sortit de la retraite où il s'étoit caché, & fut présenté au Roi, accueilli du Nonce, regardé par le public comme un Père de l'Eglise; & il s'engagea dès-lors à ne combattre que les Calvinistes, car il faloit qu'il fit la guèrre. Ce tems de tranquilité produisit son livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par Nicole ; & ce fut le sujet de la grande controverse entre eux & *Claude* le ministre, controverse dans laquelle chaque parti se crut victorieux, selon l'usage.

La paix de Clément neuf, ayant été donnée à des esprits peu pacifiques qui étoient tous en mouvement, ne fut qu'une tréve passagère. Les cabales sourdes, les petites intrigues & les grandes injures continuèrent des deux côtés.

La Duchesse de Longueville sœur du grand Condé, si connue par les guèrres civiles & par ses amours, devenue vieille & sans occupation se fit dévote ; & comme elle haïssoit la Cour, & qu'il lui faloit de l'intrigue, elle se fit Janséniste. Elle bâtit un corps de logis à Port-Royal des champs, où elle se retiroit quelquefois avec les solitaires. Ce fut leur tems le plus florissant. Les Arnauld, les Nicole, les le Maître, les Herman, les Saci, beaucoup d'hommes qui, quoique moins célébres avoient pourtant beaucoup de mérite & de réputation, s'assem-

sembloient chez elle. Ils substituoient au bel esprit que la Duchesse de Longueville tenoit de l'hôtel de Rambouillet, leurs conversations solides & ce tour d'esprit mâle, vigoureux & animé, qui fesoit le caractère de leurs livres & de leurs entretiens. Ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon gout & la vraie éloquence. Mais malheureusement ils étoient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils sembloient être eux-mêmes une preuve de ce systême de la fatalité, qu'on leur reprochoit. On eût dit, qu'ils étoient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des persécutions sur des chimères, tandis qu'ils pouvoient jouir de la plus grande considération & de la vie la plus heureuse, en renonçant à ces vaines disputes.

La faction des Jésuites toujours irritée des Lettres Provinciales, remua tout contre le parti. Madame de Longueville, ne pouvant plus cabaler pour la Fronde, cabala pour le Jansénisme. Il se tenoit des assemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez Arnauld. Le Roi, qui avoit déja résolu d'extirper le Calvinisme, ne vouloit point d'une nouvelle secte. Il menaça; & enfin Arnauld, craignant des ennemis armés de l'autorité souveraine, privé de l'appui de Madame de Longueville que la mort enleva, prit le parti de quiter pour jamais la France, & d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, sans fortune, même sans domestiques; lui, dont le neveu avoit été Ministre d'Etat; lui, qui auroit pu être Cardinal. Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde

monde & connue à ses seuls amis, toujours écrivant, toujours philosophe, supérieur à la mauvaise fortune, & donnant jusqu'au dernier moment l'éxemple d'une âme pure, forte & inébranlable.

Son parti fut toujours persécuté dans les Pays-bas Catholiques, pays qu'on nomme *d'obédience*, & où les bulles des Papes sont des lois souveraines. Il le fut encore plus en France.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que la question, *si les cinq propôsitions se trouvoient en effet dans Jansénius*, étoit toujours le seul prétexte de cette petite guèrre intestine. La distinction du *fait* & du *droit* occupoit les esprits. On propôsa enfin en 1701 un problème Théologique, qu'on appela *le cas de conscience par excellence*. „ Pouvoit-on donner les sacremens à un hom-„ me qui auroit signé le Formulaire, en croy-„ ant dans le fond de son cœur, que le Pape „ & même l'Eglise peut se tromper sur les „ faits?„ Quarante docteurs signèrent, qu'on pouvoit donner l'absolution à un tel homme.

Aussitôt la guèrre recommence. Le Pape & les Evêques vouloient qu'on les crût sur les faits. L'Archevêque de Paris, Noailles, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine & le *fait* d'une foi humaine. Les autres, & même l'Archevêque de Cambrai Fénelon qui n'étoit pas content de Monsieur de Noailles, éxigèrent la foi divine pour le fait. Il eut mieux valu peut-être se donner la peine de citer les passages du livre; c'est ce qu'on ne fit jamais.

Le Pape Clement XI donna une bulle en 1705, la bulle *Vineam domini*, par laquelle il ordonna

ordonna de croire le fait, sans expliquer si c'étoit d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'étoit une nouveauté introduite dans l'Eglise, de faire signer des bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux Religieuses de Port-Royal des champs. Le Cardinal de Noailles fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles signèrent, sans déroger à la paix de Clément neuf, & se retranchant dans le silence respectueux à l'égard du fait.

On ne sait ce qui est plus singulier, ou l'aveu qu'on demandoit à des filles que cinq propôsitions étoient dans un livre Latin, ou le refus obstiné de ces Religieuses.

Le Roi demanda un bulle au Pape, pour la suppression de leur monastère. Le Cardinal de Noailles les priva des Sacremens. Leur Avocat fut mis à la Bastille. Toutes les Religieuses furent enlevées, & mises chacune dans un couvent moins désobéissant. Le Lieutenant de Police fit démolir en 1709 leur maison de fond en comble ; & enfin en 1711 on déterra les corps qui étoient dans l'église & dans le cimetière, pour les transporter ailleurs. Les troubles n'étoient pas détruits avec ce monastère. Les Jansénistes vouloient toujours cabaler, & les Jésuites se rendre nécessaires.

Le Père Quênel Prêtre de l'Oratoire, ami du célébre Arnauld & qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment, avoit dès l'an 1671 compôsé un livre de réfléxions pieuses sur le texte du nouveau testament.

Ce livre contient quelques maximes, qui pourroient paroître favorables au Jansénisme ; mais elles sont confondues dans une si grande

foule

foule de maximes saintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Le bien s'y montre de tous côtés; & le mal il faut le chercher. Plusieurs Evêques lui donnèrent les plus grands éloges dans sa naissance, & les confirmèrent quand le livre eut reçu encore par l'auteur sa dernière perfection. Je sai même que l'Abbé Renaudot, l'un des plus savans hommes de France, étant à Rome la première année du Pontificat de Clement onze, allant un jour chez ce Pape qui aimoit les savans & qui l'étoit lui-même, le trouva lisant le livre du Père Quênel. *Voilà*, lui dit le Pape, *un livre excellent. Nous n'avons personne à Rome, qui soit capable d'écrire ainsi. Je voudrois attirer l'auteur auprès de moi.* C'est le même Pape, qui depuis condâmna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de Clément onze, & les censures qui suivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très touché dans une lecture des beautés frapantes d'un ouvrage, & en condâmner ensuite les défauts cachés. Un des Prélats, qui avoit donné en France l'approbâtion la plus sincère au livre de Quênel, étoit le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris. Il s'en étoit déclaré le protecteur, lorsqu'il étoit Evêque de Châlons; & le livre lui étoit dédié. Ce Cardinal plein de vertus & de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeoit quelques Janfénistes sans l'être, & aimoit peu les Jésuites sans leur nuire & sans les craindre.

Ces Pères commençoient à jouir d'un grand crédit, depuis que le Père *de la Chaise*, gouvernant la conscience de Louis XIV, étoit en effet à la tête de l'Eglise Gallicane. Le Père Quênel, qui les craignoit, étoit retiré à Bruxelles avec le savant Bénédictin Gerberon, un Prêtre nommé Brigode, & plusieurs autres du même parti. Il en étoit devenu le chef après la mort du fameux Arnauld, & jouissoit comme lui de cette gloire flatteuse, de s'établir un empire secret indépendant des Souverains, de régner sur des consciences, & d'être l'âme d'une faction composée d'esprits éclairés. Les Jésuites, plus répandus que sa faction & plus puissans, déterrèrent bientôt Quênel dans sa solitude. Ils le persécutèrent auprès de Philippe V, qui étoit encore maître des Pays-bas, comme ils avoient poursuivi Arnauld son maître auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du Roi d'Espagne de faire arrêter ces solitaires. Quênel fut mis dans les prisons de l'Archevêché de Malines. Un gentil homme, qui crut que le parti Janséniste feroit sa fortune s'il délivroit le chef, perça les murs, & fit évader Quênel qui se retira à Amsterdam, où il est mort en 1719 dans une extrême vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques Eglises de Jansénistes ; troupeau foible qui dépérit tous les jours.

Lorsqu'on l'arrêta, on saisit tous ses papiers ; & on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avoit une copie d'un ancien contrat fait par les Jansénistes avec Antoinette Bourignon, célébre visionnaire, femme riche & qui avoit acheté, sous le nom de son directeur,

recteur, l'île de Nordstrand pres du Holstein, pour y rassembler ceux qu'elle prétendoit associer à une secte de Mistiques, qu'elle avoit voulu établir.

Cette Bourignon avoit imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses réveries, & dépensé la moitié de son bien à faire des prosélites. Elle n'avoit réussi qu'à se rendre ridicule, & même avoit essuyé les persécutions attachées à toute innovation. Enfin désespérant de s'établir dans son île, elle l'avoit revendue aux Jansénistes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

On trouva encore dans les manuscrits de Quênel un projet plus coupable, s'il n'avoit été insensé. Louis XIV ayant envoyé en Hollande en 1684 le Comte d'Avaux, avec plein pouvoir d'admettre à une tréve de vingt années les puissances qui voudroient y entrer, les Jansénistes, sous le nom *des disciples de Saint-Augustin*, avoient imaginé de se faire comprendre dans cette tréve, comme s'ils avoient été en effet un parti formidable, tel que celui des Calvinistes le fut si long-tems. Cette idée chimérique étoit demeurée sans exécution ; mais enfin les propositions de paix des Jansénistes avec le Roi de France, avoient été rédigées par écrit. Il y avoit eu certainement dans ce projet une envie de se rendre trop considérables ; & c'en étoit assez pour être criminels. On fit aisément croire à Louis XIV qu'ils étoient dangereux.

Il n'étoit pas assez instruit, pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberoient d'elles-mêmes, si on les abandonnoit à leur inutilité.

inutilité. C'étoit leur donner un poids qu'elles n'avoient point, que d'en faire des matières d'état. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du Père Quênel comme coupable, après que l'auteur eut été traité en séditieux. Les Jésuites engagèrent le Roi lui-même à faire demander à Rome la condamnâtion du livre: C'étoit en effet faire condâmner le Cardinal de Noailles, qui en avoit été le protecteur le plus zélé. On se flattoit avec raison, que le Pape Clément onze mortifieroit l'Archevêque de Paris. Il faut savoir, que quand Clément onze étoit le Cardinal Albani, il avoit fait imprimer un livre tout moliniste de son ami le Cardinal de Sfrondate, & que Monsieur de Noailles avoit été le dénonciateur de ce livre. Il étoit naturel de penser, qu'Albani devenu Pape, feroit au moins contre les approbâtions données à Quênel, ce qu'on avoit fait contre les approbâtions données à Sfrondate.

On ne se trompa pas : le Pape Clément onze donna vers l'an 1708 un décret contre le livre de Quênel. Mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire spirituelle, qu'on avoit sollicitée, ne réussit. La Cour étoit mécontente de Clément onze, qui avoit reconnu l'Archiduc Charles pour Roi d'Espagne après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans son décret: il ne fut point reçu en France; & les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du Père de la Chaise confesseur du Roi, homme doux, avec qui les voies de conciliâtion étoient toujours ouvertes, & qui ménageoit dans le Cardinal de Noailles l'allié de Madame de Maintenon.

Le

Les Jésuites étoient en possession de donner un confesseur au Roi, comme à presque tous les Princes Catholiques. Cette prérogative est le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités Ecclesiastiques. Ce que leur fondateur établit par humilité, est devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV vieillissoit, plus la place de confesseur devenoit un ministère considérable. Ce poste fut donné au Père *le Tellier* fils d'un Procureur de Vire en Basse Normandie, homme sombre, ardent, impétueux & infléxible, qui avoit à vanger ses injures particulières. Les Jansénistes avoient fait condâmner à Rome un de ses livres sur les cérémonies Chinoises. Il étoit mal personnellement avec le Cardinal de Noailles ; & il ne savoit rien ménager. Il remua toute l'Eglise de France. Il dressa en 1711 des lettres & des mandemens, que des Evêques devoient signer. Ces manoeuvres furent découvertes, & n'en réussirent pas moins.

La conscience du Roi étoit alarmée par son confesseur, autant que son autorité étoit blessée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le Cardinal de Noailles lui demanda justice de *ces mistères d'iniquité*. Le confesseur persuada qu'il s'étoit servi des voies humaines, pour faire réussir les chôses divines ; & comme en effet il défendoit l'autorité du Pape, & celle de l'unité de l'Eglise, tout le fond de l'affaire lui étoit favorable. Le Cardinal s'adressa au Dauphin Duc de Bourgogne ; mais il le trouva prévenu par les lettres & par les amis de l'Archevêque de Cambrai. La foiblesse humaine entre dans tous les coeurs. Fénelon n'étoit pas encore assez

phi-

philosophe, pour oublier que le Cardinal de Noailles avoit contribué à le faire condâmner ; & Quênel payoit alors pour Madame Guion.

Le Cardinal n'obtint pas davantage du crédit de Madame de Maintenon. Cette seule affaire pourroit faire connoître le caractère de cette Dame, qui n'avoit guères de sentimens à elle, & qui n'étoit occupée que de se conformer à ceux du Roi. Trois lignes de sa main au Cardinal de Noailles dévelopent tout ce qu'il faut penser & d'elle & de l'intrigue du Père le Tellier, & des idées du Roi & de la conjoncture. „ Vous me connoissez assez, pour savoir „ ce que je pense sur la découverte nouvelle ; „ mais bien des raisons doivent me retenir de „ parler. Ce n'est point à moi à juger & à „ condâmner ; je n'ai qu'à me taire & à prier „ pour l'Eglise, pour le Roi & pour vous. J'ai „ donné votre lettre au Roi : elle a été lue : „ c'est tout ce que je puis vous en dire, étant „ abattue de tristesse.„

Le Cardinal Archevêque, opprimé par un Jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher & de confesser à tous les Jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages & des plus modérés. Sa place lui donnoit le droit dangereux d'empécher le Tellier de confesser le Roi. Mais il n'ôsa pas irriter à ce point son Souverain ; & il le laissa avec respect entre les mains de son ennemi. „ Je crains, écrivit il à Madame de „ Maintenon, de marquer au Roi trop de sou- „ mission en donnant les pouvoirs à celui qui „ les mérite le moins. Je prie Dieu de lui faire

„ con-

„ connoître le péril qu'il court, en confiant
„ son âme à un homme de ce caractère.„

On voit dans plusieurs mémoires, que le Père le Tellier dit, qu'il faloit qu'il perdit sa place ou le Cardinal la sienne. Il est très vraisemblable qu'il le pensa, & peu qu'il l'ait dit. Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes.

Des partisans du Père le Tellier, des Evêques qui espéroient le chapeau, employèrent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvoit éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avoit plusieurs fois impôsé silence aux deux partis ; au lieu de réprimer un Religieux, & de conduire le Cardinal ; au lieu de défendre ces combats comme les duëls, & de réduire tous les Prêtres comme tous les Seigneurs à être utiles sans être dangereux ; au lieu d'accâbler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soutenue par la raison & par tous les Magistrats : Louis XIV crut bien faire de solliciter lui-même à Rome une déclarâtion de guèrre, & de faire venir la fameuse Constitution, qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Le Père le Tellier & son parti envoyèrent à Rome cent-trois propôsitions à condâmner. Le Saint-Office en proscrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de Septembre 1713. Elle vint, & souleva contre elle presque toute la France. Le Roi l'avoit demandée pour prévenir un schisme ; & elle fut près d'en causer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propôsitions il y en avoit, qui paroissoient à tout le monde contenir le sens le plus

plus innocent, & la plus pure morale. Une nombreuse assemblée d'Evêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix; mais ils en donnèrent en même tems des explicâtions, pour calmer les scrupules du public. L'acceptâtion pure & simple fut envoyée au Pape ; & les modificâtions furent pour les peuples. Ils prétendoient par-là satisfaire à la fois le Pontife, le Roi & la multitude. Mais le Cardinal de Noailles & sept autres Evêques de l'assemblée qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs. Ils écrivirent au Pape, pour demander ces correctifs même à sa Sainteté. C'étoit un affront qu'ils lui fesoient respectueusement. Le Roi ne le souffrit pas : il empécha que la lettre ne parût, renvoya les Evêques dans leurs diocéses, défendit au Cardinal de paroître â la Cour. La persécution donna à cet Archevêque une nouvelle considérâtion dans le public. Sept autres Evêques se joignirent encore à lui. C'étoit une véritable division dans l'Episcopat, dans tout le Clergé, dans les Ordres Religieux. Tout le monde avouoit, qu'il ne s'agissoit pas des points fondamentaux de la religion ; cependant il y avoit une guèrre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du Chistianisme ; & on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent employés pour faire accepter la Constitution par la Sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle ; & cependant elle y fut enregistrée. Le Ministère avoit

avoit peine à suffire aux Lettres de Cachet, qui envoyoient en prison ou en éxil les oppôsans.

Cette bulle avoit été enregistré au Parlement, avec la reserve des droits ordinaires de la couronne, des Libertés de l'Eglise Gallicane, du pouvoir & de la jurisdiction des Evêques; mais le cri public perçoit toujours à travers l'obeïssance. Le Cardinal de Bissi, l'un des plus ardens défenseurs de la bulle, avoua dans une de ses lettres, qu'elle n'auroit pas été reçue avec plus d'indignité à Genéve qu'à Paris.

Les esprits étoïent surtout révoltés contre le Jésuite le Tellier. Rien ne nous irrite plus, qu'un Religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paroît une violâtion de ses voeux; mais s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Le Tellier ôsa présumer de son crédit, jusqu'à propôser de faire dépôser le Cardinal de Noailles, dans un Concile national. Ainsi un religieux fesoit servir à sa vangeance son Roi, son pénitent & sa religion; & avec tout cela, j'ai de très fortes raisons de croire, qu'il étoit dans la bonne foi: tant les hommes s'aveuglent dans leurs sentimens & dans leur zéle.

Pour préparer ce Concile, dans lequel il s'agissoit de dépôser un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractère, & plus encore par la persécution; on détermina Louis XIV à faire enregistrer au Parlement une déclarâtion, par laquelle tout Evêque, qui n'auroit pas reçu la bulle *purement & simplement*, seroit tenu d'y souscrire, ou qu'il seroit poursuivi à la requête du Procureur-Général, comme rebelle. Le Chancelier *Voisin* Sécré-

taire

taire d'Etat de la guèrre, dur & despotique, avoit dressé cet édit. Le Procureur-Général d'Aguesseau, plus versé que le Chancelier Voisin dans les lois du royaume, & ayant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle piéce. Le Premier Président en remontra au Roi les conséquences. On traîna l'affaire en longueur. Le Roi étoit mourant. Ces malheureuses disputes troublèrent & avancèrent ses derniers momens. Son impitoyable confesseur fatiguoit sa foiblesse par des exhortâtions continuelles à consommer un ouvrage, qui ne devoit pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du Roi indignés lui refusèrent deux fois l'entrée de la chambre ; & enfin ils le conjurèrent de ne point parler au Roi de Constitution. Ce prince mourut ; & tout changea.

Le Duc d'Orléans Régent du royaume, ayant renversé d'abord toute la forme du Gouvernement de Louis XIV, & ayant substitué des Conseils aux bureaux des Sécrétaires d'Etat, compôsa un Conseil de Conscience, dont le Cardinal de Noailles fut le président. On éxila le Père le Tellier, chargé de la haine publique & peu aimé de ses confrères.

Les Evêques oppôsés à la bulle appelèrent à un futur Concile, dût-il ne se tenir jamais. La Sorbonne, les Curés du diocèse de Paris, des corps entiers de Religieux, firent le même appel ; & enfin le Cardinal de Noailles fit le sien en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima malgré lui. L'Eglise de France resta divisée en deux factions, les *acceptans* & les *refusans*. Les acceptans

 étoient

étoient les cent évêques qui avoient adhéré sous Louis XIV avec les Jésuites & les Capucins. Les refusans étoient quinze Evêques & toute la nation. Les acceptans se prévaloient de Rome ; les autres, des Universités, des Parlemens & du peuple. On imprimoit volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitoit réciproquement de schismatique & d'hérétique.

Un Archevêque de Rheims du nom de Mailly, grand & heureux partisan de Rome, avoit mis son nom au bas de deux écrits que le Parlement fit bruler par le bourreau. L'Archevêque, l'ayant su, fit chanter un *Te deum* pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des schismatiques. Dieu le récompensa ; & il fut Cardinal. Un Evêque de Soissons ayant essuyé le même traitement du Parlement, & ayant signifié à ce corps que *ce n'étoit pas à lui à le juger, même pour un crime de lèze majesté*, il fut condamné à dix-mille livres d'amende. Mais le Régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devint Cardinal aussi.

Rome éclatoit en reproches : on se consumoit en négociations ; on appeloit, on réappeloit ; & tout cela pour quelques passages, aujourd'hui oubliés, du livre d'un Prêtre octogénaire, qui vivoit d'aumônes à Amsterdam.

La folie du système des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'Eglise. Le public se jetta avec tant de fureur dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlèrent encore de Jansénisme & de bulle, ne trouvèrent personne qui les écoutât.

écoutât. Nous n'y pensions pas plus qu'à la guèrre, qui se fesoit sur les frontières d'Espagne. Les fortunes rapides & incroyables qu'on fesoit alors, le luxe & la volupté portés au dernier excès, imposèrent silence aux disputes Ecclésiastiques ; & le plaisir fit ce que Louis XIV n'avoit pu faire.

Le Duc d'Orléans saisit ces conjonctures, pour réunir l'Eglise de France. Sa politique y étoit intéressée. Il craignoit des tems, où il auroit eu contre lui Rome, l'Espagne & cent Evêques.

Il faloit engager le Cardinal de Noailles, non seulement à recevoir cette Constitution qu'il regardoit comme scandaleuse, mais à retracter son appel qu'il regardoit comme légitime. Il faloit obtenir de lui plus que Louis XIV son bienfaiteur ne lui avoit en vain demandé. Le Duc d'Orléans devoit trouver les plus grandes oppôsitions dans le Parlement, qu'il avoit éxilé à Pontoise; cependant il vint à bout de tout. On compôsa *un corps de doctrine*, qui contenta presque les deux partis. On tira parole du Cardinal, qu'enfin il accepteroit. Le Duc d'Orléans alla lui-même au Grand Conseil avec les Princes & les Pairs, faire enregistrer un édit, qui ordonnoit l'acceptâtion de la bulle, la suppression des appels, l'unanimité & la paix. Le Parlement, qu'on avoit mortifié en portant au Grand-Conseil des déclarâtions qu'il étoit en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce que le Grand-Conseil avoit enregistré, mais toujours avec les réserves d'usage, c'est à dire, le

maintien des Libertés de l'Eglise Gallicane & des lois du royaume.

Le Cardinal Archevêque, qui avoit promis de se rétracter quand le Parlement obéiroit, se vit enfin obligé de tenir parole; & on afficha son mandement de retractâtion le 20 Aout 1720.

Le nouvel Archevêque de Cambrai *du-Bois*, fils d'un apoticaire de Brive la Gaillarde, depuis Cardinal & Premier Ministre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puissance de Louis XIV avoit échoué. Personne n'ignore quelle étoit la conduite, la manière de penser, les mœurs de ce Ministre. Le licencieux du-Bois subjugua le pieux Noailles.

On se souvient, avec quel mépris le Duc d'Orléans & son Ministre parloient des querelles qu'ils appaisèrent; quel ridicule ils jettèrent sur cette guèrre de controverse.

Ce mépris & ce ridicule ne servirent pas peu à la paix. On se lasse enfin de combattre, pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce tems, tout ce qu'on appeloit en France Jansénisme, Quiétisme, Bulles, querelles Théologiques, baissa sensiblement. Quelques Evêques appelans restèrent opiniatrément attachés à leurs sentimens.

Sous le ministère du Cardinal de Fleuri, on voulut extirper les restes du parti, en dépôsant un des Prélats des plus obstinés. On choisit, pour faire un éxemple, le vieux *Soanin* Evêque de la petite ville de Sénès, homme également pieux & infléxible, d'ailleurs sans parens, sans crédit.

Il

Il fut condamné par le petit Concile provincial d'Ambrun en 1728, suſpendu de ſes fonctions d'Evêque & de Prêtre, & éxilé par la Cour en Auvergne à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Cette rigueur excita quelques vaines plaintes. Il n'y a point aujourd'hui de nâtion, qui murmure plus que la Françoiſe, qui obéiſſe mieux, & qui oublie plus vîte.

Un reſte de fanatisme ſubſiſta dans une petite partie du peuple de Paris. Des enthouſiaſtes s'imaginèrent, qu'un Diacre nommé *Pâris*, frère d'un Conſeiller au Parlement, appelant & réappelant, enterré dans le cimetière de Saint-Médard, devoit faire des miracles. Quelques perſonnes du parti, qui allèrent prier ſur ſon tombeau, eurent l'imaginâtion ſi frappée, que leurs organes ébranlés leur donnérent de légères convulſions. Auſſitôt la tombe fut environnée de peuple: la foule s'y preſſoit jour & nuit. Ceux qui montoient ſur la tombe donnoient à leurs corps des ſecouſſes, qu'ils prenoient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs ſécrets du parti encourageoient cette frénéſie. On prioit en langue vulgaire autour du tombeau: on ne parloit que de ſourds qui avoient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avoient entrevu, d'eſtropiés qui avoient marché droit quelques momens. Ces prodiges étoient même juridiquement atteſtés par une foule de témoins qui les avoient presque vus, parce qu'ils étoient venus dans l'eſpérance de les voir. Le Gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentoit; les miracles redoubloient; & il falut enfin fermer le cimetière, & y mettre une

garde. Alors les mêmes enthousiastes allèrent faire leurs miracles dans les maisons. Ce tombeau du Diacre *Pâris* fut en effet le tombeau du Jansénisme, dans l'esprit de tous les honnêtes-gens. Ces farces auroient eu des suites sérieuses dans des tems moins éclairés. Il sembloit que ceux qui les protégeoient, ignoraffent à quel siécle ils avoient à faire.

La superstition alla si loin, qu'un Conseiller du Parlement eut la démence de présenter au Roi un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre considérable d'attestâtions. Si ce livre subsistoit un jour, & que les autres fussent perdus, la postérité croiroit que notre siécle a été un tems de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers soupirs d'une Secte, qui n'étant plus soutenue par des Arnauld, des Pascal & des Nicole, & n'ayant plus que des convulsionnaires, est tombée dans l'avilissement: & on n'entendroit plus parler de ces querelles qui déshonorent la raison, & qui font tort à la religion, s'il ne se trouvoit de tems en tems quelques esprits remuans, qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques restes de feu dont ils essayent de faire un incendie.

CHA-

CHAPITRE TRENTE-QUATRIE'ME.

DU QUIE'TISME.

AU milieu des factions du Calvinisme & des querelles du Jansénisme, il y eut encore une division en France sur le Quiétisme. C'étoit une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siécle de Louis XIV, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connoissances ; ou plutôt, c'étoit une preuve qu'on n'avoit pas fait encore assez de progrès.

La dispute du Quiétisme est une de ces intempérances d'esprit & de ces subtilités Théologiques, qui n'auroient laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent. Une femme, sans crédit, sans véritable esprit, & qui n'avoit qu'une imaginâtion échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'Eglise. Son nom étoit *Bouviéres de la Motte*. Sa famille étoit originaire de Montargis. Elle avoit épousé le fils de l'entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté & un esprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on apelle *la spiritualité*. Un Barnabite du pays de Genève, nommé *la Combe*, fut son directeur. Cet homme, connu par un mélange assez ordinaire de pâssions & de religion & qui est mort fou, plongea l'esprit

 de

de ſa pénitente dans les réveries miſtiques, dont elle étoit déja atteinte. L'envie d'être une Sainte-Théréſe en France, ne lui permit pas de voir combien le génie François eſt oppôſé au génie Eſpagnol, & la fit aller beaucoup plus loin que Sainte-Théréſe. L'ambition d'avoir des diſciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entière de ſon cœur.

Elle alla avec ſon directeur dans le petit pays où l'Evêque titulaire de Genève fait ſa réſidence. Elle s'y donna de l'autorité par ſa profuſion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle préchoit le renoncement entier à ſoi-même, le ſilence de l'âme, l'anéantiſſement de toutes ſes puiſſances, le culte intérieur, l'amour pur & déſintéreſſé, qui n'eſt ni avili par la crainte, ni animé de l'eſpoir des récompenſes.

Les imaginâtions tendres & fléxibles, ſurtout celles des femmes, & de quelques jeunes Religieux qui aimoient plus qu'ils ne croyoient la parole de Dieu dans la bouche d'une belle femme, furent aiſément touchées de cette éloquence de paroles, la ſeule propre à perſuader tout à des eſprits préparés. Elle fit des proſélites, & fut chaſſée par l'Evêque elle & ſon directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le moyen court*, & un autre ſous le nom des *torrens*, écrits du ſtile dont elle parloit ; & fut encore obligée de ſortir de Grenoble.

Se flattant déja d'être au rang des Confeſſeurs, elle eut une viſion, & elle prophétiſa : elle envoya ſa prophétie au pére la Combe.

Tout

Tout l'enfer se bandera, dit-elle, *pour empêcher le progrès de l'intérieur, & la formâtion de Jesus-Christ dans les âmes. La tempête sera telle, qu'il ne restera pas pierre sur pierre; & il me semble, que dans toute la tèrre il y aura trouble, guèrre & renversement. La femme sera enceinte de l'esprit intérieur, & le dragon se tiendra debout devant elle.*

La prophétie se trouva vraie en partie: car étant revenue à Paris conduite par son directeur, & l'un & l'autre ayant dogmatisé en 1687, l'Archevêque de Harlai de Chanvallon obtint un ordre du Roi, pour faire enfermer la-Combe comme un séducteur, & pour mettre dans un couvent Madame Guion comme un esprit aliéné qu'il faloit guérir. Mais Madame Guion, avant ce coup, s'étoit fait des protections qui la servirent. Elle avoit dans la maison de Saint-Cyr encore naissante, une cousine nommée Madame *de la Maison-Fort*, favorite de Madame de Maintenon. Elle s'étoit insinuée dans l'esprit des Duchesses de Chevreuse & de Beauvilliers. Toutes ses amies se plaignirent hautement, que l'Archevêque de Harlai, connu pour aimer trop les femmes, persécutât une femme, qui ne parloit que de l'amour de Dieu.

La protection toute puissante de Madame de Maintenon imposa silence à l'Archevêque de Paris, & rendit la liberté à Madame Guion. Elle alla à Versailles, s'introduisit dans Saint-Cyr, assista à des conférences dévotes que fesoit l'Abbé de Fénelon, après avoir diné en tiers avec Madame de Maintenon. La Princesse d'Harcourt, les Duchesses de Chevreuse,

de Beauvilliers & de Charôt étoient de ces myſtères.

L'Abbé de Fénelon, alors Précepteur des Enfans de France, étoit l'homme de la Cour le plus ſéduiſant. Né avec un cœur tendre & une imaginâtion douce & brillante, ſon eſprit étoit nourri de la fleur des Belles-Lettres. Plein de gout & de grâces, il préféroit dans la Théologie tout ce qui a l'air touchant & ſublime, à ce qu'elle a de ſombre & d'épineux. Avec tout cela, il avoit je ne ſai quoi de romanesque, qui lui inſpira, non pas les réveries de Madame Guion, mais un gout de ſpiritualité, qui ne s'éloignoit pas des idées de cette Dame.

Son imaginâtion s'échauffoit par la candeur & par la vertu, comme les autres s'enflâment par leurs pâſſions. Sa pâſſion étoit d'aimer Dieu pour lui-même. Il ne vit dans Madame Guion, qu'une âme pure épriſe du même gout que lui, & ſe lia ſans ſcrupule avec elle.

Il étoit étrange, qu'il fut ſéduit par une femme à révélâtions, à prophéties & à galimatias, qui ſuffoquoit de la grâce intérieure, qu'on étoit obligé de délacer, & qui ſe vuidoit (à ce qu'elle diſoit) de la ſurabondance de grâce, pour en faire enfler le corps de l'élu qui étoit aſſis auprès d'elle. Mais Fénelon, dans l'amitié & dans ſes idées miſtiques, étoit ce qu'on eſt en amour : il excuſoit les défauts, & ne s'attachoit qu'à la conformité du fond des ſentimens qui l'avoient charmé.

Madame Guion, aſſurée & fière d'un tel diſciple qu'elle appeloit ſon fils, & comptant même ſur Madame de Maintenon, répandit dans Saint-Cyr toutes ſes idées. L'Evêque de

Chartres

Chartres *Godet*, dans le diocèse duquel est Saint-Cyr, s'en alarma & s'en plaignit. L'Archevêque de Paris menaça encore de recommencer ses premières poursuites.

Madame de Maintenon, qui ne pensoit qu'à faire de Saint-Cyr un séjour de paix, qui savoit combien le Roi étoit ennemi de toute nouveauté, qui n'avoit pas besoin pour se donner de la considération de se mettre à la tête d'une espéce de secte, & qui enfin n'avoit en vue que son crédit & son repos, rompit tout commerce avec Madame Guion & lui défendit le séjour de Saint-Cyr.

L'Abbé de Fénelon voyoit un orage se former, & craignit de manquer les grands postes où il aspiroit. Il conseilla à son amie de se mettre elle-même dans les mains du célébre Bossuet Evêque de Meaux, regardé comme un Père de l'Eglise. Elle se soumit aux décisions de ce Prélat, communia de sa main & lui donna tous ses écrits à éxaminer.

L'Evêque de Meaux, avec l'agrément du Roi, s'associa pour cet éxamen l'Evêque de Châlons qui fut depuis le Cardinal de Noailles; & l'Abbé *Tronson* Supérieur de Saint-Sulpice. Ils s'assemblèrent sécrettement au village d'Issi, près de Paris. L'Archevêque de Paris Chanvallon, jaloux que d'autres que lui se portassent pour juges dans son diocèse, fit afficher une censure publique des livres qu'on éxaminoit. Madame Guion se retira dans la ville de Meaux même; elle souscrivit à tout ce que l'Evêque Bossuet voulut, & promit de ne plus dogmatiser.

Cependant Fénelon fut élevé à l'Archévêché de Cambrai en 1695, & sacré par l'Evêque de Meaux. Il sembloit qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avoit eu jusques-là que du ridicule, ne devoit jamais se réveiller. Mais Madame Guion, accusée de dogmatiser toujours après avoir promis le silence, fut enlevée par ordre du Roi dans la même année 1695, & mise en prison à Vincennes, comme si elle été une personne dangereuse dans l'Etat. Elle ne pouvoit l'être ; & ses pieuses réveries ne méritoient pas l'attention du Souverain. Elle compôsa à Vincennes un gros volume de vers mistiques, plus mauvais encore que sa prôse ; elle parodioit les vers des opéra. Elle chantoit souvent :

L'amour pur & parfait va plus loin qu'on ne pense :
On ne sait pas, lorsqu'il commence,
Tout ce qu'il doit couter un jour.
Mon cœur n'auroit connu Vincennes ni souffrance,
S'il n'eut connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des tems, des lieux & des circonstances. Tandis qu'on tenoit en prison Madame Guion, qui avoit épousé Jesus-Christ dans une de ses extâses, & qui depuis ce tems-là ne prioit plus les saints, disant que la maitresse de la maison ne devoit pas s'adresser aux domestiques ; dans ce tems-là, dis-je, on sollicitoit à Rome la canonisâtion de *Marie d'Agréda*, qui avoit eu plus de visions & de révélâtions que tous les mistiques

ques ensemble : & pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on poursuivoit en Sorbonne cette même d'Agréda ; qu'on vouloit faire Sainte en Espagne. L'Université de Salamanque condamnoit la Sorbonne, & en étoit condamnée.

Bossuet qui s'étoit longtems regardé comme le père & le maître de Fénelon, devenu jaloux de la réputâtion & du crédit de son disciple, & voulant toujours conserver cet ascendant qu'il avoit pris sur tous ses confrères, éxigea que le nouvel Archevêque de Cambrai condamnât Madame Guion avec lui & souscrivît à ses instructions pastorales. Fénelon ne voulut lui sacrifier ni ses sentimens ni son amie. On propôsa des tempéramens : on donna des promesses ; on se plaignit de part & d'autre, qu'on avoit manqué de foi. L'Archevêque de Cambrai, en partant pour son diocèse, fit imprimer à Paris son livre *des maximes des saints* ; ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochoit à son amie, & déveloper les idées ortodoxes des pieux contemplatifs, qui s'élévent au dessus des sens & qui tendent à un état de perfection, ou les âmes ordinaires n'aspirent guères. Monsieur de Meaux & ses amis se soulevèrent contre le livre. On le dénonça au Roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il étoit peu intelligible. Le Roi en parla à Bossuet, dont il respectoit la réputâtion & les lumières. Celui-ci, se jettant aux genoux de son Prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plutôt de la fatale héréfie de Monsieur de Cambrai. Aussitôt le Roi & Madame de Maintenon consultent le Père de la Chaise ; le confesseur répond,

repond, que le livre de l'Archevêque est fort bon, que tous les Jésuites en sont édifiés, & qu'il n'y avoit que les Jansénistes qui le désapprouvassent. L'Evêque de Meaux n'étoit pas Janséniste ; mais il s'étoit nourri de leurs bons écrits. Les Jésuites ne l'aimoient pas, & n'en étoient pas aimés.

La Cour & la ville furent divisées ; & toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les Jansénistes.

Bossuet écrivit contre Fénelon. Tous deux envoyèrent leurs ouvrages au Pape Innocent douze, & s'en remirent à sa décision. Les circonstances ne paroissoient pas favorables à Fénelon : On avoit depuis peu condamné violemment à Rome, dans la personne de l'Espagnol *Molinos*, le Quiétisme dont on accusoit l'Archevêque de Cambrai. C'étoit le Cardinal d'Etrées, Ambassadeur de France à Rome, qui avoit poursuivi Molinos. Ce Cardinal d'Etrées, que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agrémens de la société que de Théologie, avoit persécuté Molinos, pour plaire aux ennemis de ce malheureux Prêtre. Il avoit même engagé le Roi à solliciter à Rome la condamnation, qu'il obtint aisément. De sorte que Louis XIV se trouvoit, sans le savoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des mistiques.

Rien n'est plus aisé dans ces matières délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge, des passages ressemblans à ceux d'un livre déja proscrit. Monsieur de Cambrai avoit pour lui les Jésuites, & le Cardinal de Bouillon depuis peu Ambassadeur de France à Rome. Mon-

sieur

sieur de Meaux avoit son grand nom & l'adhésion des principaux Prélats de France. Il porta au Roi les signatures de plusieurs Evêques & d'un grand nombre de Docteurs, qui tous s'élevoient contre le livre *des maximes des saints.*

Telle étoit l'autorité de Monsieur de Meaux, que le Père de la Chaise n'ôsa soutenir Monsieur de Cambrai auprès du Roi son pénitent, & que Madame de Maintenon abandonna absolument son ami. Le Roi écrivit au Pape Innocent douze, qu'on lui avoit déféré le livre de l'Archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avoit fait remettre aux mains du Nonce, & qu'il pressoit sa Sainteté de juger.

On prétendoit, & on disoit même publiquement à Rome, & c'est un bruit qui a encore des partisans, que l'Archevêque de Cambrai n'étoit ainsi persécuté, que parce qu'il s'étoit oppôsé à la déclarâtion du mariage sécret du Roi & de Madame de Maintenon. Les inventeurs d'anecdotes prétendoient, que cette Dame avoit engagé le Père de la Chaise à presser le Roi de la reconnoître pour Reine ; que le Jésuite avoit adroitement remis cette commission hazardeuse à l'Abbé de Fénelon ; & que ce Précepteur des Enafns de France avoit préféré l'honneur de la France & de ses disciples à sa fortune ; qu'il s'étoit jetté aux piéds de Louis XIV, pour prévenir un mariage, dont la bizarterie lui feroit plus de tort dans la postérité, qu'il n'en recueilleroit de douceurs pendant sa vie.

Ce

Ce conte se retrouve encore dans l'histoire de Louis XIV imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce Monarque & de Madame de Maintenon, savent à quel point tout cela est absurde. Mais il est très vrai, que Fénelon ayant continué l'éducâtion du Duc de Bourgogne depuis sa nominâtion à l'Archevêché de Cambrai, le Roi dans cet intervale avoit entendu parler confusément de ses liaisons avec Madame Guion & avec Madame de la Maison-Fort : il crut d'ailleurs qu'il inspiroit au Duc de Bourgogne des maximes un peu austères, & des principes de Gouvernement & de morale qui pouvoient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guèrres légèrement entreprises, de ce gout pour les fêtes & pour les plaisirs, qui avoient caractérisé son régne.

Il voulut avoir une converfâtion avec le nouvel Archevêque sur ses principes de politique. Fénelon, plein de ses idées, laissa entrevoir au Roi une partie des maximes, qu'il dévelopa ensuite dans les endroits du Télémaque, où il traite du Gouvernement; maximes plus approchantes de la république de Platon, que de la manière dont il faut gouverner les hommes. Le Roi après la conversâtion dit, qu'il avoit entretenu le plus bel esprit & le plus chimérique de son royaume. Le Duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du Roi. Il les redit quelque tems après à Monsieur de Maléfieux, qui lui enseignoit la Géométrie. C'est ce que je tiens de Monsieur de Maléfieux, & ce que le Cardinal de Fleuri m'a confirmé.

Il

Il eſt certain que depuis cette converſation le Roi crut aiſément que Fénelon étoit auſſi romaneſque en fait de religion qu'en politique.

La congrégation du Saint-Office nomma pour inſtruire le procès un Dominicain, un Jéſuite, un Bénédictin, deux Cordeliers, un Feuillant & un Auguſtin. C'eſt ce qu'on appelle à Rome les conſulteurs. Les Cardinaux & les Prélats laiſſent d'ordinaire à ces Moines l'étude de la Théologie, pour ſe livrer à la politique, à l'intrigue ou aux douceurs de l'oiſiveté.

Les conſulteurs éxaminèrent pendant trente-ſept conférences trente-ſept propoſitions, les jugèrent erronées à la pluralité des voix ; & le Pape, à la tête d'une congrégation de Cardinaux, les condamna par un bref, qui fut publié & affiché dans Rome le 13 Mars 1699.

L'Evêque de Meaux triompha ; mais l'Archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de ſa défaite. Il ſe ſoumit ſans reſtriction & ſans réſerve. Il monta lui-même en Chaire à Cambrai, pour condamner ſon propre livre. Il empécha ſes amis de le defendre. Cet éxemple unique de la docilité d'un ſavant, qui pouvoit ſe faire un grand parti par la perſécution même, cette candeur & cette ſimplicité, lui gagnèrent tous les cœurs, & firent preſque haïr celui qui avoit remporté la victoire. Il vécut toujours depuis dans ſon diocèſe en digne Archevêque, en homme de Lettres. La douceur de ſes mœurs, répandue dans ſa converſation comme dans ſes écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La perſécution & ſon *Télémaque* lui attirèrent la vénération de l'Eu-

l'Europe. Les Anglois surtout, qui firent la guèrre dans son diocèse, s'empressoient à lui témoigner leur respect. Le Duc de Marlborough prenoit soin qu'on épargnât ses tèrres. Il fut toujours chèr au Duc de Bourgogne qu'il avoit élevé ; & il auroit eu part au Gouvernement, si ce Prince eût vécu.

Dans sa retraite philosophique & honorable, on voyoit combien il est difficile de se détacher de la Cour. Il en parloit toujours avec un gout & un intérêt, qui perçoit au travers de sa résignâtion. Plusieurs écrits de Philosophie, de Théologie, de Belles-Lettres, furent le fruit de cette retraite. Le Duc d'Orléans, depuis Régent du royaume, le consulta sur des points épineux, qui intéressent tous les hommes, & ausquels peu d'hommes pensent. Il demandoit, si on peut démontrer l'éxistence d'un Dieu ; si ce Dieu veut un culte ; quel est le culte qu'il approuve ; si l'on peut l'offenser en choisissant mal. Il fesoit beaucoup de questions de cette nature, en philosophe qui cherchoit à s'instruire ; & l'Archevêque répondit en Philosophe & en Théologien.

Après avoir été vaincu sur des disputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable, qu'il ne se mêlât point des querelles du Jansénisme ; cependant il y entra. Le Cardinal de Noailles avoit pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'Archevêque de Cambrai en usa de même. Il espéra qu'il reviendroit à la Cour, & qu'il y seroit consulté ; tant l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand une fois elles ont servi d'aliment à son inquiétude. Ses désirs cependant étoient modérés comme

ses

ses écrits ; & même sur la fin de sa vie il méprisa enfin toutes les disputes ; semblable en cela seul à l'Evêque d'Avranches Huet, l'un des plus savans hommes de l'Europe, qui sur la fin de ses jours reconnut la vanité de la plupart des sciences, & celle de l'esprit humain. L'Archevêque de Cambrai (qui le croiroit !) parodia ainsi un air de Lulli :

Jeune, j'étois trop sage,
Et voulois trop savoir ;
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en présence de son neveu le Marquis de Fénelon, depuis Ambassadeur à la Haie. C'est de lui que je les tiens. Je garantis la certitude de ce fait. Il seroit peu important par lui-même, s'il ne prouvoit à quel point nous voyons souvent avec des regards différens dans la triste tranquilité de la vieillesse, ce qui nous a paru si grand & si intéressant dans l'âge, où l'esprit plus actif est le jouët de ses désirs & de ses illusions.

CHAPITRE TRENTE-CINQUIE'ME.

Disputes sur les cérémonies Chinoises.

CE n'étoit pas assez pour l'inquiétude de notre esprit, que nous disputassions au bout de dix-sept-cens ans sur des points de notre religion ; il falut encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette dispute ne produisit pas de grands mouvemens ; mais elle caractérisa plus qu'aucune autre, cet esprit actif, contentieux & querelleur qui régne dans nos climats.

Le Jésuite *Matthieu Ricci*, sur la fin du dix-septiéme siécle, avoit été un des premiers missionnaires de la Chine. Les Chinois étoient & sont encore en Philosophie & en Littérature à peu-près ce que nous étions il y a deux-cens ans. Le respect pour leurs anciens maîtres leur prescrit des bornes qu'ils n'ôsent passer. Le progrès dans les sciences est l'ouvrage de la hardiesse de l'esprit & du tems. Mais la morale & la police étant plus aisées à comprendre que les sciences, & s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étoient pas encore ; il est arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux-mille ans à tous les termes où ils étoient parvenus, sont restés médiocres dans les sciences, & le premier peuple de la terre dans la morale & dans la police, comme le plus ancien.

Après

Après Ricci, beaucoup d'autres Jésuites pénétrèrent dans ce vaste Empire ; & à la faveur des sciences de l'Europe, ils parvinrent à jetter sécrettement quelques semences de la Religion Chrétienne, parmi les enfans du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des Dominicains, qui partageoient la mission, accusèrent les Jésuites de permettre l'idolâtrie en préchant le Christianisme. La question étoit délicate, ainsi que la conduite qu'il faloit tenir à la Chine.

Les lois & la tranquilité de ce grand Empire sont fondées sur le droit le plus naturel ensemble & le plus sacré, le respect des enfans pour les pères. A ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale, & surtout à *Con-fu-tzé* nommé par nous *Confucius*, ancien sage, qui cinq-cens ans avant la fondâtion du christianisme, leur enseigna la vertu.

Les familles s'assemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres ; les lettrés en public, pour honorer Con-fu-tze. On se prosterne, suivant leur manière de saluer les supérieurs, ce qui dans toute l'Asie s'appeloit autrefois *adorer*. On brule des bougies & des pastilles. Des Colao, que les Espagnols ont nommé Mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénère Con-fu-tzé, des animaux dont on fait ensuite des repas. Ces cérémonies sont-elles idolatriques ? sont-elles purement civiles ? reconnoît-on ses pères & Con-fu-tzé pour des dieux ? sont-ils même invoqués seulement comme nos saints ? est-ce enfin un usage politique, dont quelques Chinois

nois superstitieux abusent? C'est ce que des étrangers ne pouvoient que difficilement démêler à la Chine, & ce qu'on ne pouvoit décider en Europe.

Les Dominicains déférèrent les usages de la Chine à l'Inquisition de Rome en 1645. Le Saint-Office, sur leur exposé, défendit ces cérémonies Chinoises, jusqu'à ce que le Pape en décidât.

Les Jésuites soutinrent la cause des Chinois & de leurs pratiques, qu'il sembloit qu'on ne pouvoit proscrire, sans fermer toute entrée à la Religion Chrétienne, dans un Empire si jaloux de ses usages. Ils représentèrent leurs raisons. L'Inquisition en 1656 permit aux lettrés de révérer Con-fu-tzé, & aux enfans Chinois d'honorer leurs pères, en protestant contre la superstition, s'il y en avoit.

L'affaire étant indécise & les missionnaires toujours divisés, le procès fut sollicité à Rome de tems en tems; & cependant les Jésuites qui étoient à Pékin, se rendirent si agréables à l'Empereur *Cambi* en qualité de Mathématiciens, que ce Prince, célebre par sa bonté & par ses vertus, leur permit enfin d'être missionnaires, & d'enseigner publiquement le Christianisme. Il n'est pas inutile d'observer, que cet Empereur si despotique, & petit-fils du conquérant de la Chine, étoit cependant soumis par l'usage aux lois de l'Empire; qu'il ne put de sa seule autorité permettre le Christianisme, qu'il falut s'adresser à un tribunal; & qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des Jésuites. Enfin en 1692 le Christianisme fut permis

permis à la Chine, par les soins infatigables & par l'habileté des seuls Jésuites.

Il y a dans Paris une maison établie pour les missions étrangères. Quelques Prêtres de cette maison étoient alors à la Chine. Le Pape, qui envoie des Vicaires Apostoliques dans tous les pays qu'on appelle *les parties des infidèles*, choisit un Prêtre de cette maison de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller présider en qualité de Vicaire à la mission de la Chine; & lui donna l'Evêché de Conon, petite province Chinoise dans le Fokien. Ce François, Evêque à la Chine, déclara non seulement les rits observés pour les morts, superstitieux & idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. Ainsi les Jésuites eurent plus alors à combattre les missionnaires leurs confrères, que les Mandarins & le peuple. Ils représentèrent à Rome, qu'il paroissoit assez incompatible que les Chinois fussent à la fois athées & idolâtres. On reprochoit aux lettrés de n'admettre que la matière, en ce cas il étoit difficile, qu'ils invoquassent les âmes de leurs pères & celle de Con-fu-tzé. Un de ces reproches semble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive souvent parmi nous. Mais il faloit être bien au fait de leur langue & de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'Empire de la Chine dura longtems en Cour de Rome. Cependant on attaqua les Jésuites de tous côtés.

Un de leurs savans missionnaires, le Père *le Comte*, avoit écrit dans ses mémoires de la Chine, ,, que ce peuple a conservé pendant ,, deux-mille ans, la connoissance du vrai Dieu;

„ qu'il a ſacrifié au créateur dans le plus
„ ancien temple de l'univers ; que la Chine a
„ pratiqué les plus pures leçons de la morale,
„ tandis que l'Europe étoit dans l'erreur &
„ dans la corruption.„

Il n'étoit pas impoſſible que le Père le Comte eût raiſon. En effet, ſi cette nâtion remonte, par une hiſtoire autentique, & par une ſuite de trente-ſix éclipſes vérifiées, jusqu'au tems où nous plaçons ordinairement le déluge ; il n'eſt pas hors de vraiſemblance, qu'elle ait conſervé la connoiſſance d'un Etre ſuprême & unique, plus long-tems que d'autres peuples. Cependant, comme on pouvoit trouver dans ces propôſitions quelque idée qui choque un peu les idées reçues, on les attaqua en Sorbonne. L'Abbé Boileau frère de Deſpréaux, non moins critique que ſon frère & plus ennemi des Jéſuites, dénonça en 1700 cet éloge des Chinois comme un blaſphême. L'Abbé Boileau étoit un eſprit vif & ſingulier, qui écrivoit comiquement des choſes ſérieuſes & hardies. Il eſt l'auteur du livre des Flagellans & de quelques ouvrages de cette eſpéce. Il diſoit qu'il les écrivoit en Latin, de peur que les Evêques ne le cenſuraſſent ; & Despréaux ſon frère diſoit de lui, *s'il n'avoit été Docteur de Sorbonne, il auroit été docteur de la Comédie Italienne.* Il déclama violemment contre les Jéſuites & les Chinois, & commença par dire, que *l'éloge de ces peuples avoit ébranlé ſon cerveau chrétien.* Les autres cerveaux de l'aſſemblée furent ébranlés auſſi. Il y eut quelques débats. Un Docteur nommé *le Sage* opina, qu'on envoyât ſur les lieux douze de ſes confrères des plus robuſtes, s'inſtruire à fond

fond de la cause. La scène fut violente ; mais enfin la Sorbonne déclara les louanges des Chinois, fausses, scandaleuses, téméraires, impies & hérétiques.

Cette querelle, qui fut vive, envenima celle des cérémonies ; & enfin le Pape Clément onze envoya l'année d'après un Légat à la Chine. Il choisit Thomas Maillard de Tournon, Patriarche titulaire d'Antioche. Le Patriarche ne put arriver qu'en 1705. La Cour de Pékin avoit ignoré jusques-là, qu'on la jugeoit à Rome & à Paris. L'Empereur Camhi reçut d'abord le Patriarche de Tournon avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut sa surprise, quand les interprétes de ce Légat lui apprirent que les Chrétiens, qui préchoient leur religion dans son Empire, ne s'accordoient point entre eux, & que ce Légat venoit pour terminer une querelle dont la Cour de Pékin n'avoit jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les missionnaires, excepté les Jésuites, condamnoient les anciens usages de l'Empire ; & qu'on soupçonnoit même sa Majesté Chinoise & les lettrés d'être des athées, qui n'admettoient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avoit un savant Evêque de Conon, qui lui expliqueroit tout cela, si sa Majesté daignoit l'entendre. La surprise du Monarque redoubla, en apprenant qu'il y avoit des Evêques dans son Empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce Prince indulgent poussa la bonté jusqu'à permettre à l'Evêque de Conon de venir lui parler contre la religion, contre les usages de son pays, & contre lui-même. L'Evêque de Conon fut admis

à son audiance. Il savoit très peu de Chinois. L'Empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractères peints en or au dessus de son trône. Maigrot n'en put lire que deux; mais ils soutint que les mots *king-tien*, que l'Empereur avoit écrits lui-même sur des tablettes, ne signifioient pas *adorez le seigneur du ciel*. L'Empereur eut la patience de lui expliquer, que c'étoit précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long éxamen. Il justifia les honneurs qu'on rendoit aux morts. L'Evêque fut infléxible. On peut croire, que les Jésuites avoient plus de crédit à la Cour que lui. L'Empereur, qui par les loix pouvoit le faire punir de mort, se contenta de le bannir. Il ordonna que tous les Européans qui voudroient rester dans le sein de l'Empire, viendroient désormais prendre de lui des lettres-patentes, & subir un éxamen.

Pour le Légat de Tournon, il eut ordre de sortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nankin, il y donna un mandement, qui condamnoit absolument les rits de la Chine à l'égard des morts, & qui défendoit qu'on se servît du mot dont s'étoit servi l'Empereur, pour signifier *le Dieu du ciel*.

Alors le Légat fut relégué à Macao, dont les Chinois sont toujours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un Gouverneur. Tandis que le Légat étoit confiné à Macao, le Pape lui envoyoit la barrette; mais elle ne lui servit qu'à le faire mourir Cardinal. Il finit sa vie en 1710. Les ennemis des Jésuites leur imputèrent sa mort. Ils pouvoient se contenter de leur imputer son éxil.

Ces

Ces divisions, parmi les étrangers qui venoient instruire l'Empire, décréditèrent la religion qu'ils annonçoient. Elle fut encore plus décriée, lorsque la Cour, ayant apporté plus d'attention à connoître les Européans, sut que non seulement les missionnaires étoient ainsi divisés, mais que parmi les négocians qui abordoient à Canton, il y avoit plusieurs sectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'Empereur Camhi ne se refroidit pas pour les Jésuites, mais beaucoup pour le Christianisme. Son successeur chassa tous les missionnaires, & proscrivit la Religion Chrétienne. Ce fut en partie le fruit de ces querelles & de cette hardiesse, avec laquelle des étrangers prétendoient savoir mieux que l'Empereur & les Magistrats, dans quel esprit les Chinois révèrent leurs ancêtres. Ces disputes, long-tems l'objet de l'attention de Paris, ainsi que beaucoup d'autres nées de l'oisiveté & de l'inquiétude, se sont évanouies. On s'étonne aujourd'hui, qu'elles aient produit tant d'animosités ; & l'esprit de philosophie, qui gagne de jour en jour, semble assurer la tranquilité publique.



CHAPITRE TRENTE-SIXIEME.

Catalogue des enfans de LOUIS XIV, des Souverains contemporains, des Généraux, des Ministrés, des Ecrivains, & des Artistes.

ENFANS DE LOUIS XIV.

IL épousa Marie-Thérèse d'Aûtriche, née en 1638, fille unique de Philippe IV, de son premier mariage avec Elisabeth de France, & sœur de Charles deux & de Marguerite-Thérèse, que Philippe IV eut de son second mariage avec Marie-Anne d'Aûtriche. Les nôces de Louis XIV furent célébrées le 9 Juin 1660. & Marie-Thérèse mourut en 1683. Il eut d'elle,

LOUIS Dauphin, *Monseigneur*, mort à Meudon le 14 Avril 1711. Rien n'étoit plus commun long-tems avant la mort de ce Prince, que ce proverbe qui couroit sur lui : *Fils de roi, père de roi, jamais roi.* L'événement semble favoriser la crédulité de ceux qui ont foi aux prédictions ; mais ce mot n'étoit qu'une répétition de ce qu'on avoit dit du père de Philippe de Valois, & étoit fondé d'ailleurs sur la santé de Louis XIV plus robuste que celle de son fils. Il eut de Marie Anne-Christine-Victoire de Bavière, morte le 20 Avril 1690,

1)

1) LOUIS, Duc de Bourgogne, mort le 18 Février 1712, lequel eut de Marie-Adélaïde de Savoie, morte le 12 Février 1712. N. Duc de Bretagne, mort en 1705. LOUIS, Duc de Bretagne, mort en 1712. & LOUIS XV né le 15 Février 1710.

2) PHILIPPE, Duc d'Anjou, Roi d'Espagne, mort le 9 Juillet 1746.

3) CHARLES, Duc de Berri, mort le 4 Mai 1714.

Louis XIV eut encore deux fils & trois filles, morts jeunes.

Enfans naturels & légitimés.

Louis XIV eut de Madame la Duchesse de la Vallière, laquelle s'étant rendue Religieuse Carmelite le 2 Juin 1674, fit profession le 4 Juin 1675, & mourut le 6 Juin 1710, âgée de 65 ans,

LOUIS de Bourbon, Comte de Vermandois, mort en 1683

MARIE-ANNE, dite *Mademoiselle de Blois*, mariée à Louis-Armand Prince de Conti, morte en 1739

Autres enfans naturels & légitimés.

LOUIS-AUGUSTE de Bourbon, Duc du Maine, mort en 1736

LOUIS-CESAR, Comte de Véxin, Abbé de Saint-Denis & de Saint-Germain des prés, mort en 1683

LOUIS-ALEXANDRE de Bourbon, Comte de Toulouse, mort en 1737

LOUISE-FRANÇOISE de Bourbon, dite *Mademoiselle de Nantes*, mariée à Louis III Duc de Bourbon Condé, morte en 1743

LOUISE-MARIE de Bourbon, dite *Mademoiselle de Tours*, morte en 1681

FRANÇOISE-MARIE de Bourbon, dite *Mademoiselle de Blois*, mariée à Philippe II. Duc d'Orléans Régent de France, morte en 1749

Deux autres fils, morts jeunes.



SOU-

SOUVERAINS CONTEMPORAINS.

Papes.

BARBERINI Urbain VIII, mort en ce fut lui qui donna aux Cardinaux le titre d'Eminence.	1644
PAMFILO Innocent X.	1655
CHIGI Aléxandre VII.	1667
ROSPIGLIOSI Clément IX.	1669
ALTIERI Clément X.	1676
ODESCALCHI Innocent XI.	1689
OTTOBONI Aléxandre VIII.	1691
PIGNATELLI Innocent XII.	1700
ALBANI Clément XI.	1721

Maison Ottomane.

IBRAHIM, mort en	1655
MAHOMET IV.	1687
SOLIMAN III.	1691
ACHMET II.	1695
MUSTAPHA II.	1703
ACHMET III. déposé	1730

Empereurs d'Allemagne.

FERDINAND III. mort en	1657
LEOPOLD I.	1705
JOSEPH I.	1711
CHARLES VI.	1740

Rois d'Espagne.

PHILIPPE IV. mort en	1665
CHARLES II.	1700
PHILIPPE V.	1746

Rois de Portugal.

JEAN IV, Duc de Bragance, mort en	1656
ALPHONSE-HENRI, détrôné en	1667
mort en 1683.	
PIERRE II.	1706
JEAN V.	1750

Rois d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.

CHARLES I. mort en	1649
CHARLES II.	1685
JACQUES II. détrôné en	1688
mort en 1701.	
GUILLAUME III.	1702
ANNE STUART.	1714
GEORGE I.	1727

Rois de Danemarck.

CHRISTIAN IV. mort en	1648
FREDERIC III.	1670
CHRISTIAN V.	1699
FREDERIC IV.	1730

Rois de Suéde.

CHRISTINE, morte en 1689. abdiqua en	1654

CHARLES-

CHARLES-GUSTAVE mort en	1660
CHARLES XI.	1697
CHARLES XII.	1718

Rois de Pologne.

LADISLAS SIGISMOND mort en	1648
JEAN-CASIMIR, abd.	1667
MICHEL WIESNOWISKI, mort en	1673
JEAN SOBIESKI.	1696
FREDERIC-AUGUSTE, électeur de Saxe.	1733
STANISLAS.	

Rois de Prusse.

FREDERIC I. mort en	1713
FREDERIC-GUILLAUME.	1740

Czars.

MICHEL-FOEDEROWITZ, mort en	1645
ALEXIS-MICHAELOWITZ.	1676
FOEDOR-ALEXIOWITZ.	1682
{ IWAN-ALEXIOWITZ.	1688
{ PIERRE-ALEXIOWITZ.	1725



MARECHAUX DE FRANCE

Morts sous Louis XIV, ou qui ont servi sous lui.

D'ALBRET (*César-Phœbus*) de la Maison des Rois de Navarre, Maréchal de France, en 1653, il ne fit point de difficulté d'épouser la fille de Guénégaud, Trésorier de l'Epargne, qui fut une Dame d'un très-grand mérite. m. en 1676.

D'ALEGRE (*Yves*) ayant servi près de soixante ans sous Louis XIV n'a été Maréchal qu'en 1724. m. en 1733.

D'ASFELD (*Claude François* Bidal) s'aquit une grande réputation pour l'attaque & la défense des places. Maréchal en 1734. m. en.

D'AUBUSSON (*François* de la Feuillade) Maréchal en 1675. C'est lui qui par reconnoissance fit élever la statue de Louis XIV à la Places des Victoires. m. en 1691. Son fils ne fut Maréchal que long-tems après en 1725.

D'AUMONT (*Antoine*) petit fils du célèbre *Jean* Maréchal d'Aumont, l'un des grands Capitaines d'Henri IV. *Antoine* contribua beaucoup au gain de la bataille de Rhétel en 1650. il eut le bâton de Maréchal pour recompense, & mourut en 1669.

DE BALINCOURT Maréchal en 1746.

BARWICK (*Jaques* Fitsjames de) fils naturel du Roi d'Angletèrre Jâques II, & d'une sœur

sœur du Duc de Marborough. Son père le fit Duc de Barwick en Angleterre. Il fut aussi Duc en Espagne. Il le fut en France. Maréchal en 1706, tué au siége de Philipsbourg en 1734.

BASSOMPIERRE (*François* de) né en 1579, homme très connu ; mais l'on ignore assez communément qu'il fit revêtir de pierres à ses dépends le fossé du Cours la Reine. Maréchal en 1622. m. en 1646.

BELLEFONDS (*Bernardin*, Gigaut de) Maréchal en 1668. m. en 1694.

DE BELLE-ISLE (*Louis Charles Auguste* de Fouquet) distingué dans les guerres de 1701. Duc & Pair, Prince de l'Empire, Maréchal en 1741.

BEZONS (*Jaques* Bazin de) Maréchal en 1709. m. en 1733.

BIRON (*Armand Charles* de Goutaut Duc de) qui a fait revivre le Duché de sa maison. Ayant servi dans toutes les guerres de Louis XIV, & perdu un bras au siége de Landau n'a été Maréchal qu'en 1734.

BOUFFLERS (*Louis François* Duc de) Maréchal en 1693. m. en 1711.

BOURG *Elénor-Marie* du Maine Comte du) gagna un combat important sous Louis XIV & ne fut Maréchal qu'en 1725. m. en 1725.

BRANCAS (*Henri* de Villars de Sérest) ayant servi long-tems sous Louis XIV, fut Maréchal en 1734.

BREZE (*Urbain* de Maillé Marquis de) beaufrère du Cardinal de Richelieu, Maréchal en 1632, Vice-roi de Catalogne. m. en 1650.

BROGLIO (*Victor-Maurice*) ayant servi dans toutes les guèrres de Louis XIV, Maréchal en 1724. m. en 1727.

BROGLIO (*François-Marie* Duc de) fils du précédent. L'un des meilleurs Lieutenants Généraux dans les guèrres de Louis XIV, Maréchal en 1734.

CASTELNAU (*Jâques* de) Maréchal en 1658, blessé à mort la même année au siége de Calais.

CATINAT (*Nicolas* de) Maréchal en 1693. Il mêla la philosophie aux talens de la guèrre. Le dernier jour qu'il commanda en Italie il donna pour mot *Paris & Saint Gassien* qui étoit le nom de sa maison de campagne. Il y mourut en sage après avoir refusé le Cordon-Bleu en 1712.

CHAMILLI (*Noël* Bouton de) il avoit été au siége de Candie. Maréchal en 1703. m en 1715.

CHATEAU RENAUD (*François Louis* Rousselet de) Vice-amiral de France, grand homme de mer. Maréchal en 1703. m. en 1716.

CHAULNES (*Honoré* d'Albret Duc de) Maréchal en 1620. m. en 1649.

CHOISEUL (*Claude* de) troisiéme Maréchal de France de ce nom en 1693. m. en 1711.

CLAIRAMBAULT (*Philippe* de Pallüau de) Maréchal en 1653. m. en 1665.

DE CLERMONT-TONNERRE ayant servi dans la guèrre de 1701, Maréchal en 1747.

CREQUI (*François* de) Maréchal en 1668, mort avec la réputation d'un homme qui devoit remplacer le Vicomte de Turenne, en 1687.

COIGNI

COIGNI (*François* de Franquetot) long-tems Officier Général sous Louis XIV, Maréchal en 1734. a gagné deux batailles en Italie.

COLIGNI (*Gaspard* de) petit-fils de l'Amiral, Maréchal en 1622, tué commandant les troupes rebelles sous le Comte de Soissons à la Marfée en 1646.

DE DURAS, (*Jâques Henri* de Durfort) neveu du Vicomte de Turenne, fait Maréchal en 1675 immédiatement après la mort de son oncle, m. en 1704.

DE DURAS (*Jean* de Durfort Duc de) Maréchal de Camp sous Louis XIV, Maréchal de France en 1741.

D'ETAMPES (*Jâques* de la Ferté Imbaut) Maréchal en 1651. m. en 1668.

D'ETRE'ES (*François Annibal* Duc) Maréchal en 1626. Ce qui est très-singulier, c'est qu'à l'âge de 93 ans il se remaria à Mademoiselle de Manican qui fit une fausse couche. Il mourut à plus de cent ans en 1670.

D'ETRE'ES (*Jean*) Vice-amiral en 1670, & Maréchal en 1681. m. en 1707.

D'ETRE'ES (*Victor-Marie*) fils de Jean d'-Etrées, Vice-amiral de France comme son père avant d'être Maréchal. Il est à remarquer qu'en cette qualité de Vice-amiral de France il commandoit les flotes Françoises & Espagnoles en 1701. Maréchal en 1703. m. en 1737.

FABERT (*Abraham*) Maréchal en 1658. On s'est obstiné à vouloir attribuer sa fortune & sa mort à des causes surnaturelles. Il n'y eut d'extraordinaire en lui que d'avoir fait sa fortune uniquement par son mérite, & d'avoir refusé

fusé le Cordon de l'ordre quoiqu'on le dispensât de faire des preuves. m. en 1662.

Fare (de la) fils du Marquis de la Fare célèbre par ses poësies agréables : Officier dans la guèrre de 1701. Maréchal en 1746.

Ferté-Sennèterre (*Henri* Duc de la) Maréchal en 1651. m. en 1681.

Force (*Jâques* Nompar de Caumont de la) Maréchal en 1622. C'est celui qui échapa au massacre de la St. Barthélemi, & qui a écrit cet événement dans des mémoires conservés dans sa Maison. m. à 97. ans en 1652.

Foucault (*Louis*) Comte de Daugnon, Maréchal en 1653. m. en 1659.

Gassion (*Jean* de) élève du Grand Gustave, Maréchal en 1643. Il étoit Calviniste. Il ne voulut jamais se marier, disant qu'il fesoit trop peu de cas de la vie pour en faire part à quelqu'un. Tué au siége de Lens en 1647.

Gramont (*Antoine* de) Maréchal en 1641. m. en 1678.

Gramont (*Antoine* de) petit-fils du précédent, Maréchal en 1724. père du Duc de Gramont tué à la bataille de Fontenoi. m. en 1725.

Granci (*Jâques* Rouxel Comte de) Maréchal en 1651. m. en 1680.

Guebriant (*Jean-Baptiste* de Budes) Maréchal en 1642. L'un des grands hommes de guèrre de son tems. Tué en 1643 au siége de Rotweil, enterré avec pompe à Notre Dame.

Harcourt (*Henri* Duc de) Maréchal en 1703. m. en 1718. Son fils Maréchal depuis en 1746.

Hoc-

HOCQUINCOURT (*Charles* de Mouchi) Maréchal en 1651. tué en servant les ennemis devant Dunkerque en 1658.

HOPITAL (*Nicolas* de l') Capitaine des gardes de Louis XIII, Maréchal en 1617 pour avoir tué le Maréchal d'Ancre. Mais il mérita d'ailleurs cette dignité par de belles actions. On le compte parmi les Maréchaux de ce siécle, parce qu'il mourut sous Louis XIV, en 1644.

HUMIERES (*Louis* de Crévan Marquis d') Maréchal en 1668. m. en 1694.

JOIEUSE (*Jean Armand*) Maréchal de France en 1693. m. en 1710.

D'ISENGHEIN Officier sous Louis XIV, Maréchal en 1741.

LORGE (*Gui Alfonse* de Durfort de) neveu du Vicomte de Turenne. Maréchal en 1676. m. en 1702.

LUXEMBOURG (*François Henri* de Montmorenci Duc de) l'éléve du Grand Condé. Maréchal en 1675. Il y a eu sept Maréchaux de ce nom indépendemment des Connêtables; & depuis le onzieme siécle on n'a guères vû de regnes sans un homme de cette Maison à la tête des armées. m. en 1695.

LUXEMBOURG (*Christian Louis* de Montmorenci) fils du précédent, signalé dans la guèrre de 1701. Maréchal en 1747.

MAILLEBOIS, fils du Ministre d'Etat Desmarêts, s'étant signalé dans toutes les occasions pendant la guèrre de 1701. fait Maréchal en 1741.

MARSIN, ou MARCHIN (*Ferdinand* Comte de) ayant passé du service de la Maison d'Autriche

triche à celui de France. Maréchal en 1703. tué à Turin en 1706.

DE MATIGNON (*Charles Auguste* Goion de Gacé) Maréchal en 1708. m. en 1729.

MAULEVRIER-LANGERON Maréchal en 1745.

MEDAVI (*Jâques-Léonor* Rouxel de Grancei Comte de) il n'a été fait Maréchal qu'en 1724, quoiqu'il eût gagné une bataille complette en 1706. m. en 1725.

DE LA MEILLERAIE (*Charles* de la Porte) fait Maréchal en 1639, sous Louis XIII, qui lui donna le bâton de Maréchal sur la brêche de la ville d'Hédin. Il étoit Grand-Maître de l'Artillerie, & avoit la réputation du meilleur Général pour les siéges. m. en 1664.

MONTESQUIOU (*Pierre* Comte d'Artagnan) Maréchal en 1709. m. en 1725.

MONTREVEL (*Nicolas Auguste* de la Baume) Maréchal en 1703. m. en 1716.

MOTE-HOUDANCOURT (*Philippe* de la) Maréchal en 1642. Il fut mis au chateau de Pierre-Encise en 1643, & il est à remarquer qu'il n'y a aucun Général qui n'ait été emprisonné ou éxilé sous les Ministères de Richelieu & Mazarin. m. en 1657. Son petit-fils Maréchal en 1747.

NANGIS (*Louis Armand* de Brichanteau) servit avec distinction sous le Marèchal de Villars dans la guèrre de 1701. Maréchal sous Louis XV, m. en

NAVAILLES (*Philippe* de Montaud de Bénac Duc de) Maréchal en 1675. Commanda à Candie de sous le Duc de Beaufort & après lui. m. en 1684.

No-

Noailles (*Anne Jules* Duc de) Maréchal en 1693. Il se signala en Espagne où il gagna la bataille de Tèr. m. en 1708.

Noailles (*Adrien-Maurice*) fils du précédent, Général d'armée dans le Roussillon en 1706, Grand d'Espagne en 1711 après avoir pris Gironne. Il n'a été Maréchal de France qu'en 1734. Il gouverna les finances en 1715. & a été depuis Ministre d'Etat.

Plessis-Pralin (*César* Duc de Choiseul Comte de) Maréchal en 1645. Ce fut lui qui eut la gloire de battre le Vicomte de Turenne à Rhétel en 1650. m. en 1675.

Puisegur (*Jâques* de Chastenet de) Maréchal en 1734, fils de Jâques Lieutenant Général sous Louis XIII & Louis XIV, qui s'est aquis beaucoup de considération & qui laissa des mémoires. Le Maréchal a écrit sur la guèrre. C'étoit un homme que le Ministère consultoit dans toutes les affaires critiques.

Richelieu (*Louis François Armand* du Plessis Duc de) Brigadier sous Louis XIV, Général d'armée à Gênes, Maréchal en 1748.

Rochefort (*Henri-Louis* Marquis d'Alongni Marquis de) Maréchal en 1675. m. en 1676.

Roquelaure (*Antoine-Gaston-Jean-Baptiste* Duc de) Maréchal en 1724.

Rosen (*Conrad* de) Général de Jâques II, en Irlande. Maréchal en 1703. m. en 1715.

Saint-Luc (*Timoléon* d'Epinai de) fils du brave Saint-Luc dont l'éloge est dans Brantôme. Maréchal en 1628. m. 1644.

Schomberg (*Frédéric Armand*) éléve de Frédéric Henri Prince d'Orange. Maréchal

en

en 1675. Duc de Mertola en Portugal ; Gouverneur & Généralissime de Prusse, Duc & Général en Anglet rre. Il étoit protestant zélé, & quita la France à la révocation de l'édit de Nantes. Tué à la bataille de la Boine en 1690.

Schulembourg (*Jean* de) Comte de Mondejeu, originaire de Prusse. Maréchal en 1658. m. en 1671.

Tallard (*Camille* d'Ostun Duc de) ce fut lui qui conclut les deux traités de partage, Maréchal en 1703, Ministre d'Etat en 1726, m. en 1728.

Tessé (*Réné* de Froullai.) Maréchal en 1703. m. en 1725.

Turenne (*Henri* de la Tour Vicomte de) né en 1611, Maréchal de France en 1644, Maréchal Général en 1660, m. en 1675.

Vauban (*Sébastien* le Prêtre Marquis de) Maréchal en 1703, m. en 1707.

Villars (*Louis-Claude* Duc de) qui prit le nom d'*Hector*. Maréchal en 1702, Président du Conseil de guerre en 1718, Représenta le Connêtable au sacre de Louis XV en 1722. m. en 1734.

Villeroi (*Nicolas* de Neuville Duc de) Gouverneur de Louis XIV, en 1646. Maréchal la même année. m. en 1685.

Villeroi (*François* de Neuville Duc de) fils du précédent, Gouverneur de Louis XV. Maréchal en 1693. Son père & lui ont été chefs du Conseil des finances, titre sans fonction qui leur donnoit entrée au Conseil. m. en 1730.

Vivonne (*Louis-Victor* de Rochechouart Duc de) Gonfalonier de l'Eglise, Général des galères, Vice-roi de Messine, Maréchal de France en 1675. On ne le compte point comme le premier Maréchal de la marine parce qu'il servit long-tems sur terre. m. en 1688.

D'Uxelles (*Nicolas* Châlon du Blé Marquis) Maréchal en 1703. Président du Conseil des affaires étrangères en 1718. m. en 1730.



GRANDS

GRANDS AMIRAUX DE FRANCE sous le régne de LOUIS *XIV.*

Armand de MAILLE' Marquis de Brézé, Grand-Maître, Chef & Surintendant-Général de la navigâtion & du commerce de France en 1643, tué fur mèr d'un coup de canon le 14 Juin 1646.

Anne d'AUTRICHE Reine Régente, Surintendante des mèrs de France en 1646. Elle s'en démit en 1650.

César Duc de VENDOME & de Beaufort, Grand-Maître & Surintendant-Général de la navigâtion & du commerce de France en 1650.

François de VENDOME Duc de Beaufort, fils de *César*, tué au combat de Candie le 25 Juin 1679.

Louis de BOURBON Comte de VERMANDOIS, légitimé de France, Amiral au mois d'Août 1669 âgé de deux ans, mort en 1683.

Louis Aléxandre de BOURBON, légitimé de France, Comte de TOULOUSE, Amiral en 1683 & mort en 1737.

GENE-

GENERAUX DES GALERES DE FRANCE

sous le régne de LOUIS XIV.

Armand Jean du PLESSIS Duc de Richelieu Pair de France, en 1643 du vivant de *François* son père, & se démit de cette charge en 1661.

François Marquis de CREQUI lui succéda & se démit en 1669, un an après avoir été nommé Maréchal de France.

Louis Victor de ROCHECHOUART Comte puis Duc de Vivonne Prince de Tonnai-Charente, en 1669.

Louis de ROCHECHOUART Duc de Mortemar, en survivance de son père, mort le 3 Avril 1688.

Louis Auguste de BOURBON, légitimé de France, Prince de DOMBES Duc du Maine & d'Aumale, en 1688 & s'en démit en 1694.

Louis Joseph Duc de VENDOME, en 1694, mort en 1712.

René sire de Froullai Comte de TESSE' Maréchal de France, en 1712, & s'en démit en 1716.

Le Chevalier d'ORLEANS, en 1716. mort en 1748; après lui cette dignité a été réunie à l'Amirauté.

CHAN-

CHANCELIERS.

Charles de l'Aubépine de CHATEAUNEUF Garde des Sceaux, mort en 1653
Pierre SEGUIER. 1672
Mathieu MOLE, g. d. f. 1656
Etienne d'ALIGRE. 1677
Michel le TELLIER. 1685
Louis BOUCHERAT. 1699
Louis Phélipeaux de PONTCHARTRAIN meurt en 1727, exerce jusqu'en 1714
Daniel-François VOISIN. 1717

MINISTRES.

Jules MAZARIN Cardinal, premier Ministre mort en 1661

SURINTENDANS DES FINANCES.

Cl. BOUTHILLIER, mort en 1651
Abel SERVIEN. 1659
Cl. des MESMES, Comte d'Avaux. 1650
Nicolas BAILLEUL. 1652
Charles de la VIEUVILLE. 1653
Emeri (son nom étoit Michel PERTICELLI.)
René de Longueil de MAISONS. 1677
Nicolas FOUQUET *. 1680

SECRE-

* La charge de Surintendant des finances fut supprimée, lorsque N. Fouquet fut arrété.

SECRETAIRES D'ETAT.

Henri-Auguste de Loménie de BRIENNE, mort en 1666
Cl. BOUTHILIER, Surintendant. 1651
Louis Phélipeaux de la VRILLIERE. 1681
Abel SERVIEN, Surintendant. 1659
Leon Bouthillier de CHAVIGNI. 1652
Fr. Sublet des NOYERS, Surintendant des bâtimens. 1645
H. de Guénégaud de PLANCI. 1676
Michel le TELLIER Chancelier. 1685
Louis Phélipeaux de la VRILLIERE, se démet en 1669
Hugues de LIONNE. 1671
Henri Louis de Loménie de BRIENNE. 1683
Jean-Bapt. COLBERT Controleur-Général 1683
Jean-Bapt. Colbert de SEIGNELAI. 1690
Fr. Michel le Tellier de LOUVOIS. 1691
Ch. Colbert de CROISSI. 1696
Sim. Arnauld de POMPONE, m. en 1699
Balt. Phélipeaux de CHATEAUNEUF. 1700
Louis Fr. Marie le Telier de BARBESIEUX. 1701
Louis Phélipeaux de PONTCHARTRAIN Chancelier. 1727
Dan. Fr. VOISIN, Chancelier. 1717
Louis Phélipeaux de la VRILLIERE. 1725
Michel CHAMILLARD, Controleur-Général des finances. 1721
Jerôme Phélipeaux de PONTCHARTRAIN, se démet en 1715. m. en 1747
J. Bapt. Colbert de TORCI. 1746

ECRI-

ECRIVAINS, dont plusieurs ont illustré le siécle.

ABADIE (*Jâques*) né en Béarn en 1658, célébre par son traité *de la religion chrétienne*; mais qui fit tort ensuite à cet ouvrage par celui *de l'ouverture des sept scéaux*. Mort en Irlande en 1727.

ABADIE ou l'ABADIE (*Jean*) né en Guienne en 1610. Jésuite, puis Janséniste, puis Protestant, voulut enfin faire une secte, & s'unir avec la Bourignon, qui lui répondit que chacun avoit son saint esprit, & que le sien étoit fort supérieur à celui d'Abadie. On a de lui trente & un volume de fanatisme. On n'en parle ici que pour montrer l'aveuglement de l'esprit humain. Il ne laissa pas d'avoir des disciples. m. à Altena en 1674.

ABLANCOURT (*Nicolas* Perrot d') d'une ancienne famille du Parlement de Paris, né à Vitri en 1606. Traducteur élégant, & dont on appela chaque traduction *la belle infidelle*. Mort pauvre en 1664.

ACHERI (*Luc.* d') Bénédictin, grand & judicieux compilateur, né en 1608. m. en 1685.

ALEXANDRE (*Noël*) né à Rouen en 1639, Dominicain. Il a fait beaucoup d'ouvrages de Théologie, & disputé beaucoup sur les usages de la Chine contre les Jésuites qui en revenoient. m. en 1724.

AMELOT DE LA HOUSSAIE (*Nicolas*) né à Orléans en 1634. Ses traductions avec des no-

tes

tes politiques & ses histoires sont fort recherchées ; ses mémoires par ordre alphabétique sont très fautifs. Il est le premier qui ait fait connoître le Gouvernement de Venise. Son histoire déplut au Senat qui étoit encore dans l'ancien préjugé qu'il y a des mistères politiques qu'il ne faut pas révéler. On a apris depuis qu'il n'y a plus de mistères, & que la politique consiste à être riche, & à entretenir de bonnes armées. Amelot traduisit & commenta le Prince de Machiavel, livre long-tems cher aux petits Seigneurs qui se disputoient de petits Etats mal gouvernés, devenu inutile dans un tems où tant de grandes puissances toujours armées étouffent l'ambition des foibles. Amelot se croyoit le plus grand politique de l'Europe, cependant il ne sut jamais se tirer de la médiocrité, & il mourut dans la misère ; c'est qu'il étoit politique par son esprit & non par son caractère. m. en 1706.

AMELOTTE *(Denis)* né en Saintonge en 1606. de l'Oratoire. Il est principalement connu par une assez bonne version du Nouveau Testament. m. en 1678.

AMONTONS *(Guillaume)* né à Paris en 1663. excellent Méçanicien. m. en 1699.

ANCILLON *(David)* né à Metz en 1617. Calviniste, & son fils Charles mort à Berlin en 1725, ont eu quelque réputation dans la littérature.

ANSELME, Moine Augustin, le premier qui ait fait une histoire généalogique des Grands Officiers de la couronne, continuée & augmentée par *du Fourni* Auditeur des Comptes. On a une notion très vague de ce qui constitue les

Grands Officiers. On s'imagine que ce ſont ceux à qui leur charge donne le titre de Grand, comme Grand Ecuyer, Grand Echanſon. Mais le Connétable, les Maréchaux, le Chancelier, ſont Grands Officiers & n'ont point ce titre de Grand, & d'autres qui l'ont ne ſont point réputés Grands Officiers. Les Capitaines des gardes, les premiers Gentilshommes de la chambre, ſont devenus réellement de Grands Officiers & ne ſont pas comptés par le père Anſelme. Rien n'eſt décidé ſur cette matière, & il y a autant de confuſion & d'incertitude ſur tous les droits & ſur tous les titres en France, qu'il y a d'ordre dans l'adminiſtrâtion. m. en 1694.

ARNAULD (*Antoine*) vingtiéme fils de celui qui plaida contre les Jéſuites, Docteur de Sorbonne, né en 1612. Rien n'eſt plus connu que ſon éloquence, ſon érudition & ſes diſputes qui le rendirent ſi célébre & en même tems ſi malheureux, ſelon les idées ordinaires de ceux qui mettent le malheur dans l'éxil & dans la pauvreté, ſans conſidérer la gloire, les amis & une vieilleſſe ſaine, qui furent le partage de cet homme fameux. Il eſt dit dans le ſupplément au Moreri qu'Arnaud en 1689, pour avoir les bonnes grâces de la Cour fit un libelle contre le Roi Guillaume intitulé *le vray portrait de Guillaume Henri de Naſſau nouvel Abſalon, nouvel Herode, nouveau Cromvel, nouveau Néron.* Ce ſtile, qui reſſemble à celui du père Garaſſe, n'eſt guère celui d'Arnaud. Il ne ſongea jamais à flatter la Cour. Louis XIV eût fort mal reçu un livre ſi grôſſièrement intitulé, & ceux qui attribuent cet ouvrage & cette

cette intention au fameux Arnaud ne savent pas qu'on ne réussit point à la Cour par des livres. m. à Bruxelles en 1694.

ARNAULD-D'ANDILLY *(Robert)* frère ainé du précédent, né en 1588. L'un des grands écrivains de Port-Royal. Il présenta à Louis XIV, à l'âge de 85 ans, sa traduction de *Josephe*, qui de tous ses ouvrages est le plus recherché. Il fut père de *Simon* Arnauld, Marquis de Pompone, Ministre d'Etat ; & ce Ministre ne put empêcher, ni les disputes, ni les disgrâces de son oncle le Docteur de Sorbonne. m. en 1674.

AUBIGNAC *(François* d') né en 1604. Il n'eut jamais de maître que lui-même. Attaché au Cardinal de Richelieu, il étoit l'ennemi de Corneille. Sa *pratique des théatres* est encore lue ; mais il prouva par sa tragédie de *Zénobie*, que les connoissances ne donnent pas les talens. m. en 1676.

AUBRI *(Antoine)* né en 1616. On a de lui les vies des Cardinaux de Richelieu & de Mazarin, ouvrages médiocres. m. en 1695.

LA COMTESSE D'AUNOI. Son voyage & ses mémoires d'Espagne & quelques Romans écrits avec légèreté lui firent quelque réputation. m. en 1705.

BAILLET *(Adrien)* né près de Beauvais en 1649. critique célébre. m. en 1706.

BALUZE *(Etienne)* du Limousin, né en 1631. C'est lui qui a formé le recueil des manuscrits de la bibliothéque de Colbert. Il a travaillé jusqu'à l'âge de quatre-vingt huit ans. On lui doit sept volumes d'anciens monumens. Exilé pour avoir soutenu les prétentions du

Cardinal de Bouillon, qui se croyoit indépendant du Roi. m. en 1718.

BALZAC (*Jean Louis*) né en 1594. Homme éloquent, & le premier qui fonda un prix d'éloquence. Il eut le brévet d'Historiographe de France & de Conseiller d'Etat, qu'il appeloit de manifiques bagatelles. m. en 1654.

BARBEIRAC (*Jean*) né à Béziers en 1674. Calviniste, professeur en Droit & en Histoire à Lausane, traducteur & commentateur de Puffendorf & de Grôtius. Il semble que ces traités du Droit des Gens, de la guèrre & de la paix, qui n'ont jamais servi ni à aucun traité de paix, ni à aucune déclarâtion de guerre, ni à assurer le droit d'aucun homme, soient une consolâtion pour les peuples, des maux qu'ont fait la politique & la force. Ils donnent l'idée de la justice, comme on a les portraits des personnes célèbres qu'on ne peut voir. m. en 1729.

BARBIER DAUCOURT (*Jean*) connu chez les Jésuites sous le nom de *l'avocat sacrus* & dans le monde par sa *critique des entretiens du père Bouhours*, & par l'excellent plaidoyer pour un homme innocent appliqué à la question. Il fut longtems protégé par Colbert, qui le fit Controleur des bâtimens du Roi ; mais ayant perdu son protecteur, il mourut dans la misère en 1694.

BARBIER (*Mademoiselle*) a fait quelques tragédies.

BASNAGE (*Jâques*) né à Rouen en 1653. Calviniste, Pasteur à la Haie, plus propre à être Ministre d'Etat que d'une paroisse. De tous ses livres, son Histoire des Juifs, des Provinces-

vinces-Unies & de l'Eglise sont les plus estimés. Les livres sur les affaires du tems meurent avec les affaires ; les ouvrages d'une utilité générale subsistent. m. en 1623.

Basnage de Beauval (*Henri*) de Rouen, Ministre en Hollande, mais Ministre philosophe, qui a écrit *de la tolérance des religions.* Il étoit laborieux ; & nous avons de lui le dictionnaire de Furetière augmenté. m. en 1710.

Bassompierre (*François*) Maréchal de) quoique ses memoires appartiennent au siécle précédent on peut le compter dans cette liste, étant mort en 1646.

Baudran (*Michel*) né à Paris en 1633. géographe, mais moins estimé que Sanson. m. en 1700.

Bayle (*Pierre*) né au Carlat dans le Comté de Foix en 1647. retiré en Hollande plutôt comme Philosophe que comme Calviniste, persécuté pendant sa vie par Jurieux, & après sa mort par les ennemis de la Philosophie. S'il avoit prévu combien son *dictionnaire* seroit recherché, il l'auroit rendu encore plus utile, en retranchant les noms obscurs, & en y ajoutant plus de noms illustres. C'est par son excellente manière de raisonner qu'il est sur tout recommandable, non par sa manière d'écrire trop souvent diffuse, lâche, incorrecte & d'une familiarité qui tombe quelquefois dans la bassesse ; Dialecticien admirable plus que profond Philosophe. Il ne savoit presque rien en phisique. Il ignoroit les découvertes du Grand Newton. Presque tous ses articles philosophiques suppôsent ou combattent un Cartésianisme qui ne subsiste plus. Il ne connoissoit d'autre

définition de la matière que l'étendue. Ses autres propriétés reconnues ou soupçonnées ont fait naitre enfin la vraie Philosophie. On a eu des démonstrâtions nouvelles, & des doutes nouveaux. De sorte qu'en plus d'un endroit le sceptique Bayle n'est pas encore assez sceptique. Il a vécu & il est mort en sage. Des Maiseaux a écrit sa vie en un gros volume. Elle ne devoit pas contenir six pages. La vie d'un écrivain sédentaire est dans ses écrits. m. en 1706.

BEAUMONT DE PEREFIXE *(Hardouin)* Précepteur de Louis XIV, Archevêque de Paris. Son *histoire de Henri quatre*, qui n'est qu'un abrégé, fait aimer ce Grand Prince, & est propre à former un bon Roi. Il la compôsa pour son éléve. On crut que Mézerai y avoit eu part : en effet il s'y trouve beaucoup de ses manières de parler ; mais Mézerai n'avoit pas ce stile touchant & digne en plusieurs endroits du Prince dont Péréfixe écrivoit la vie, & de celui à qui il l'adressoit. Les excellens conseils qui s'y trouvent pour gouverner par soi-même, ne furent inserés que dans la seconde édition après la mort du Cardinal Mazarin. On apprend d'ailleurs à connoître Henri quatre beaucoup plus dans cette histoire que dans celle de Daniel, écrite un peu séchement, & où il est trop parlé du Père Coton, & trop peu des grandes qualités de Henri quatre, & des particularités de la vie de ce bon Roi. Péréfixe émeut tout cœur né sensible, & fait adorer la mémoire de ce Prince, dont les foiblesses n'étoient que celles d'un homme aimable, & dont les vertus étoient celles d'un Grand-homme, m. en 1670.

DE BEAUSOBRE *(Isaac)* né à Niort en 1656, d'une Maison distinguée dans la profession des armes, l'un de ceux qui ont fait honneur à leur patrie, qu'ils ont été forcés d'abandonner. Son *Histoire du Manichéisme* est un des livres les plus profonds, les plus curieux & les mieux écrits. On y développe cette religion philosophique de Manès qui étoit la suite des dogmes de l'ancien Zoroastre & de l'ancien Hermès, religion qui séduisit long-tems Saint Augustin. Cette histoire est enrichie de connoissances de l'antiquité, mais enfin ce n'est comme tant d'autres livres moins bons qu'un recueil des erreurs humaines. m. à Berlin en 1738.

BENSERADE *(Isaac* de) né en Normandie en 1612. Sa petite maison de Gentilli, où il se retira sur la fin de sa vie, étoit remplie d'inscriptions en vers, qui valoient bien ses autres ouvrages. C'est dommage qu'on ne les ait pas recueillies. m. en 1691.

BERGIER *(Nicolas)* a eu le titre d'Historiographe de France, mais il est plus connu par sa curieuse *Histoire des grands chemins de l'empire Romain*, surpassés aujourd'hui par les nôtres en beauté, & non pas en solidité. Son fils mit la dernière main à cet ouvrage utile, & le fit imprimer sous Louis XIV. m. en 1623.

BERNARD *(Mademoiselle)* a fait quelques piéces de théatre, conjointement avec le célébre *Bernard* de Fontenelle. Il est bon d'observer que la fable allégorique de l'imaginâtion & du bonheur qu'on a imprimée sous son nom, est de l'Evêque de Nimes la *Parisiere* successeur de Fléchier.

BERNARD (*Jâques*) du Dauphiné, né en 1658. Savant littérateur ; ses journaux ont été estimés. m. en Hollande en 1718.

BERNIER (*François*) surnommé *le Mogol*, né à Angers vèrs l'an 1625. Il fut huit ans Médecin de l'Empereur des Indes. Ses *voyages* sont curieux. m. en 1688.

BIGNON (*Jérome*) né en 1590. Il a laissé un plus grand nom que de grands ouvrages. Il n'étoit pas encore du bon tems de la Littérature. Le Parlement, dont il fut Avocat-Général, chérit avec raison sa mémoire. m. en 1656.

BILLAUT (*Adam*) connu sous le nom de *Maître Adam* menuisier de Nevers. Il ne faut pas oublier cet homme singulier qui sans aucune littérature devint Poëte dans sa boutique. On ne peut s'empêcher de citer de lui ce rondeau qui vaut mieux que beaucoup de rondeaux de Benserade.

Pour te guérir de cette sciatique,
Qui te retient comme un paralitique,
Entre deux draps sans aucun mouvement ;
Prens-moi deux brocs d'un fin jus de sarment
Puis lis comment on le met en pratique.
Prens en deux doigts, & bien chauds les applique
Sur l'epiderme où la douleur te pique,
Et tu boiras le reste promptement :
Pour te guérir.
Sur cet avis ne sois point hérétique ;
Car je te fais un serment authentique,
Que si tu crains ce doux médicament,
Ton médecin pour ton soulagement
Fera l'essai de ce qu'il communique :
Pour te guérir.

Il

Il eut des pensions du Cardinal de Richelieu, & de Gaston frère de Louis XIII. m. en 1662.

Bochard (*Samuel*) né à Rouen en 1599. Calviniste, un des plus savans hommes de l'Europe dans les Langues & dans l'Histoire. Il fut un de ceux qui allèrent en Suéde instruire & admirer la Reine Christine. m. en 1667.

Boileau Despreaux (*Nicolas*) né au village de Crone auprès de Paris en 1636. Il essaya du Bareau & ensuite de la Sorbonne. Dégouté de ces deux chicanes, il ne se livra qu'à son talent, & devint l'honneur de la France. On a tant commenté ses ouvrages qu'un éloge seroit ici superflu. m. en 1711.

Boileau (*Gilles*) né à Paris en 1631. frère ainé du fameux Boileau. Il a fait quelques traductions qui valent mieux que ses vers. m. en 1669.

Boileau (*Jâques*) autre ainé de Déspréaux Docteur de Sorbonne: esprit bizarre qui a fait des livres bizarres écrits dans un latin extraordinaire, comme l'histoire des Flagellans, les attouchemens impudiques, les habits des Prêtres, &c. m. en 1716.

Boivin (*Jean*) né en Normandie en 1633. frère de *Louis* Boivin, & utile comme lui pour l'intelligence des beautés des auteurs Grecs. m. en 1726.

Boisrobert (*François* le Métel) plus célébre par sa faveur auprès du Cardinal de Richelieu & par sa fortune que par son mérite. Il composa XVIII pieces de théatre qui ne réussirent guères qu'auprès de son patron. m. en 1662.

L'Abbé du Bos. Son *Histoire de la ligue de Cambrai* est profonde, politique, intéressante ; elle fait connoitre les usages & les mœurs du tems, & est un modéle en ce genre. Tous les artistes lisent avec fruit ses *Réfléxions sur la Poësie, la Peinture & la Musique.* C'est le livre le plus utile en ce genre qu'on ait jamais écrit sur ces matières chez aucune des nâtions de l'Europe. Ce qui fait la bonté de cet ouvrage, c'est qu'il n'y a que peu d'erreurs & beaucoup de réfléxions vraies, nouvelles & profondes. Ce n'est pas un livre méthodique; mais l'auteur pense & fait penser. Il ne savoit pourtant pas la musique, il n'avoit jamais pu faire de vers, & n'avoit pas un tableau. Mais il avoit beaucoup lu, vu, entendu & réflechi.

Bossu (*René* le) né à Paris en 1631. Chanoine régulier de Sainte Géneviéve. Il voulut concilier Aristote avec Déscartes ; il ne savoit pas qu'il faloit les abandonner l'un & l'autre. Son *Traité sur le Poëme Epique* a beaucoup de réputâtion, mais il ne fera jamais de poëtes. m. en 1680.

Bossuet (*Jâques Bénigne*) de Dijon, ne en 1627, Evêque de Condom & ensuite de Meaux. On a de lui 51 ouvrages; mais ce sont ses *Oraisons Funébres* & son *Discours sur l'Histoire Universelle*, qui l'ont conduit à l'immortalité. On a imprimé plusieurs fois que cet Evêque a vecu marié, & Saint Hyacinthe, connu par la part qu'il eut à la petite plaisanterie de Matanasius, a passé pour son fils ; mais il n'y en a jamais eu la moindre preuve. Une famille considérée dans Paris, & qui a produit des personnes de mérite, assure qu'il y eut un contract de

mariage

mariage sécret entre Bossuet encore très-jeune, & Mademoiselle des-Vieux; que cette Demoiselle fit le sacrifice de sa passion & de son état à la fortune que l'éloquence de son amant devoit lui procurer dans l'Eglise; qu'elle consentit à ne jamais se prévaloir de ce contract qui ne fut point suivi de la célébration; que Bossuet, cessant ainsi d'être son mari, entra dans les Ordres, & qu'après la mort du prélat, ce fut cette même famille qui regla les reprises & les conventions matrimoniales. Jamais cette Demoiselle n'abusa, dit cette famille, du sécret dangereux qu'elle avoit entre les mains. Elle vecut toujours l'amie de l'Evêque de meaux dans une union sévère & respectée. Il lui donna de quoi acheter la petite terre de Mauléon à cinq lieues de Paris. Elle prit alors le nom de Mauléon, & a vècu près de cent années. Au reste on prétend que ce grand homme avoit des sentimens Philosophiques différens de sa Théologie; à peu près comme un savant Magistrat, qui, jugeant selon la lettre de la loi, s'éléveroit quelquefois en sécret au dessus d'elle par la force de son génie. m. en 1704.

BOUCHENU DE VALBONNAI (*Jean Pierre*) né à Grenoble en 1651. Il voyagea dans sa jeunesse, & se trouva sur la flote d'Angletèrre à la bataille de Solbay. Il fut depuis Premier Président de la Chambre des Comptes du Dauphiné. Sa mémoire est chère à Grenoble pour le bien qu'il y fit, & aux gens de Lettres pour ses grandes recherches. Ses *Mémoires sur le Dauphiné* furent composés dans le tems qu'il étoit aveugle, & sur les lectures qu'on lui fesoit. m. en 1730.

BOUDIER, auteur de quelques vèrs naturels. Il fit en mourant à 86 ans son épitaphe :

J'étois poëte, historien ;
Et maintenant je ne suis rien.

BOUHIER, Président du Parlement de Dijon. Son érudition l'a rendu célébre. Il a traduit en vèrs François quelques morceaux d'anciens poëtes Latins. Il pensoit qu'on ne doit pas les traduire autrement ; mais ses vèrs sont voir combien c'est une entreprise difficile.

BOUHOURS (*Dominique*) Jésuite, né à Paris en 1628. La langue & le bon goût lui ont beaucoup d'obligations. Il a fait de bons ouvrages, dont on a fait de bonnes critiques : *ex privatis odiis respublica crescit.* m. en 1720.

BOUILLAUD (*Ismaël*) de Loudun, né en 1605. savant dans l'histoire & dans les mathématiques. m. en 1694.

Le COMTE DE BOULAINVILLIERS de la Maison de Crouy. Le plus savant Gentilhomme du royaume dans l'histoire, & le plus capable d'écrire celle de France, s'il n'avoit pas été trop sistématique. Il appelle le Gouvernement féodal *le chef d'œuvre de l'esprit humain.* Il regrette les tems, où les peuples esclaves de petits tyrans ignorans & barbares, n'avoient ni industrie, ni commerce, ni propriété ; & il croit qu'une centaine de Seigneurs, oppresseurs de la terre & ennemis d'un Roi, composoient le plus parfait des Gouvernemens. Malgré ce sistême, il étoit excellent citoyen ; comme malgré son foible pour l'Astrologie Judiciaire, il étoit philosophe, de cette philosophie qui

compte

compte la vie pour peu de chôſe, & qui mépriſe la mort. Ses écrits, qu'il faut lire avec précaution, ſont profonds & utiles. On a imprimé à la fin de ſes ouvrages un gros mémoire *pour rendre le Roi de France plus riche que tous les autres monarques enſemble*. Il eſt évident que cet ouvrage n'eſt pas du Comte de Boulainvilliers. m. vers l'an 1720.

BOURDALOUE, né à Bourges en 1632. Jéſuite. Le premier modéle des bons prédicateurs en Europe. m. en 1704.

BOURSEIS (*Amable*) né en Auvergne en 1606. Auteur de pluſieurs ouvrages de politique & de controverſe. Silhon & lui ſont ſoupçonnés d'avoir compôſé le teſtament politique attribué au Cardinal de Richelieu. m. en 1672.

BOURSAUT (*Edmond*) né en Bourgogne en 1638. Ses *lettres à Babet*, eſtimées de ſon tems, ſont devenues, comme toutes les lettres dans ce goût, l'amuſement des jeunes provinciaux. On joue encore ſa comédie d'*Eſope*. m. en 1701.

BREBEUF (*Guillaume*) né en Normandie en 1638. Il eſt connu par ſa *traduction de la Pharſale*; mais on ignore communément qu'il a fait *le Lucain traveſti*. m. en 1661.

BRETEUIL, Marquiſe du Chaſtelet (*Gabriele Emilie*) né en 1706. Elle a éclairci Leibnitz, traduit & commenté Newton, mérite fort inutile à la Cour, mais révéré chez toutes les nâtions qui ſe piquent de ſavoir, & qui ont admiré la profondeur de ſon génie & ſon éloquence. De toutes les femmes qui ont illuſtré la France, c'eſt celle qui a eu le plus de véri-

table

table eſprit, & qui a moins affecté le bel eſprit. m. en 1749.

BRIENNE (*Henri Auguſte* de Loménie de) Sécretaire d'Etat. Il a laiſſé des *Mémoires*. Il feroit utile que les Miniſtres en écriviſſent, mais tels que ceux qui ſont rédigés depuis peu ſous le nom du Duc de Sully. eſt m. en 1666.

LA BRUIERE (*Jean*) né à Dourdan en 1644. Il eſt certain, qu'il peignit dans ſes *Caractères* des perſonnes connues & conſidérables. Son livre a fait beaucoup de mauvais imitateurs. m. en 1696.

L'Abbé DE BRUIS né en Languedoc en 1638. Dix volumes de controverſe qu'il a faits auroient laiſſé ſon nom dans l'oubli, mais la petite comédie du *Grondeur*, ſupérieure à toutes les farces de Molière, & celle de *l'Avocat Patelin*, ancien monument de la vraie naïveté Gauloiſe qu'il rajeunit, le feront connoître tant qu'il y aura en France un théatre. Palaprat l'aida dans ces deux jolies piéces. Ce ſont les ſeuls ouvrages de génie que deux auteurs aient jamais compoſés enſemble. m. en 1723.

BRUMOI, Jéſuite. Son *Théatre des Grecs* paſſe pour le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il a prouvé par ſes poëſies qu'il eſt bien plus aiſé de traduire & de louer les anciens, que d'égaler par ſes propres productions les grands modernes.

BRUN (*Pierre* le) né à Aix en 1661. de l'Oratoire. Son livre critique *des Pratiques ſuperſtitieuſes* a été recherché ; mais c'eſt un médecin qui ne parle que de très peu de maladies. m. en 1729.

BUR-

BUFFIER (*Claude*) Jésuite. Sa mémoire artificielle est d'un grand secours pour ceux, qui veulent avoir les principaux faits de l'histoire toujours présens à l'esprit. Il a fait servir les vèrs (je ne dis pas la poësie) à leur premier usage, qui étoit d'imprimer dans la mémoire des hommes les événemens dont on vouloit garder le souvenir.

BUSSY RABUTIN (*Roger* Comte de) né dans le Nivernois en 1618. Il écrivit avec pureté. On connoit ses malheurs & ses ouvrages. m. à Autun en 1693.

Le CHEVALIER DE CAILLY, qui n'est connu que sous le nom *d'Aceilly*, étoit attaché au Ministre Colbert. On ignore le tems de sa naissance & de sa mort. Il y a de lui un recueil de quelques centaines d'épigrames, parmi lesquelles il y en a beaucoup de mauvaises & quelques unes de jolies. Il écrivit naturellement, mais sans aucune imaginàtion dans l'expression.

CALPRENEDE (*Gautier* de là) né à Cahors vèrs l'an 1612. Gentilhomme Ordinaire du Roi. Ce fut lui, qui mit les longs romans à la mode. Le mérite de ces romans consistoit dans des avantures dont l'intrigue n'étoit pas sans art, & qui n'étoient pas impossibles, quoiqu'elles fussent presque incroyables. Le Boiardo, l'Arioste, le Tasse au contraire avoïent chargé leurs Romans poëtiques de fictions qui sont entièrement hors de la nature. Mais les charmes de leur poësie, les beautés innombrables de détail, leurs allégories admirables, surtout celles de l'Arioste, tout cela rend ces poëmes immortels ; & les ouvrages de la Calprenéde ainsi que les autres grands Romans sont tombés ;

tombés ; ce qui a contribué à leur chute, c'est la perfection du théatre. On a vu dans les bonnes tragédies & dans les opéra beaucoup plus de sentimens qu'on n'en trouve dans ces énormes volumes : ces sentimens y sont bien mieux exprimés, & la connoissance du cœur humain beaucoup plus aprofondie. Ainsi Racine & Quinaut, qui ont un peu imité le stile de ces Romans, les ont fait oublier en parlant au cœur un langage plus vrai, plus tendre, & plus harmonieux. m. en 1663.

Campistron (*Jean*) né à Toulouse en 1656. éléve & imitateur de Racine. Le Duc de Vendôme dont il fut Sécretaire fit sa fortune, & le comédien *Baron* une partie de sa réputation. Il y a des choses touchantes dans ses piéces : elles sont foiblement écrites ; mais au moins le langage est assez pur, & après lui on a tellement négligé la langue dans les piéces de théatre, qu'on a fini par écrire d'un stile entièrement barbare. C'est ce que Boileau déploroit en mourant. m. en 1723.

Du Cange (*Charles* du Fresne) né à Amiens en 1610. On sait combien ses deux *Glossaires* sont utiles pour l'intelligence de tous les usages du bas Empire & des siécles suivans. Il fut un de ceux que Louis XIV récompensa. m. en 1688.

Cassandre a rendu aussi bien que Dacier plus de service à la réputation d'Aristote que tous les prétendus Philosophes ensemble. Il traduisit la Rhétorique aussi bien que Dacier a traduit la Poëtique de ce fameux Grec. On ne peut s'empêcher d'admirer Aristote, & le siécle d'Aléxandre, quand on voit que le Précep-

cepteur de ce grand homme, tant décrié sur la Physique, a connu à fonds tous les principes de l'Éloquence & de la Poësie. Où est le Physicien chez qui on puisse apprendre à composer un discours & une tragédie? Cassandre vécut & mourut dans la plus grande pauvreté. Ce fut la faute non pas des ses talens, mais de son caractère intraitable, farouche & solitaire. Ceux qui se plaignent de la fortune n'ont souvent à se plaindre que d'eux mêmes.

CASSINI (*Jean Dominique*) né dans le Comté de Nice en 1625, appelé par Colbert en 1666. Il a été le premier des Astronomes de son tems, mais il commença comme les autres par l'Astrologie. m. en 1712.

CATROU, né en 1659, Jésuite. Il a fait avec le Père Rouillé vingt tômes de l'Histoire Romaine. Ils ont cherché l'éloquence, & n'ont pas trouvé la précision. m. en 1737.

DU CERCEAU (*Jean Antoine*) né en 1670, Jésuite. On trouve dans ses poësies Françoises, qui sont du genre médiocre, des vers naïfs & heureux. Il a mêlé à la langue épurée de son siècle le langage Marotique, qui énerve la poësie par sa malheureuse facilité, & qui gâte la langue de nos jours par des mots & des tours surannés. m. en 1730.

CÉRISI (*Germain Habert, &c.*) il étoit du tems de l'aurore du bon goût, & de l'établissement de l'Académie Françoise. Sa métamorphôse des yeux de Philis en astres fut vantée comme un chef-d'œuvre, & a cessé de le paroître, dès que les bons auteurs, sont venus. m. en 1655.

La Chambre (*Marin* cureau de) né au Mans en 1594. L'un des premiers Académiciens. m. en 1669. Lui & son fils ont eu de la réputation.

Chantereau (*Louis* le Févre) né en 1588. Très savant homme, l'un des premiers qui ont débrouillé l'histoire de France ; mais il a accrédité une grande erreur, c'est que les fiéfs héréditaires n'ont commencé qu'aprés Hugues Capet. Quand il n'y auroit que l'exemple de la Normandie, donnée ou plutôt extorquée à titre de fiéf héréditaire en 912, cela suffiroit pour détruire l'opinion de Chantereau, que plusieurs historiens ont adoptée. Il est d'ailleurs certain, que Charlemagne institua en France des fiéfs avec propriété, & que cette forme de Gouvernement étoit connue avant lui dans la Lombardie & dans la Germanie. m. en 1658.

Chapelain (*Jean*) né en 1595. Sans *la Pucelle* il auroit eu de la réputâtion parmi les gens de Lettres. Ce mauvais poëme lui valut beaucoup plus que l'Iliade à Homère. Chapelain fut pourtant utile par sa littérature. Ce fut lui qui corrigea les premiers vers de Racine. Il commença par être l'oracle des auteurs, & finit par en être l'opprobre. m. en 1674.

La Chapelle, Receveur-Général des Finances, auteur de quelques tragédies qui eurent du succès en leur temps. Il étoit un de ceux qui tâchoient d'imiter Racine, car Racine forma sans le vouloir une école comme les grands peintres. Ce fut un Raphaël qui ne fit point de Jules Romain : mais au moins ses premiers disciples écrivirent avec quelque pureté de lan-

gage ;

gage ; & dans la décadence qui a suivi, on a vu de nos jours des tragédies entières, où il n'y a pas quatre vèrs de suite dans lesquels il n'y ait des fautes grôssières. Voilà d'où l'on est tombé, & à quels excès on est parvenu, après avoir eu de si grands modéles.

CHAPELLE (*Claude l'Huillier*) fils naturel de l'Huillier Maître-des-Comptes. Il n'est pas vrai qu'il fut le premier qui se servit des rimes redoublées ; d'Assouci s'en servoit avant lui & même avec quelque succès.

Pour quoi donc, séxe au teint de rôse,
Quand la charité vous impôse
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr sans cause,
Moi qui ne vous fis jamais rien ?
Eh ! pour mon honneur je vois bien
Qu'il faut vous faire quelque chôse.
&c.

Chapelle réussit mieux que les autres dans ce genre qui a de l'harmonie & de la grâce, mais dans lequel il a préféré quelquefois une abondance stérile de rimes à la pensée & au tour. Sa vie voluptueuse & son peu de prétention contribuèrent encore à la célébrité de ses petits ouvrages. On sait qu'il y a dans son voyage de Montpellier beaucoup de traits de Bachaumont, fils du Président le Coigneux, l'un des plus aimables hommes de son tems. Chapelle étoit d'ailleurs un des meilleurs éléves de Gassendi. Au reste il faut bien distinguer les éloges que tant de gens de Lettres ont donnés à Chapelle, & à des esprits de cette trempe, d'avec les éloges dus aux grands maîtres. m. en 1686.

CHAR-

CHARLEVAL (*Jean Fauom de Ris*). L'un de ceux qui acquirent de la célébrité par la délicatesse de leur esprit sans se livrer trop au public. La fameuse conversation du Maréchal d'Hocquincourt & du Père Canaye, imprimée dans les œuvres de Saint-Evremont, est de Charleval jusqu'à la petite dissertation sur les Jansénisme & sur le Molinisme que Saint-Evremont y a ajoûtée. Le stile de cette fin est très différent de celui du commencement. Feu Monsieur de Caumartin, le Conseiller d'Etat avoit l'écrit de Charleval de la main de l'auteur. On trouve dans le Moréri, que le Président de Ris, neveu de Charleval ne voulut pas faire imprimer les ouvrages de son oncle, de peur que *le nom d'auteur peut-être ne fût une tache dans sa famille.* Il faut être d'un état & d'un esprit bien abject pour avancer une telle idée dans le siécle, où nous sommes ; & c'eût été dans un homme de robe un orgueil digne des tems militaires & barbares, où l'on abandonnoit l'étude purement à la robe par mépris pour la robe & pour l'étude.

CHARDIN (*Jean*) né à Paris en 1643. Nul voyageur n'a laissé des mémoires plus curieux. m. à Londres en 1713.

CHARPENTIER (*François*) né à Paris en 1620, Académicien utile. On a de lui la traduction de *la Cyropédie*. Il soutint vivement l'opinion, que les inscriptions des monumens publics de France doivent être en François. En effet c'est dégrader une langue qu'on parle dans toute l'Europe, que de ne pas ôser s'en servir ; c'est aller contre son but, que de parler à tout le public dans une langue que les

trois

trois quarts au moins de ce public n'entendent pas. Il y a une espéce de barbarie à latiniser des noms François que la postérité méconnoîtroit. Et les noms de Rocroi & de Fontenoi font un plus grand effet que les noms de *Rocrosium* & de *Fontiniacum*. m. en 1702.

La Chatre (*Edme* Marquis de) a laissé des mémoires. m. en 1645.

Chaulieu (*Guillaume*) né en Normandie en 1639. connu par ses poësies négligées, & par les beautés hardies & voluptueuses qui s'y trouvent. La plupart respirent la liberté, le plaisir, & une philosophie au dessus des préjugés. Tel étoit son caractère. Il vécut dans les délices, & mourut avec intrépidité. m. en 1720.

Cheminais Jésuite. On l'appeloit le Racine des prédicateurs, & Bourdalone le Corneille.

Cheron (*Elisabeth*) né à Paris en 1648, célébre par la musique, la peinture & les vers, & plus connue sous son nom que sous celui de son mari le sr. le Hay. m. en 1711.

Chevreau (*Urbain*) né à Loudun en 1613. savant & bel esprit qui eut beaucoup de réputation. m. en 1701.

Chifflet (*Jean Jaques*) né à Besançon en 1588. On a de lui plusieurs recherches. m. en 1660. Il y a eu sept écrivains de ce nom.

Choisi (*François* de) né à Rouen en 1644, envoyé à Siam. On a sa relation. Il a composé plusieurs histoires, une *Traduction de l'imitation de Jésus-Christ*, dédiée à Madame de Maintenon avec cette épigraphe: *concupiscet rex decorem tuum*; & des *mémoires de la Comtesse des Barres*,

Barres, ayant été lui-même cette Comtesse. Il y a dans ses mémoires des chôses curieuses, & quelques unes de hazardées.

Claude *(Jean)* né en Agénois en 1619. ministre de Charenton & l'oracle de son parti, émule digne des Bossuet, des Arnaud, & des Nicole. Il a compôsé quinze ouvrages qu'on lut avec avidité dans le tems des disputes. Presque tous les livres polémiques n'ont qu'un tems : les fables de la Fontaine, l'Arioste passeront à la dernière postérité. Cinq ou six mille volumes de controverse sont déja oubliés. m. à la Haïe en 1687.

Le Cointe *(Charles)* né à Troies en 1611. de l'Oratoire. Ses *Annales Ecclésiastiques* imprimés au Louvre par ordre du Roi, sont un monument utile. m. en 1681.

Collet *(Philibert)* né à Dombes en 1643. Jurisconsulte & homme libre. Excommunié par l'Archevêque de Lion pour une querelle de paroisse, il écrivit contre l'excommunicâtion ; il combattit la clôture des Religieuses, & dans son *traité de l'usure* il soutint vivement l'usage autorisé en Bresse de stipuler les intérêts avec le capital, usage approuvé dans plus de la moitié de l'Europe, & reçu dans l'autre par tous les négocians, malgré les loix qu'on élude. Il prétendit aussi que les dimes, qu'on paye aux Ecclesiastiques, ne sont pas de droit divin. m. en 1718.

Colomiez *(Paul)* Le tems de sa naissance est inconnu : la plupart de ses ouvrages commencent à l'être ; mais ils sont utiles à ceux qui aiment les recherches literaires. m. à Londres en 1692.

Com-

COMMIRE, Jésuite. Il réussit parmi ceux qui croient qu'on peut faire de bons vèrs latins, & qui pensent que des étrangers peuvent ressusciter le siécle d'Auguste dans une langue qu'ils ne peuvent pas même prononcer.

In silvam ne ligna feras.

CORDEMOI (*Géraud*) né à Paris. On lui doit le débrouillement du cahos des deux premières races des Rois de France ; & on doit cette utile entreprise au Duc de Montausier, qui chargea Cordemoi de faire l'histoire de Charlemagne, pour l'éducâtion de *Monseigneur*. Il ne trouva guères dans les anciens auteurs que des absurdités & des contradictions. La difficulté l'encouragea, & il débrouilla les deux premières races. m. en 1684.

CORNEILLE (*Pierre*) né à Rouen en 1606. Quoiqu'on ne représente plus que six ou sept piéces de trente trois qu'il a compôsées, il sera toujours le père du théâtre. Il est le premier qui ait élevé le génie de la nâtion, & cela demande grâce pour environ vingt de ses piéces qui sont à quelques endroits près ce que nous avons de plus mauvais par le stile, par la froideur de l'intrigue, par les amours déplacés & insipides, & par un entassement de raisonnemens alambiqués qui sont l'oppôsé du tragique. Mais on ne juge d'un grand homme que par ses chef-d'œuvres, & non par ses fautes. On dit que sa traduction de l'imitâtion de Jésus-Christ a été imprimée 32 fois : il est aussi difficile de le croire, que de la lire une seule. Il reçut une gratificâtion du Roi dans sa dernière maladie. m. en 1684.

COR-

Corneille (*Thomas*) né à Rouen en 1625. homme qui auroit eu une grande réputation, s'il n'avoit point eu de frère. On a de lui 34 piéces de théatre. m. en 1709.

Cousin (*Louis*) né à Paris en 1627. Président à la Cour des Monnoies. On lui doit beaucoup de traductions d'historiens Grecs, que lui seul a fait connoître. m. en 1707.

Le Baron des Coutures traduisit en prose & commenta Lucréce vers le milieu du régne de Louis XIV. Il pensoit comme ce philosophe sur la plupart des premiers principes des choses. Il croyoit la matière éternelle à l'exemple de tous les anciens. La religion Chrétienne a seule combattu cette opinion.

Dacier (*André*) né à Castres en 1651. Calviniste comme sa femme, & devenu Catholique comme elle. Garde des livres du cabinet du Roi à Paris, charge qui ne subsiste plus. Homme plus savant qu'écrivain élégant, mais à jamais utile par ses traductions & par ses notes. m. au Louvre en 1722.

Danchet (*Antoine*) a réussi à l'aide du musicien dans quelques *opéra* qui sont moins mauvais que ses tragédies.

Danet (*Pierre*) l'un de ces hommes qui ont été plus utiles qu'ils n'ont eu de réputation. Ses *dictionnaires* de la langue latine & des antiquités furent au nombre de ces livres mémorables faits pour l'éducation du Dauphin *Monseigneur*, & qui s'ils ne firent pas de ce Prince un savant homme, contribuèrent beaucoup à éclairer la France. m. en 1709.

Dangeau (*Louis* Abbé de) né 1643. excellent Académicien. m. en 1723.

Daniel

DANIEL *(Gabriel)* Jésuite. Historiographe de France, a rectifié les fautes de Mézerai sur la première & la seconde race. On lui a reproché que sa diction n'est pas toujours assez pure, que son stile est trop foible, qu'il n'intéresse pas, qu'il n'est pas peintre, qu'il n'a pas assez approfondi les lois, les usages & les mœurs. Mais d'ailleurs il est instruit, éxact, sage & vrai; & s'il n'est pas au rang des grands écrivains, il est dans celui des meilleurs historiens: & l'on n'a point d'Histoire de France préférable à la sienne. C'est en vain que le Père *Daniel* prétend, que les premiers tems de l'histoire de France sont plus intéressans que ceux de Rome, parce que Clovis & Dagobert avoient plus de terrain que Romulus & Tarquin. Il ne s'est pas apperçu que les foibles commencemens de tout ce qui est grand intéressent toujours les hommes; on aime à voir la petite origine d'un peuple dont la France n'est qu'une province, & qui étendit son Empire jusqu'à l'Eble, l'Euphrate & le Nigèr. Il faut avouer, que notre histoire & celle des autres peuples, depuis le cinquiéme siécle de l'èrre vulgaire jusqu'au quinziéme, n'est qu'un cahos d'avantures barbares, sous des noms barbares.

DARGONNE *(Noël)* né à Paris en 1634, Chartreux à Gaillon. C'est le seul Chartreux qui ait cultivé la littérature. Ses *Mélanges*, sous le nom de Vigneul de Marville, sont remplis d'anecdotes curieuses & hazardées. m. en 1704.

DESCARTES *(René)* né en Touraine en 1596. fils d'un Conseiller au Parlement de Bretagne. Le plus grands Mathématicien de son

tems, mais le philosophe qui connut le moins la nature, si on le compare à ceux qui l'ont suivi. Il passa presque toute sa vie hors de France pour philosopher en liberté, à l'éxemple de Saumaise qui avoit pris ce parti. Accusé d'Athéisme comme tant d'autres philosophes, après avoir prouvé mieux qu'eux l'éxistence d'un Dieu. m. à Stockholm en 1650.

Desmarets de Saint-Sorlin (*Jean*) né à Paris en 1595. Il travailla beaucoup à la tragédie de *Mariame* du Cardinal de Richelieu. Sa comédie des *Visionnaires* passa pour un chéf-d'œuvre, mais c'est que Molière n'avoit pas encore paru. Il fut Controleur-Général de l'extraordinaire des guerres & Sécrétaire de la marine du Levant. Sur la fin de sa vie il fut plus connu par son fanatisme que par ses ouvrages. m. en 1676.

Domat célébre Jurisconsulte. Son livre *des loix civiles* a eu beaucoup d'approbation.

Doujat (*Jean*) né à Toulouse en 1639. Jurisconsulte & homme de Lettres. Il fesoit tous les ans un enfant à sa femme & un livre. On en dit autant de Tiraqueau. Le journal des savans l'appelle grand-homme ; il ne faut pas prodiguer ce tître. m. en 1688.

Dubois (*Gerard*) né à Orléans en 1629, de l'Oratoire. Il a fait *l'histoire de l'Eglise de Paris*. m. en 1696.

Duché, valet de chambre de Louis XIV, fit pour la Cour quelques tragédies tirées de l'écriture à l'éxemple de Racine, non avec le même succès. L'opéra d'Iphigénie en Tauride est son meilleur ouvrage. Il est dans le grand gout ; & quoique ce ne soit qu'un opéra il re-

trace

trace une grande idée de ce que les tragédies Grecques avoient de meilleur. Ce goût n'a pas subsisté long-tems, & même bientôt après on s'est reduit aux simples ballets, composés d'actes détachés faits uniquement pour amener des danses; ainsi l'opéra même a dégénéré dans le tems que presque tout le reste tomboit dans la décadence.

DUCHENE (*André*) né en Tourraine en 1584. Historiographe du Roi, auteur de beaucoup d'histoires & de recherches généalogiques. On l'appeloit le père de l'Histoire de France. m. en 1640.

DUFRENOI (*Charles*) né à Paris en 1611. peintre & poëte. Son poëme *de la peinture* a réussi auprès de ceux qui peuvent lire d'autres vers latins que ceux du siécle d'Auguste. m. en 1665.

DUFRENI (*Charles*) né à Paris en 1648. Il passoit pour petit-fils de Henri IV & lui ressembloit. Son père avoit été valet de garderobe de Louis XIII, & le fils l'étoit de Louis XIV, qui lui fit toujours du bien malgré son dérangement, mais qui ne put l'empêcher de mourir pauvre. Avec beaucoup d'esprit & plus d'un talent, il ne put jamais rien faire de régulier. On a de lui beaucoup de comédies, & il n'y en a guères où l'on ne trouve des scénes jolies & singulieres. m. en 1724.

DUPLEIX (*Scipion*) de Condom, quoique né en 1559, peut être compté dans le siécle de Louis XIV, ayant encore vécu sous son régne. Il est le premier historien qui ait cité en marge ses autorités, précaution absolument nécessaire quand on n'écrit pas l'histoire de son tems. On

ne lit plus son histoire de France, parce que depuis lui on a mieux fait & mieux écrit. m. en 1661.

ESPRIT (*Jâques*) né à Béziers en 1611. auteur du livre *de la fausseté des vertus humaines*, qui n'est qu'un commentaire du Duc de la Rochefoucault. Le Chancelier Séguier, qui gouta sa littérature, lui fit avoir un brévet de Conseiller d'Etat. m. en 1678.

ESTRADES (le Maréchal d') Ses lettres sont aussi estimées que celles du Cardinal d'Ossat, & c'est une chôse particulière aux François que que de simples dépêches aient été souvent d'excellens ouvrages. m. en 1686.

LE MARQUIS DE LA FARE, connu par ses mémoires & par quelques vèrs agréables. Son talent pour la poësie ne se dévelopa qu'a l'âge de près de soixante ans. Ce fut Madame de Cailus, l'une des plus aimables personnes de ce siécle par sa beauté & par son esprit, pour laquelle il fit ses premiers vèrs, & peutêtre les plus délicats qu'on ait de lui.

M'abandonnant un jour à la tristesse
Sans espérance & même sans désirs,
Je regrettois les sensibles plaisirs
Dont la douceur enchanta ma jeunesse.
Sont-ils perdus, disois-je, sans retour,
Et n'es-tu pas cruel, amour!
Toi que j'ai fait dès mon enfance,
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laisser terminer le cours
A l'ennuyeuse indifférence?
Alors j'apperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univèrs,

Qui

Qui plein d'une joie inhumaine
Me dit en souriant, Tircis ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine,
Je te promets un regard de Caïlus.

mort en 1713.

LA FAYETTE (*Marie Madelaine* de la Vergne Comtesse de) Sa *Princesse de Clèves* & sa *Zaïde* furent les premiers Romans, où l'on vit les mœurs des honnêtes gens & des avantures naturelles décrites avec grâce. Avant elle on écrivoit d'un stile empoulé des choses peu vraisemblables. m. en 1693.

FÉLIBIEN (*André*) né à Chartres en 1619. Il est le premier qui dans les inscriptions de l'Hotel de Ville ait donné à Louis quatorze le nom de *Grand*. Ses *entretiens sur la vie des peintres* sont l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur. Il est élégant, profond, & il respire le gout. Mais il dit trop peu de choses en trop de paroles, & est absolument sans méthode. m. en 1695.

FENELON (*François* de Salignac) Archevêque de Cambrai, né en Périgord en 1651. On a de lui cinquante-cinq ouvrages différens. Tous partent d'un cœur plein de vertu; mais son *Télémaque* l'inspire. Il a été vainement blâmé par Gueudeville & par l'Abbé Faidit. m. à Cambrai en 1715.

FERRAND, Conseiller de la Cour des Aides. On a de lui de très jolis vers. Il joutoit avec Rousseau dans l'épigramme & le madrigal. Voici dans quel gout Ferrand écrivoit

D'amour & de mélancolie
Celemnus enfin consumé
En fontaine fut transformé,
Et qui boit de ses eaux, oublie
Jusqu'au au nom de l'objet aimé.
Pour mieux oublier Egérie
J'y courus hier vainement,
A force de changer d'amant
L'infidélle l'avoit tarie.

On voit que Ferrand mettoit plus de naturel, de grâce & de delicatesse dans des sujets galans ; & Rousseau plus de force & de recherche dans des sujets de débauche.

FEUQUIE'RES de Pas (le Marquis de) né à Paris en 1648. Officier consommé dans l'art de la guèrre, & excellent guide s'il est critique trop sévère. m. en 1711.

LE FE'VRE (*Tannegui*) né à Caen en 1615. Calviniste, Professeur à Saumur, méprisant ceux de la secte & demeurant parmi eux, plus philosophe que Huguenot, écrivant aussi bien en latin qu'on puisse écrire dans une langue morte, faisant des vèrs Grecs qui doivent avoir eu peu de lecteurs. La plus grande obligation que lui aient les Lettres, est d'avoir produit Madame Dacier. m. en 1678.

LE FE'VRE (*Anne*) Madame Dacier. Née Calviniste à Saumur en 1651, illustre par sa science. Le Duc de Montausier la fit travaillèr à l'un de ces livres qu'on nomme *Dauphins*, pour l'éducation de *Monseigneur*. Le *Florus* avec des notes latines est d'elle. Ses traductions de Terence & d'Homère lui font un honneur immortel. On ne pouvoit lui reprocher

procher que trop d'admirâtion pour tout ce qu'elle avoit traduit. La Motte ne l'attaqua qu'avec de l'esprit, & elle ne combattit qu'avec de l'érudition. m. en 1720 au Louvre.

FLE'CHIER *(Esprit)* du Comtat d'Avignon, né en 1632. Evêque de Lavaur & puis de Nîmes. Poëte François & Latin, historien, prédicateur, mais connu surtout par ses belles oraisons funébres. Son histoire de Théodose a été faite pour l'éducâtion de *Monsigneur*. Le Duc de Montausier avoit engagé les meilleurs esprits de France, à travailler par de bons ouvrages à cette éducâtion. m. en 1710.

FLEURY *(Claude)* né en 1640. Sous-précepteur du Duc de Bourgogne & Confesseur de Louis XV son fils, vécut à la Cour dans la solitude & dans le travail. Son Histoire de l'Eglise est la meilleure qu'on ait jamais faite, & les discours préliminaries fort au dessus de l'histoire. Ils sont presque d'un philosophe, mais l'histoire n'en est pas. pas. m. en 1723.

LA FONTAINE *(Jean)* né à Château-Thiéri en 1621. Le plus simple des hommes, mais admirable dans son genre quoique négligé & inégal. H fut le seul des grands hommes de son tems qui n'eut point de part aux bienfaits de Louis XIV. Il y avoit droit par son mérite & par sa pauvreté. Dans la plupart de ses fables il est infiniment au dessus de tous ceux qui ont écrit avant & après lui en quelque langue que ce puisse être. Dans les contes qu'il a imités de l'Arioste il n'a pas son élégance & sa pureté, il n'est pas à beaucoup près si grand peintre, & c'est ce que Boileau n'a pas aperçu, dans sa dissertâtion sur Joconde, parce que

Despréaux ne savoit presque pas l'Italien. Mais dans les contes puisés chez Bocace, la Fontaine lui est bien supérieur, parce qu'il a beaucoup plus d'esprit, de grâces, de finesse. Bocace n'a d'autre mérite que la naïveté, la clarté, & l'éxactitude dans le language. Il a fixé sa langue, & la Fontaine a souvent corrompu la sienne. m. en 1695.

FONTENELLE (*Bernard* de) quoique vivant encore en l'année 1752, fera une exception à la loi qu'on s'est faite de ne mettre aucun homme vivant dans ce catalogue. Son âge de près de cent années semble demander cette distinction. Il est à présent au dessus de l'éloge & de la critique. On peut le regarder comme l'esprit le plus universel que le siécle de Louis XIV ait produit. Il a ressemblé à ces tèrres heureusement situées qui portent toutes les espéces de fruits. Il n'avoit pas vingt ans lorsqu'il fit une grande partie de la tragédie-opéra de *Bellorophon*, & depuis il donna l'opéra de *Thétis & Pélée* dans lequel il imita beaucoup Quinaut, & qui eut un grand succès. Celui d'*Enée & Lavinie* en eut moins. Il essaya ses forces au théatre tragique : il aida Mademoiselle Bernard dans quelques piéces. Il en composa deux dont une fut jouée en 1680, & jamais imprimée. Elle lui attira trop long-tems de très injustes reproches : car il avoit eu le mérite de reconnoitre que bien que son esprit s'étendit à tout, il n'avoit pas le talent de Pièrre Corneille son oncle pour la tragédie. Il fit beaucoup d'ouvrages légers dans lesquels on remarquoit déja cette finesse & cette profondeur qui décélent un homme supérieur à ses ouvrages mêmes.

mêmes. On remarqua, dans ses vèrs & dans ses dialogues des morts, l'esprit de Voiture, mais plus étendu & plus philosophique. Sa pluralité des mondes fut un ouvrage unique en son genre. Il fut faire des oracles de Vandale un livre agréable. Les matières délicates auxquelles on touche dans ce livre lui attirèrent des persécutions sourdes auxquelles il eut le bonheur d'échaper. Il vit combien il est dangereux d'avoir raison dans des choses où des hommes accrédités ont tort. Il se tourna vers la Géometrie & vers la phisique avec autant de facilité qu'il avoit cultivé les arts d'agrément. Nommé Sécrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, il éxerça cet emploi pendant plus de quarante ans avec un aplaudissement universel. Son Histoire de l'Académie jette très souvent une clarté lumineuse sur les mémoires les plus obscurs. Il fut le premier qui porta cette élégance dans les sciences. Si quelquefois il y répandit trop d'ornemens, c'étoit de ces moissons abondantes dans lesquelles les fleurs croissent naturellement avec les épies.

Cette Histoire de l'Académie des Sciences seroit aussi utile qu'elle est bien faite, s'il avoit eu à rendre compte de vérités découvertes; mais il faloit qu'il expliquât des opinions combattues les unes par les autres, & dont la plupart sont détruites.

Les éloges qu'il prononça des Académiciens morts ont le singulier mérite de rendre les sciences respectables, & ont rendu tel leur auteur. En vain l'Abbé des Fontaines, & d'autres gens de cette espéce, ont voulu obscurcir sa réputation : c'est le propre des grands

hommes d'avoir de méprisables ennemis. S'il a fait imprimer depuis peu des comédies peu théatrales, & une apologie des tourbillons de Descartes, on a pardonné ces comédies en faveur de sa vieillesse, & son Cartésianisme en faveur des anciennes opinions qui dans sa jeunesse avoient éte celles de l'Europe.

Enfin on l'a regardé comme le premier des hommes dans l'art nouveau de répandre de la lumière & des grâces sur les sciences abstraites, & il a eu du mérite dans tous les autres genres qu'il a traités. Tant de talens ont été soutenus par la connoissance des langues & de l'histoire, & il a été sans contredit au dessus de tous les savans qui n'ont pas eu le don de l'invention.

FORBIN (*Claude* Chevalier de) Chef d'Escadre en France, Grand-Amiral du Roi de Siam. Il a laissé des mémoires curieux qu'on a rédigés, & on peut juger entre lui & du Gué-trouin.

LA FÔSSE (*Antoine*) né en 1658. *Manlius* est sa meilleure piéce de théatre. m. en 1708.

FRAGUIER (*Claude*) né à Paris en 1666. bon littérateur & plein de gout. Il n'a écrit que des vèrs latins & quelques dissertâtions. m. en 1728.

FURETIERE (*Antoine*) né en 1620, fameux par son dictionnaire & par sa querelle. m. en 1688.

GALANT (*Antoine*) né en Picardie en 1646. Il apprit à Constantinople les langues Orientales, & traduisit une partie des Contes Arabes, qu'on connoit sous le titre des *mille & une nuit*. m. en 1715.

GACON (*François*) né à Lyon en 1667. mis par le Père Nicéron dans le catalogue des hommes illustres, & qui n'a été fameux que par de mauvaises satires. Il a eu grande part à ce recueil de grôssières plaisanteries qu'on appelle brévets de la Calotte. Ces turpitudes ont pris leur source dans je ne sai quelle associâtion qu'on appeloit le régiment des fous & de la Calotte. Ce n'est pas là assurément du bon gout. Les honnétes gens ne voient qu'avec mépris de tels ouvrages, & leurs auteurs, qui ne peuvent être cités que pour faire abhorrer leur éxemple. m. en 1725.

L'ABBE GALLOIS (*Jean*) né à Paris en 1632. savant universel, fut le premier qui travailla au journal des savans avec le Conseiller Clerc Sallo, qui avoit conçu l'idée de ce travail. Il enseigna depuis un peu de Latin au Ministre d'Etat Colbert, qui malgré ses occupâtions crut avoir assez de tems pour apprendre cette langue; il prenoit surtout ses leçons en carosse dans ses voyages de Versailles à Paris. On disoit avec vraissemblance, que c'étoit en vue d'être Chancelier. On peut obsérver, que les deux hommes qui ont le plus protégé les Lettres, ne savoient pas le Latin, Louis XIV & Monsieur Colbert. m. en 1707.

GASSENDI (*Pierre*) né en Provence en 1592. restaurateur d'une partie de la Phisique d'Epicure. Il sentit la néceffité des atomes & du vuide. Newton & d'autres ont démontré depuis ce que Gassendi avoit affirmé. Il eut moins de réputation que Descartes, parce qu'il étoit plus raisonnable, & qu'il n'étoit pas inventeur; mais on l'accusa comme Descartes

d'Athéisme. Quelques-uns crurent, que celui qui admettoit le vuide comme Epicure, nioit un Dieu comme lui. C'eſt ainſi que raiſonnent les calomniateurs. Gaſſendi en Provence, où l'on n'étoit point jaloux de lui, étoit appelé le ſaint Prêtre ; à Paris quelques envieux l'appeloient l'incrédule. m. en 1656.

GE'DOUIN, Chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris. Auteur d'une excellente traduction de Quintilien, &c.

GENEST *(Charles-Claude)* né en 1635, Aumonier de la Ducheſſe d'Orléans, philoſophe & poëte. Sa tragédie de Pénélope a encore du ſuccès ſur le théâtre, & c'eſt la ſeule de ſes piéces qui s'y ſoit conſervée. Son laborieux ouvrage de la philoſophie de Deſcartes en rimes plutôt qu'en vèrs ſignala plus ſa patience que ſon génie, & il n'eut guères rien de commun avec Lucréce que de verſifier une philoſophie erronée preſque en tout. Il eut part aux bienfaits de Louis XIV. m. en 1719.

LE GENDRE *(Louis)* né à Rouen en 1655. a fait une Hiſtoire de France. Pour bien faire cette hiſtoire, il faudroit la plume & la liberté du Préſident de Thou ; & il ſeroit encore très difficile de rendre les premiers ſiécles intéreſſans. m. en 1733.

L'abbé GIRARD. Son livre des ſinonimes eſt tres utile.

GODEAU *(Antoine)* l'un de ceux qui ſervirent à l'établiſſement de l'Académie Françoiſe. Poëte, orateur & hiſtorien. On ſait que pour faire un jeu de mots le Cardinal de Richelieu lui donna l'Evéché de Grâſſe, pour le *bénédicite* mis en vèrs. Son Hiſtoire Eccléſiaſtique

en

en prôſe fut plus eſtimée que ſon poëme ſur les Faſtes de l'Egliſe. Il ſe trompa en croyant égaler les Faſtes d'Ovide : ni ſon ſujet ni ſon genie n'y pouvoient ſuffire. C'eſt une grande erreur de penſer, que les ſujets Chrétiens puiſſent convenir à la poëſie comme ceux du Paganisme, dont la mythologie auſſi agréable que fauſſe animoit toute la nature. m. en 1672.

GODEFROI (*Théodore*) fils de Denys Godefroi Pariſien. Homme ſavant, né à Genêve en 1580. Hiſtoriographe de France ſous Louis XIII & Louis XIV. Il s'appliqua ſurtout aux tîtres & au cérémonial. m. en 1649.

GODEFROI (*Denys*) ſon fils, né à Paris en 1615. Hiſtoriographe de France comme ſon pére. m. en 1681.

GOMBAULD (*Jean Ogier* de) quoique né ſous Charles IX. vécut long-tems ſous Louis XIV. Il y a de lui quelques bonnes épigrammes, dont même on a retenu des vèrs. m. en 1666.

GOMBERVILLE (*Marin*) né à Paris en 1600. l'un des premiers Académiciens. Il écrivit de grands Romans avant le tems du bon gout, & ſa réputâtion mourut avec lui. m. en 1674.

GONDI (*Jean François*) Cardinal de Retz, né en 1613. qui vécut en *Catilina* dans ſa jeuneſſe, & en *Atticus* dans ſa vieilleſſe. Pluſieurs endroits de ſes mémoires ſont dignes de Saluſte ; mais tout n'eſt pas égal. m. en 1679.

GOURVILLE, valet de chambre du Duc de la Rochefoucault, devenu ſon ami & même celui du Grand Condé. Dans le même tems pendu à Paris en effigie, & envoyé du Roi en Allemagne ; enſuite propoſé pour ſuccéder au Grand

Grand Colbert dans le Ministere. Nous avons de lui des mémoires de sa vie, écrits avec naïveté, dans lesquels il parle de sa naissance & de sa fortune avec indifférence.

Le Grand (*Joachim*) né en Normandie en 1653. éléve du Père le Cointe. Il a été l'un des hommes les plus profonds dans l'histoire. m. en 1732.

Gre'cour, Chanoine de Tours. Son poëme de *Philotanus* eut un succès prodigieux. Le mérite de ces sortes d'ouvrages n'est d'ordinaire que dans le choix du sujet, & dans la malignité humaine. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques vèrs bien faits dans ce poëme. Le commencement en est très-heureux; mais la suite n'y répond pas. Le diable n'y parle pas aussi plaisamment qu'il est amené. Le stile est bas, uniforme, sans dialogue, sans grâces, sans finesse, sans pureté de stile, sans imaginâtion dans l'expression, & ce n'est enfin qu'une histoire satirique de la bulle *Unigenitus* en vèrs burlesques, parmi lesquels il s'en trouve de très-plaisans.

Guerret (*Gabriel*) né à Paris en 1641. connu dans son tems par son parnasse réformé & par la guèrre des auteurs. Il avoit du gout; mais son discours, *si l'empire de l'éloquence est plus grand que celui de l'amour*, ne prouveroit pas qu'il en eût. Il a fait le journal du Palais conjointement avec Blondeau: ce journal du Palais est un recueil des arrêts des Parlemens de France, jugemens souvent différens dans des causes semblables. Rien ne fait mieux voir combien la Jurisprudence a besoin

d'être

d'être réformée, que cette nécessité où l'on est de recueillir des arrêts. m. en 1688.

Du Guet (*Jâques Joseph*) né en Forez en 1649. l'une des meilleures plumes du parti Janséniste. Son livre de *l'Educâtion d'un Roi* n'a point été fait pour le Roi de Sardaigne, comme on l'a dit. m. en 1733.

Du Gué-Trouin, d'armateur devénu Lieutenant-Genéral des armées navales. L'un des plus grands hommes en son genre, a donné des mémoires écrits du stile d'un soldat, & propres à exciter l'émulâtion chez ses compatriotes.

Du Hamel (*Jean Baptiste*) de Normandie, né en 1624. Sécrétaire de l'Académie des Sciences. Quoique Philosophe il étoit Théologien. La philosophie, qui s'est perfectionnée depuis lui, a nui à ses ouvrages ; mais son nom a subsisté. m. en 1706.

Le Comte de Hamilton (*Antoine*) né à Caën. On a de lui quelques jolies poësies ; & il est le premier, qui ait fait des Romans dans un gout plaisant, qui n'est pas le burlesque de Scarron.

Hardouin (*Jean*) Jésuite, profond dans l'histoire, & chimérique dans les sentimens. *Il faut s'enquerir*, dit Montagne, *non quel est le plus savant mais le mieux savant.* Hardouin poussa la bizarerie jusqu'à prétendre que l'Enéide & les odes d'Horace ont été composées par des Moines du treiziéme siécle : il veut qu'Enée soit Jesus-Christ ; & Lalagé la maitresse d'Horace est la religion Chrétienne. Le même discernement qui fesoit voir au Pére Hardouin le Messie dans Enée, lui découvrit des

des athées dans les Pères Tomassin, Quênel, Mallebranche, dans Arnaud, dans Nicole & Pascal. Sa folie ôta à sa calomnie toute son atrocité ; mais tous ceux qui renouvellent cette accusation d'athéisme contre des sages, ne sont pas toujours reconnus pour fous, & sont souvent très-dangereux. On a vû des hommes abuser de leur ministère en employant ces armes contre lesquelles il n'y a point de bouclier, pour perdre sans ressource des personnes respectables auprès des Princes trop peu instruits.

HENAUT, connu par le sonnet de l'avorton, par d'autres piéces, & qui auroit une très grande réputation si les trois premiers chants de sa traduction de Lucréce, qui furent perdus, avoient paru & avoient été écrits comme ce qui nous est resté du commencement de cet ouvrage. mort en 1682. Au reste la postérité ne le confondra pas avec un homme du même nom & d'un mérite supérieur, à qui nous devons la plus courte & la meilleure Histoire de France, & peutêtre la seule manière dont il faudra désormais écrire toutes les grandes histoires. Car la multiplicité des faits & des écrits devient si grande, qu'il faudra bientôt tout réduire aux extraits & aux dictionnaires. Mais il sera difficile d'imiter l'auteur de l'Abrégé Chronologique, d'approfondir tant de chôses en paroissant les effleurer.

D'HERBELOT (*Barthelemi*) né à Paris en 1625. le premier parmi les François, qui connut bien les langues & les histoires Orientales. Peu célébre d'abord dans sa patrie, Reçu par le Grand Duc de Toscane Ferdinand second

avec

avec une distinction qui apprit à la France à connoître son mérite. Rappelé ensuite & encouragé par Colbert qui encourageoit tout. Sa *Bibliothéque Orientale* est aussi curieuse que profonde. m. en 1695.

HERMANT (*Godefroi*) né à Beauvais en 1617. Il n'a fait que des ouvrages polémiques, qui s'anéantissent avec la dispute. m. en 1690.

LA HIRE (*Philippe*) né à Paris en 1640. fils d'un bon peintre. Il a été grand Mathématicien, & a beaucoup contribué à la fameuse méridienne de France. m. en 1718.

L'HOPITAL (*François* Marquis de) né en 1662. Le premier qui ait écrit en France sur le calcul inventé par Newton, qu'il appela les infiniment petits : c'étoit alors un prodige. m. en 1704.

D'HOSIER (*Pierre*) nè à Marseille en 1592. fils d'un Avocat. Il fut le premier qui débrouilla les généalogies, & qui en fit une science. Louis XIII le fit Gentilhomme servant, Maître d'hôtel & Gentilhomme ordinaire de sa chambre. Louis XIV lui donna un brévet de Conseiller d'Etat. De véritablement grands hommes ont été bien moins récompensés. Leurs travaux n'étoient pas si nécessaires à la vanité humaine. m. en 1660.

DES HOULIERES (*Antoinette* de la Garde). De toutes les Dames Françoises qui ont cultivé la poësie, c'est celle qui a le plus réussi, puisque c'est celle dont on a retenu le plus de vèrs. m. en 1694.

HUET (*Pierre Daniel*) né à Caën en 1630. savant universel, & qui conserva la même ardeur

deur pour l'étude jusqu'à l'âge de quatrevingt-onze ans. Appelé auprès de la Reine Christine à Stockholm, il fut ensuite un des hommes illustres qui contribuèrent à l'éducâtion du Dauphin. Jamais Prince n'eut de pareils maîtres. Huet se fit Prêtre à quarante ans; il eut l'Evêché d'Avranche, qu'il abdiqua ensuite, pour se livrer tout entier à l'étude dans la retraite. De tous ses livres *le commerce & la navigâtion des Romains*, sont le plus d'usage. Son *traité sur la foiblesse de l'esprit humain* a fait beaucoup de bruit, & a paru à quelques uns démentir sa *Démonstrâtion Evangelique*. m. en 1721.

JACQUELOT (*Isaac*) né en Champagne en 1647. Calviniste, pasteur à la Haie & à Berlin. Il a fait quelques ouvrages sur la religion. m. en 1708.

JOLI (*Gui*) Conseiller au Châtelet, Sécrétaire du Cardinal de Rètz, a laissé des mémoires, qui sont à ceux du Cardinal ce qu'est le domestique au maître; mais il y a des particularités curieuses.

JOUVENCY (*Joseph*) Jésuite né à Paris en 1643. C'est encore un homme qui a eu le mérite obscur d'écrire en Latin aussi bien qu'on le puisse de nos jours. Son livre *de ratione discendi & docendi* est un des meilleurs qu'on ait en ce genre, & des moins connus depuis Quintilien. Il publia en 1710. a Rome une partie de l'histoire de son ordre. Il l'écrivit en Jésuite & en homme qui étoit à Rome. Le Parlement de Paris qui pense tout différemment de Rome & des Jésuites condamna ce livre, dans lequel on justifioit le Père Guignard con-

damné

damné à être pendu par ce même Parlement, pour l'assassinat commis sur la personne d'Henri IV par l'écolier Chatel. Il est trés vrai que Guignard n'étoit nullement complice, & qu'on le jugea à la rigueur. Mais il n'est pas moins vrai que cette rigueur étoit nécessaire dans ces tems malheureux où une partie de l'Europe aveuglée par le plus horrible fanatisme regardoit comme un acte de religion de poignarder le meilleur des Rois & le meilleur des hommes. m. en 1716.

DE L'ISLE (*Guillaume*) né à Paris en 1675. Il a réformé la Géographie, qui aura longtems besoin d'être perfectionnée. C'est lui qui a changé toute la position de notre hémisphère en longitude. Il a enseigné à Louis XV la Géographie, & n'a point fait de meilleur éléve. Ce Monarque a compôsé, après la mort de son maître, un traité du cours de tous les fleuves. Guillaume de l'Isle est le premier qui ait eu le titre de Premier Géographe du Roi. m. en 1726.

LABBE (*Philippe*) né à Bourges en 1607. Jésuite. Il a rendu de grands services à l'histoire. On a de lui soixante & seize ouvrages. m. en 1667.

LE LABOUREUR (*Jean*) né à Montmorenci en 1623, Gentilhomme servant de Louis XIV & ensuite son aumonier. Sa rélâtion du voyage de Pologne qu'il fit avec Madame la Maréchalle de Guébriant, la seule femme qui ait jamais eu le titre, & fait les fonctions d'Ambassadrice Plénipotentiaire, est assez curieuse. Les commentaires historiques dont il a enrichi les mémoires de Castelnau ont répandu

beaucoup

beaucoup de jour sur l'histoire de France. Le mauvais poëme de Charlemagne n'est pas de lui, mais de son frère. m. en 1675.

Laine ou Lainez (*Aléxandre*) né dans le Haynault en 1650. poëte singulier, dont on a recueilli un petit nombre de vèrs heureux. Un homme qui s'est donné la peine de faire élever à grands frais un Parnasse en bronze couvert de figures en relief, de tous les poëtes & musiciens dont il s'est avisé, a mis ce *Lainé* au rang des plus illustres. Les seuls vèrs délicats qu'on ait de lui sont ceux qu'il fit pour Madame de Martel:

Le tendre Appelle un jour dans ces jeux si vantés
Qu'Athénes sur ses bords consacroit à Neptune
Vit au sortir de l'onde éclater cent beautés,
Et prenant un trait de chacune
Il fit de sa Vénus le portrait immortel.
Helas! s'il avoit vû l'adorable Martel
Il n'en auroit employé qu'une.

On ne sait pas que ces vèrs sont une traduction un peu longue de ce beau morceau de l'Arioste,

Non avea da torre altra, che costei
Che tutte le bellezze erano in Lei.

m. en 1710.

Lambert (*Anne Thérése* de Marguenat de Courcelles, Marquise de) née en 1647. Dame de beaucoup d'esprit, a laissé quelques écrits d'une morale utile & d'un stile agéable. Son

traité

traité *de l'amitié* fait voir qu'elle méritoit d'avoir des amis. Le nombre des Dames, qui ont illustré ce beau siécle, est une des grandes preuves des progrès de l'esprit humain.

Le donne son, venute in eccellenza
Di ciascun'arte ove hanno posto cura. Ariost.

m. à Paris en 1733.

LAMI (*Bernard*) né au Mans en 1640. de l'Oratoire. Savant dans plus d'un genre. Il composa ses Elémens de Mathématiques dans un voyage qu'il fit à pied de Grenoble à Paris. m. en 1715.

LANCELET (*Claude*) né à Paris en 1615. Il eut part à des ouvrages très utiles, que firent les solitaires de Port-Royal pour l'éducation de la jeunesse. m. en 1695.

DE LARREY (*Isaac*) né en Normandie en 1631. Son histoire d'Angletèrre fut estimée avant celle de Rapin de Thoiras; & son histoire de Louis XIV ne le fut jamais. m. à Berlin en 1719.

LAUNAI (*François*) né à Angers en 1612. Jurisconsulte & homme de Lettres. Il fut le premier qui enseigna le Droit François à Paris. m. en 1693.

LAUNOY (*Jean*) né en Normandie en 1603. Docteur en Théologie. Savant laborieux & critique intrépide. Il détrompa de plusieurs erreurs, & surtout sur des Saints, dont il nia l'éxistence. On fait qu'un Curé de Saint Eustache disoit: *je lui fais toujours de profondes révérences, de peur qu'il ne m'ôte mon Saint-Eustache.* m. en 1678.

LAU-

LAURIERE (*Eusébe*) né à Paris en 1659. Avocat. Personne n'a plus approfondi la Jurisprudence & l'origine des lois. C'est lui, qui dressa le plan du recueil des ordonnances; ouvrage immense, qui signale le régne de Louis XV. C'est un monument de l'inconstance des chôses humaines. m. en 1728.

LEMERY (*Nicolas*) né à Rouen en 1645. fut le premier chimiste raisonnable, & le premier qui ait donné une pharmacopée universelle. m. en 1715.

L'ENFANT (*Jâques*) né en Beausse en 1661. pasteur Calviniste à Berlin. Il contribua plus que personne à répandre les grâces & la force de la Langue Françoise aux extrémités d'Allemagne. Son *Histoire du Concile de Constance*, bien faite & bien écrite, sera jusqu'à la dernière postérité un temoignange du bien & du mal qui peuvent résulter de ces grandes assemblées, & que du sein des passions, de l'intérêt, & de la cruauté même, il peut encore sortir de bonnes lois. m. en 1692.

DES LIONS (*Jean*) né à Pontoise en 1615. Docteur de Sorbonne, homme singulier, auteur de plusieurs ouvrages polémiques. Il voulut prouver, que les réjouissances à la fête des Rois sont des profanâtions, & que le monde alloit bientôt finir. m. en 1700.

LE LONG (*Jâques*) né à Paris en 1655. de l'Oratoire. Sa *bibliothéque historique de France* est d'une grande recherche & d'une grande utilité, à quelques fautes près. m. en 1721.

LE BARON DE LONGEPIERRE (*Hilaire Bernard*) né en Bourgogne en 1658. Il possédoit toutes les beautés de la Langue Greque,

mérite

mérite très-râre en ce tems-là ; on a de lui des traductions en vèrs d'Anacréon, Sapho, Bion & Moſchus. Sa tragédie de *Medée* quoiqu'inégale & trop remplie de déclamâtions eſt fort ſupérieure à celle de Pierre Corneille. Mais la Médée de Corneille n'étoit pas de ſon bon tems. Longepierre fit beaucoup d'autres tragédies d'après les poëtes Grecs, & il les imita en ne mêlant point l'amour à ces ſujets ſévères & terribles. Mais auſſi il les imita dans la prolixité des lieux communs & dans le vuide d'action & d'intrigue, & ne les égala point dans la beauté de l'élocution qui fait le grand mérite des poëtes. Il a compôſé pluſieurs autres tragédies dans le gout Grec ; mais il n'a donné au théatre que *Médée & Electre*. m. en 1727.

De Longuerue (*Louis* du Four) né à Charleville en 1652. Abbé du Jard. Il ſavoit, outre les Langues ſavantes, toutes celles de l'Europe. Apprendre pluſieurs Langues médiocrement, c'eſt le fruit du travail de quelques années : parler purement & éloquemment la ſienne, c'eſt le travail de toute la vie. Il ſavoit l'hiſtoire univerſelle, & on prétend qu'il compôſa de mémoire la deſcription hiſtorique & géographique de la France ancienne & moderne. mort vers l'an 1724.

Longueval (*Jâques*) né en 1681. Jéſuite. Il a fait huit volumes de l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicâne, continuée par le Père Fontenay. m. en 1735.

De la Loubere (*Simon*) né à Toulouſe en 1642, & envoyé à Siam en 1677. On a de

lui

lui des mémoires de ces pays, meilleurs que ses sonnets & ses odes. m. en 1729.

MABILLON (*Jean*) né en Champagne en 1632. Bénédictin. C'est lui, qui étant chargé de montrer le trésor de Saint-Denis, demanda à quitter cet emploi, parce qu'il n'aimoit pas à mêler la fable avec la vérité. Il a fait de profondes recherches. Colbert l'employa à rechercher les anciens titres. m. en 1707.

MAIGNAN (*Emanuël*) né à Toulouse en 1601. Minime. L'un de ceux qui ont appris les Mathématiques sans maitre. Professeur de Mathématique à Rome, où il y a toujours eu depuis un Professeur Minime François. m. à Toulouse en 1676.

MAIMBOURG (*Louis*) Jésuite, né en 1610. Il y a encore quelques unes de ses histoires qu'on ne lit pas sans plaisir. Il eut d'abord trop de vogue, & on l'a trop négligé ensuite. Ce qui est singulier, c'est qu'il fut obligé de quitter les Jésuites pour avoir écrit en faveur du Clergé de France. m. à Saint-Victor en 1686.

MAINARD (*François*) Président d'Aurillac né à Toulouse en 1634. On peut le compter parmi ceux qui ont annoncé le siécle de Louis XIV. Il reste de lui un assez grand nombre de vers heureux, purement écrits. C'est un des écrivains qui s'est plaint le plus de la mauvaise fortune attachée aux talens. Il ignoroit que le succès d'un bon ouvrage est la seule récompense digne d'un artiste: que si les Princes & Ministres veulent se faire honneur en récompensant cette espéce de mérite, il y a plus d'honneur encore d'attendre ces faveurs sans les demander: & que si un bon écrivain ambitionne

bitionne la fortune, il doit la faire soi-même. m. en 1646.

MALEBRANCHE (*Nicolas*) né à Paris en 1631. de l'Oratoire. L'un des plus profonds méditatifs qui aient jamais écrit. Animé de cette imaginâtion forte qui fait plus de disciples que la vérité, il en eut de son tems. Il y avoit des Malebranchistes. Il a montré admirablement les erreurs des sens & de l'imaginâtion ; & quand il a voulu sonder la nature de l'âme, il s'est perdu dans cet abime comme les autres. Il est, ainsi que Descartes, un grand homme avec lequel on apprend bien peu de chose. m. en 1715.

MALEZIEUX (*Nicolas*) né à Paris en 1650. Les Elémens de Géométrie du Duc de Bourgogne, sont les leçons qu'il donna à ce Prince. Il se fit une réputâtion par sa profonde littérature. Madame la Duchesse du Maine fit sa fortune. m. en 1727.

MALLEVILLE (*Claude* de) l'un des premiers Académiciens. Le seul sonnet de la *belle matineuse* en fit un homme célébre. On ne parleroit pas aujourd'hui d'un tel ouvrage : mais le bon en tout genre étoit alors aussi râre qu'il est devenu commun depuis. m. en 1647.

DE MARCA (*Pierre*) né en 1594. Etant veuf & ayant plusieurs enfans, il entra dans l'Eglise & fut nommé à l'Archevéché de Paris. Son livre *de la concorde de l'Empire & du Sacerdoce* est estimé. m. en 1662.

DE MAROLES (*Michel*) né en Touraine en 1600. fils du célebre Claude de Maroles Capitaine des Cent-suisses, connu par son combat singulier à la tête de l'armée d'Henri IV contre Marivaux. Michel, Abbé de villeloin,

composa 96 ouvrages, dont plusieurs sont des traductions utiles dans leur tems. m. en 1681.

MARSOLLIER (*Jâques*) né à Paris en 1657. Chanoine régulier de Sainte-Geneviêve. Connu par plusieurs histoires bien écrites. m. en 1724.

MARTIGNAC (*Etienne*) né en 1628. Le premier qui donna une traduction supportable en prôse de Virgile, d'Horace, &c. Je doute qu'on les traduise jamais heureusement en vèrs. Ce ne seroit pas assez d'avoir leur génie, la différence des langues est un obstacle presque invincible. m. en 1698.

LA MARRE (*Nicolas*) né à Paris en 1641. Commissaire au Châtelet. Il a fait un ouvrage qui étoit de son ressort, *l'Histoire de la Police.* Il n'est bon que pour les Parisiens, & meilleur à consulter qu'à lire. Il eut pour récompense une part sur le produit de la comédie, dont il ne jouit jamais : il auroit autant valu assigner aux Comédiens une pension sur les gages du Guet.

MASCARON (*Jules*) de Marseille, né en 1634. Evêque de Tulles & puis d'Agen. Ses oraisons funébres balancèrent d'abord celles de Bossuet, mais aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir combien Bossuet étoit un grand homme. m. en 1703.

MASSILLON, né en Provence en 1663, de l'Oratoire, Evêque de Clermont. Le prédicateur qui a le mieux connu le monde. Plus fleuri que Bourdaloue, plus agréable, & dont l'éloquence sent l'homme de Cour, l'Académicien, & l'homme d'esprit ; de plus philosophe modéré & tolérant. m. en 1742.

MAU-

MAUCROIX (*François*) né à Noyen en 1619. historien, poëte & littérateur. m. en 1708.

MÉNAGE (*Gilles*) d'Angers, né en 1613. Il a prouvé, qu'il est plus aisé de faire des vèrs en Italien qu'en François. Ses vers Italiens sont estimés même en Italie ; & notre langue doit beaucoup à ses recherches. Il étoit savant en plus d'un genre. m. en 1692.

MENETRIER (*Claude François*) né en 1631. a beaucoup servi à la science du Blazon, des emblêmes & des devises. m. en 1705.

MERI (*Jean*) né en Berri en 1645. l'un de ceux qui ont le plus illustré la Chirurgie. Il a laissé des observâtions utiles, m. en 1722.

MÉZERAI (*François*) né à Argentan en Normandie en 1610. Son Histoire de France est très connue ; ses autres écrits le sont moins. Il perdit ses pensions pour avoir dit ce qu'il croyoit la vérité. D'ailleurs plus hardi qu'éxact, & inégal dans son stile. m. en 1683.

MIMEURES (le Marquis de) Menin de *Monseigneur* fils de Louis XIV. On a de lui quelques morceaux de poësie qui ne sont pas inférieures à celles de Racan & de Mainard. Mais comme ils vinrent dans un tems où le bon étoit très-râre, & le Marquis de Mimeures dans un tems où l'art étoit perfectionné, ils eurent beaucoup de réputâtion, & à peine fut-il connu. Son *ode à Vénus* imitée d'Horace n'est pas indigne de l'original.

LE MOINE (*Pierre*) Jésuite, né en 1602. Sa *dévotion aisée* le rendit ridicule. Mais il eût pu se faire un grand nom par sa *Louïsiade*. Il avoit une prodigieuse imaginâtion. Pourquoi donc ne réussit-il pas ? c'est qu'il n'avoit ni

Q 2 goût

gout ni connoiſſance du génie de ſa langue, ni des amis ſévères. m. en 1671.

Moliere (*Jean Baptiſte*) né à Paris en 1620. Le meilleur des poëtes Comiques de toutes les nâtions. La difficulté qu'on fit de l'enterrer, eſt un reproche à la France. Cet article a engagé à relire les poëtes comiques de l'antiquité. Il faut avouer, que ſi on compare l'art & la régularité de notre théatre avec ces ſcénes découſues des anciens, ces intrigues foibles, cet uſage grôſſier de faire annoncer par des acteurs, dans des monologues froids & ſans vraiſemblance, ce qu'ils ont fait & ce qu'ils veulent faire; il faut avouer, dis-je, que Molière a tiré la comédie du cahos, ainſi que Corneille en a tiré la tragédie; & que les François ont été ſupérieurs en ce point à tous les peuples de la terre. m. en 1673.

L'Abbé Mongaut: la meilleure traduction qu'on ait faite des lettres de Cicéron eſt de lui. Elle eſt enrichie de notes judicieuſes & utiles. Il avoit été Précepteur du fils du Duc d'Orleans Régent du royaume.

La Monnoye (*Bernard*) né en 1641. excellent littérateur. Il fut le premier qui remporta le prix de poëſie à l'Académie Françoiſe, & même ſon poëme du *duël aboli* qui remporta ce prix eſt à peu de chôſes près un des meilleurs ouvrages de poëſie qu'on ait faits en France. m. en 1732.

Montfaucon (*Bernard*) né en 1655. Bénédictin. L'un des plus ſavans antiquaires de l'Europe. m. en 1741.

Montpensier (*Anne Marie Louiſe* d'Orléans) connue ſous le nom de *Mademoiſelle*; fille de Gaſton d'Orléans, née à Paris en 1627.

Ses

Ses *Mémoires* sont plus d'une femme occupée d'elle, que d'une Princesse témoin de grands événemens; mais il s'y trouve des choses très curieuses. m. en 1693.

Montreuil (*Mathieu* de) l'un de ces écrivains agréables & faciles, dont le siécle de Louis XIV a produit un si grand nombre, & qui n'ont pas laissé de réussir dans le genre médiocre. Il y a peu de vrais génies, mais l'esprit du tems & l'imitation ont fait beaucoup d'auteurs agréables.

Moréri (*Louis*) né en Provence en 1643. On ne s'attendoit pas que l'auteur du *pays d'amour*, & le traducteur de *Rodriguez* entreprît dans sa jeunesse le premier dictionnaire de faits, qu'on eut encore vu. Ce grand travail lui couta la vie. L'ouvrage réformé & très augmenté porte encore son nom, & n'est plus de lui. C'est une ville nouvelle bâtie sur le plan ancien. Trop de généalogies suspectes ont fait tort surtout à cet ouvrage si utile. m. en 1680.

Morin (*Michel Jean Baptiste*) né en Beaujolois en 1583. Médecin, Mathématicien, & par les préjugés du tems Astrologue. Il tira l'horoscope de Louis XIV. Malgré cette charlatanerie il étoit savant. m. en 1656.

Morin (*Jean*) né à Blois en 1591. très savant dans les Langues Orientales & dans la critique. m. à l'Oratoire en 1659.

Morin (*Simon*) né en Normandie en 1623. On ne parle ici de lui, que pour déplorer sa fatale folie & celle de saint-Sorlin-Desmarets son accusateur. Saint-Sorlin fut un fanatique, qui en dénonça un autre. Morin, qui ne méritoit que les Petites-Maisons, fut brulé vif en 1663, avant que la philosophie eût fait assez

de progrès pour empêcher les savans de dogmatiser, & les juges d'être si cruels.

La Motte-Houdart (*Antoine*) né à Paris en 1672. célébre par ses ouvrages, & aimable par ses mœurs. Il avoit beaucoup d'amis, c'est à dire qu'il y avoit beaucoup de gens qui se plaisoient dans sa société. Je l'ai vu mourir sans qu'il eût personne auprès de son lit en 1731.

L'intérêt seul de la vérité m'oblige à passer ici les bornes ordinaires de ces articles.

Cet homme de mœurs si douces, & de qui jamais personne n'eut à se plaindre, a été accusé après sa mort presque juridiquement d'un crime énorme, d'avoir composé les horribles couplets qui perdirent Rousseau en 1710, & d'avoir conduit plusieurs années toute la manœuvre qui fit condanner un innocent. Cette accusation a d'autant plus de poids qu'elle est faite par un h[illegible]uit de cette affaire, & faite comme une espéce de testament de mort. N. Boindin, Procureur Général des Trésoriers de France, en mourant en 1752, laisse un mémoire très-circonstancié dans lequel il charge après plus de quarante années la Motte-Houdart de l'Académie Françoise, Joseph Saurin de l'Académie des Sciences, & Malafaire négociant d'avoir ourdi toute cette trame, & le Chatelet & le Parlement d'avoir rendu consécutivement les arrêts les plus injustes.

1° Si N. Boindin étoit en effet persuadé de l'innocence de Rousseau, pourquoi tant tarder à la faire connoître? Pourquoi ne la pas manifester au moins immédiatement après la mort des ses ennemis? Pourquoi ne pas donner ce mémoire écrit il y a plus de vingt années?

2° Qui

2° Qui ne voit clairement que le mémoire de Boindin est un libelle diffamatoire, & que cet homme haïssoit également tous ceux dont il parle dans cette dénonciation faite à la postérité ?

3° Il commence par des faits dont je connois toute la fausseté. Il prétend que le Comte de Nocé, & N. Melon Sécrétaire du Regent étoient les associés de Malafaire. Tous ceux qui les ont frequentés savent que c'est une insigne calomnie ; ensuite il confond N. la Faie Sécrétaire du cabinet du Roi avec son frère le Capitaine aux gardes.

4° Après être convenu que Rousseau avoit fait les cinq premiers couplets suivis de ceux qui lui attirèrent sa disgrâce, il fait tomber sur la Motte-Houdart le soupçon d'une douzaine d'autres dans le même gout, & pour unique preuve de cette accusation il dit que ces douze couplets contre une douzaine de personnes qui devoient s'assembler chez N. de Villiers, furent aportés par la Motte-Houdart lui-même chez le sr. Villiers une heure après que Rousseau avoit été informé, que les intéressés devoient s'assembler dans cette maison. Or, dit-il, Rousseau n'avoit pû en une heure de tems composer & transcrire ces vers diffamatoires. C'est la Motte qui les aporta, donc la Motte en est l'auteur.

Au contraire c'est, ce me semble, parce qu'il a la bonne foi de les aporter, qu'il ne doit pas être soupçonné de la scélératesse de les avoir faits. On les a jettés à sa porte, ainsi qu'à la porte de quelques autres particuliers. Il a ouvert le paquet : il y a trouvé des injures atroces contre tous ses amis, & contre lui-même : il

vient en rendre compte : rien n'a plus l'air de l'innocence.

5° Ceux qui s'intéressent à l'histoire de ce mistère d'iniquité doivent savoir, que l'on s'assembloit depuis un mois chez N. de Villiers, & que ceux qui s'y assembloient étoient pour la plupart les mêmes que Rousseau avoit déja outragés dans cinq couplets qu'il avoit imprudemment récités à quelques personnes. Le premier même de ces douze nouveaux couplets marquoit assez que les intéressés s'assembloient tantôt au caffé tantôt chez Villiers.

Sots assemblés chez de Villiers ;
Parmi les sots troupe d'élite,
D'un vil caffé dignes piliers
Craignez la fureur qui m'irrite.
Je vais vous poursuivre en tous lieux,
Vous noircir, vous rendre odieux.
Je veux que par tout on vous chante ;
Vous percer & rire à vos yeux
Est une douceur qui m'enchante.

6° Il est très-faux que les cinq premiers couplets reconnus pour être de Rousseau ne fissent qu'effleurer le ridicule de cinq ou six particuliers, comme le dit le mémoire. On y voit les mêmes horreurs que dans les autres.

Que le boureau par son valet
Fasse un jour serrer le sifflet
De Berrin & de sa sequelle ;
Que Pecour qui fait le ballet
Ait le fouet au pied de l'échelle.

Cer-

Certainement ce n'eſt pas là de la fine plaiſanterie. C'eſt le même ſtile que celui de tous les couplets qui ſuivirent.

7° Quant aux derniers couplets ſur le même air, qui furent en 1710 la matière du procès intenté à Saurin de l'Académie des Sciences, le mémoire ne dit rien que ce que les piéces du procès ont apris depuis longtems. Il prétend ſeulement que le malheureux qui fut condamné au baniſſement pour avoir été ſuborné par Rouſſeau devoit être condamné aux galères, ſi en effet il avoit été faux témoin. C'eſt en quoi le ſr. Boindin ſe trompe; car en premier lieu il eût été d'une injuſtice ridicule de condamner aux galéres le ſuborné, quand on ne décernoit que la peine du baniſſement au ſuborneur: en ſecond lieu ce malheureux ne s'étoit pas porté accuſateur contre Saurin. Il n'avoit pû être entièrement ſuborné, il avoit fait pluſieurs déclarâtions contradictoires, & la nature de ſa faute, & la foibleſſe de ſon eſprit ne comportoient pas une peine éxemplaire.

8° N. Boindin fait entendre expreſſément dans ſon mémoire, que la Maiſon de Noailles & les Jéſuites ſervirent à perdre Rouſſeau dans cette affaire; & que Saurin fit agir le crédit & la faveur. Je ſais avec certitude & pluſieurs perſonnes vivans encore le ſavent comme moi; que ni la maiſon de Noailles ni les Jéſuites ne ſollicitèrent. La faveur fut d'abord toute entière pour Rouſſeau, car quoique le cri public s'élevât contre lui, il avoit gagné deux Sécrétaires d'Etat, Monſieur de Pontchartrain & Monſieur Voiſin, que ce cri public n'épouvantoit pas. Ce fut ſur leurs ordres en forme de ſollicitâtions que le Lieutenant-Criminel *le*

Comte décréta & emprisonna Surin, l'interrogea, le confronta, le récolla, le tout en moins de vingt-quatre heures par une procédure précipitée. Le Chancelier reprimanda le Lieutenant-Criminel sur cette procédure violente & inusitée.

Quant aux Jésuites, il est si faux qu'ils se fussent déclarés contre Rousseau qu'immédiatement après la sentence contradictoire du Châtelet par laquelle il fut unanimement condamné, il fit une retraite au Noviciat des Jésuites sous la direction du Père Sanadon dans le tems qu'il appeloit au Parlement. Cette retraite chez les Jésuites prouve deux choses ; la première, qu'ils n'étoient pas ses ennemis ; la seconde, qu'il vouloit oppôser les pratiques de la religion aux accusâtions de libertinage que d'ailleurs on lui suscitoit. Il avoit déja fait ses meilleurs Pseaumes en même tems que ses épigrammes licencieuses qu'il appeloit les *gloria patri* de ses Pseaumes, & Danchet lui avoit adressé ces vers :

A te masquer habile,
Traduis tour à tour
Pétrone à la ville
David à la Cour, &c.

Il ne seroit donc pas étonnant qu'ayant pris le manteau de la religion, comme tant d'autres, tandis qu'il portoit celui de cinique, il eut depuis conservé le premier qui lui étoit devenu absolument nécessaire. On ne veut tirer aucune conséquence de cette induction, il n'y a que Dieu qui connoisse le cœur de l'homme.

Il

9° Il eſt important d'obſerver que pendant plus de trente années que la Motte-Houdart, Saurin, & Malafaire ont ſurvécu à ce procès, aucun d'eux n'a été ſoupçonné ni de la moindre mauvaiſe manœuvre, ni de la plus légère ſatire. La Motte-Houdart n'a jamais même répondu à ces invectives atroces connues ſous le nom de Calottes, & ſous d'autres tires dont un ou deux hommes qui étoient en horreur à tout le monde, l'accablèrent ſi longtems. Il ne déshonora jamais ſon talent par la ſatire, & même lorſqu'en 1709, outragé continuellement par Rouſſeau, il fit cette belle ode :

On ne ſe choiſit point ſon père ;
Par un reproche populaire
Le ſage n'eſt point abatu.
Oui, quoi que le vulgaire penſe,
Rouſſeau, la plus vile naiſſance
Donne du luſtre à la vertu. &c.

Quand, dis-je, il fit cet ouvrage, ce fut bien plutôt une leçon de morale, & de philoſophie qu'une ſatire. Il exhortoit Rouſſeau qui renioit ſon père à ne point rougir de ſa naiſſance. Il l'exhortoit à dompter l'eſprit d'envie & de ſatire. Rien ne reſſemble moins à la rage qui reſpire dans les couplets dont on l'accuſe.

Mais Rouſſeau après une condamnation qui devoit le rendre ſage, ſoit qu'il fût innocent ou coupable, ne put dompter ſon penchant. Il outragea ſouvent par des épigrammes les mêmes perſonnes attaquées dans les couplets, la Faye, Danchet ; la Motte-Houdart, &c. Il fit des vers contre ſes anciens & nouveaux protecteurs.

tecteurs. On en retrouve quelques uns dans des lettres peu dignes d'être connues qu'on a imprimées, & la plupart de ces vers sont du stile de ces couplets pour lesquels le Parlement l'avoit condamné; témoin ceux-ci contre l'illustre musicien Rameau.

Distillateurs d'accords baroques,
Dont tant d'idiots sont férus,
Chez les Traces & les Iroques
Portez vos opéra bourus. &c.

On en retrouve du même gout dans le recueil intitulé *porte-feuille de Rousseau*, contre l'Abbé d'Olivet qui avoit formé un projet de le faire revenir en France. Enfin lorsque sur la fin de sa vie il vint se cacher quelque tems à Paris affichant la dévotion, il ne put s'empêcher de faire encore des épigrammes violentes. Il est vrai que l'âge avoit gâté son stile, mais il ne reforma point son caractère: soit que par un mêlange bizarre mais ordinaire chez les hommes, il joignit cette atrocité à la dévôtion, soit que par une méchanceté non moins ordinaire cette dévôtion fut hipocrisie.

10° Si Saurin, la Motte, & Malafaire avoient complotté le crime dont on les accuse, ces trois hommes ayant été depuis assez mal ensemble, il est bien difficile qu'il n'eût rien transpiré de leur crime. Cette réfléxion n'est pas une preuve, mais jointe aux autres elle est d'un grand poids.

11° Si un garçon aussi simple & aussi grôssier que le nommé Guillaume Arnoud condamné comme témoin suborné par Rousseau, n'avoit point été en effet coupable, il l'auroit dit,

dit, il l'auroit crié toute sa vie à tout le monde. Je l'ai connu. Sa mère aidoit dans la cuisine de mon père. Et sa mère & lui ont dit plusieurs fois à toute ma famille en ma présence, qu'il avoit été justement condamné.

Pourquoi donc au bout de quarante deux ans N. Boindin a-t-il voulu laisser en mourant cette accusâtion authentique contre trois hommes qui ne sont plus? C'est que le mémoire étoit composé il y a plus de vingt ans; c'est que Boindin les haïssoit tous trois; c'est qu'il ne pouvoit pardonner à la Motte de n'avoir pas sollicité pour lui une place à l'Académie Françoise, & de lui avoir avoué que la profession publique qu'il fesoit d'Athéisme lui donneroit l'exclusion. Il s'étoit brouillé avec Saurin, qui étoit comme lui un esprit altier & inflexible. Il s'étoit brouillé de même avec Malafaire homme dur & impoli. Il étoit devenu l'ennemi de Leriget de la Faie qui avoit fait contre lui cette épigramme.

Oui, Vadius, on connoit votre esprit,
Savoir s'y joint, & quand le cas arrive
Qu'œuvre paroit par quelque coin fautive,
Plus aigrément qui jamais la reprit?
Mais on ne voit qu'en vous aussi se montre
L'art de louer le beau qui s'y rencontre,
Dont cependant maints beaux esprits font cas.
Des vos pareils que voulez-vous qu'on pense?
Eh quoi, qu'ils sont connoisseurs délicats,
Pas n'en voudrois tirer la conséquence,
Mais bien qu'ils sont gens à fuir de cent pas.

C'étoit-là en effet le caractère de Boindin, & c'est lui qui est peint dans le Temple du

Gout ſous le nom de Bardou. Il fut dans ſon mémoire la dupe de ſa haine. Incapable de dire ce qu'il ne croyoit pas, & incapable de changer d'avis ſur ce que ſon humeur lui inſpiroit. Ses mœurs étoient irreprochables : il vécut toujours en philoſophe rigide ; il fit des actions de généroſité ; mais cette humeur dure & inſociable lui donnoit des préventions dont il ne revenoit jamais.

Toute cette funeſte affaire qui a eu de ſi longues ſuites, & dont il n'y a guères d'hommes plus inſtruits que moi, dut ſon origine au plaiſir innocent que prenoient pluſieurs perſonnes de mérite de s'aſſembler dans un caffé. On n'y reſpectoit pas aſſez la premiere loi de la ſociété, de ſe ménager les uns les autres. On ſe critiquoit durement, & de ſimples impoliteſſes donnèrent lieu à des haines durables & à des crimes. C'eſt au lecteur à juger, ſi dans cette affaire il y a eu trois criminels ou un ſeul.

De Motteville (*Françoiſe Bertaut*) née en 1615 en Normandie. Cette Dame a écrit des *Mémoires*, qui regardent particulièrement la Reine Anne mère de Louis XIV. On y trouve beaucoup de petits faits, avec un grand air de ſincérité. m. en 1689.

Le Nain de Tillemont (*Sébaſtien*) fils de *Jean* le Nain Maître des Requêtes, né à Paris en 1637. Eléve de Nicole, & l'un des plus ſavans écrivains de Port-Royal. Son Hiſtoire des Empereurs, & ſes ſeize volumes de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ſont écrits avec autant de vérité que peuvent l'être des compilâtions d'anciens hiſtoriens ; car l'hiſtoire, avant l'in-

vention de l'imprimerie étant peu contredite, étoit peu éxacte. m. en 1698.

NAUDE' (*Gabriël*) né à Paris en 1600. Médecin, & plus philosophe que médecin. Attaché d'abord au Cardinal Barbarin à Rome, puis au Cardinal de Richelieu, au Cardinal Mazarin & ensuite à la Reine Christine dont il alla quelquetems grôssir la Cour savante; retiré enfin à Abbeville, où il mourut dès qu'il fut libre. De tous ses livres, son *Apologie des grands hommes accusés de magie*, est presque le seul qui soit demeuré. On feroit un plus gros livre des grands hommes accusés d'impiété depuis Socrate.

—— Populus nam solos credit habendos
Esse deos quos ipse colit.

m. en 1653.

NEMOURS (*Marie* de Longueville Duchesse de) née en 1625. On a d'elle des *Mémoires*, où l'on trouve quelques particularités des tems malheureux de la Fronde. m. en 1707.

NEVERS (*Philippe* Duc de) On a de lui des piéces de poësie d'un goût très singulier. Il ne faut pas s'en raporter au sonnet parodié par Racine & Despréaux

Dans un palais doré Nevers jaloux & blême
Fait des vers où jamais personne n'entend rien.

Il en fesoit qu'on entendoit très-aisément & avec grand plaisir, comme ceux-ci contre Rancé le fameux réformateur de la Trape qui avoit écrit contre l'Archevêque Fénelon.

Cet

6

Cet Abbé qu'on croyoit pétri de sainteté
Vieilli dans la retraite & dans l'humilité,
Orgueilleux de ses croix, bouffi de sa souffrance
Rompt ses sacrés statuts en rompant le silence,
Et contre un Saint Prélat s'animant aujourd'hui
Du fond des ses deserts déclame contre lui,
Et moins humble de cœur que fier de sa doctrine
Il ôse décider ce que Rome éxamine.

Son esprit & ses talens se sont perfectionnés dans son petit-fils. m. en 1707.

Niceron (*Jean Pierre*) Barnabite, né à Paris en 1685. auteur des *Mémoires sur les hommes illustres dans les Lettres*. Tous ne sont pas illustres; mais il parle de chacun convenablement; il n'appelle point un orfévre grand homme. Il mérite d'avoir place parmi les savans utiles. m. en 1738.

Nicole (*Pierre*) né à Chartres en 1625. un des meilleurs écrivains de Port-Royal. Ce qu'il a écrit contre les Jésuites n'est guéres lu aujourd'hui; & ses *Essais de morale*, qui sont utiles au genre humain, ne périront pas. Le chapitre surtout des moyens de conserver la paix dans la société est un chef-d'œuvre, auquel on ne trouve rien d'égal dans l'antiquité en ce genre; mais cette paix est peut-être aussi difficile à établir que celle de l'Abbé de Saint-Pierre. m. en 1695.

D'Orléans (*Joseph*) Jésuite. Le premier qui ait choisi dans l'histoire les révolutions pour son seul objet. Celles d'Angletèrre qu'il écrivit, sont d'un stile éloquent; mais depuis le régne de Henri huit il est plus disert que fidéle. m. en 1698.

OZANAN (*Jâques*) Juif d'origine, né près de Dombes en 1640. Il apprit la Géométrie sans maître dès l'âge de quinze ans. Il est le premier qui ait fait un *Dictionnaire de Mathématiques*. Ses *Récréâtions Mathématiques* ont toujours un grand débit. m. en 1717.

PAGI (*Antoine*) Provençal, né en 1624. Franciscain. Il a corrigé Baronius, & a eu pension du clergé pour cet ouvrage. m. en 1699.

PAPIN (*Isaac*) né à Blois en 1657. Calviniste. Ayant changé de religion il écrivit contre elle. m. en 1709.

PARDIES (*Ignace Gaston*) Jésuite, né à Pau en 1638. connu par ses *Elémens de Géométrie*, & par son livre *sur l'ame des bêtes*. Prétendre avec Descartes que les animaux sont de pures machines privées du sentiment dont ils ont les organes, c'est démentir l'[redacted] insulter la nature. Avancer qu'un esprit pur les anime, c'est dire ce qu'on ne peut prouver. Reconnoitre que les animaux sont doués de sensâtions & de mémoire, sans savoir comment cela s'opère, ce seroit parler en sage qui sait que l'ignorance vaut mieux que l'erreur. Car quel est l'ouvrage de la nature dont on connoisse les premiers principes? m. en 1673.

PARENT (*Antoine*) né à Paris en 1666. bon Mathématicien. Il est encore un de ceux qui apprirent la Géométrie sans maître. Ce qu'il y a de plus singulier de lui, c'est qu'il vécut longtems à Paris libre & heureux avec moins de deux-cens livres de rente. m. en 1716.

PASCAL (*Blaise*) fils du premier Intendant qu'il y eut à Rouen, né en 1623. génie prématuré,

PERRAULT (*Charles*) né en 1626. frère de *Claude*. Controleur-général des bâtimens sous Colbert, donna la forme aux Académies de Peinture, de Sculpture & d'Architecture. Utile aux gens de Lettres, qui le recherchèrent pendant la vie de son protecteur, & qui l'abondonnèrent ensuite. On lui a reproché d'avoir trouvé trop de défauts dans les anciens ; mais sa grande faute est de les avoir critiqués maladroitement, & de s'être fait des ennemis de ceux-même qu'il pouvoit opôser aux anciens. Cette dispute a été & sera longtems une affaire de parti comme elle l'étoit du tems d'Horace. Que de gens encore en Italie qui ne pouvant lire Homère qu'avec dégout, & lisant tous les jours l'Arioste & le Tasse avec transport, appellent encore Homère incomparable ! m. en 1703.

PETAU (*Denis*) né à Orléans en 1583. Jésuite. Il a réformé la Chronologie. On a de lui soixante & dix ouvrages. m. en 1652.

PETIS DE LA CROIX (*François*) l'un de ceux, dont le grand Ministre Colbert encouragea & récompensa le mérite. Louis XIV l'envoya en Turquie & en Perse à l'âge de seize ans, pour apprendre les Langues Orientales. Qui croiroit qu'il a composé une partie de la vie de Louis XIV en Arabe, & que ce livre est estimé dans l'Orient ? On a de lui *l'Histoire de Gengiskam & de Tamerlan, tirée des anciens auteurs Arabes*, & plusieurs livres utiles ; mais sa *traduction des mille & un jour*, est ce qu'on lit le plus.

L'homme

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour le mensonge.

m. en 1713.

PETIT *(Pierre)* né à Paris en 1617. Philosophe & savant. Il n'a écrit qu'en Latin. m. en 1687.

PEZRON *(Paul)* de l'Ordre de Citeaux. Né en Bretagne en 1639, grand Antiquaire, qui a travaillé sur l'origine de la Langue des Goths ou Celtes. m. en 1706.

DU PIN *(Louis)* né en 1637. Docteur de Sorbonne. Sa *Bibliothéque des auteurs Ecclésiastiques* lui a fait beaucoup de réputâtion & quelques ennemis. m. en 1719.

LA PLACETTE *(Jean)* de Béarn, né en 1639. ministre Protestant à Copenhague & en Hollande. Estimé pour ses divers ouvrages. m. à Utrecht en 1718.

DE POLIGNAC *(Melchior)* Cardinal, né au Vélay en 1662. Aussi bon poëte Latin qu'on peut l'être dans une langue morte; très éloquent dant la sienne. L'un de ceux qui ont prouvé, qu'il est plus aisé de faire des vèrs Latins que des vèrs François. m. en 1741.

PORE'E *(Charles)* né en Normandie en 1675. Jésuite. Du petit nombre des Professeurs qui ont eu de la célébrité chez les gens du monde. Eloquent dans le gout de Sénéque. Poëte très bel esprit. Son plus grand mérite fut de faire aimer les Lettres & la vertu à ses disciples. m. en 1741.

DU PUI. *(Pierre)* fils de *Claude* du Pui Conseiller au Parlement, très-savant homme, naquit en 1583. La science de Pierre du Pui fut utile

utile à l'Etat. Il travailla plus que personne à l'inventaire des chartes & aux recherches des droits du Roi sur plusieurs Etats. Il débrouilla autant qu'on le peut la loi Salique, & prouva les libertés de l'Eglise Gallicane, qui ne sont qu'une partie des anciens droits des anciennes Eglises. Il resulte de son histoire des Templiers qu'il y avoit quelques coupables dans cet Ordre, mais que la condamnâtion de l'Ordre entier & le supplice de tant de Chevaliers, furent une des plus horribles injustices qu'on ait jamais commises. m. en 1652.

De Puy-Segur (le Maréchal) il nous a laissé *l'art de la guerre* comme Boileau a donné l'art poëtique.

Quenel (*Pâquier*) né en 1634. de l'Oratoire. Il a été malheureux en ce qu'il s'est vu le sujet d'une grande division parmi ses compatriotes. D'ailleurs il a vécu pauvre & dans l'éxil. Ses mœurs étoint sévères, comme celles de tous ceux qui ne sont occupés que de disputes. Trente pages changées & adoucies dans son livre auroient épargné des querelles à sa patrie; mais il eût été moins célébre. m. en 1719.

Le Quien (*Michel*) né en 1661. Dominicain. Homme très savant. Il a beaucoup travaillé sur les Eglises d'Orient & sur celle d'Anglèterre. Il a surtout écrit contre *le Courayer* sur la validité des ordinâtions des Evêques Anglicans. Mais les Anglois ne font pas plus de cas de ces disputes, que les Turcs n'en font des dissertâtions sur l'Eglise Greque. m. en 1703.

Qui-

QUINAUT (*Philippe*) né à Paris en 1635. Auditeur des Comptes, célébre par ses poësies lyriques & par la douceur qu'il opposa aux satires très injustes de Boileau. Il eut part, comme les autres grands hommes, aux récompenses que donna Louis XIV. m. en 1688.

La QUINTINIE (*Jean*) né à Poitiers en 1626. Il a créé l'art de la culture des jardins & de la transplantâtion des arbres. Ses préceptes ont été suivis de toute l'Europe, & ses talens récompensés magnifiquement par Louis XIV. m. en.

LE MARQUIS DE QUINCY, Lieutenant-Général d'Artillerie, auteur de l'histoire militaire de Louis XIV. Il entre dans de grands détails, utiles pour ceux qui veulent suivre dans leur lecture les opérâtions d'une campagne. Ces détails pourroient fournir des exemples, s'il y avoit des cas pareils; mais il ne s'en trouve jamais, ni dans les affaires, ni dans la guèrre. Les ressemblances sont toujours imparfaites, les différences toujours grandes. La conduite de la guèrre est comme les jeux d'adresse, qu'on n'apprend que par l'usage; & les jours d'action sont souvent des jeux de hazard.

RACINE (*Jean*) né à la Ferté-Milon en 1639, élevé à Port-Royal. Il portoit encore l'habit Ecclésiastique quand il fit la tragédie de *Théagène* qu'il présenta à Molière, & celles des *frères ennemis*, dont Molière lui donna le sujet. Il est intitulé Prieur de l'Epinai dans le privilége de l'*Andromaque*. Louis XIV fut sensible à son extrême mérite. Il lui donna une charge de Gentilhomme ordinaire, le nomma quelquefois des voyages de Marli, le fit coucher dans

dans sa chambre dans une de ses maladies, & le combla de gratifications. Cependant Racine mourut de chagrin ou de crainte de lui avoir déplu. Il n'étoit pas aussi philosophe que grand poëte. On lui a rendu justice fort tard. „ Nous „ avons été touchés, dit Saint-Evremont, de „ *Mariamne*, de *Sophonisbe*, d'*Alcionée*, d'*An*- „ *dromaque*, & de *Britannicus*.“ C'est ainsi qu'on mettoit non seulement la mauvaise *Sophonisbe* de Corneille, mais encore les impertinentes piéces d'*Alcionée* & de *Mariamne* à côté de ces chefs-d'œuvre immortels. L'or est confondu avec la boue pendant la vie des artistes, & la mort les sépare. mort en 1699.

RANCE' (*Jean* de Bouthillier) né en 1626. Commença par traduire *Anacréan*, & institua la réforme effrayante de la Trappe en 1664. Il se dispensa, comme législateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui se passe sur la tèrre. Il écrivit avec éloquence. m. en 1700.

RAPIN (*René*) né à Tours en 1621. Jésuite, connu par le poëme des jardins en latin, & par beaucoup d'ouvrages de littérature. m. en 1687.

RAPIN DE THOÏRAS (*Paul*) né à Castres en 1661. réfugié en Anglèterre & longtems Officier. L'Anglèterre lui doit la meilleure histoire qu'on ait de ce Royaume, & la seule impartiale dans un pays ou l'on n'écrit guères que par esprit de parti. m. à wésel en 1725.

REGIS (*Silvain*) né en Agénois en 1632. Ses livres de philosophie n'ont plus de cours depuis les grandes découvertes qu'on a faites. m. en 1707.

REG-

REGNARD (*François*) né à Paris en 1647. Il eut été célebre par ses seuls voyages. C'est le premier François qui alla jusqu'en Laponie. Il grava sur un rocher ce vèrs. *Sistimus hic tandem nobis ubi defuit orbis.* Pris sur la mèr de Provence par des corsaires, esclave à Algèr, racheté, établi en France dans les charges de Trésorier de France & de Lieutenant des eaux & forêts, il vécut en voluptueux & en philosophe. Né avec un génie vif, gai & vraiment comique. Sa comédie du *Joueur* est mise à côté de celles de Molière. Il faut se connoître peu aux talens & au génie des auteurs, pour penser qu'il ait dérobé cette piéce à Dufréni. Il dédia la comédie des *Ménechmes* à Despréaux, & ensuite écrivit contre lui, parce que Boileau ne lui rendit pas assez de justice. Cet homme si gai mourut de chagrin à 52 ans. On prétend même qu'il avança ses jours. m. en 1699.

REGNIER DESMARETS (*Séraphin*) né à Paris en 1632. Il a rendu de grands services à la Langue: & est auteur de quelques poësies Françoises & Italiennes. Il fit passer une de ses piéces Italiennes pour être de Pétrarque. Il n'eût pas fait passer ses vèrs François sous le nom d'un grand poëte. m. en 1713.

RENAUDOT (*Théophraste*) Médecin, très savant en plus d'un genre. Le premier auteur des gazettes en France. m. en 1699.

RENAUDOT (*Eusébe*) né en 1646. très savant dans l'Histoire & dans les Langues de l'Orient. On peut lui reprocher d'avoir empêché que le dictionnaire de Bayle ne fût imprimé en France. m. en 1720.

RICHELET (*César Pierre*) le premier qui ait donné un dictionnaire presque tout satirique, éxemple plus dangereux qu'utile.

DU RIER (*André*) Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, longtems employé à Constantinople & en Egipte. Nous avons de lui la traduction de l'Alcoran & de l'Histoire de Perse.

DU RIER (*Pierre*) né à Paris en 1605. Sécretaire du Roi, Historiographe de France. Pauvre malgré ses charges. Il fit dix-neuf piéces de théâtre & treize traductions, qui furent toutes bien reçues de son tems. m. en 1658.

LA ROCHEFOUCAULT (*François* Duc de) né en 1613. Ses mémoires sont lus, & on sait par cœur ses pensées. m. en 1680.

ROHAUT (*Jâques*) né à Amiens en 1620. Il abrégea & il exposa avec clarté & méthode la philosophie de Descartes. Mais aujourd'hui cette philosophie, erronée presque en tout, n'a d'autre mérite que celui d'avoir été oppôsée aux erreurs anciennes. m. en 1675.

ROLLIN (*Charles*) né à Paris en 1661. Recteur de l'université. Le premier de ce corps qui a écrit en François avec pureté & noblesse. Quoique les derniers tômes de son histoire ancienne, faits trop à la hâte, ne répondent pas au premier, c'est encore la meilleure compilâtion qu'on ait en aucune langue, parce que les compilateurs son rârement éloquens & que Rollin l'étoit. Son livre vaudroit beaucoup mieux s'il avoit été philosophe. Il y a beaucoup d'histoires anciennes; il n'y en a aucune dans laquelle on apperçoive cet esprit philosophique qui

qui diftingue le faux du vrai, l'incroyable du vraifemblable & qui facrifie l'inutile. m. en 1741.

ROTROU (*Jean*) né en 1609. le fondateur du théâtre. La premiére fcène & une partie du quatriéme acte de *Venceslas* font des chefs-d'œuvre. Corneille l'appeloit fon père. On fait combien le père fut furpaffé par le fils. *Venceslas* ne fut compofé qu'après le *Cid*. m. en 1650.

ROUSSEAU (*Jean Baptifte*) né à Paris en 1669. De très beaux vèrs, de grandes fautes & de longs malheurs le rendirent très fameux. Il faut ou lui imputer les couplets qui le firent bannir, couplets femblables à plufieurs qu'il avoit avoués, ou flétrir deux tribunaux qui prononcèrent contre lui. Ce n'eft pas que deux tribunaux, & même des corps plus nombreux, ne puiffent commettre unanimement de très violentes injuftices, quand l'efprit de parti domine. Il y avoit un parti furieux acharné contre Rouffeau. Peu d'hommes ont autant excité & fenti la haine. Tout le public fut foulevé contre lui jufqu'à fon baniffement, & même encore quelques années après : mais enfin les fuccès de la Motte fon rival, l'accueil qu'on lui fefoit, fa réputâtion qu'on croyoit ufurpée, l'art qu'il avoit eu de s'établir une efpéce d'empire dans la Littérature, révoltèrent contre lui tous les gens de Lettres, & les ramenèrent à Rouffeau qu'ils ne craignoient plus. Ils lui rendirent presque tout le public. La Motte leur parut trop heureux parce qu'il étoit riche & accueilli. Ils oublioient que cet homme étoit aveugle & accablé de maladies. Il voy-

voient dans Rousseau un banni infortuné, sans songer qu'il est plus triste d'être aveugle & malade que de vivre à Vienne & à Bruxelles. Tous deux étoient en effet très malheureux l'un par la nature, l'autre par l'avanture funeste qui le fit condanner. Tous deux servent à faire voir combien les hommes sont injustes; combien ils varient dans leurs jugemens, & qu'il y a de la folie à se tourmenter pour arracher leurs suffrages. m. à Bruxelles en 1740.

DE LA RUE (*Charles*) né en 1643, Jesuite. Poëte latin, poëte François & prédicateur. L'un de ceux qui travaillèrent à ces livres nommès *Dauphins*, pour l'éducâtion de *Monseigneur*. Virgile lui tomba en partage. m. en 1725.

DE LA SABLIERE (*Antoine* de Rambouillet) Ses madrigaux sont écrits avec une finesse qui n'exclut pas le naturel. m. en 1680.

SACY LE MAITRE (*Louis Isaac*) né en 1613. l'un des bons écrivains de Port-Royal. C'est de lui qu'est la *Bible de Royaumont*, & une *traduction des comédies de Térence*. m. en 1684. Son frère *Antoine* le Maître se retira comme lui à Port-Royal. Il avoit été Avocat: on le croyoit un homme très-éloquent; mais on ne le crut plus dès qu'il eut cédé à la vanité de faire imprimer ses plaidoyers. Un autre Saci Avocat & de l'Académie Françoise, mais d'une autre famille, a donné une traduction estimée des Lettres de Pline en 1701.

LE SAGE, né en 1667. Son roman de *Gil-Blas* est demeuré, parce qu'il y a du naturel. m. en 1747.

SAINT-

SAINT-AULAIRE (*François Joseph* de Beaupoil Marquis de) C'eſt une choſe très ſingulière, que les jolis vèrs qu'on ait de lui, aient été faits lorsqu'il étoit plus que monagénaire. Il ne cultiva guères le talent de la poëſie qu'à l'âge de plus de ſoixante ans, comme le Marquis de la Fare. Dans les premiers vèrs qu'on connut de lui, on trouve ceux-ci qu'on attribua à la Fare.

O muſe légère & facile,
Qui ſur le coteau d'Hélicon
Vintes offrir au vieil Anacréon
Cet art charmant, cet art utile,
Qui ſait rendre douce & tranquile
La plus incommode ſaiſon;
Vous qui de tant de fleurs ſur le Parnaſſe écloſes
Orniez à ſes côtés les grâces & les ris,
Et qui cachiez ſes cheveux gris
Sous tant de couronnes de rôſes. &c.

Ce fut ſur cette piéce, qu'il fut reçu à l'Académie; & Boileau alléguoit cette même piéce pour lui refuſer ſon ſuffrage. Il eſt mort en 1742, à près de cent ans, d'autres diſent à cent-deux. Un jour à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, il ſoupoit avec Madame la Ducheſſe du Maine: Elle l'appeloit Apollon, & lui demandoit je ne ſais quel ſécret. Il lui répondit:

La divinité qui s'amuſe
A me demander mon ſécret,
Si j'étois Apollon ne ſeroit point ma muſe:
Elle ſeroit Thétis & le jour finiroit.

Anacréon moins vieux fit de bien moins jolies chôses. Si les Grecs avoient eu des écrivains tels que nos bons auteurs, ils auroient é é encore plus vains, & nous leur applaudirions aujourd'hui avec encore plus de raison.

SAINTE-MARTHE. Cette famille a été pendant plus de cent années féconde en savans. Le premier *Gaucher de Sainte-Marthe*, fut *Charles*, qui fut éloquent pour son tems. m. en 1555.

Scévole, neveu de *Charles*, se distingua dans les Lettres & dans les affaires. Ce fut lui qui réduisit Poitiers sous l'obéissance de Henri IV. Il mourut à Loudun en 1623. & le fameux Urbain Grandier prononça son oraison funébre.

Abel de Sainte-Marthe son fils cultiva les Lettres comme son père & mourut en 1652. Son fils nommé *Abel* comme lui, marcha sur ses traces. m. en 1706.

Scévole & *Louis* de Sainte-Marthe, fréres jumeaux, fils du premier *Scévole*. Enterrés tous deux à Paris dans le même tombeau à Saint-Séverin, furent illustres par leur savoir. Ils composèrent ensemble le *Gallia Christiana*.

Denis de Sainte-Marthe, leur frère, acheva cet ouvrage. m. à paris en 1725.

Pierre Scévole de Sainte-Marthe, frère aîné du dernier Scévole, fut Historiographe de France. m. en 1690.

SAINT-EVREMONT (*Charles*) né en Normandie en 1613. Une morale voluptueuse, des lettres écrites à des gens de Cour dans un tems où ce mot de Cour étoit prononcé avec emphâse par tout le monde, des vèrs médiocres qu'on appelle des vèrs de *Société* faits dans des soci-

sociétés illustres, tout cela avec beaucoup d'esprit contribua à la réputation de ses ouvrages. Un nommé *Desmaizeaux* les a fait imprimer avec une vie de l'auteur, qui contient seul un gros volume ; & dans ce gros volume il n'y a pas quatre pages intéressantes. Il n'est grossi que des mêmes choses qu'on trouve dans les œuvres de Saint-Evremont : c'est un artifice de libraire, un abus du métier d'éditeur. C'est par de tels artifices qu'on a trouvé le sécret de multiplier les livres à l'infini sans multiplier les connoissances. On connoît son exil, sa philosophie & ses ouvrages. Quand on lui demanda à sa mort s'il vouloit se réconcilier, il répondit : „ je voudrois me réconcilier avec l'appé„ tit." Il est enterré à Westminster avec les Rois & les hommes illustres d'Angleterre. m. en 1703.

SAINT-PAVIN (*Denis* Sanguin de) Il étoit au nombre des hommes de mérite, que Despréaux confondit dans ses satires avec les mauvais écrivains. Le peu qu'on a de lui, passe pour être d'un goût délicat. On peut connoître son mérite personnel par cette épitaphe, que fit pour lui Fieubet le Maitre des Requêtes, l'un des esprits les plus polis de ce siécle.

Sous ce tombeau git Saint-Pavin :
Donne des larmes à sa fin.
Tu fus de ses amis peut-être ?
Pleure ton sort & le sien :
Tu n'en fus pas ? pleure le tien
Passant, d'avoir manqué d'en être.

m. en 1670.

L'Abbé DE SAINT-PIERRE, (Castel,) Gentilhomme de Normandie, n'ayant qu'une fortune médiocre la partagea quelque temps avec les célébres Varignon & Fontenelle. Il écrivit beaucoup sur la politique. La meilleure définition qu'on ait faite en général de ses ouvrages, est ce qu'en disoit le Cardinal du Bois, que c'étoit les rèves d'un bon citoyen. Cependant l'Abbé de Saint-Pierre ne laissa pas enfin d'être très utile. Il contribua beaucoup à délivrer la France de la tirannie de la taille arbitraire: il écrivit & il agit en homme d'Etat sur cette seule matière. Il fut unanimement exclus de l'Académie Françoise pour avoir sous la Régence du Duc d'Orléans préféré un peu durement dans sa Polisinodie l'établissement des Conseils à la manière de gouverner de Louis XIV protecteur de l'Académie. Ce fut le Cardinal de Polignac qui fit une brigue pour l'exclure & qui en vint à bout. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que dans ce tems-là même, le Cardinal de Polignac conspiroit contre le Régent, & que ce Prince qui donnoit un logement au Palais Royal à Saint-Pierre, & qui avoit toute sa famille à son service, souffrit cette exclusion. L'Abbé de Saint-Pierre ne se plaignit point. Il continua de vivre en philosophe avec ceux mêmes qui l'avoient exclu. Boyer Evêque de Mirepoix, son confrère à l'Académie Françoise, empécha qu'à sa mort on ne prononçât son éloge à l'Académie selon la coutume. Ces vaines fleurs qu'on jette sur le tombeau d'un Académicien n'ajoutent rien ni à sa réputâtion ni à son mérite: mais le refus fut un outrage; & les services que l'Abbé de Saint-Pierre avoit rendus, sa probité,

bité, & sa douceur méritoient un autre traitement. Il mourut en 1743. âgé de 82. ans. Je lui demandai quelques jours avant sa mort, comment il regardoit ce passage, il me répondit, *comme un voyage à la campagne.*

SALLO (*Denis*) né en 1626. Conseiller du Parlement de Paris. Inventeur des journaux. Bayle perfectionna ce genre, déshonoré ensuite par quelques journaux, que publièrent à l'envi des libraires avides, & que des écrivains obscurs remplirent d'extraits infidéles, d'inepties & de mensonges. Enfin on est parvenu jusqu'à faire un trafic public d'éloges & de censures surtout dans des feuilles périodiques, & la Littérature a éprouvé le plus grand avilissement par ces infâmes manéges. m. en 1669.

SANDRAS DE COURTILS, né à montargis en 1644. On ne place ici son nom, que pour avertir les François & surtout les étrangers combien ils doivent se défier de tous ces faux mémoires imprimés en Hollande. Courtils fut un des plus coupables écrivains de ce genre. Il inonda l'Europe de fictions, sous le nom d'histoires. Il étoit bien honteux, qu'un Capitaine du régiment de Champagne allât en Hollande vendre des mensonges aux libraires. Lui & ses imitateurs qui ont écrit tant de libelles contre leur propre patrie, contre de bons Princes qui dédaignent de se vanger, & contre des citoyens qui ne le peuvent, ont mérité l'exécration publique. Il a composé *la conduite de la France depuis la paix de Nimégue*, & *la réponse* au même livre. *L'état de la France sous Louis XII & sous Louis XIV. La conduite de Mars dans les guerres de Hollande. Les conquêtes amoureuses du*

grand Alcandre. Les intrigues amoureuses de la France. La vie de Turenne. Celle de l'Amiral Coligni. Les mémoires de Rochefort, d'Artagnan, de Monbrun, de Vordac, de la Marquise du Frêne. Le testament politique de Colbert, & beaucoup d'autres ouvrages qui ont amusé & trompé les esprits foibles. m. à Paris en 1712.

SANSON (*Nicolas*) né à Abbeville en 1600. le père de la Géographie avant Guillaume de l'Isle, m. en 1667. Ses deux fils héritèrent de son mérite.

SANTEUIL (*Jean Bapt.*) né à Paris en 1600. excellent poëte Latin, si on peut l'être, & qui ne pouvoit faire de vèrs François. Ses hymnes sont chantés dans l'église m. en 1697.

SARRASIN (*Jean François*) né près de Caen en 1605. a écrit agréablement en prôse & en vèrs. m. en 1655.

SAVARI (*Jâques*) né en 1622. Le premier qui ait écrit sur le commerce. Il avoit été longtems négociant. Le Conseil le consulta sur l'ordonnance de 1670, & il en rédigea presque tous les articles. Le dictionnaire de commerce qui est de lui, & de *Philémon* son frère, Chanoine de Saint-Maur, fut une entreprise aussi utile que nouvelle; mais il faut regarder ces livres à peu près comme les intérêts des Princes qui changent en moins de cinquante ans. Les objets & les canaux du commerce, les gains, les finesses, ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils étoient du tems de Savari. m. en

SAUMAISE (*Claude*) né en Bourgogne en 1588. retiré à Leide pour être libre. Homme d'une érudition connue. m. en 1653.

Q 2 SAV-

SAUVEUR (*Joseph*) né à la Fléche en 1653. Il apprit sans maître les Elémens de la Géométrie. Il est un des premiers, qui ait calculé les avantages & les désavantages des jeux de hazard. Il disoit, que tout ce que peut un homme en Mathématique un autre le peut aussi. Cela s'entend pour ceux qui se bornent à apprendre, mais non pour les inventeurs. Il avoit été muet jusqu'à l'âge de sept ans. m. en 1716.

SCARON (*Paul*) fils d'un Conseiller de la Grand-Chambre né en 1598. Ses comédies sont plus burlesques que comiques. Son *Virgile travesti* n'est pardonnable qu'à un bouffon. Son *Roman comique* est presque le seul de ses ouvrages que les gens de gout aiment encore. C'est ce que Boileau avoit prédit. m. en 1660.

SCUDERI (*George* de) né au Havre de Grâce en 1603. Favorisé du Cardinal de Richelieu, il balança quelque tems la réputation de Corneille. Son nom est plus connu que ses ouvrages. m. en 1667.

SCUDERI (*Magdelaine*) sœur de *George* née au Havre en 1607. plus connue aujourd'hui par quelques vèrs agréables qui restent d'elle, que par les énormes romans de *la Clélie* & du *Cyrus*. Louis XIV lui donna une pension, & l'accueillit avec distinction. Ce fut elle qui remporta le premier prix d'éloquence fondé par l'Académie. m. en 1701.

SÉGRAIS (*Jean*) né à Caen en 1625. *Mademoiselle* l'appelle *une manière de bel esprit*; mais c'étoit en effet un très bel esprit, & un véritable homme de Lettres. Il fut obligé de quitter le service de cette Princesse, pour s'être

oppôsé à son mariage avec le Comte de Lausun. Ses éclogues & sa traduction de Virgile furent estimées, mais aujourd'hui on ne les lit plus. Il est remarquable qu'on a retenu des vèrs de la Pharsale de Bréboeuf, & aucun de l'Enéide de Ségrais. Cependant Boileau loue Ségrais & dénigre Bréboeuf. m. en 1701.

SENAUT (*Jean François*) né en 1601. Général de l'Oratoire, Prédicateur qui fut à l'égard du Père Bourdaloue ce que Rotrou est pour Corneille, son prédecesseur & rârement son égal. Il est compté parmi les premiers restaurateurs de l'éloquence, plutôt que dans le petit nombre des hommes véritablement éloquens. m. en 1692.

SENEÇAI, premier valet de chambre de Marie Thèrése. Poëte d'une imaginâtion singulière. Son conte du *kaimac*, à quelques endroits près, est un ouvrage distingué. C'est un éxemple qui apprend qu'on peut très bien conter d'une autre manière que la Fontaine. On peut observer que cette piéce, la meilleure qu'il ait fâite, est la seule qui ne se trouve pas dans son recueil. Il y a aussi dans ses *travaux d'Apollon* des beautés singulières & neuves.

SE'VIGNE' (*Marie* de Rabutin) née en 1626. Ses lettres remplies d'anecdotes, écrites avec liberté, & d'un stile qui peint & anime tout, sont la meilleure critique des lettres étudiées où l'on cherche l'esprit, & encore plus de ces lettres suppôsées dans lesquelles on veut imiter le stile épistolaire, en étalant de faux sentimens & de fausses avantures à des correspondans imaginaires. m. en 1696.

SIMON

Simon (*Richard*) né en 1638. de l'Oratoire. Excellent critique. Son hiſtoire de l'origine & du progrès des revenus eccléſiaſtiques, ſon hiſtoire critique du vieux teſtament &c. ſont lues de tous les ſavans. m. à Dieppe en 1712.

Sirmond (*Jâques*) Jéſuite, eſt né vers l'an 1559, l'un des plus ſavans & des plus aimables hommes de ſon tems. On ſait à peine qu'il fut Confeſſeur de Louis XIII, parce qu'il fit à peine parler de lui dans ce poſte délicat. Il fut préféré par le Pape à tous les ſavans d'Italie, pour faire la préface de la collection des Conciles. Ses nombreux ouvrages furent très eſtimés, & ſont très peu lus. m. en 1651.

Sirmond (*Jean*) neveu du précédent, Hiſtoriographe de France avec le brévet de Conſeiller d'Etat, qui étoit d'ordinaire attaché à la charge d'Hiſtoriographe. L'un des ſes principaux ouvrages eſt la vie du Cardinal d'Amboiſe, qu'il ne compôſa que pour mettre ce Miniſtre au deſſous du Cardinal de Richelieu ſon protecteur. Il fut un des premiers Académiciens. m. en 1649.

Sorbieres (*Samuel*) né en Dauphiné en 1610. L'un de ceux qui ont porté le titre d'Hiſtoriographe de France. Ami du Pape Clément neuf avant ſon éxaltâtion, ne recevant que de foibles marques de la générosité de ce Pontife il lui écrivit: „ Saint Père, vous en„ voyez des manchettes à celui qui n'a point „ de chemiſe.“ Il effleura beaucoup de genres de ſcience. m. en 1670.

De la Suze, (la Comteſſe *Henriette* de Coligni,) célébre dans ſon temps par ſon eſprit & par ſes élégies. C'eſt elle qui ſe fit Catholique

lique parce que ſon mari étoit Huguenot, & qui s'en ſépara afin (diſoit la Reine Chriſtine) de ne voir ſon mari ni dans ce monde-ci, ni dans l'autre. m. en 1673.

TALLEMANT (*François*) né à la Rochelle en 1620. ſecond traducteur de Plutarque. m. 1693.

TALLEMANT (*Paul*) né à Paris en 1642. Quoiqu'il fut petit fils du riche Montoron, & fils d'un Maitre de Requêtes qui avoit eu deux-cens-mille livres de rente de notre monnoie d'aujourd'hui, il ſe trouva preſque ſans fortune. Colbert lui fit du bien comme aux autres gens de Lettres. Il a eu la principale part à l'hiſtoire du Roi par médailles m. en 1712.

TALON (*Omer*) Avocat-Général du Parlement de Paris, a laiſſé des mémoires utiles, dignes d'un bon magiſtrat & d'un bon citoyen. m. en 1652.

TARTERON, Jéſuite. Il a traduit les ſatires d'Horace, de Perſe & de Juvenal ; & a ſupprimé les obſcénités groſſières dont il eſt étrange que Juvenal & ſurtout Horace aîent ſouillé leurs ouvrages. Il a ménagé en cela la jeuneſſe pour laquelle il croyoit travailler, mais ſa traduction n'eſt pas aſſez littérale pour elle ; le ſens eſt rendu, mais non pas la valeur des mots.

TERRASSON (l'Abbé) né en 1669. philoſophe pendant ſa vie & à ſa mort. Il y a de beaux morceaux dans ſon *ſetos*. Sa traduction de Diodore eſt utile, ſon examen d'Homère ſans aucun gout. m. en 1750.

THIERS (*Jean-Baptiſte*) né à Chartres en 1641. On a de lui beaucoup de diſſertations. C'eſt lui qui écrivit contre l'inſcription du cou-

vent des Cordeliers de Rheims, *à Dieu & à Saint François tous deux crucifiés*. m. en 1703.

THOMASSIN *(Louis)* de l'Oratoire, né en Provence en 1619. Homme d'une érudition profonde. Il fit le premier des conférences sur les Pères, sur les Conciles & sur l'histoire. Il oublia sur la fin de sa vie tout ce qu'il avoit sçu, & ne se souvint plus d'avoir écrit. m. en 1695.

THOYNARD *(Nicolas)* né à Orléans en 1629. On prétend qu'il a eu grande part au traité du Cardinal Norris sur les époques Siriennes. Sa concordance des quatre Evangélistes en Grec passe pour un ouvrage curieux. Il n'étoit que savant, mais il l'étoit profondément. m. en 1706.

TOUREIL *(Jâques)* né à Toulouse en 1656. Célébre par sa traduction de Démosthène. m. en 1715.

TOURNEFORT *(Joseph* Pitton de) né en Provence en 1656. Le plus grand Botaniste de son tems. Il fut envoyé par Louis XIV en Espagne, en Angleterre, en Hollande, en Gréce & en Asie pour perfectionner l'histoire naturelle. Il rapporta 1336 nouvelles espéces de plantes, & il nous apprit à connoitre les nôtres. m. en 1708.

LE TOURNEUX, né en 1640. Son *année Chrétienne* est dans beaucoup de mains, quoique mise à Rome à l'index des livres prohibés, ou plutôt parce qu'elle y est mise. m. en 1686.

TRISTAN L'HERMITE, Gentilhomme de Gaston d'Orléans frère de Louis XIII. Le prodigieux & long succès qu'eut sa tragédie de *Mari-*

Mariamne fut le fruit de l'ignorance où l'on étoit alors. On n'avoit pas mieux; & quand la réputâtion de cette piéce fut établie, il falut plus d'une tragédie de Corneille pour la faire oublier. Il y a encore des nâtions chez qui des ouvrages très médiocres passent pour des chefs-d'œuvre, parce qu'il ne s'est pas trouvé de génie qui les ait surpassés. On ignore communément que Tristan ait mis en vèrs l'office de la Vierge, & il n'est pas étrange qu'on l'ignore. m. en 1655.

VAILLANT (*Jean Foy*) né à Beauvais en 1632. Le public lui doit la science des médailles, & le Roi la moitié de son cabinet. Le Ministre Colbert le fit voyager en Italie, en Gréce, en Egypte, en Turquie, en Perse Des corsaires d'Algèr le prirent en 1674 avec l'Architecte Desgodets. Le Roi les racheta tous deux. Jamais savant n'essuya plus de dangers. m. en 1706.

VAILLANT (*Jean François*) né à Rome en 1665 pendant les voyages de son père. Antiquaire comme lui. m. en 1708.

VALINCOURT (*Jean Baptiste Henri* du Trousset de) né en 1653. Une épitre que Despréaux lui a adressée fait sa plus grande réputâtion. On a de lui quelques petits ouvrages. Il étoit bon littérateur. Il fit une assez grande fortune qu'il n'eût pas faite s'il n'eût été qu'homme de Lettres. Les lettres seules dénuées de cette sagacité laborieuse qui rend un homme utile, ne procurent presque jamais qu'une vie malheureuse & méprisée. Un des meilleurs discours qu'on ait jamais prononcés à l'Académie, est celui dans lequel Mr. de Valincourt

rincourt tâche de guérir l'erreur de ce nombre prodigieux de jeunes gens qui prenant leur fureur d'écrire pour du talent, vont présenter de mauvais vèrs à des Princes, inondent le public de leurs brochures, & qui accusent l'ingratitude du siécle parce qu'ils sont inutiles au monde & à eux mêmes. Il les avertit que les professions qu'on croit les plus basses sont fort supérieures à celle qu'ils ont embrassée. m. en 1730.

VALOIS (*Adrien*) né à Paris en 1607. Historiographe de France. Ses meilleurs ouvrages sont sa *notice des gaules* & son histoire de la première race. m. en 1692.

VALOIS (*Henri*) frère du précédent né en 1603. Ses ouvrages sont moins utiles à des François que ceux de son frère. m. en 1676.

VARIGNON (*Pierre*) né à Caen en 1654. Mathématicien célébre. m en 1722.

VARILLAS (*Antoine*) né dans la Marche en 1624. Historien plus agréable qu'éxact. m. en 1696.

LE VASSOR (*Michel*) de l'Oratoire. Réfugié en Anglétèrre. Son histoire de Louis XIII, diffuse, pesante & satirique, a été recherchée pour beaucoup de faits singuliers qui s'y trouvent. m. en 1718.

VAUBAN (le Marechal de) né en 1633. Sa dixme réelle n'a pu être éxécutée & est en effet impraticable. On a de lui plusieurs mémoires dignes d'un si bon citoyen. m. en 1707.

VAUGELAS (*Claude Favre* de) né à Chambéri en 1585. C'est un des premiers qui ont épuré & réglé la Langue, & de ceux qui pouvoient faire des vèrs Italiens sans en pouvoir faire de François. Il retoucha pendant trente

ans

ans sa traduction de Quinte Curce. Tout homme qui veut bien écrire doit corriger ses ouvrages toute sa vie. m. en 1650.

VAVASSEUR, né dans le Charolois en 1605. Jésuite, grand Littérateur. Il fit voir le premier, que les Grecs & les Romains n'ont jamais connu le stile burlesque qui n'est qu'un reste de barbarie. m. en 1681.

LE VAYER (*François*) né à Paris en 1588. Précepteur de *Monsieur* frère de Louis XIV, & qui enseigna le Roi un an. Historiographe de France, Conseiller d'Etat grand Pirrhonien & connu pour tel. Son Pirrhonisme n'empécha pas qu'on ne lui confiât une éducâtion si prétieuse. On trouve beaucoup de science & de raison dans ses ouvrages trop diffus. m. en 1672.

VEISSIERES (*Mathurin* de la Croze) né à Nantes en 1661. Bénédictin à Paris. Sa liberté de penser, & un Prieur contraire à cette liberté, lui firent quitter son Ordre & sa réligion. C'étoit une bibliothéque vivante, & sa mémoire étoit un prodige. Outre les choses utiles & agréables qu'il savoit, il en avoit étudié d'autres qu'on ne peut savoir, comme l'ancienne Langue Egyptienne. Il y a de lui un ouvrage estimé, c'est *le Christianisme des Indes*. Ce qu'on y trouve de plus curieux, c'est que les Bramins croient l'unité d'un Dieu en laissant les idoles aux peuples. La fureur d'écrire est telle qu'on a écrit la vie de cet homme en un volume aussi gros que la vie d'Aléxandre. Ce petit éxtrait encore trop long auroit suffi. m. à Berlin 1739.

VERGIER (*Jâques*) né à Paris en 1675. Il est à l'égard de la Fontaine ce que Campistron

est à Racine. Imitateur foible mais naturel. Mort assassiné à Paris par des voleurs en 1720. On laisse entendre dans le Moréri, qu'il avoit fait une parodie contre un Prince puissant qui le fit tuer. Ce conte est faux & absurde.

VERTOT (*Réné Aubert*) né en Normandie en 1655. Historien agréable & élégant. m. en 1735.

VICHART DE SAINT-RE'AL (*César*) né à Chambéri, mais élevé en France. Son histoire de la conjurâtion de Venise est un chéf-d'œuvre. Sa vie de Jésus-Christ est bien différente. m. en 1692.

VILLARS DE MONFAUCON (l'Abbé de) né en 1635. célébre par le *Comte de Gabalis*. C'est une partie de l'ancienne mythologie des Perses. L'auteur fut tué en 1673 d'un coup de pistolet. On dit que les silphes l'avoient assassiné pour avoir révélé leurs mistères.

VILLARS (le Maréchal Duc de) né en 1652. Le premier tome des mémoires qui portent son nom est entièrement de lui. m. en 1734.

VILLEDIEU (Madame de) Ses romans lui firent de la réputâtion. Au reste on est bien éloigné de vouloir donner ici quelque prix à tous ces romans, dont la France a été & est encore inondée ; ils ont presque tous été, excepte *Zaïde*, des productions d'esprits foibles, qui écrivent avec facilité des chôses indignes d'être lues par des esprits solides ; ils sont même pour la plupart dénués d'imaginâtion, & il y en a plus dans quatre pages de l'Arioste que dans tous ces insipides écrits qui gâtent le gout des jeunes gens. m. en 1683.

VILLIERS (*Pierre*) né à Coignac en 1648. Jésuite. Il cultiva les Lettres comme tous ceux qui sont sortis de cet Ordre. Ses sermons & son poëme sur l'art de prêcher eurent de son tems quelque réputation. Ses stances sur la solitude sont fort au dessus de celles de St. Amant, qu'on avoit tant vantées, mais ne sont pas encore tout-à-fait dignes d'un siécle si au dessus de celui de St. Amant. m. en 1728.

VOITURE (*Vincent*) né à Amiens en 1598. C'est le premier qui fut en France ce qu'on appelle un bel esprit. Il n'eut guères que ce mérite dans ses écrits, sur lesquels on ne peut guères se former le gout, mais ce mérite étoit alors très râre. On a de lui de très jolis vèrs mais en petit nombre. Ceux qu'il fit pour la Reine Anne d'Autriche, & qu'on n'imprima pas dans son recueil, sont un monument de cette liberté galante qui régnoit à la Cour de cette Reine, dont les Frondeurs lassèrent la douceur & la bonté.

. . . .

. . . .

Je pensois si le Cardinal,
J'entends celui de la Valette,
Pouvoit voir l'éclat sans égal
Dans lequel maintenant vous etes, *

J'entends

* Alors on étoit dans l'usage de retrancher dans les vèrs les lettres finales qui incommodoient, *vous éte* pour *vous étes.* C'est ainsi qu'en usent les Italiens & les Anglois. La poësie Françoise est trop génée & très souvent trop prosaïque.

J'entens celui de la beauté,
Car auprès je n'estime guère,
Cela soit dit sans vous déplaire,
Tout l'éclat de la majesté.

Il fit aussi des vèrs Italiens & Espagnols avec succès. m. en 1648.



ARTI-

ARTISTES CELEBRES.

Musiciens.

La Musique Françoise, du moins la vocale, n'est du gout d'aucune autre nâtion. Elle ne peut l'être, parce que la prosodie Françoise est différente de toutes celles de l'Europe. Nous appuyons toujours sur la dernière syllabe; & toutes les autres nâtions pésent sur la pénultiéme, ou sur l'antépénultiéme, ainsi que les Italiens. Notre langue est la seule qui ait des mots terminés par des *e muets*, & ces *e* qui ne sont pas prononcés dans la déclamâtion ordinaire, le sont dans la déclamâtion notée, & le sont d'une manière uniforme, *gloi-reu*, *victoi-reu*, *barbari-eu*, *furi-eu*... Voilà ce qui rend la pluspart de nos airs & notre récitatif insupportable à quiconque n'y est pas accoutumé. Le climat refuse encore aux voix la legèreté que donne celui d'Italie, nous n'avons point l'habitude qu'on a chez le Pape & dans les autres cours Italiennes, de priver les hommes de leur virilité pour leur donner une voix plus belle que celle des femmes. Tout cela joint à la lenteur de notre chant, qui fait un étrange contraste avec la vivacité de notre nâtion, rendra toûjours la Musique Françoise propre pour les seuls François.

Malgré toutes ces raisons, les étrangers, qui ont été longtems en France, conviennent que nos Musiciens ont fait des chéfs-d'œuvre en ajustant

ajustant leurs airs à nos paroles, & que cette déclamâtion notée est souvent une expression admirable ; mais elle ne l'est que pour des oreilles très accoutumées, & il faut une éxécution parfaite.

La Musique instrumentale s'est ressentie un peu de la monotonie & de la lenteur qu'on reproche à la vocale ; mais plusieurs de nos symphonies, & surtout nos airs de danse ont trouvé plus d'applaudissement chez les autres nâtions. On les éxécute dans beaucoup d'*opéra* Italiens ; il n'y en a presque jamais d'autres chez un Roi qui a un des meilleurs *opéra* de l'Europe, & qui dans la foule de ses autres talens singuliers a daigné encore cultiver avec un très grand soin celui de la Musique.

Jean Baptiste LULLI né à Florence en 1633. amené en France à l'âge de 14 ans, & ne sachant encore que jouer du violon, fut le père de la vraie Musique en France. Il sut accommoder son art au génie de la Langue ; c'étoit l'unique moyen de réussir. Il est à remarquer qu'alors la Musique Italienne ne s'éloignoit pas de la gravité & de la noble simplicité que nous admirons dans les récitatifs de *Lulli*.

Après lui tous les musiciens, comme COLASSE, CAMPRA, DESTOUCHES & les autres, ont été ses imitateurs, jusqu'à ce qu'enfin il est venu un homme, qui s'est élevé au dessus d'eux par la profondeur de son harmonie, & qui a fait de la musique un art nouveau.

A l'égard des Musiciens de chapelle, quoiqu'il y en ait plusieurs célébres en France, leurs ouvrages n'ont point encore été éxécutés ailleurs.

Des

Des Peintres, Sculpteurs, Architectes, Graveurs, &c.

Il n'en eſt pas de la PEINTURE comme de la Muſique. Une nâtion peut avoir un chant qui ne plaiſe qu'à elle, parce que le génie de ſa Langue n'en admettra pas d'autres ; mais les Peintres doivent repréſenter la nature qui eſt la même dans tous les pays, & qui eſt vue avec les mêmes yeux.

Il faut, pour qu'un Peintre ait une juſte réputâtion, que ſes ouvrages aient un prix chez les étrangers. Ce n'eſt pas aſſez d'avoir un petit parti, & d'être loué dans de petits livres, il faut être acheté.

Ce qui reſſerre quelquefois les talens des Peintres, eſt ce qui ſembleroit devoir les étendre. C'eſt le gout académique, c'eſt la manière qu'ils prennent d'après ceux qui préſident. Les Académies ſont ſans doute très utiles pour former des éléves, ſurtout quand les directeurs travaillent dans le grand gout ; mais ſi le chéf a le gout petit, ſi ſa manière eſt aride & léchée, ſi ſes figures grimacent, ſi ſes tableaux ſont peints comme les éventails ; les élévcs ſubjugués par l'imitâtion, ou par l'envie de plaire à un mauvais maître, perdent entièrement l'idée de la belle nature. Il y a une fatalité ſur les Académies. Aucun ouvrage, qu'on appelle académique, n'a été encore en aucun genre un ouvrage de génie. Donnez moi un artiſte tout occupé de la crainte de ne pas ſaiſir la manière de ſes confrères, ſes productions ſeront compaſſées & contraintes. Donnez

nez moi un homme d'un esprit libre, plein de la nature qu'il copie, il réussira. Presque tous les artistes sublimes, ou ont fleuri avant les établissemens des Académies, ou ont travaillé dans un gout différent de celui qui régnoit dans ces sociétés.

Corneille, Racine, Despréaux, le Moine, non seulement prirent une route différente de leurs confrères, mais ils les avoient presque tous pour ennemis.

Nicolas POUSSIN, né aux Andelis en Normandie en 1599. fut l'éléve de son génie; il se perfectionna à Rome. On l'appelle le Peintre des gens d'esprit; on pourroit aussi l'appeler celui des gens de gout. Il n'a d'autre défaut que celui d'avoir outré le sombre du coloris de l'école Romaine. Il étoit dans son tems le plus grand Peintre de l'Europe. Rappelé de Rome à Paris, il y céda à l'envie & aux cabales; il se retira, c'est ce qui est arrivé à plus d'un artiste. Le *Poussin* retourna à Rome, où il vécut pauvre mais content. Sa philosophie le mit au dessus de la fortune. m. en 1665.

Eustache LE SUEUR, né à Paris en 1617. n'ayant eu que *Vouet* pour maître, devint cependant un Peintre excellent. Il avoit porté l'art de la Peinture au plus haut point, lorsqu'il mourut à l'âge de 38 ans en 1655.

BOURDON & LE VALENTIN ont été célébres. Trois des meilleurs tableaux qui ornent l'église de Saint Pierre de Rome, sont du *Poussin*, du *Bourdon* & du *Valentin*.

Charles LE BRUN né à Paris en 1619. A peine eut-il dévelopé son talent, que le Surintendant Fouquet, l'un des plus généreux & des plus

malheureux hommes qui aient jamais été, lui donna une pension de vingt-quatre-mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Il est à remarquer que son tableau *de la famille de Darius*, qui est à Versailles, n'est point effacé par le coloris du tableau de *Paul Véronèse* qu'on voit vis-à-vis, & le surpasse beaucoup par le dessein, la compôsition, la dignité, l'expression & la fidélité du *costume*. Les estampes de ses tableaux des *batailles d'Aléxandre* sont encore plus recherchées que les *batailles de Constantin* par *Raphaël* & par *Jules Romain*. m. en 1690.

Pierre MIGNARD, né à Troies en Champagne en 1610. fut le rival de *le Brun* pendant quelquetems ; mais il ne l'est pas aux yeux de la postérité. m. en 1695.

Claude GELE'E dit *Claude Lorrain*. Son père, qui en vouloit faire un garçon pâtissier, ne prévoyoit pas qu'un jour son fils feroit des tableaux qui seroient regardés comme ceux d'un des premiers paysagistes de l'Europe. m. à Rome en 1678.

CASE, on a de lui des tableaux qui commencent à être d'un grand prix. On rend trop tard justice en France aux bons artistes. Leurs ouvrages médiocres y font trop de tort à leurs chef-d'œuvres. Les Italiens au contraire passent chez eux le médiocre en faveur de l'excellent. Chaque nâtion cherche à se faire valoir. Les François font valoir les autres nâtions en tout genre.

Joseph PAROSSEL, né en 1648. bon peintre & surpassé par son fils. m. en. 1704.

Jean JOUVENET, né à Rouen en 1644. éléve de *le Brun*, inférieur à son maitre

quoique

quoique bon peintre. Il a peint presque tous les objects d'une couleur jaune. Il les voyoit de cette couleur par une singulière conformation d'organes. m. en 1717.

Jean Baptiste SANTERRE. Il y a de lui des tableaux de chevalet admirables, d'un coloris vrai & tendre. Son tableau *d'Adam & d'Eve* est un des plus beaux qu'il y ait en Europe. Celui de sainte Térèse, dans la chapelle de Versailles, est un chef-d'œuvre de grâces, & on ne lui a reproché que d'être trop voluptueux pour un tableau d'autel.

LA FOSSE s'est distingué par un mérite a-peu-près semblable.

Bon BOULOGNE, excellent peintre ; la preuve en est que ses tableaux sont vendus fort chèr.

Louis BOULOGNE, ses tableaux qui ne sont pas sans mérite sont moins recherchés que ceux de son frère.

RAOUS, peintre inégal ; mais quand il a réussi, il a égalé le Rimbrand.

RIGAUT : quoiqu'il n'ait guères de réputation que dans le portrait, le grand tableau où il a représenté le Cardinal de Bouillon ouvrant l'année sainte, est un chéf-d'œuvre égal aux plus beaux ouvrages de *Rubens*.

DE TROIE a travaillé dans le gout de *Rigaut*. On a de son fils des tableaux d'histoire estimés.

VATEAU a été dans le gracieux à peu près ce que *Tenières* a été dans le grotesque. Il a fait des disciples dont les tableaux sont recherchés.

LE MOINE a peut-être surpassé tous ces peintres par la compôsition *du salon d'Hercule*

à Verſailles. Cette apothéoſe d'Hercule étoit une flatterie pour le Cardinal Hercule de Fleuri, qui n'avoit rien de commun avec l'Hercule de la fable. Il eût mieux valu dans le ſalon d'un Roi de France repréſenter l'apothéoſe de Henri quatre. *Le Moine* envié de ſes confrères, & ſe croyant mal récompenſé du Cardinal, ſe tua de déſeſpoir.

Quelques autres ont excellé à peindre des animaux, comme DESPORTES & OUDRY; d'autres ont réuſſi dans la mignature ; pluſieurs dans le portrait. Quelques peintres ſe diſtinguent aujourd'hui dans de plus grands genres ; & il eſt à croire que cet art ne périra pas.

La SCULPTURE a été pouſſée à ſa perfection ſous Louis XIV, & ſe ſoutient dans ſa force ſous Louis XV.

Jâques SARRASIN, né en 1598. fit des chéfs-d'œuvre à Rome pour le pape Clément VIII. il travailla à Paris avec le même ſuccès. m. en 1660.

Pierre PUGET, né en 1662. Architecte, Sculpteur & Peintre: célébre principalement par *l'Andromède* & par le *Milon crotoniate*. m. en 1695.

LE GROS & THÉODON ont embelli l'Italie de leurs ouvrages.

François GIRARDON, né en 1627, a égalé tout ce que l'antiquité a de plus beau, par les bains d'Apollon & par le tombeau du Cardinal de Richelieu. m. en 1715.

Les COISEVAUX & les COUSTOUX & beaucoup d'autres ſe ſont très diſtingués, & ſont encore ſurpaſſés aujourd'hui par quatre ou cinq de nos ſculpteurs.

CHAUVEAU, NANTEUIL, MELAN, AUDRAN, HEDELING, LE CLERC, les DREVET, POILLY, PICART, DU-CHANGE & d'autres ont réussi dans les tailles douces, & leurs estampes ornent dans l'Europe les cabinets de ceux qui ne peuvent avoir de tableaux.

De simples orfévres, tels que BALIN & GERMAIN, ont mérité d'être mis au rang des plus célébres artistes par la beauté de leur dessein, & par l'élégance de leur éxécution.

Il n'est pas aussi facile à un génie né avec le grand gout de l'ARCHITECTURE de faire valoir ses talens, qu'à tout autre artiste. Il ne peut élever de grands monumens que quand des Princes les ordonnent. Plus d'un bon Architecte a eu des talens inutiles.

François MANSARD a été un des meilleurs Architectes de l'Europe. Le château ou plutôt le palais de *Maisons* auprès de Saint-Germain est un chef-d'œuvre, parce qu'il eut la liberté entière de se livrer à son génie.

Jules Hardouin MANSARD son neveu fit une fortune immense sous Louis XIV. & fut Surintendant des bâtimens. La belle chapelle des invalides est de lui. Il ne put déployer tous ses talens dans celle de Versailles, où il fut gêné par le terrain.

On connoit assez les ouvrages élevés sur les desseins de PERRAULT, de LEVAU, & de DORBAY.

L'art des jardins a été créé & perfectionné par LE NOTRE pour l'agréable, & par LA QUINTINIE pour l'utile.

La GRAVÛRE en pierres précieuses, les coins des médailles, les fontes des caractères pour l'im-

l'imprimerie, tout cela s'eſt reſſenti des progrès rapides des autres arts.

Les horlogers qu'on peut regarder comme des Phiſiciens de pratique, ont fait admirer leur eſprit dans leur travail.

On a nuancé les étoffes, & même l'or qui les embellit, avec une intelligence & un gout ſi râre, que telle étoffe, qui n'a été portée que par luxe, méritoit d'être conſervée comme un monument d'induſtrie.

On a commencé à faire de la *porcelaine* à Saint-Cloud, avant que l'on en fit dans le reſte de l'Europe.

Enfin le ſiécle paſſé a mis celui où nous ſommes en état de raſſembler en un corps, & de tranſmettre à la poſtérité le dépôt de toutes les ſciences & de tous les arts, tous pouſſés auſſi loin que l'induſtrie humaine a pu aller; & c'eſt à quoi travaille aujourd'hui une ſociété de ſavans, remplis d'eſprit & de lumières. Cet ouvrage immenſe & immortel ſemble accuſer la briéveté de la vie des hommes.

FIN.




TAYLOR INSTITUTION
DOMINUS ILLUMINATIO MEA
K G